

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

Au service de l'économie réelle
et de l'utilité sociale 



Au total, **329 projets en portefeuille** ont été notés selon la classification de la Société Financière Internationale au 31/12/09, dont 70 durant l'année 2009.

Document de référence 2009

Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole, un leader en Europe.



Premier acteur bancaire en France⁽¹⁾, leader de la banque de détail en Europe⁽²⁾, le Crédit Agricole est un partenaire de premier rang des économies dans lesquelles il est implanté.

La puissance de ses banques de détail avec 11 500 agences dans le monde et le **savoir-faire de ses filiales spécialisées** lui permettent d'intervenir de manière efficace dans tous les métiers de la banque et de la finance. Ainsi, plus de 160 000 collaborateurs accompagnent les projets de **59 millions de clients** dans 70 pays.

Le Crédit Agricole entend jouer son rôle de leader européen à dimension mondiale dans le respect de ses **engagements mutualistes**. Son développement est axé sur le service de l'économie réelle et le principe d'une **croissance responsable**. Il figure d'ailleurs en bonne place dans trois indices qui font référence en matière de développement durable⁽³⁾.

(1) par les dépôts bancaires des ménages. Source : Banque de France

(2) par les revenus de la banque de détail et le nombre d'agences bancaires. Source : Société

(3) ASPI Eurozone depuis 2004 ; FTSE4Good depuis 2005 ; DJSI depuis 2008

28%

du marché des ménages en France

59

millions de clients

dans le monde

70

pays d'implantation

2,7

milliards d'euros

bénéfice net part du groupe

68,8

milliards d'euros

capitaux propres part du groupe

9,7%

ratio Tier 1

L'organisation du Groupe



6,2 millions de sociétaires

désignent les 32 600 administrateurs des Caisses locales.



2 544 Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des Caisses régionales. Les administrateurs sont des acteurs impliqués de la vie locale, et permettent au Crédit Agricole de proposer à ses clients des offres adaptées.

Coté depuis décembre 2001, **Crédit Agricole S.A.** assure la cohérence du développement stratégique et l'unité financière du Groupe. Il regroupe et anime ses filiales organisées en trois lignes métiers.

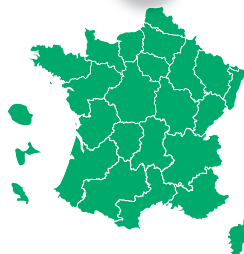


La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)

est l'instance d'information, de dialogue et d'expression des Caisses régionales.

39 Caisses régionales

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, elles offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. Ensemble, elles détiennent 55,2 % du capital de Crédit Agricole S.A. via SAS Rue La Boétie.



Le public détient 44,4 % du capital de Crédit Agricole S.A.

- Investisseurs institutionnels : 31,2 %
- Actionnaires individuels : 8,6 %
- Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,6 %

LES TROIS LIGNES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

BANQUE DE PROXIMITÉ

- En France
 - 25 % des Caisses régionales (sauf la Corse)
 - LCL
- À l'international
 - Cariparma FriulAdria
 - Emporiki
 - Crédit du Maroc
 - Crédit Agricole Egypt
 - Lukas Bank

MÉTIERS FINANCIERS SPÉCIALISÉS

- Services financiers spécialisés
 - Crédit à la consommation
 - Crédit-bail
 - Affacturage
- Gestion de l'épargne
 - Gestion d'actifs
 - Assurances
 - Banque privée

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- Banque d'investissement
- Courtage
- Activités de taux (fixed income)
- Financements structurés

AUTRES FILIALES SPÉCIALISÉES : Crédit Agricole Immobilier, Crédit Agricole Private Equity, Idia-Sodica, Uni-Editions.

Sommaire

Présentation de Crédit Agricole CIB.....	7
Messages du Président et du Directeur Général	8
Historique.....	10
Chiffres clés 2009	11
Faits marquants de l'année 2009	12
Les métiers de Crédit Agricole CIB.....	13
Gouvernance et Contrôle interne	17
Rapport du Président du Conseil d'Administration.....	18
Rapport des Commissaires aux Comptes	37
Informations sur les mandataires sociaux.....	38
Rapport de gestion	51
Activité et résultats du groupe Crédit Agricole CIB.....	52
Comptes de Crédit Agricole CIB S.A.....	62
Gestion des Risques dans le groupe Crédit Agricole CIB.....	68
Pilier 3 de la réforme Bâle II.....	94
Informations sociales, sociétales et environnementales	110

Comptes consolidés	127
Cadre général	128
Etats financiers consolidés	131
Notes annexes aux états financiers.....	138
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	202
Comptes individuels	205
Etats financiers de Crédit Agricole CIB S.A.	206
Notes annexes aux comptes individuels.....	210
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	240
Informations générales	243
Renseignements concernant la Société	244
Renseignements complémentaires	247
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	248
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes	252
Table de concordance	254

1

Présentation de Crédit Agricole CIB

Messages du Président et du Directeur Général.....	8
Historique	10
Chiffres clés 2009.....	11
Faits marquants de l'année 2009	12
Les métiers de Crédit Agricole CIB	13

MESSAGES DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Message de Georges Pauget

Ces deux dernières années ont été marquées par une crise profonde qui a véritablement changé le monde dans lequel nous évoluons. Durant l'année 2009, les banques françaises ont été moins impactées que d'autres par la crise grâce à la solidité de leur modèle universel.

Le Crédit Agricole a su prendre les bonnes décisions pour s'adapter à ce nouvel environnement. Dès le printemps 2008, des mesures majeures ont été prises : pause dans la croissance externe, réduction des activités de marché et optimisation des coûts dans les différents métiers. En se recentrant sur ses métiers de base et en réformant sa façon de travailler, Crédit Agricole S.A. a pu absorber la forte croissance du coût du risque intervenue en 2008 et 2009.

Nos méthodologies de gestion des risques, qu'ils soient de contrepartie, de marché ou opérationnels, ont été affinées. Au total, nous avons développé un modèle économique différent de nos principaux concurrents, pondérant plus fortement la banque de détail et les métiers qui lui sont liés et, au sein de la banque de financement et d'investissement, réduisant significativement les activités de marché les plus risquées.

Concernant Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, nous avons volontairement et très nettement réduit le profil de risque en arrêtant certaines activités de marché. Cette réduction ne s'est pas faite au détriment de la dynamique commerciale, au contraire. Nous avons développé les activités répondant aux véritables besoins de nos clients et avons conforté nos positions aux premiers rangs mondiaux, par exemple dans le financement aérien ou le financement de projets. Hors réévaluation de la dette et couverture de prêts, la banque de Financement et d'Investissement a dégagé un résultat net de 349 millions d'euros au 4ème

trimestre sur ses activités pérennes. Cela correspond à notre objectif de bénéfice annuel supérieur à 1 milliard d'euros par an.

Avec la crise, le secteur bancaire a lancé des réflexions fondamentales sur son rôle et son évolution et le Crédit Agricole y a toujours pris part. S'agissant de la rémunération, la France a été pionnière pour prendre des initiatives.

Ainsi, dès février 2009, un code éthique visant à mieux encadrer la rémunération des traders a été élaboré sous l'autorité de la Fédération Bancaire Française (FBF) que je présidais alors. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a été le premier établissement financier à appliquer les recommandations de la FBF, alliant la modération des montants distribués au versement de la rémunération variable sur plusieurs années pour tenir compte des performances à moyen terme des opérations.

Aujourd'hui, le développement de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en bonne voie. Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour leur implication constante. A la fin de mon mandat, je sais que je peux compter sur la poursuite des efforts de tous pour relever de nouveaux défis dans le respect des valeurs communes au Groupe.

Georges Pauget
Président de Crédit Agricole CIB
Directeur général de Crédit Agricole

Message de Patrick Valroff

En 2009, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de recentrage et de développement, ce qui nous a permis d'atteindre, comme annoncé, un résultat net part du Groupe de plus de 1 milliard d'euros sur nos activités pérennes. L'ensemble de nos équipes a contribué à alimenter notre dynamisme commercial, avec une performance qu'illustrent les league tables. Ainsi, la Banque de financement affiche des revenus en forte croissance avec un 4ème trimestre record et des positions de tout premier rang : 1er Mandated Lead Arranger mondial en financements de projets (Infrastructure Journal) et 1er teneur de livre mondial en trade finance (Dealogic). La Banque de marchés et d'investissement confirme ses performances, avec une position de 6ème teneur de livre mondial pour les émissions obligataires en euros (Source : Thomson Financial) et 3ème teneur de livre mondial pour les émissions obligataires en euros sur les Souverains, Publics et Supranationaux (Thomson Financial). Par ailleurs, le volume de nos opérations de ventes croisées a doublé en 2009 par rapport à l'année 2008.

Nous avons enfin su gérer en extinction, de façon active et maîtrisée, les activités qui ne font plus partie de notre nouveau modèle : arrêt des produits exotiques trop risqués, des structurés de crédit, d'une partie des dérivés actions. La réduction de consommation de fonds propres qui en résulte est en partie redéployée sur nos activités stratégiques.

Début 2010, Calyon est devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Ce nouveau nom

renforce notre ancrage au Groupe Crédit Agricole, et donc la notoriété et la solidité de notre marque auprès des différents acteurs du secteur financier. Ce changement rend compte de l'évolution de notre stratégie et de nos ambitions, en France comme à l'international : un engagement partenarial aux côtés de nos clients pour contribuer à la réalisation de leurs projets. Nous continuerons ainsi à jouer pleinement notre rôle de banquier partout dans le monde.

En 2010, nous devons porter nos efforts sur la croissance de nos revenus par une activité commerciale soutenue en faisant jouer les synergies au sein du Groupe, par des investissements sélectifs pour accompagner notre développement, et par des initiatives nouvelles de partenariat comme nous l'avons fait en 2009 en constituant, par exemple, une joint-venture avec EDF Trading.

Nous mènerons tous ces projets avec confiance et détermination : confiance dans le soutien de notre actionnaire et dans la pertinence de notre modèle économique, détermination dans la mise en œuvre de nos objectifs dans le cadre de la mission que nous a confiée le Groupe.

Patrick Valroff
Directeur général de Crédit Agricole CIB

HISTORIQUE

- 1863 Création du **Crédit Lyonnais**
- 1875 Création de la **Banque d'Indochine**
- 1894 Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales
- 1920 Création de l'**Office National de Crédit Agricole**, devenue la **Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)** en 1926
- 1945 **Nationalisation** du Crédit Lyonnais
- 1959 Création de la **Banque de Suez**
- 1975 Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la Banque Indosuez
- 1988 **Loi de Mutualisation** de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe
- 1996 **Acquisition de la Banque Indosuez** par le Crédit Agricole pour créer la **Banque d'Affaires Internationale** de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux
- 1997 La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, **Crédit Agricole Indosuez**
- 1999 **Privatisation** du Crédit Lyonnais
- 2001 Transformation de la CNCA en **Crédit Agricole SA** introduit en bourse le 14 décembre 2001
- 2003 Succès de l'**Offre Publique d'Achat Mixte** du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais
- 2004 Naissance de **Calyon**, nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez
- 6 février 2010 Calyon change de nom et devient **Crédit Agricole Corporate & Investment Bank**

CHIFFRES CLES 2009

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes
Produit net bancaire	4 428	5 775	2 153	6 615
Résultat brut d'exploitation	957	2 428	(1 738)	3 023
Résultat net part du Groupe	(331)	1 158	(1 540)	1 888

Bilan

en milliards d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Total du bilan	712,4	857,5
Prêts bruts à la clientèle	152,7	145,8
Actifs gérés (en banque privée)	61,4	55,9

Effectifs fin de période

(en unités de temps plein)	2009	2008
France	4 687	4 801
International	9 646	9 879
Total ⁽¹⁾	14 333	14 680

⁽¹⁾ La Banque privée contribue pour 2 196 en 2009 et 2 210 en 2008

Structure financière

en milliards d'euros ou %	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux Propres et avances d'actionnaires (y compris résultat)	14,4	14,2
Fonds Propres Tier one	13,9	14,7
Emplois pondérés Bale II	134,9	169,4
Ratio de solvabilité Tier one	10,3%	8,7%
Ratio de solvabilité global	11,7%	10,7%

Notes des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Date de mise à jour
Moody's	Prime-1	Aa3 [perspective négative]	4 février 2009
Standard & Poor's	A-1 +	AA- [perspective négative]	25 juin 2009
Fitch Ratings	F1+	AA- [perspective stable]	9 juillet 2009

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009

Changement de nom

En 2007, avant que la crise n'éclate, Calyon avait étudié la possibilité d'un changement de marque. Cette réflexion a été reprise en 2009 et Calyon est aujourd'hui devenu CREDIT AGRICOLE CORPORATE

AND INVESTMENT BANK. Ce nouveau nom renforce le lien avec l'actionnaire, en cohérence avec la stratégie et les ambitions du Groupe Crédit Agricole, en France comme à l'international.

Application du plan de recentrage

En 2009, Crédit Agricole CIB a suivi les objectifs du plan de développement adopté fin 2008. Centré sur le service des clients au niveau mondial, le modèle est résistant et a prouvé sa pertinence en 2009.

La Banque de Financement affiche une croissance constante de ses revenus et la Banque de Marchés et d'Investissement confirme un socle récurrent de revenus. Par ailleurs, les opérations de ventes croisées entre la Banque de Financement et la Banque de

Marchés et d'Investissement ont doublé en 2009 par rapport à l'année 2008.

Crédit Agricole CIB a noué des nouveaux partenariats stratégiques, sur le marché de l'énergie avec EDF Trading, les financements aéronautiques avec Goldman Sachs ou encore avec Pusan Bank en Corée.

Les activités gérées en extinction ne font plus partie de ce nouveau modèle : arrêt des dérivés exotiques actions et des structurés de crédit.

Objectifs 2010

En 2010, l'objectif est de porter la marque Crédit Agricole au-delà du marché domestique, d'améliorer

l'offre et les capacités de distribution, et donc d'accélérer le développement de Crédit Agricole CIB.

LES METIERS DE CREDIT AGRICOLE CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement et d'Investissement (activités pérennes), les activités en extinction et la Banque Privée Internationale.

Banque de financement et d'investissement

La Banque de Financement et d'Investissement regroupe la Banque de Financement d'une part et la Banque de Marchés et d'Investissement d'autre part.

Banque de Financement

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale en France et à l'international. La syndication bancaire contribue aux deux pôles.

Syndication Bancaire

Cette ligne métier propose des syndications de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier. Crédit Agricole CIB intervient notamment dans l'origination, la structuration, la distribution et les activités sur le marché secondaire.

Crédit Agricole CIB opère sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) à partir d'une plate-forme intégrée unissant Londres, Paris et Madrid, sur l'Asie-Pacifique avec des spécialistes établis à Hong Kong, Taipei, Tokyo et Sydney et enfin sur les Amériques avec une équipe à New York.

Financements Structurés

Le métier des Financements Structurés consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

▲ Transaction commodity finance

Destinés aux grands producteurs et négociants internationaux, les financements transactionnels de matières premières, basés à Genève, offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands négociants et producteurs internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie, des métaux, des soft commodities et de certaines matières premières agricoles.

▲ Export et Trade Finance

Crédit Agricole CIB offre des schémas de financement en accompagnement des exportations de biens d'équipement ou de certains investissements à l'étranger.

L'essentiel de ces opérations implique la mise en place de crédits à l'exportation (acheteurs ou fournisseurs) garantis par des assureurs crédits publics.

Crédit Agricole CIB propose aussi des cofinancements réalisés avec des institutions financières multilatérales ou encore des crédits financiers avec ou sans couverture d'assureurs privés. Ces opérations incluent parfois d'autres produits (lettres de crédit, forfaiting, produits documentaires, opérations de marché...).

Ce métier s'appuie sur un réseau commercial réparti sur près de 40 pays.

▲ Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Tokyo, Hong Kong et Sydney).

▲ Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de la génération et la distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics). Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.

1 ▶ Présentation de Crédit Agricole CIB

▲ Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 11 pays.

Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

▲ Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 150 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

▲ Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Crédit Agricole CIB a financé environ 160 avions sur l'ensemble de l'année 2009 et s'est vu décerner 4 prix via le Jane's Transport Finance du 2 décembre 2009 pour son expertise dans le domaine aérien.

Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

Banque commerciale en France et à l'International

▲ Banque Commerciale en France

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées (crédit bail, gestion d'actifs, affacturage).

Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

▲ Banque Commerciale à l'International

Le réseau étranger couvre plus d'une cinquantaine de pays dans le monde. Il offre à la clientèle Entreprises du Crédit Agricole un appui permettant de mieux appréhender l'environnement local et d'accéder plus aisément aux services bancaires dont elle a besoin à l'étranger.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

▲ Banque Saudi Fransi

La Banque Saudi Fransi, détenue à 69,9 % par des intérêts saoudiens et à 31,1 % par Crédit Agricole CIB, compte 3 centres régionaux situés à Djedda, Riad et Al Khobar et 75 succursales, réparties sur l'ensemble du pays. Outre sa clientèle de particuliers, la banque dispose d'une expertise reconnue sur le marché des entreprises. Elle propose à l'ensemble des acteurs financiers de la zone arabe et aux filiales de grands groupes des services sur mesure, tels que la négociation de valeurs sur les principaux marchés financiers mondiaux et l'accès à une large gamme de fonds communs.

Banque de Marchés et d'Investissement

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et dérivés actions, ainsi que de Banque d'Investissement.

Fixed Income Markets

Doté d'un réseau de 31 salles de marchés, Crédit Agricole CIB a un fort positionnement en Europe et en Asie, une présence ciblée aux Etats-Unis et au Moyen-Orient, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

▲ Trésorerie

La ligne métier Trésorerie assure la liquidité des devises convertibles allant jusqu'à deux ans.

Ses activités s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans une vingtaine d'autres pays.

Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émission multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

La trésorerie de Crédit Agricole CIB est une contrepartie majeure pour 90 établissements supranationaux et banques centrales.

▲ Change

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre

sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques.

▲ Dérivés de taux

La ligne métier intervient sur l'ensemble des produits dérivés de taux couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change et les liquid bonds. Elle propose également des dérivés immobiliers notamment sur les indices IPD (Investment Property Databank). En 2009, une plateforme « US liquid rates » a été mise en place pour renforcer l'offre en produits USD.

▲ Dettes et Marchés de Crédit

Cette activité est dédiée aux instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier. Ce métier couvre toute la chaîne de production qui s'articule autour de l'origination, de la vente et du trading crédit, de la titrisation, et enfin des risques et opérations avec en particulier la gestion de l'activité de titrisation pour compte de tiers.

Elle est présente sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés à Londres, New York et Hong Kong.

▲ Matières premières

La ligne produit Matières premières est présente dans six centres financiers majeurs : Paris, Londres, Genève, New York, Houston et Hong Kong. Crédit Agricole CIB opère sur des sous-jacents du secteur de l'énergie (pétrole et raffinage), des métaux de base, des métaux précieux et des matières premières agricoles et alimentaires.

En 2009, la ligne métier a vu son activité se développer sur l'énergie avec le partenariat avec EDF Trading. Ce partenariat permet à Crédit Agricole CIB de se positionner en Europe sur les marchés physiques d'électricité, du gaz et du charbon.

Courtage et dérivés actions

▲ Courtage sur actions

CLSA

Leader sur les marchés asiatiques, CLSA fournit des services de courtage d'actions, de marchés de capitaux, de fusions-acquisitions et de gestion d'actifs à ses clients grands corporates et institutionnels mondiaux. Sa gamme de produits et services s'étend sur une quinzaine d'implantations en Asie, mais aussi à Dubaï, Londres et New York.

CA Cheuvreux

CA Cheuvreux est le courtier européen du Groupe Crédit Agricole couvrant l'Europe mais aussi le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord et l'Afrique du Sud ainsi que 60 marchés en exécution. Au total il assure la couverture de 790 valeurs en Europe et dans les pays du golfe. Sa recherche indépendante est fortement valorisée par les investisseurs institutionnels.

Ses activités comprennent le brokerage institutionnel sur les grands marchés boursiers européens, l'exécution de programmes, le courtage électronique sur les marchés internationaux et l'intermédiation. Sa clientèle reprend les entreprises, les fonds de private equity européens et les particuliers du groupe Crédit Agricole.

▲ Newedge

Newedge a été créé le 2 janvier 2008 à la suite du regroupement de Calyon Financial et de Fimat (Société Générale). Son cœur de métier est le courtage des produits dérivés listés. Il fournit à sa clientèle institutionnelle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matière première ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC).

Par ailleurs Newedge propose du courtage interbancaire ainsi qu'un ensemble de services plus spécifiques tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordre, du cross margining, et le traitement et reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge intervient sur 85 marchés actions et dérivés dans le monde répartis sur 25 implantations dans 17 pays.

▲ Dérivés actions

La ligne métier Dérivés actions et fonds de Crédit Agricole CIB regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés actions, indices, et fonds allant des produits de flux tels que les certificats ou les obligations convertibles aux solutions d'investissement comme les produits structurés.

La ligne métier collabore étroitement avec Crédit Agricole Structured Asset Management (CASAM), joint-venture détenue à parité par Crédit Agricole Asset Management et Crédit Agricole CIB, qui rassemble les compétences du groupe Crédit Agricole en termes de gestion structurée, de solutions en investissements alternatifs et d'ETF (exchange traded funds).

Présent sur 12 sites en Europe, en Amérique et en Asie, Crédit Agricole CIB couvre une quarantaine de pays.

▲ Banque d'Investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de « haut de bilan » à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de 3 pôles principaux :

Equity capital markets primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités liées aux émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital comme les émissions primaires, les introductions en bourse et les privatisations (ouverture de capital).

Elle est notamment en charge des augmentations de capital, des offres secondaires ainsi que des émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour le marché primaire large et mid caps.

Corporate Equity Derivates

La ligne métier Corporate Equity Derivates est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des dérivés actions pour résoudre les

1 ► Présentation de Crédit Agricole CIB

problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

Exercée en partenariat avec le pôle Courtage et dérivés actions, l'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions et la couverture des stock-options. Elle réalise également la structuration et la vente de produits dérivés sur actions à la clientèle d'entreprises.

Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

Banque Privée Internationale

La Banque Privée Internationale met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées au niveau de besoins et d'exigence de cette clientèle notamment en ingénierie

patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

La Banque Privée Internationale a une forte présence mondiale à travers ses filiales Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, Crédit Agricole Brasil DTVM et ses 3 succursales en Espagne et à Miami.

Activités en extinction

Le périmètre "Activités en Extinction" a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008. Il reprend les activités les plus affectées par la crise. L'objectif est d'endiguer les pertes et de réduire le profil des risques des portefeuilles suivants :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities) à

sous-jacents résidentiels hypothécaires américains "subprimes", locaux commerciaux ou "leveraged loans" ;

- Crédits Structurés et produits dits de "corrélation" où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits "corporate" sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;
- Produits exotiques de dérivés action.

Compte de résultat résumé des principales filiales du groupe Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2009

en contribution aux résultats consolidés du Groupe

en millions d'euros	CA Suisse	Banque Saudi Fransi	CA Luxembourg	Calyon Securities USA	Crédit Foncier Monaco	Calyon Bank Ukraine
Produit net bancaire	423		120	118	99	49
Résultat brut d'exploitation	190		54	53	41	44
Résultat net part du groupe	99	118 ⁽¹⁾	39	38	25	34

⁽¹⁾ Quote-part de résultat mis en équivalence.

2

Gouvernance et Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration	18
Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	18
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	28
Rapport des Commissaires aux Comptes.....	37
Informations sur les mandataires sociaux.....	38
Rémunérations des mandataires sociaux.....	38
Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux.....	43
Composition du Comité Exécutif	50

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 11 mai 2010

(Code du commerce, art. L 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L 621-18-3)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, de la conformité et de leurs échanges avec la direction générale et au sein du comité d'audit et du Conseil d'Administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne ;
- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat Général et de la Direction Financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au comité d'audit du 18 février 2010 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 février 2010.

Changement de dénomination sociale

L'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2009 :

- a décidé de changer la dénomination sociale de Calyon en « Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » ;
- a donné pouvoir au Conseil d'Administration ou au Président de choisir une date d'effet différée, afin de permettre la préparation et l'organisation de ces modifications.

Le Conseil d'Administration du 26 août 2009 :

- a adopté le nom commercial « Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » et la déclinaison « Crédit Agricole CIB » ;
- cette décision ne s'appliquant qu'à la date effective de changement de dénomination sociale.

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2010 a décidé que le changement de dénomination sociale et de nom commercial prenait effet au 6 février 2010.

Ce changement de nom renforce l'ancrage au sein du Groupe Crédit Agricole et traduit clairement la volonté de soutenir le développement durable de la banque de financement et d'investissement, en se concentrant sur ses expertises au service de l'économie réelle.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, à leurs mandats et à leurs rémunérations figurant en pages 38 à 50 du présent chapitre « Gouvernance et contrôle interne » du document de référence sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'Administration et des directives internes.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a, à la suite de la séance du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008, indiqué dans un communiqué du

25 novembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux, que le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef est celui auquel se référerait Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour l'élaboration du rapport du Président du conseil.

Le Conseil d'Administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Seront mentionnées dans ce rapport les principales raisons pour lesquelles l'organisation de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank se serait écartée en 2009 de ces recommandations et les évolutions envisagées le cas échéant. Le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef est consultable sur le site internet <http://www.code-afep-medef.com>.

Présentation générale et composition

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est composé au 31 décembre 2009 de dix-huit administrateurs et d'un censeur. Il est rappelé que seize administrateurs ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires et deux ont été élus par les salariés. S'agissant de la nomination des administrateurs, les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de six à vingt administrateurs nommés pour trois ans : six au moins nommés par l'assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Au cours du conseil du 23 février 2010, des modifications notamment dans la composition du Conseil d'Administration ont été adoptées. Elles seront présentées dans des paragraphes spécifiques.

Durée des fonctions des administrateurs

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans, le mandat pouvant toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2009, Monsieur François Veverka a été nommé en qualité d'administrateur.

A la suite du renouvellement du mandat de deux administrateurs par l'assemblée générale de mai 2009, les dates d'expiration des mandats s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en : 2010 2011 2012

Nombre de mandats	(1) 7	10	1
-------------------	-------	----	---

(1) Pour une période d'un an conformément à l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus.

Composition du Conseil d'Administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration est composé de Messieurs Georges Pauget -Président-, Edmond Alphandéry, Pierre Bru, Jean-Paul Chifflet, Jean-Dominique Comolli, Frank E. Dangeard, Jean-Frédéric de Leusse, Jean-Frédéric Dreyfus, Philippe Geslin, François Imbault, Marc Kyriacou, Jean Le Vourch, Bernard Lolliot, François Macé, Didier Martin, Jean Philippe, Jean-Marie Sander, François Veverka, administrateurs, et Henri Moulard, Censeur.

L'âge moyen des administrateurs s'est établi en 2009 à cinquante-huit ans.

Lors du Conseil d'Administration du 23 février 2010 :

- Monsieur Georges Pauget a démissionné de ses fonctions de Président et d'administrateur,
- Monsieur Jean-Paul Chifflet a été nommé Président,
- Monsieur Philippe Brassac a été coopté en qualité d'administrateur,
- Monsieur Jean-Frédéric de Leusse a démissionné de ses fonctions d'administrateur,

- Monsieur Jean-Yves Hocher a été coopté en qualité d'administrateur.

Le conseil est ainsi composé, depuis cette date, de Messieurs Jean-Paul Chifflet -Président-, Edmond Alphandéry, Philippe Brassac, Pierre Bru, Jean-Dominique Comolli, Frank E. Dangeard, Jean-Frédéric Dreyfus, Philippe Geslin, Jean-Yves Hocher, François Imbault, Marc Kyriacou, Jean Le Vourch, Bernard Lolliot, François Macé, Didier Martin, Jean Philippe, Jean-Marie Sander, François Veverka, administrateurs, et Henri Moulard, censeur.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'Administration, exercée par Monsieur Georges Pauget au cours de l'exercice 2009 puis par Monsieur Chifflet depuis le 23 février 2010, est dissociée de celle de Directeur général qui est exercée par Monsieur Patrick Valroff.

Le Conseil d'Administration a choisi de dissocier ces fonctions en mai 2002, conformément à l'article 13 - alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à conseil de surveillance et directoire en société anonyme à Conseil d'Administration.

La dissociation de ces fonctions peut permettre de distinguer pleinement les rôles respectifs attribués au Directeur général et au Président du Conseil d'Administration. Le rôle du Président du conseil est notamment d'organiser et de diriger les travaux de celui-ci, ainsi que de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. Ce choix peut ainsi clarifier et faciliter le bon exercice des rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'organe exécutif définis par les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, notamment en matière de contrôle interne et au regard du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière -C.R.B.F.- n°97-02.

Le choix de la dissociation des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'Administration a rempli pleinement son rôle au cours des années 2008 et 2009, marquées par la crise financière et économique. Le Président du Conseil d'Administration et les membres du conseil ont redéfini en 2008 la stratégie de la Société face aux nouveaux enjeux et la Direction Générale a mis en place un dispositif reposant sur les principes suivants :

- une organisation simplifiée des métiers et des fonctions de support pour mieux servir les clients ;
- une nouvelle gouvernance renforçant la transversalité entre les métiers et les fonctions de support.

Au cours de l'année 2009, la Direction Générale a présenté, de façon régulière, au Conseil d'Administration des éléments de suivi du plan de recentrage et de développement de la Société, visant à recentrer rapidement et vigoureusement la Société sur ses compétences clés.

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

Composition de la Direction Générale

La Direction Générale est composée au 31 décembre 2009 de Monsieur Patrick Valroff, Directeur général, et de Messieurs Alain Massiera et Jérôme Grivet, directeurs généraux délégués. Monsieur Valroff a été nommé Directeur général lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 mai 2008. Ce conseil a renouvelé, sur proposition du nouveau Directeur général, les fonctions des directeurs généraux délégués, Messieurs Massiera et Grivet.

Au cours du Conseil d'Administration du 23 février 2010, sur proposition du Directeur général, Monsieur Pierre Cambefort a été nommé en qualité de Directeur général délégué, à effet du 1er septembre 2010, en remplacement de Monsieur Jérôme Grivet qui est appelé à d'autres fonctions.

Dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire (DECEI)

Messieurs Georges Pauget et Patrick Valroff ont été désignés dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire (DECEI). A compter du 23 février 2010, Monsieur Jean-Paul Chifflet a été nommé

dirigeant responsable en remplacement de Monsieur Pauget.

Administrateurs indépendants au regard des recommandations du code AFEP/Medef

La qualité d'administrateur indépendant au regard des critères du rapport AFEP/MEDEF a été à nouveau retenue par le Conseil d'Administration pour Messieurs Alphanbéry, Comolli, Dangeard et Martin pour l'année 2009, et pour Monsieur Veverka, nommé administrateur à partir du 13 mai 2009.

La proportion d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration (un tiers pour les sociétés dont le capital est détenu par un actionnaire majoritaire, la Société étant détenue par Crédit Agricole S.A. à plus de 97 %) est légèrement inférieure au tiers (cinq administrateurs au lieu de six). Cet écart par rapport aux recommandations Afep/Medef traduit le souhait du groupe Crédit Agricole que soient représentés, au Conseil d'Administration de certaines filiales de Crédit Agricole S.A., les directeurs généraux de Caisses Régionales de Crédit Agricole. Il est à noter la présence parmi les membres du Conseil d'Administration d'un censeur, personnalité extérieure au groupe Crédit Agricole.

	Critère (1)	Critère (2)	Critère (3)	Critère (4)	Critère (5)	Critère (6)	(7) (a) b) possibilités non retenues par la Société
M. Alphanbéry	X	X	X	X	X	X	Sans objet
M. Comolli	X	X	X	X	X	X	
M. Dangeard	X	X	X	X	X	X	
M. Martin	X	X	X	X	X	X	
M. Veverka	- (a)	X	X	X	X	X	(a) Monsieur Veverka est également administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A.

- (1) Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes
- (2) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur
- (3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - ⇒ significatif de la société ou de son groupe,
 - ⇒ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- (4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- (5) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- (6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- (7) a/ S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.
- b/ Le Conseil d'Administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères (ci-dessous), ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessous est cependant indépendant.

Actions détenues par les administrateurs

Un administrateur doit détenir au minimum une action conformément aux dispositions statutaires.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Mode et fréquence des réunions du conseil

Les statuts prévoient que le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Il est rappelé que les pouvoirs du conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur comme suit : dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction Générale, le Conseil d'Administration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Il se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général. Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
 - ♦ création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
 - ♦ création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
 - ♦ acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce,
 - ♦ susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le conseil approuve les propositions du Directeur général ou des directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

Au cours de l'année 2009, le règlement intérieur a été modifié au regard de l'évolution des dispositions du règlement C.R.B.F. n°97-02, ainsi que des diverses recommandations formulées en cette matière : ce règlement précise que le Conseil d'Administration se prononce notamment sur les grands principes de rémunération variable des collaborateurs de la Société et sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération, après examen par le Comité des rémunérations.

Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du conseil

Ces conditions et modalités d'intervention du conseil sont décrites dans une directive interne à la Société. L'ordre du jour est établi par le secrétaire du conseil quinze jours avant la date prévue de la réunion du conseil. Le secrétaire fait en sorte de communiquer dans les meilleurs délais les documents d'information aux administrateurs pour une participation éclairée et utile aux délibérations.

Les directions du siège ou les succursales susceptibles de saisir ou d'informer le conseil -dans le respect du calendrier des conseils préétabli- doivent communiquer dans les délais requis au secrétaire du conseil les points qu'elles souhaitent voir aborder, par l'intermédiaire de leurs responsables métiers, le choix de l'ordre du jour définitif du conseil appartenant au Président.

Les projets de décision à dominante juridique, compte tenu de leur enjeu ou complexité ou de la nouveauté d'une opération, ou relatifs à :

- la convocation de l'assemblée générale ;
- la modification de la composition du Conseil d'Administration ou de la direction générale ;
- la modification des statuts ou du capital ;
- et aux agréments en qualité d'établissement de crédit ou de prestataire de services d'investissement

sont initiés par les services concernés et préparés en liaison avec la direction juridique Legal avant la tenue du conseil.

Le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

- autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées », les administrateurs / dirigeants communs concernés par les conventions ne prenant pas part au vote ; ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes communiqué à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- prend connaissance de la liste et de l'objet des autres conventions dites « libres » - conventions significatives portant sur des « opérations courantes et conclues à des conditions normales » - également transmis aux commissaires aux comptes et mis à la disposition de l'assemblée des actionnaires.

L'information relative aux conventions, de même qu'à celles conclues antérieurement à l'année 2009 et ayant continué à produire leurs effets en 2009, fait l'objet d'une transmission aux commissaires aux comptes, qui présentent leur rapport spécial à l'assemblée générale des actionnaires.

Pour toutes les autres interventions du Conseil d'Administration, telles que :

- les décisions à dominante opérationnelle ;
 - les rapports prévus par les dispositions légales ou réglementaires ;
 - ainsi que les notes d'information du conseil établies sur un point particulier ou pour rendre compte de la mise en œuvre des orientations par lui déterminées ;
- les services concernés, après avoir fait porter ces points à l'ordre du jour du conseil selon la procédure rappelée ci-dessus, doivent transmettre au Secrétariat Général avant la tenue du conseil les notes de saisine et

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

d'information y afférentes, ainsi que tous les documents annexes nécessaires.

Ces notes comprennent notamment les éléments suivants :

- la description synthétique de l'opération ;
- les montants en jeu pour la Société et le Groupe ;
- les avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe ;
- le calendrier de décision et de réalisation ;
- et, le cas échéant, les opinions juridiques et fiscales obtenues de conseils internes ou externes.

Elles mentionnent également le texte de la résolution demandée.

Par ailleurs, un guide de l'administrateur, accompagné de recommandations en matière déontologique, est diffusé au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Evaluation des performances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009 : les 20 janvier, 2 mars, 13 mai, 26 août et 10 novembre 2009 conformément au calendrier préétabli.

Pour chacune des séances et préalablement à leur tenue, un dossier a été envoyé aux administrateurs. La quasi-totalité des points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un support écrit diffusé dans la mesure du possible quelques jours avant la tenue du conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- budget annuel – rapport financier semestriel – bilan social – rapport financier / rapport de gestion inclus dans le document de référence – rapport du Président à l'assemblée ;
- comptes rendus des travaux du comité d'audit ;
- principales limites de risques et expositions – points sur la situation des risques (notamment semestrielle et annuelle) – rapport annuel 2008 sur le contrôle interne et rapport 2008 du responsable de la conformité pour les services d'investissement – points sur la conformité – information sur la désignation de nouveaux responsables du contrôle interne ;

- points sur le plan de recentrage et de développement et suivi, dans ce cadre, d'activités et de métiers ;
- présentation de lettres des autorités de tutelle ;
- délégations de pouvoirs, notamment en matière d'émissions obligataires ;
- approbation de conventions réglementées - liste des conventions libres et significatives ;
- modifications du règlement intérieur du conseil notamment au regard de nouvelles dispositions du règlement C.R.B.F. n° 97-02 (précisions sur le rôle du conseil et de ses comités).

Dans le cadre de l'évaluation des performances du conseil, il a été communiqué aux séances du conseil de janvier 2009 et novembre 2009 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des conseils tenus respectivement en 2008 et 2009, ainsi que certains éléments d'organisation du conseil.

Compte tenu du fait que le capital social de la société est détenu à plus de 97 % par un actionnaire majoritaire, il n'a pas été procédé à une évaluation formalisée complémentaire, recommandée par le code Afep/Medef qui préconise d'en réaliser au moins une tous les trois ans. Le Conseil d'Administration suivra, au cours de l'exercice 2010, les préconisations de la gouvernance telles qu'elles seront décidées au sein du groupe Crédit Agricole.

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration aux séances 2009 s'est établi à plus de 95 %.

A partir du deuxième semestre 2009, la Direction Générale a proposé aux membres du Conseil d'Administration de les convier à des réunions spécifiques de présentation de métiers de la Société (« Monographies par métier »), afin de leur permettre d'enrichir leur connaissance sur l'organisation de ces activités et de rencontrer les acteurs des métiers. Les premières séances ont porté sur la présentation, par les équipes de direction des métiers, des produits de couverture et de financement développés par l'activité Fixed Income Markets, ainsi que des activités de financement d'actifs et transactionnels par l'activité Financements Structurés.

Ces présentations constituent une formation complémentaire des administrateurs sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et secteurs d'activité.

Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un comité d'audit et un comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il n'a pas été créé de comité de nomination des mandataires sociaux. Les propositions de nomination sont directement examinées par le Conseil d'Administration, dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance au sein des entités du groupe Crédit Agricole.

Comité des rémunérations

Recommandations Afep/Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a indiqué dans un communiqué de novembre 2008 qu'elle se référerait à ces recommandations dans le rapport du Président.

▲ Principes et règles en matière de rémunération

Le comité des rémunérations est composé de quatre personnes désignées parmi les membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Georges Pauget, Président, nommé le 17 janvier 2006 ;
- Monsieur Pierre Bru, nommé le 16 novembre 2004 ;
- Monsieur Didier Martin, administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002,
- Monsieur Frank Dangeard, administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010.

Ce comité est présidé depuis le début de l'année 2006 par le Président du Conseil d'Administration, en sa qualité de Directeur général de l'actionnaire majoritaire, et comporte dorénavant deux administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce comité.

Le comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'Administration.

Le comité s'est réuni trois fois en 2009 : le 20 janvier, le 2 mars et le 5 novembre. Il a été également siégé les 12 janvier 2010 et 19 février 2010.

Le Conseil d'Administration du 23 février 2010 a désigné Monsieur Jean-Paul Chifflet en qualité de nouveau Président du Comité des rémunérations en remplacement de Monsieur Georges Pauget.

Le comité des rémunérations a pour mission de faire des recommandations au conseil concernant les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du conseil, à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité.

Depuis mai 2009 pour répondre aux dispositions du Règlement CRBF 97-02, le comité des rémunérations a également pour mission de communiquer au conseil d'administration ses recommandations sur les propositions de la Direction générale relatives aux grands principes de rémunération des collaborateurs de la société (composition, assiette, forme et date de versement) et au montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération. Le comité des rémunérations est informé de la déclinaison de cette enveloppe au niveau individuel, au-delà d'un seuil fixé par la Direction générale.

Par ailleurs, sur la base des propositions du Comité des rémunérations, les principes et les règles en matière de rémunération arrêtés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

▲ Rémunération variable des collaborateurs

Les principes proposés par le comité des rémunérations et examinés au cours de ses séances des 5 novembre 2009, 12 janvier et 19 février 2010 ont été approuvés par les conseils d'administration des 10 novembre 2009, 14 janvier et 23 février 2010 au regard des dispositions de l'arrêté publié le 3 novembre 2009, des normes professionnelles de la Fédération bancaire française

(FBF) du 5 novembre 2009, ainsi que des recommandations de la FSA et de la Fed.

A compter de l'exercice 2009, la rémunération variable allouée aux collaborateurs au titre de l'exercice se décomposera en deux parties :

- Une partie cash versée en n+1,
- Une partie différée conditionnelle (conditions de performance de Crédit Agricole CIB) payée en N+3 pour 50%, puis en N+4 pour les 50% restant.

En ce qui concerne la rémunération variable des opérateurs de marché, les modalités de la politique de rémunérations ainsi que les informations quantitatives demandées seront détaillées dans le rapport spécifique dédié à ce sujet, émis ultérieurement.

▲ Répartition des jetons de présence versés aux administrateurs en 2009

La répartition des jetons de présence versés aux administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil, ainsi que de leur participation aux comités d'audit et de rémunération - une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés par la Société aux membres du conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du conseil (3 000 euros par séance) ;
- les membres du comité des rémunérations et du comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

▲ Rémunération des membres de la Direction Générale

La rémunération des membres de la Direction Générale au titre de 2009 comprend une partie fixe et une partie variable ainsi qu'un complément de rémunération variable différée.

- La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- La partie variable est calculée sur la base des critères quantitatifs et/ou qualitatifs :
 - ♦ Les éléments quantitatifs sont liés à la réalisation d'objectifs de résultat de Crédit Agricole CIB et de CA S.A. Ces critères quantitatifs peuvent représenter une part prépondérante de la partie variable.
 - ♦ Les éléments qualitatifs sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du respect des règles de gouvernance, de procédures et de déontologie, de la culture de transversalité, de la qualité du management et de la gestion des équipes.
 - ♦ La pondération de ces critères pour la rémunération variable 2009 a été modifiée par rapport à celle retenue pour la rémunération variable au titre de 2008 et approuvée au

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

Conseil d'Administration du 2 mars 2009, sur proposition du comité des rémunérations tenu le même jour.

Rémunération de Monsieur Patrick Valroff, Directeur Général

Il supervise le métier Coverage & Investment Banking ainsi que les fonctions de support suivantes : Human Resources, Group Internal Audit, Global compliance, Corporate Secretary (pour les fonctions notamment de contrôle de conformité interne, secrétariat central et Etat Major, Stratégie et Développement Durable) - et Communication.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2009 :
 - ♦ des critères quantitatifs à 60%
 - ♦ des critères qualitatifs pondérés à 40%.

Rémunération de Monsieur Alain Massiera, Directeur général délégué

Il supervise les métiers Structured Finance, Equity Brokerage & Derivatives et Fixed Income Markets, ainsi que certaines implantations internationales.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2009 :
 - ♦ des critères quantitatifs pondérés à 60%
 - ♦ des critères qualitatifs pondérés à 40%.

Rémunération de Monsieur Jérôme Grivet, Directeur général délégué

Il supervise les directions Transaction & Commercial Banking et Distressed Assets ainsi que les fonctions de support suivantes : Risk and permanent Control, Finance, Global IT & Operations, Legal, Credit Portfolio Management et Corporate Secretary.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2009 :
 - ♦ des critères quantitatifs, pondérés à 50%
 - ♦ des critères qualitatifs pondérés à 50%.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou de Crédit Agricole S.A.

Durant l'exercice 2009, il n'y a eu :

- aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2009 aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ;
- aucune attribution d'action de performance durant l'exercice 2009 aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions :

En cas de cessation, à l'initiative de Crédit Agricole CIB, du mandat de Directeur général exercé par Monsieur Valroff avant qu'il n'ait atteint l'âge de 65 ans, Monsieur Valroff aura droit à une indemnité de départ qui lui sera versée dans les conditions et sous les réserves suivantes.

Cette indemnité sera déterminée à partir d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'exercice précédent.

Du montant de cette indemnité sera déduit le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement éventuellement versée en cas de rupture de son contrat de travail dans les deux mois suivant la cessation de son mandat social.

Le montant de l'indemnité de départ sera dégressif et diminuera de façon linéaire à compter du 62ème anniversaire de Monsieur Valroff, afin que le montant de l'indemnité potentielle soit réduit d'1/3 à 63 ans, de 2/3 à 64 ans et ramené à 0 à 65 ans révolus.

Conformément aux dispositions légales applicables, le versement de cette indemnité est subordonné au respect des conditions de performances suivantes, établies en fonction du respect du plan de recentrage et de développement de Crédit Agricole CIB.

Ainsi, en cas de cessation du mandat de Directeur général après le 30 juin 2009, Monsieur Valroff perdra le droit à son indemnité de départ si le résultat net part du groupe Crédit Agricole CIB cumulé sur la période comprise entre le 1er janvier 2009 et la fin du trimestre au cours duquel il est mis fin à son mandat est inférieur de 50 % à l'objectif du plan de recentrage et de développement de Crédit Agricole CIB, tel qu'approuvé au cours du Conseil d'Administration du 9 septembre 2008, portant sur les exercices 2009, 2010, 2011.

Programme de fidélité de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Au titre du programme de fidélité de Crédit Agricole CIB, les mandataires sociaux bénéficiaires de ce plan percevront, sous condition de présence au sein de Crédit Agricole CIB ou d'une autre société du groupe Crédit Agricole à la date de paiement, trois primes versées respectivement en 2010, 2011 et 2012. Ce programme n'est pas reconduit en 2010.

Régimes de retraite supplémentaires

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et de prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

▪ Directeur général

Il n'existe aucun engagement de retraite supplémentaire en complément des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance dont bénéficient tous les salariés, pris par Crédit Agricole CIB au bénéfice de Monsieur Patrick Valroff.

▪ Directeurs généraux délégués

Messieurs Jérôme Grivet et Alain Massiera conservent le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire à prestation définie des cadres dirigeants en complément des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance, qui leur était applicable avant leur première nomination en qualité de mandataire social.

Il est tenu compte, au moment du paiement, des montants versés au titre des pensions des régimes de base et complémentaires obligatoires sur l'ensemble de la carrière au et en dehors de Crédit Agricole CIB. La somme totale des rentes perçues au titre des régimes collectifs obligatoires, complémentaires et

supplémentaires ne peut dépasser 50 % du salaire de référence.

- ♦ Monsieur Jérôme Grivet :

Les droits issus de ce régime, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière dans le groupe Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des cinq meilleures rémunérations fixes ;

- ♦ Monsieur Alain Massiera :

Les droits issus de ce régime, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière dans le groupe Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelé salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des 36 derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe). Le salaire de référence est par ailleurs limité au plafond de la tranche D (16 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale).

Ces engagements sont supportés par Crédit Agricole CIB.

- **Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Georges Pauget, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB jusqu'au 23 février 2010, en sa qualité de mandataire social de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, ne bénéficie pas de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de départ liés à ces mandats.

Il conserve le bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestation définie des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole en complément des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance, qui lui était applicable avant sa première nomination en qualité de mandataire social.

Les droits issus de ce régime, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière dans le groupe Crédit Agricole. Le montant de ces droits peut atteindre, à partir de 60 ans, 70 % d'une assiette égale à la moyenne de trois années de rémunération globale (fixe et variable), étant précisé que le niveau garanti est plafonné et qu'il est tenu compte, au moment du paiement, des montants versés au titre des pensions des régimes de base et complémentaires obligatoires sur l'ensemble de la carrière au et en dehors du Crédit Agricole.

Cet engagement n'est pas supporté par Crédit Agricole CIB.

Il est précisé que Monsieur Georges Pauget bénéficie, au titre de ses fonctions salariées antérieures à sa nomination en qualité de mandataire social de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, d'un contrat d'assurance collectif finançant une prime de départ à la retraite, dont il a souhaité conserver le bénéfice. Le montant total des cotisations versées à ce titre par les employeurs successifs du groupe Crédit Agricole à l'assureur, calculé au nom de chaque bénéficiaire, ne peut excéder six mois de rémunération fixe et variable. Ce montant est intégralement reversé à l'intéressé, majoré des produits financiers liés au rendement du fonds, sous condition de présence dans le groupe Crédit Agricole au jour de la liquidation des droits aux régimes de retraite légaux.

Ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2008. Crédit Agricole S.A. n'a donc effectué aucun versement complémentaire au titre de ce contrat.

Cet engagement n'est pas supporté par Crédit Agricole CIB.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, dans sa séance du 23 février 2010, a pris acte de la démission de M. Georges Pauget de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. M. Pauget a demandé la liquidation de ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2010. La rente totale qui lui sera servie est estimée à 796 260 euros. Cet engagement est supporté par Crédit Agricole S.A.

Monsieur Chifflet, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB à compter du 23 février 2010 n'a pas de contrat de travail avec une entité du groupe Crédit Agricole SA, mais bénéficie d'engagements décidés par Crédit Agricole SA.

- Indemnité de rupture en cas de cessation du mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie. Le paiement de l'indemnité de rupture sera soumis à des conditions de performance, selon les modalités suivantes :

- ♦ l'indemnité de rupture sera déterminée sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'année civile précédant l'année de la cessation de son mandat. Cette assiette sera dégressive de façon linéaire, par cinquième, par année pleine à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- ♦ les critères liés à la performance seront des critères budgétaires liés à la performance des métiers du groupe Crédit Agricole S.A. et prenant en compte la croissance interne des activités ainsi que le coût du risque, soit :
 - le PNB des métiers opérationnels (hors compte propre et divers),
 - le résultat d'exploitation des métiers opérationnels (hors compte propre et divers) ;
- ♦ en cas de versement effectif d'une indemnité de rupture, M. Chifflet ne pourra faire valoir ses droits à la retraite avant 12 mois ;

il est précisé que l'indemnité de rupture inclut toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité relative à l'éventuelle application de l'engagement de non concurrence ;

- Engagement de non concurrence : la société peut demander, à la cessation du mandat de M. Chifflet et quelle qu'en soit la cause, qu'il s'engage, à compter de cette date, à ne pas exercer, directement ou indirectement, une activité au service d'une entreprise concurrente de Crédit Agricole S.A., que ce soit en qualité de bénévole, de salarié, de mandataire ou d'indépendant. Cet engagement, limité au secteur bancaire, sera d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat ;
- Retraite : M. Chifflet cotisera aux régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle en vigueur dans l'entreprise. Les régimes de retraite supplémentaires sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisation définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3% à la charge du

bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, à 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à 23 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale à cette date.

Ces engagements ne sont pas supportés par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Informations complémentaires

Il est rappelé que l'ensemble de ces éléments sur la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB sont détaillés dans le présent chapitre « Gouvernance et Contrôle interne » en pages 38 à 42.

Comité d'audit

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs ou censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

Il est composé de sept membres au 31 décembre 2009 :

- Monsieur Henri Moulard, Censeur, membre du comité depuis novembre 2003, désigné Président du comité le 1er avril 2004, membre non lié au Groupe Crédit Agricole ;
- Messieurs Edmond Alphanféry, administrateur indépendant, et Philippe Geslin, nommés en septembre 2002 ;
- Monsieur Bernard Lolliot nommé en mars 2006 ;
- Messieurs Jean-Frédéric de Leusse et Jean Philippe, nommés le 14 mai 2008 ;
- Monsieur François Veverka, administrateur indépendant nommé le 13 mai 2009.

Selon le règlement intérieur, le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par semestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration.

Le rôle du comité d'audit défini dans le règlement intérieur a été précisé en 2009 au regard notamment de l'évolution des dispositions concernées du règlement CRBF n°97-02.

Ce comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident de fraude ou non révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le conseil, de suivre les travaux des commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du conseil ou le Directeur

général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration. Le Président du comité d'audit est notamment chargé de présenter au Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité.

Le comité d'audit s'est réuni six fois en 2009. Le taux de participation au comité d'audit est d'environ 85% pour l'année 2009. Le comité a examiné les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au conseil.

Ont été également portés à l'ordre du jour du comité les points suivants :

- budget 2009 ;
- présentation d'activités, ainsi que les activités en cours d'extinction dans le cadre du plan de recentrage et de développement.

Les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle interne et des risques ont fait l'objet de points réguliers :

- points sur les missions du contrôle périodique et synthèse ;
- points sur la conformité ;
- situation des risques (notamment annuelle et semestrielle) - contrôle des risques, liquidité - fixation de seuils de significativité au regard du règlement C.R.B.F. n°97-02 ;
- information semestrielle sur le contrôle interne.

Le comité a examiné également les rapports établis au titre de l'année 2008 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à la Commission bancaire ;

Le comité a entendu les commissaires aux comptes lors de chaque examen des comptes. Il a rencontré notamment les membres de la Direction Générale, le directeur financier et le directeur financier adjoint, les différents responsables du contrôle interne (contrôle périodique, risques et contrôle permanent et conformité).

Le Président du comité d'audit, Monsieur Moulard, a eu deux rencontres avec un membre du Conseil d'Administration, huit rencontres avec un/des membres du comité exécutif et/ou de la Direction Générale, trois réunions avec les commissaires aux comptes et deux réunions avec l'inspecteur général, en ayant pris connaissance de quarante-six notes de synthèse de missions réalisées par l'audit interne et de cinq missions de la Commission bancaire.

Une présentation des travaux du comité d'audit a été faite par son Président lors de chaque séance du Conseil d'Administration. Les modalités de fonctionnement et de la composition sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil. Il est rappelé que le comité d'audit peut à tout moment saisir le Conseil d'Administration de ses propositions relatives à la composition du comité d'audit, son fonctionnement et son organisation. La composition du comité repose essentiellement sur la participation de membres disposant de connaissances comptables, financières et bancaires. Le nombre des membres du comité a été porté de six à sept en 2009.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par le dit règlement, au Conseil d'Administration ou à l'assemblée générale. Il précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'Administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations

significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'Administration » en page 21, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'Administration ou de son Président.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 – Composition – Nature des assemblées », « ART. 20 – Réunions », « ART. 21 – Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 – Assemblée générale Extraordinaire ».

TITRE V – Assemblées générales

ART. 19 – Composition – Nature des assemblées

Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les assemblées générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les assemblées générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

ART. 20 – Réunions

Les assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'Administration ou par un administrateur désigné par le Président du Conseil d'Administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

ART. 21 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 22 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts. »

Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2009, le capital de la société est composé de 224 277 957 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 6 055 504 839 euros (à la suite d'une augmentation de capital en numéraire réalisée le 28 janvier 2009). Ce capital est

détenu à plus de 97 % par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99 % par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale, performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et

- ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre.

Textes de référence en matière de contrôle interne

Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le code monétaire et financier,
- le règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (C.R.B.F.),
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.R.B.F.),
- le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle,
- les législations et les réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère.

Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de Procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de Procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- la Directive 3.3.1 du 27 mars 2007 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB,
- les manuels de conformité Crédit Agricole CIB,
- un corpus de procédures (base Intranet des textes de gouvernance, maintenue par le Secrétariat général de la Banque) relatives en particulier à la conformité, aux risques et contrôles permanents,
- les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

- Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération Bancaire Française et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de Gouvernance Global Compensation Review, présidé par le Directeur Général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs Généraux Délégués, les responsables des directions Risk and Permanent Control, Finance, Human Resources, Global Compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des Rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération (note circulaire diffusée en septembre).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de Contrôle interne, présidé par le directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A., l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2009.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, notamment sur les limites globales de risques et expositions, les rapports suivants relatifs à l'exercice 2009 feront l'objet d'une présentation lors des séances du comité d'audit se tenant en avril 2010 et du conseil d'administration de mai 2010 :

- le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- le rapport sur la mesure et la surveillance des risques,
- le rapport du responsable de la conformité pour les services d'investissement qui porte sur l'organisation de cette fonction, ses tâches, les observations formulées, ainsi que les mesures prises.

Il est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne (cf. paragraphe « Comité d'audit » en page 26) et de suivre tout incident de fraude ou non révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés.

Rôle de l'organe exécutif : Direction Générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

- il définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes.
- il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.
- il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.
- il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées.
- il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

En outre, il a été créé un comité de gouvernance Global Compensation Review qui doit s'assurer que les

principes définis par les normes professionnelles FBF sont pris en compte dans les propositions en matière de rémunération des collaborateurs qui sont présentées à l'organe délibérant et au Comité des rémunérations.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans le Rapport de gestion et les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1er degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2ème degré - 1er niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2ème degré - 2ème niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité...)
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux

unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Coverage & Investment Banking, Structured Finance, Equity Brokerage and Derivatives, Fixed Income Markets, Transaction & Commercial Banking, Distressed Assets et International Private Banking. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de

l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

▲ La Direction Risk and Permanent Control

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de crédit, pays, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la direction financière.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international. Au 31 décembre 2009, RPC dispose d'un effectif de 869 collaborateurs (ETP) dans le monde.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est également responsable du contrôle permanent au sens du règlement CRBF 97-02 modifié.

La gouvernance s'articule principalement autour des instances suivantes :

- un comité stratégique des risques qui renforce le pilotage des risques et complète le dispositif de gouvernance (fixation des grandes orientations risques devant encadrer la politique commerciale ainsi que les enveloppes de risques majeures et les principales méthodes utilisées),
- un comité des stratégies et portefeuilles, qui définit les grandes orientations commerciales/risques et les

- enveloppes de risques pour chaque métier et chaque implantation,
- un comité des risques de contrepartie qui statue sur les risques Individuels,
- un comité des risques de marché qui fixe les limites applicables et assure le suivi des positions,
- un comité des affaires sensibles qui décide le classement des affaires sensibles et des clients douteux et fait des propositions de provisions qui sont validées par la direction générale
- un comité de contrôle permanent faitier qui valide les missions assignées au contrôle permanent, examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers et des succursales ainsi que les problématiques transverses

En outre, RPC est membre permanent du comité faitier Nouvelles Activités Nouveaux Produits de Crédit Agricole CIB ainsi que des comités des métiers et des entités et du Comité de Management de la Conformité.

Au sein de Crédit Agricole CIB, un corps procédural détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. En 2009, il a fait l'objet d'une actualisation, afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques

Schéma Directeur des Risques

Lancé fin 2007, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision d'évolution à moyen-long terme et vise à accélérer et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du plan « recentrage et développement » de Crédit Agricole CIB.

Il couvre trois grandes natures de sujet : des éléments organisationnels à ajuster, des processus à rationaliser et des systèmes d'information à accélérer ou à lancer. Il traite les grands types de risques : risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), risques de marché, risques opérationnels et comprend des projets connexes, dont la maîtrise des risques est dépendante.

Le schéma directeur est géré par Risk and Permanent Control en mode projet. Il regroupe une vingtaine de projets ou programmes rassemblant une centaine de chantiers. Sa gouvernance est assurée par un Comité de pilotage mensuel présidé par un membre de la Direction Générale.

Les premières réalisations ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ : fonctionnement plus transverse de la direction des risques, meilleure capacité à appréhender et à gérer les risques de contrepartie sur opérations de marché, renforcement du dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et rationalisation du processus d'octroi sur le périmètre corporate. Les objectifs en cours de finalisation portent sur des actions de prévention de la fraude ainsi que sur la montée en puissance du contrôle permanent.

Les objectifs programmés à l'horizon fin 2010 et 2011 concernent principalement la poursuite des actions menées en réponse aux exigences réglementaires (Bâle II, calcul des fonds propres réglementaires pour les risques de marché) ainsi que la poursuite de la fiabilisation des outils d'octroi.

Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures autorisées de front-office (l'une de nature analyse engagements, l'autre étant celle du président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectoriel. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de recomposition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur. A cette occasion, la notation des certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'un système d'appréciation et de surveillance fondé sur une méthodologie de notation spécifique. La note des pays est mise à jour chaque trimestre. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement.

Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités,

produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le contrôle permanent des Métiers, permettent aux équipes de Risques de Marché de valider préalablement les développements d'activité ;
- le Comité des Risques de marché assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité de Validation des Pricers permet d'approuver les nouveaux modèles utilisés pour les produits de marché avant leur utilisation.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;
- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.

Prestations de Services Essentielles Externalisées

La politique d'externalisation encadrée par une directive publiée en janvier 2008 a été complétée, en 2009, par une note d'application relative à la formalisation du dispositif de contrôle des prestations essentielles externalisées. Ce dispositif prévoit notamment un reporting de la qualité des prestations et de la conformité des contrats.

Dispositif Bâle II

Dans le cadre du projet Bâle II, initié en 2004 pour mettre en place la réforme réglementaire, Crédit Agricole CIB a obtenu, fin 2007, l'autorisation par la Commission bancaire d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit, ainsi que l'approche avancée de mesure du risque opérationnel, pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Crédit Agricole CIB s'appuie sur un dispositif de notation interne qui repose sur une échelle comprenant quinze crans pour le risque de crédit et des méthodologies adaptées à chaque grande nature de contrepartie, qui ont toutes été présentées et validées par le comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. Un comité de qualité des données assure une surveillance des données utilisées pour l'octroi et la notation.

En 2008, Crédit Agricole CIB est passé en mode de fonctionnement courant avec une organisation adaptée à assurer le bon fonctionnement et l'amélioration du dispositif Bâle II.

▲ La Direction Finance : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction comptable et financière de Crédit Agricole CIB, le contrôle financier groupe assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Les directions financières des entités consolidées sont elles-mêmes responsables de l'élaboration de leurs états financiers et de leur transmission au contrôle financier groupe.

Crédit Agricole CIB se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et hiérarchiquement au directeur financier.

Une Directive sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier, adoptée en août 2008, définit le périmètre du contrôle permanent comptable et financier, et le dispositif de contrôle permanent mis en place de niveau Groupe et dans les entités.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

Crédit Agricole CIB établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. Le traitement comptable des instruments et opérations complexes fait l'objet d'une analyse préalable par le département des Normes comptables de la Direction Financière de Crédit Agricole CIB. Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système de consolidation comptable. Le système de consolidation comptable est un système commun au groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole SA. Des instructions sont diffusées par le contrôle financier groupe aux directions financières des entités afin de préciser la nature des informations à collecter en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2009, Crédit Agricole CIB a mené des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole, notamment l'automatisation d'un certain nombre de processus, l'amélioration des outils de restitution et le renforcement de la coordination du processus d'arrêté entre les risques et la finance. Les principes et les étapes de mise en œuvre d'une plateforme comptable, à vocation internationale, ont également été définis.

Données de gestion

Chaque entité rapproche les principaux agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable. Le contrôle financier groupe contrôle que la somme des résultats des métiers est égale à la somme des résultats des entités qui est elle-même égale aux résultats consolidés du groupe Crédit Agricole CIB. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps.

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière. Un plan d'action précis de renforcement du contrôle permanent comptable a été défini et présenté aux instances de gouvernance ; sa mise en œuvre en 2009 a consisté notamment en l'élaboration de la cartographie des risques comptables de Crédit Agricole CIB Paris. Parmi les principales autres actions menées figurent également la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels couvrant les risques de fraudes, le déploiement du plan de contrôles comptables au sein de la direction financière, et la production d'indicateurs par les principales entités.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers,
- contrôles de 2^{ème} degré 1^{er} niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Les reportings relatifs au contrôle permanent intègrent l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux.

▲ La Division « Information Security & Continuity »

La Division « Information Security & Continuity » (ISEC), dédiée au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités, est rattachée au Secrétaire Général de Crédit Agricole CIB. .

Afin d'assurer ses missions de contrôle permanent, ISEC s'appuie sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

En matière de sécurité de l'information, ISEC définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISEC supervise le workflow d'octroi des droits d'accès aux applications informatiques de la Banque, et coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique a été élaboré afin de faire face à la crise pandémie grippale A / H1N1. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque.

Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La division rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité Exécutif.

▲ La Direction « Global compliance »

Organisée en ligne métier, la direction « Global Compliance » au sein du groupe Crédit Agricole CIB contribue au respect des obligations professionnelles par la Banque et ses collaborateurs, à la détection de tout risque de non-conformité aux obligations résultant des dispositions législatives ou réglementaires ou des règles professionnelles, ainsi qu'aux orientations de l'organe délibérant ou de l'organe exécutif. Ces dispositions concernent notamment la prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations, ou tout autre manquement de nature à porter atteinte à la protection des investisseurs ou des intérêts des clients, et à l'intégrité et au bon fonctionnement des marchés.

Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de CA S.A.

Il est assisté :

- d'un responsable de la Sécurité Financière
- d'un responsable de la Conformité des activités de Marchés de Capitaux (qui est doté d'une organisation globale dans le cadre d'une plateforme Paris-Londres)
- d'un responsable de la prévention de la fraude
- d'un responsable de la Conformité des activités de Coverage et de Banque d'Investissement, notamment en charge de l'identification et la prévention des conflits d'intérêts
- d'un responsable en charge de la conformité des activités de Financements et de Banque Commerciale et du Secrétariat général, incluant une équipe centralisée de contrôleurs permanents.

Le Directeur de Global Compliance exerce en outre une tutelle fonctionnelle sur les responsables de conformité :

- des métiers et fonctions de supports de Crédit Agricole CIB siège (correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers)
- des responsables Conformité des entités de Crédit Agricole CIB dans le réseau international (LCO, Local Compliance Officers)
- des responsables Conformités des filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

Ainsi, les effectifs de Global Compliance pour le périmètre de la BFI à fin 2009 s'élevaient à 150 ETP, auxquels s'ajoutent 16 correspondants délocalisés au sein des Métiers.

La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne des métiers de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'aux Comités de Contrôle Permanent.

Sa principale instance de gouvernance est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions juridique (LGL), contrôle permanent (RPC), et Audit de Crédit Agricole CIB. La Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA est également membre permanent de ce Comité mensuel.

La fonction de contrôle permanent est renforcée au sein de Global Compliance par l'existence d'unités dédiées de contrôle permanent de Conformité (en France, aux Etats-Unis ou à Londres notamment). Les risques de non-conformité sont évalués conjointement par les responsables de conformité et les métiers, et recensés dans une cartographie annuelle, qui sert de base à l'établissement des plans de contrôle de conformité.

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de projets structurants : la revue complète de toutes les Nouvelles Activités et Nouveaux Produits de marchés (NAP) sur les produits existants, la remise à plat des procédures liées au respect des embargos, la mise en œuvre d'un KYC unique Paris, Londres et New York, le déploiement mondial de la surveillance automatisée (Lutte Anti-Blanchiment), ainsi que le renforcement du dispositif d'identification et de prévention des conflits d'intérêts et du dispositif de gestion automatisée des listes d'initiés., Crédit Agricole CIB s'est également doté, conformément aux normes du Groupe, d'une équipe dédiée au pilotage de la prévention de la fraude.

En 2010, outre la poursuite de ces projets structurants entamés en 2009, l'accent sera porté sur la mise en place en Europe de la Troisième Directive, ainsi que sur le déploiement mondial d'une cartographie des risques de blanchiment ; un accent particulier sera mis sur les actions de formation.

▲ La Fonction Juridique

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A.

Le Directeur Juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Délégué de Crédit Agricole CIB. Il a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ou, le cas échéant, sur les responsables juridiques à compétence régionale.

Au sein du groupe Crédit Agricole CIB, la Fonction Juridique est organisée en ligne métier. Ses missions sont d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement CRBF 97-02 modifié, et, d'autre part, l'apport aux Métiers de l'appui nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Juridique elle-même.

La Fonction Juridique contribue au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires.

Elle y contribue par la veille juridique, la formation des collaborateurs, l'édiction et la mise en place de politiques et procédures juridiques, la fourniture de consultations et l'élaboration de contrats types, la participation aux négociations de contrats et aux organes et procédures de décision, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Juridique participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions d'engagement majeures.

En 2009, le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques a été renforcé dans plusieurs de ses composantes :

- l'organisation des services juridiques a été adaptée pour assurer une gestion plus « globale » (notamment entre Paris et Londres) des risques juridiques ;
- l'efficacité de la documentation juridique Marchés de Capitaux a été renforcée par la standardisation des contrats cadre de marché et la rationalisation du processus de négociation dans la Legal Data Base (LDB). La sécurité et l'exhaustivité de la LDB ont également été améliorées, de même que son utilisation ;
- un système de partage des connaissances a été déployé au siège et dans les entités du groupe Crédit Agricole CIB
- enfin l'encadrement du recours aux conseils juridiques externes a été renforcé.

Le troisième degré

▲ Contrôle périodique

L'Inspection Générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent. Elle fait partie intégrante de la ligne Métier

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

Audit Inspection du groupe Crédit Agricole SA. Ainsi, l'inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'inspecteur général de Crédit Agricole SA et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection Générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, près de deux cent vingt personnes dont une centaine basée au Siège.

Pour exercer ses missions, l'Inspection Générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Equipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales.

▲ Equipe centrale

Dotée d'une équipe centrale de 55 inspecteurs, l'Inspection Générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité. A cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe ;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit validé par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB et par l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection Générale sont communiquées à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction Générale de Crédit Agricole SA et à l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA.

▲ Les équipes d'audit interne

Les unités d'audit interne (incluant l'audit France en charge de la couverture des unités et filiales du Siège) du groupe comprennent cent cinquante personnes à fin 2009. Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. L'activité de ces responsables est animée par un collaborateur de l'inspecteur général.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (3 ans).

- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection Générale.
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection Générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle.
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection Générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection Générale.

Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel des recommandations par les équipes d'audit internes. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, l'Inspection Générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection Générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit de l'activité du contrôle périodique et, en particulier, conformément aux évolutions du règlement 97-02 modifié en 2009, des principaux retards dans la mise en œuvre des recommandations émises par les audits internes et externes. Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Crédit Agricole CIB

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole CIB et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset et Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Pierre Hurstel

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations des mandataires sociaux

Conseil d'Administration

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB au titre de leurs mandats détenus en 2009 chez Crédit Agricole CIB sont les suivants :

(Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole SA, Crédit Agricole Egypt et Crédit Foncier de Monaco aux administrateurs de Crédit Agricole CIB au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés).

Jetons de présence 2009

Membres du Conseil d'Administration (administrateurs et censeur) montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB	Jetons de présence versés par Crédit Agricole SA ⁽³⁾	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Agricole Egypt	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Foncier de Monaco	Total 2009	Total 2008
Georges PAUGET, Président	39 000				39 000	42 000
Edmond ALPHANDERY	30 000				30 000	45 000
Pierre BRU	19 000	44 550			63 550	61 600
Jean-Paul CHIFFLET	15 000	51 150			66 150	70 250
Jean-Dominique COMOLLI	15 000				15 000	15 000
Frank DANGEARD	15 000				15 000	18 000
Jean-Frédéric DE LEUSSE	21 000		2 500		23 500	31 250
Jean-Frédéric DREYFUS ⁽²⁾	15 000				15 000	18 000
Philippe GESLIN	27 000			9 147	36 147	60 536
François IMBAULT	15 000				15 000	18 000
Marc KYRIACOU ⁽²⁾	12 000				12 000	18 000
Jean LE VOURCH	15 000				15 000	18 000
Bernard LOLLIT	30 000				30 000	48 000
François MACÉ	15 000				15 000	12 000
Didier MARTIN	16 000				16 000	16 000
Jean PHILIPPE	27 000				27 000	34 000
Jean-Marie SANDER	15 000	64 350			79 350	78 500
François VEVERKA ⁽¹⁾	28 000	50 700			78 700	
Henri MOULARD, Censeur	30 000	45 400			75 400	93 500

⁽¹⁾ Nommé par l'assemblée générale du 13 mai 2009.

⁽²⁾ Administrateurs élus par les salariés.

⁽³⁾ Les séances du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions – viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

Montant des jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB à :	2009	2008
Yves COUTURIER, administrateur dont le mandat a expiré le 13 mai 2008		19 500

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil, ainsi que de leur participation aux comités d'audit et de rémunération – une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB aux membres du conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du conseil (3 000 euros par séance) ;

- les membres du comité des rémunérations et du comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

Direction Générale

Principes de rémunération

La rémunération des membres de la direction générale au titre de 2009 comprend une partie fixe et une partie variable ainsi qu'un complément de rémunération variable différée.

La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché.

La partie variable est calculée sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs :

- Les éléments quantitatifs sont liés à la réalisation d'objectifs de résultat de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Ces critères quantitatifs peuvent représenter une part prépondérante de la partie variable.
- Les éléments qualitatifs sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du respect des règles de gouvernance, de procédures et de déontologie, de la culture de transversalité, de la qualité du management et de la gestion des équipes.

Le complément de rémunération variable différée, attribué sous la forme d'actions Crédit Agricole S.A., est soumis en totalité à des conditions de présence et de performance.

Patrick Valroff, Directeur général depuis le 14 mai 2008

La part fixe de la rémunération de Monsieur Valroff est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général. Elle a été fixée à 650 000 euros par décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2008 et est inchangée en 2009.

Patrick Valroff n'a pas reçu d'options ou d'actions de performance en 2008 et en 2009 (les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008).

Récapitulatif des rémunérations de Patrick Valroff

en euros	2008		2009	
	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	401 978	401 978	650 000	650 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	⁽⁴⁾ 565 000	⁽⁵⁾	⁽⁶⁾ 441 000	565 000
Complément de rémunération variable conditionnelle différée	⁽⁴⁾		⁽⁶⁾ 879 000	
Primes versées au titre du programme de fidélité				
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 262	3 262	5 862	5 862
Total	970 240	405 240	1 975 862	1 220 862

Brute avant impôt.

⁽²⁾ Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social (à partir du 14 mai 2008) au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

⁽³⁾ Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

⁽⁴⁾ Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Patrick Valroff une rémunération variable de 565 000 euros au titre de l'année 2008 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.

⁽⁵⁾ Aucun montant versé par Crédit Agricole CIB en 2008.

⁽⁶⁾ Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Patrick Valroff une rémunération variable totale de 1 320 000 euros, composée de 441 000 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 879 000 euros sous la forme d'actions de Crédit Agricole

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence.

Jérôme Grivet, Directeur général délégué

La part fixe de la rémunération de Monsieur Grivet est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué. Elle a été portée à 450 000 euros sur décision du Conseil

d'Administration du 2 mars 2009 avec effet au 1er janvier 2009.

Jérôme Grivet n'a pas perçu d'options ou d'actions de performance en 2008 et 2009.

Récapitulatif des rémunérations de Jérôme Grivet

en euros	2008		2009	
	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	420 000	420 000	450 000	450 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	⁽⁴⁾ 240 000	⁽⁵⁾ 310 000	⁽⁶⁾ 189 450	⁽⁴⁾ 240 000
Complément de rémunération variable conditionnelle différée	⁽⁴⁾		⁽⁶⁾ 218 550	
Primes versées au titre du programme de fidélité		⁽⁷⁾ 15 615		⁽⁸⁾ 47 425
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	50 000		⁽⁶⁾ 150 000	50 000
Jetons de présence				
Avantages en nature	4 276	4 276	6 777	6 777
Total	714 276	749 891	1 014 777	794 203

⁽¹⁾ Brute avant impôt.

⁽²⁾ Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

⁽³⁾ Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

⁽⁴⁾ Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Jérôme Grivet une rémunération variable de 240 000 euros au titre de l'année 2008 versée en 2009 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.

⁽⁵⁾ Composé du montant de la rémunération variable allouée au titre de 2007 de 310 000 euros.

⁽⁶⁾ Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Jérôme Grivet une rémunération variable totale de 408 000 euros, composée de 189 450 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 218 550 euros sous la forme d'actions de Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence. Il a également attribué à Jérôme Grivet une rémunération exceptionnelle de 150 000 euros.

⁽⁷⁾ Composé d'un montant perçu en 2008 au titre de la prime de fidélité allouée en 2007 venant à échéance en 2008 pour le premier tiers soit 15 615 euros.

⁽⁸⁾ Composé des montants perçus en 2009, soit :

- 16 255 euros de rémunération différée allouée en 2007 et venant à échéance en 2009 pour le second tiers ;
- 31 170 euros de rémunération différée allouée en 2008 et venant à échéance en 2009 pour le premier tiers.

Alain Massiera, Directeur général délégué

La part fixe de la rémunération de Monsieur Massiera est déterminée par référence aux pratiques du marché pour les fonctions de Directeur général délégué. Elle a été portée à 600 000 euros sur décision du Conseil

d'Administration du 3 mars 2008 avec effet au 1^{er} janvier 2008 et est inchangée en 2009.

Alain Massiera n'a pas perçu d'options ou d'actions de performance en 2008 et 2009.

Récapitulatif des rémunérations d'Alain Massiera

en euros	2008		2009	
	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾	Dû ⁽²⁾	Versé ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	600 000	600 000	600 000	600 000
Rémunération variable ^{(1) (4)}	⁽⁶⁾ 568 000	⁽⁷⁾ 245 000	⁽⁸⁾ 423 000	⁽⁶⁾ 568 000
Complément de rémunération variable conditionnelle différée	⁽⁶⁾		⁽⁸⁾ 837 000	
Primes versées au titre du programme de fidélité				⁽⁹⁾ 114 290
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾				
Jetons de présence				
Avantages en nature ⁽⁵⁾	47 247	47 247	92 226	92 226
Total	1 215 247	892 247	1 952 226	1 374 516

⁽¹⁾ Brute avant impôt.

- (2) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.
- (3) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.
- (4) La rémunération variable inclut également les suppléments de rémunération liés aux séjours effectués hors de France.
- (5) Le montant des avantages en nature est principalement lié à la mise à disposition d'un logement de fonction.
- (6) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Alain Massiera une rémunération variable de 568 000 euros au titre de l'année 2008 versée en 2009 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.
- (7) Composé du montant de la rémunération variable allouée au titre de 2007 de 245 000 euros.
- (8) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Alain Massiera une rémunération variable totale de 1 260 000 euros, composée de 423 000 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 837 000 euros sous la forme d'actions Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence.
- (9) 114 290 euros de rémunération différée allouée au titre de 2007 et venant à échéance en 2009 pour le premier tiers.

Autres rémunérations

(Versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société)

Georges Pauget, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB

Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB

Récapitulatif des rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre de ses fonctions de directeur général de Crédit Agricole S.A. –

en euros	2008		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	920 000	920 000	920 000	920 000
Rémunération variable (1)	(6)	607 200	(7)	(6)
Rémunération exceptionnelle (1)				
Jetons de présence (4)	42 000	42 000	39 000	39 000
Avantages en nature (5)	256 711	256 711	18 040	18 040
Total	1 218 711	1 825 911	977 040	977 040

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

(4) Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

(5) Les avantages en nature versés en 2008 représentaient essentiellement les versements par Crédit Agricole SA de sommes destinées à financer le départ à la retraite. Le dispositif spécifique ayant été abandonné, aucun versement à ce titre n'a été effectué en 2009.

(6) Monsieur Georges Pauget, ayant proposé au Comité des rémunérations de Crédit Agricole SA du 20 janvier 2009, de renoncer à sa rémunération variable au titre de l'année 2008. A ce titre, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA du 3 mars 2009 a approuvé cette proposition et aucun versement n'a été effectué en 2009.

(7) A la date de publication du présent document, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. n'avait pas défini la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'année 2009. Dès que la délibération du Conseil d'administration, sur la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux aura été prise, elle fera l'objet d'une information.

Option de souscription ou d'achat d'actions de Crédit Agricole CIB ou de Crédit Agricole SA (attribution ou levée) – Actions de performance

Durant l'exercice 2009, il n'y a eu :

- aucune levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ;
- aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ;
- aucune attribution d'actions de performance aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ;
- aucune action de performance devenue disponible pour les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

Synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne bénéficient d'aucune disposition particulière arrêtée par le conseil en matière de retraite.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Dates du mandat		Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire (2)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Début	Fin	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Patrick Valroff ⁽⁴⁾ Directeur général	14 mai 2008	2 ^{ème} trim. 2011	✓			✓	(6) ✓		(7) ✓	
Alain Massiera ⁽⁵⁾ Directeur général délégué	1 ^{er} oct. 2007	2 ^{ème} trim. 2011	✓		(3) ✓			✓		✓
Jérôme Grivet ⁽⁵⁾ Directeur général délégué	1 ^{er} oct. 2007	2 ^{ème} trim. 2011	✓		(3) ✓			✓		✓
Georges Pauget Président du Conseil d'Administration	15 mai 2007 ⁽⁸⁾	23 février 2010 ⁽⁹⁾	✓		(3) ✓			✓		✓

⁽¹⁾ S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur général et le Directeur général.

⁽²⁾ Tout collaborateur ayant un contrat de travail avec Crédit Agricole CIB France bénéficie en outre d'un régime à cotisations définies (article 83).

⁽³⁾ Des informations sur les régimes de retraite supplémentaire sont fournies dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale repris ci-avant, pages 24 et 26.

⁽⁴⁾ Nommé le 14 mai 2008 pour une période expirant à l'issue du Conseil se tenant au 2^{ème} trimestre 2011 et procédant à l'examen des comptes au 31 mars 2011.

⁽⁵⁾ Nommés lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 août 2007 avec effet au 1^{er} octobre 2007. Leurs mandats ont été renouvelés le 14 mai 2008 pour une période expirant à l'issue du Conseil se tenant au 2^{ème} trimestre 2011 et procédant à l'examen des comptes au 31 mars 2011.

⁽⁶⁾ Des informations sur les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions sont fournies dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale repris pages 24 à 26.

⁽⁷⁾ Postérieurement à la rupture de son contrat de travail, Monsieur Patrick Valroff sera soumis à une obligation de non-concurrence pendant une durée d'un an à compter de la cessation effective de ses fonctions. En contrepartie, il lui sera versé une indemnité globale égale à 100 % de la rémunération fixe brute perçue pendant les 12 mois précédant la rupture de son contrat de travail. Le montant de cette indemnité sera déduit de l'indemnité de départ (telle que définie plus haut) éventuellement versée à Monsieur Valroff si le montant de cette indemnité est supérieur.

Cette clause de non-concurrence ne sera applicable qu'à compter du 3 janvier 2011.

⁽⁸⁾ première nomination en qualité de Président.

⁽⁹⁾ Démission de ses fonctions d'administrateur et de Président avec effet au 23 février 2010.

Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

au 31 décembre 2009

Direction Générale

Patrick Valroff

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex

Première nomination : 2008
Echéance du mandat : 2011

Fonction exercée chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : Directeur général

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB : membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ♦ Président et Directeur général de Sofinco
- ♦ Président de FGA Capital S.p.A. (Italie)
- ♦ Président de Crédit Lift (SAS)
- ♦ Président de Valris (SAS)
- ♦ Président du conseil de surveillance de Eurofactor
- ♦ Président du conseil de surveillance de Finaref
- ♦ Représentant permanent de Sofinco
- ♦ Administrateur de Creserfi
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Leasing

Alain Massiera

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex

Première nomination : 2007
Echéance du mandat : 2011

Fonction exercée chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : Directeur général délégué

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.
- ♦ Administrateur de Banque Saudi Fransi et membre du Comité Exécutif
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole (Suisse)
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Cheuvreux
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Egypt
- ♦ Managing Director de CLSA BV
- ♦ Managing Director de Stichting CLSA Foundation

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ♦ Président de Crédit Agricole Funds
- ♦ Président de Crédit Agricole (Suisse) Conseil
- ♦ Administrateur de Caceis Fastnet
- ♦ Administrateur de CAI BP Holding
- ♦ Administrateur de Finanziaria Indosuez International S.A.
- ♦ Administrateur de Safec

Jérôme Grivet

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex

Première nomination : 2007
Echéance du mandat : 2011

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB : Directeur général délégué

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.
- ♦ Président Directeur général de Mescas
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Cheuvreux
- ♦ Administrateur de Newedge Group
- ♦ Administrateur de Cedicam
- ♦ Administrateur de LCL Obligation Euro
- ♦ Administrateur de l'Union de Banques Arabes et Françaises «U.B.A.F.»
- ♦ Managing Director de CLSA BV
- ♦ Managing Director de Stichting CLSA Foundation
- ♦ Administrateur de Flétirec
- ♦ Représentant permanent de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank,

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ♦ Président du Conseil d'administration de la SNGI
- ♦ Administrateur de Trillion
- ♦ Membre du Conseil de surveillance de l'UBAF

Conseil d'administration

Georges Pauget

91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Détient une action

Première nomination : 2004
Echéance du mandat : 2010

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président du Conseil d'administration jusqu'au 23 février 2010
- ◆ Président du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Directeur général de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Président du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Président du Conseil d'administration de LCL
- ◆ Président du Conseil d'administration de Amundi Group (SA)
- ◆ Administrateur de Valeo
- ◆ Administrateur de Danone communities (Sicav)
- ◆ Représentant de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Membre du Club des partenaires de TSE (association)
- ◆ Membre du Conseil d'orientation de Paris-Europlace
- ◆ Membre du Comité exécutif de la Fédération bancaire française

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Directeur général du Crédit Lyonnais (LCL)
- ◆ Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Président du Comité exécutif de la Fédération bancaire française
- ◆ Président de Cedicam (SAS)
- ◆ Président de TLJ SAS
- ◆ Président de Uni-Editions (SAS)
- ◆ Vice-président de Pacifica
- ◆ Vice-président de Prédica
- ◆ Administrateur de Banca Intesa
- ◆ Administrateur de Banque de Gestion Privée Indosuez
- ◆ Administrateur de Bankoa
- ◆ Administrateur de Europay France
- ◆ Administrateur de Holding Eurocard
- ◆ Administrateur de Prédi-retraite
- ◆ Administrateur de Gecam (GIE)
- ◆ Représentant permanent de Crédit Agricole S.A.,
- ◆ Membre du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts
- ◆ Représentant permanent du Crédit Lyonnais (LCL)
- ◆ Administrateur de la Fondation de France

Edmond Alphandéry

4, place Raoul Dautry – 75015 Paris
Détient une action

Première nomination : 2002
Echéance du mandat : 2010

Fonctions exercées chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président du Conseil d'administration de CNP Assurances
- ◆ Administrateur de Caixa Seguros (Brésil)
- ◆ Administrateur de CNP Unicredit Vita (Italie)
- ◆ Administrateur de Icade
- ◆ Administrateur de Suez

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ◆ Administrateur de « Les Affiches parisiennes »
- ◆ Membre du European Advisory Board de Lehman Brothers puis de "l'European Advisory Panel" de Nomura Securities

Pierre Bru

219, avenue François Verdier – 81022 Albi cedex 9
Détient une action

Première nomination : 2002
Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB

- ◆ Président du Conseil d'administration de la CRCAM Nord Midi-Pyrénées
- ◆ Président du Conseil d'administration de Sodagri
- ◆ Président de l'Institut universitaire de technologie de Rodez
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Administrateur de Chabrilac (SAS)
- ◆ Administrateur de Graphi (SAS)
- ◆ Administrateur de Grand Sud-Ouest Capital (SA)
- ◆ Administrateur de Inforsud Diffusion (SAS)
- ◆ Administrateur de Inforsud Editique (SAS)
- ◆ Administrateur de Merico-Deltaprint (SAS)
- ◆ Administrateur de Edokial (SAS)
- ◆ Administrateur de Caisse locale de Crédit Agricole de Pont-de-Salars
- ◆ Membre du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Gérant de GFA Pont des Rives
- ◆ Gérant de GAEC Recoules d'Arques
- ◆ Représentant permanent de la CRCAM Nord Midi-Pyrénées :
- ◆ Président de N.M.P. Développement SAS
- ◆ Administrateur de Inforsud Gestion (SA)
- ◆ Censeur de SEM 12

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ◆ Président de Sodagri
- ◆ Administrateur de Camarca
- ◆ Administrateur de CRCCA
- ◆ Administrateur de GIE Gecam
- ◆ Administrateur de Idia Participations
- ◆ Administrateur de Sacam
- ◆ Administrateur de Sacam Participations (SAS)
- ◆ Administrateur de Scicam
- ◆ Administrateur de Sofipar
- ◆ Administrateur de Inforsud FM (SAS)
- ◆ Membre et trésorier du Bureau fédéral de la FNCA

Jean-Paul Chifflet

1, rue Pierre de Truchis de Lays
69410 Champagne au Mont d'Or
Détient une action

Première nomination : 2004
Echéance du mandat : 2010

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB :
Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Directeur général de la CRCAM Centre-Est
- ♦ Vice-président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
- ♦ Président de la SAS Sacam Développement
- ♦ Président fondateur en Rhône Alpes de IMS,
- ♦ Entreprendre pour la cité
- ♦ Vice-président de la SAS Rue La Boétie
- ♦ Vice-président du comité des banques de la région Rhône Alpes
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Financements SA (Suisse)
- ♦ Administrateur de Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
- ♦ Administrateur de GIE AMT
- ♦ Administrateur de Sacam Participations SAS
- ♦ Administrateur de SCI Scicam
- ♦ Administrateur de Siparex associés (SA)
- ♦ Administrateur de Lyon Place financière et tertiaire
- ♦ Directeur général de la SAS Sacam International
- ♦ Représentant permanent de la SAS Sacam
- ♦ Développement, administrateur de LCL
- ♦ Secrétaire général et membre du bureau de la FNCA
- ♦ Secrétaire général du Comité de direction du GIE Gecam
- ♦ Membre du Comité de direction de la SARL Adicam

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ♦ Président de Pacifica et de Carvest
- ♦ Administrateur de Apis CA
- ♦ Administrateur de Banque de Gestion Privée Indosuez
- ♦ Administrateur de Crédit Agricole Capital Investissement et Finance
- ♦ Administrateur de Deltager
- ♦ Administrateur de GIE Attica
- ♦ Administrateur de Predica
- ♦ Administrateur de Sacam SAS
- ♦ Secrétaire général adjoint de la FNCA
- ♦ Membre du Comité exécutif de la SAS Sacam Santeffi

Jean-Dominique Comolli

143, boulevard Romain Rolland – 75014 Paris
Détient une action

Première nomination : 2005
Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :
Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Président du Conseil d'administration d'Altadis (Espagne)
- ♦ Président du Conseil de surveillance d'Atadis (Maroc)
- ♦ Président du Conseil d'administration de Seita
- ♦ Vice-président et administrateur d'Imperial Tobacco (Royaume Uni)
- ♦ Administrateur de Pernod-Ricard, et Président du Comité des nominations et du Comité de rémunérations
- ♦ Administrateur et membre du Comité d'audit de Casino

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ♦ Administrateur de Aldeasa (Espagne)
- ♦ Administrateur de Logista (Espagne)

Frank Dangeard

22, rue Simon Dereure – 75018 Paris
Détient une action

Première nomination : 2005
Echéance du mandat : 2011

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB :

- ♦ Administrateur
- ♦ Membre du Comité des rémunérations à compter du 14 janvier 2010

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Président du Conseil d'Administration d'Atari
- ♦ Président du Conseil Stratégique de PWC (France)
- ♦ Administrateur de Bruegel
- ♦ Administrateur de Enerqos (Italie)
- ♦ Administrateur de Moser Baer (Inde)
- ♦ Administrateur de Sonae (Portugal)
- ♦ Administrateur de Symantec (USA)
- ♦ Managing partner de Harcourt
- ♦ Membre des Conseils consultatifs d'HEC et d'Havard Business School

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ♦ Président directeur général du Conseil d'administration de Thomson
- ♦ Administrateur de EDF
- ♦ Administrateur de Equant (Pays-Bas)
- ♦ Administrateur de Orange

Jean-Frédéric de Leusse

91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Détient une action

Première nomination : 2008
Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ♦ Administrateur
- ♦ Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ♦ Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A
- ♦ Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A
- ♦ Président de Crédit Agricole Luxembourg

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

- ◆ Président du Conseil d'administration de Emporiki Bank
- ◆ Président du Conseil d'administration FGA Capital S.p.A
- ◆ Président du Conseil d'administration FINAREF
- ◆ Président du Conseil d'administration SOFINCO
- ◆ Vice-président de Crédit Agricole Egypt
- ◆ Vice-président de Banco Espirito Santo
- ◆ Vice-président de UBAF
- ◆ Administrateur de Bespar
- ◆ Administrateur de Banque Saudi Fransi
- ◆ Administrateur de Amundi Group
- ◆ Administrateur de BGPI
- ◆ Administrateur de CACEIS (SA)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de De Dietrich

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Président de UIB Holding
- ◆ Président du Conseil de surveillance de Lukas Bank
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de Crédit du Maroc
- ◆ Administrateur de la Banque Libano-Française
- ◆ Directeur général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Asset Management (CAAMde venu Amundi)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de CACEIS (SAS)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de l'UBAF

Jean-Frédéric Dreyfus

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense cedex
Détient une action

Première nomination : 1999
Echéance du mandat : 2011

Fonction principale exercée chez Crédit Agricole CIB : Administrateur représentant les salariés

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur de l'Union d'économie sociale pour le logement
- ◆ Administrateur de Foncière Logement
- ◆ Administrateur de l'Astria
- ◆ Administrateur de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
- ◆ Administrateur de Université de Paris Dauphine
- ◆ Membre du Conseil national de la comptabilité et du Conseil consultatif du secteur financier

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Membre du Conseil national du développement durable

Philippe Geslin

Détient une action

Première nomination : 2002
Echéance du mandat : 2010

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur de Crédit Foncier de Monaco
- ◆ Administrateur de Union Financière de France
- ◆ Administrateur de Gecina
- ◆ Gérant de Gestion Financière Conseil (SARL)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de la Société vermandoise de sucreries
- ◆ Membre du Conseil de surveillance d'Eurodisney S.C.A et d'Eurodisney Associés S.C.A
- ◆ Censeur d'Invelios Capital et Représentant permanent d'Invelios Capital,
- ◆ Administrateur de la Société sucrière de Pithiviers le Vieil

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Président du Conseil de surveillance d'Etam Développement
- ◆ Administrateur de la Société Vermandoise-Industries

François Imbault

26, quai de la Râpée – 75012 Paris
Détient une action

Première nomination : 2004
Echéance du mandat : 2010

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB : Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président du Conseil d'administration la CRCAM de Paris et d'Ile de France
- ◆ Président de la SAS Domaine de la Sablonnière
- ◆ Représentant permanent de la CRCAM de Paris et d'Ile de France
- ◆ Administrateur de Socadif
- ◆ Gérant de SCI Bercy Villiot et gérant de SCI Agricole de l'Ile-de-France

Marc Kyriacou

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense cedex
Détient une action

Première nomination : 2007
Echéance du mandat : 2011

Fonction principale exercée chez Crédit Agricole CIB : Administrateur représentant les salariés

Jean Le Vourch

7, rue du Loch – 29555 Quimper cedex
Détient une action

Première nomination : 2007
Echéance du mandat : 2011

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB : Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président du Conseil d'administration de la CRCAM Finistère
- ◆ Président de Breiz Europe (Association – Belgique)

- ◆ Membre du Conseil économique et social de Bretagne
- ◆ Administrateur de CA Assurances
- ◆ Administrateur de Predica
- ◆ Gérant de GFA de Kerveguen
- ◆ Représentant permanent du CRCAM Finistère
- ◆ Président de la Fédération Bretonne du Crédit Agricole
- ◆ Vice-président de l'association investir en Finistère
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de CA Bretagne Habitat Holding
- ◆ Administrateur de Cofilmo
- ◆ Représentant de la Fédération Bretonne du Crédit Agricole
- ◆ Administrateur de Valorial
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de CA Titres (SNC)
- ◆ Associé de GAEC Le Vourch

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ◆ Président du Conseil d'administration de Coopérative laitière de Ploudanel
- ◆ Président du Conseil d'administration de Société financière du groupe Even
- ◆ Président du Conseil d'administration de Sica Ouest Elevage
- ◆ Président du Conseil d'administration de la Fédération Nationale de la Coopération Laitière
- ◆ Président du Conseil de surveillance de Régilait
- ◆ Vice-président d'Uclab

Bernard Lolliot

3, avenue de la Libération – 63000 Clermont-Ferrand
Détient une action

Première nomination : 2006

Echéance du mandat : 2010

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :
membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Directeur général de la CRCAM de Centre France
- ◆ Président du Conseil d'administration et Directeur général de Banque Chalus
- ◆ Président de CACF Développement (SAS)
- ◆ Administrateur de l'Association Handicap et emploi
- ◆ Administrateur de CA-titres
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Capital Investissement et Finance
- ◆ Administrateur de Green CAM
- ◆ Administrateur de Pleinchamp (SAS)
- ◆ Administrateur de Sofinco
- ◆ Gérant de la SCI Jaude
- ◆ Représentant permanent de CRCAM Centre-France, Gérant de la SNC Alli-domes

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Directeur général de la CRCAM d'Alsace Vosges
- ◆ Président de CACF Immobilier
- ◆ Administrateur de Cirecam GIE
- ◆ Administrateur de GPF
- ◆ Administrateur de Synergie GIE
- ◆ Administrateur de Fireca

François Macé

Rue d'Epagnac, BP 21 – 16800 Soyaux
Détient une action

Première nomination : 2008

Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :
administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

- ◆ Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord
- ◆ Président de JOHN-DEERE Credit SAS
- ◆ Président du Comité d'audit de SOFINCO
- ◆ Vice-président de Pleinchamp (SAS)
- ◆ Administrateur de CAMCA
- ◆ Administrateur de CAMCA Réassurance
- ◆ Administrateur de Cari
- ◆ Administrateur de Fireca (SAS)
- ◆ Administrateur de Greencam (GIE)
- ◆ Administrateur de Meridian Bank (Serbie)
- ◆ Administrateur de Sofinco
- ◆ Représentant permanent de la CRCAM Charente-Périgord
- ◆ Président du Conseil d'administration de GIE Comète
- ◆ Administrateur de Grand Sud Ouest Capital
- ◆ Membre du Conseil de gestion d'Uni Editions (SAS)

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Administrateur de Radian

Didier Martin

130, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris
Détient une action

Première nomination : 2002

Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Avocat associé Cabinet Bredin Prat
- ◆ Représentant permanent de Frontline
- ◆ Membre du Conseil de surveillance d'Europacorp
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de Soparexo

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Président du Conseil de surveillance de Mondialum (SAS)

Jean Philippe

64060 Pau cedex 9
Détient une action

Première nomination : 2007

Echéance du mandat : 2011

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité d'audit

2 ► Gouvernance et Contrôle interne

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Directeur général de la CRCAM Pyrénées Gascogne
- ◆ Président du Conseil d'administration de Radian
- ◆ Président de BANKOA SA
- ◆ Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal
- ◆ Président du bureau de l'Association Nationale des Cadres de Direction de la F.N.C.A
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Covered Bonds SA
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)
- ◆ Administrateur de Gie Synergie
- ◆ Administrateur de FIRECA
- ◆ Administrateur de SAS Sacam Participations
- ◆ Administrateur de Scicam
- ◆ Représentant permanent de la CRCAM Pyrénées Gascogne
- ◆ Administrateur de Bankoa (Espagne)
- ◆ Administrateur de Mercagentes (Espagne)
- ◆ Administrateur de Mercagestion (Espagne)
- ◆ Administrateur de Grand Sud Ouest Capital
- ◆ Membre de la Commission du Développement à la FNCA
- ◆ Membre du Comité de Direction GIE Gecam
- ◆ Membre du Comité des partenariats
- ◆ Invité du Bureau fédéral de la FNCA
- ◆ Membre du Conseil de surveillance d'Eurofactor

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années :

- ◆ Administrateur de Crédit Agricole Cheuvreux
- ◆ Administrateur de Foncaris
- ◆ Administrateur de GSCO Capital

Jean-Marie Sander

1, place de la Gare, BP 440 – 67008 Strasbourg cedex
Détient une action

Première nomination : 2004

Echéance du mandat : 2010

Fonction exercée chez Crédit Agricole CIB :
Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président du conseil d'administration de la CRCAM d'Alsace-Vosges
- ◆ Président de la FNCA
- ◆ Président de la SAS Rue La Boétie
- ◆ Représentant de la SAS Rue La Boétie,
- ◆ Vice-président du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Président de Sacam International (SAS)
- ◆ Président de Sacam Participations (SAS)
- ◆ Vice-président de la SAS Sacam Développement
- ◆ Administrateur de LCL
- ◆ Administrateur de Scicam
- ◆ Administrateur de Cirecam (GIE)
- ◆ Président du Comité de direction de Gecam (GIE)
- ◆ Membre du Comité de direction d'Adicam (SARL)
- ◆ Représentant permanent de la SAS Sacam Participations, Président des SAS suivantes : Miromesnil ; Sacam Assurances caution ; Sacam Avenir ; Sacam Fireca ; Sacam Pleinchamp ; Sacam Progica ; Sacam Santefi ; Segur ; Censeur d'Electricité de Strasbourg

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ◆ Administrateur de Prédica
- ◆ Président du Conseil économique et social d'Alsace
- ◆ Président de la Confédération nationale de la mutualité,
- ◆ Président de la coopération et du crédit
- ◆ Administrateur de Sacam (SAS)

François Veverka

84 avenue des Pages
78110 Le Vésinet
Détient une action

Première nomination : 2009

Echéance du mandat : 2012

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Administrateur et Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Administrateur et Membre du Comité des risques et des comptes de LCL
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de la société Octofinances
- ◆ Membre du Comité stratégique de Crédit Agricole S.A

Henri Moulard

5, rue de la Baume – 75008 Paris

Première nomination : 2003

Echéance du mandat : 2012

Fonctions exercées chez Crédit Agricole CIB :

- ◆ Censeur
- ◆ Président du Comité d'audit

> Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Crédit Agricole CIB :

- ◆ Président de HM & Associés (SAS)
- ◆ Président Truffle capital (SAS)
- ◆ Président du Conseil de surveillance de Dixence (SAS)
- ◆ Président du Comité de surveillance de Centuria Capital (SAS)
- ◆ Président du Comité d'audit de la société Amundi Group
- ◆ Président du Comité de Rémunération de GFI Informatique
- ◆ Président du Comité des risques et des comptes de LCL
- ◆ Vice-président du Comité exécutif représentant le collège des Censeurs de Gerpro (SAS)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance de Centuria Capital (SAS)
- ◆ Membre du Conseil de surveillance d'Unibail-Rodamco
- ◆ Administrateur de Crédit Agricole S.A.
- ◆ Administrateur de Atlamed (Maroc)
- ◆ Administrateur de Burelle S.A.
- ◆ Administrateur de Elf Aquitaine
- ◆ Administrateur de Involys (Maroc)
- ◆ Administrateur de Compagnie Financière Sainte-Colombe
- ◆ Administrateur de Neuflyze Vie

- ♦ Administrateur de Centuria Capital
- ♦ Représentant permanent de GERPRO SAS : Sapro ; Royal Hotel ; Hotelière de la Côte d'Azur
- ♦ Censeur de Crédit Agricole S.A.
- ♦ Censeur de LCL
- ♦ Censeur de GFI Informatique
- ♦ Censeur de Amundi Group
- ♦ Censeur de Amundi
- ♦ Censeur de Involys (Maroc)

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

- ♦ Président du Comité des nominations, du Comité d'audit de La Française des placements investissements ainsi que membre du Conseil de gouvernance

- ♦ Président du Comité des nominations et rémunérations et membre du comité d'audit de la société Unibail
- ♦ Président du Comité d'audit de CAAM Group
- ♦ Président du Conseil d'administration d'Attijariwafa Bank Europe
- ♦ Administrateur de Attijariwafa Bank (Maroc)
- ♦ Administrateur de Attijariwafa Bank Europe
- ♦ Administrateur de Attijari Bank (Tunisie)
- ♦ Administrateur de Foncia
- ♦ Administrateur de Unibail
- ♦ Administrateur de La Française des Placements Investissements
- ♦ Censeur de CAAM Group
- ♦ Censeur de Dietswell
- ♦ Censeur de La Française des Placements Investissements
- ♦ Membre du comité d'audit d'Attijari Bank
- ♦ Membre du conseil de surveillance de Foncia

Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, et leurs intérêts privés.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du Groupe Crédit Agricole) avec lesquelles elle entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels entre les devoirs de ces mandataires à l'égard de Crédit Agricole CIB et leurs devoirs à l'égard de ces sociétés.

La charte de l'administrateur du groupe Crédit Agricole SA communiquée aux membres du Conseil

d'Administration leur rappelle notamment qu'ils doivent :

- s'assurer que leur participation au Conseil n'est pas source de conflit d'intérêts, professionnels ou privés, fondamental ;
- s'abstenir de participer au vote d'une résolution portant sur une opération qui présenterait un conflit d'intérêts

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

Il n'y a pas eu d'opérations sur les titres de la Société effectuées par des dirigeants de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2009, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 euros (en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007).

Composition du Comité Exécutif

La composition du Comité Exécutif de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2009 est la suivante :

Patrick VALROFF	Directeur général
Jérôme GRIVET	Directeur général Délégué
Alain MASSIERA	Directeur général Délégué
Gilles de DUMAST	Coverage & Investment Banking
Jean François MARCHAL	Structured Finance
François SIMON	Equity Brokerage & Derivatives
Guy LAFFINEUR	Fixed Income Markets
Daniel PUJO	Risk & Permanent Control
Thomas GADENNE	Finance
Eric BAUDSON	Global IT & Operations
Ivana BONNET	Human Resources
Jean-Pierre TREMENBERT	Corporate Secretary

Jean-Frédéric de Leusse est invité permanent. Le secrétaire du comité est Jean-Pierre Trémenbert.

3

Rapport de gestion

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole CIB	52
Présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB (Groupe)	52
Environnement économique et financier	53
Résultat consolidé	54
Résultat par pôle d'activité	55
Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB	59
Tendances récentes et perspectives	61
Comptes de Crédit Agricole CIB S.A.	62
Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB S.A.	62
Compte de résultats simplifié de Crédit Agricole CIB S.A.	64
Résultats financiers des 5 derniers exercices	65
Evolution récente du capital	66
Informations sur les mandataires sociaux	67
Gestion des Risques dans le groupe Crédit Agricole CIB	68
Organisation de la fonction risques	68
Risques de crédit	69
Risques de marché	76
Risques particuliers format Forum de Stabilité Financière	81
Risques financiers structurels	87
Risques opérationnels	91
Risques juridiques	93
Risques de non-conformité	93
Pilier 3 de la réforme Bâle II	94
Informations sociales, sociétales et environnementales	110
Indicateurs sociaux	110
Informations environnementales	123

ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE CIB

Présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB (Groupe)

Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009.

Celles-ci portent principalement sur :

- la première application d'IFRS 8 qui a entraîné une modification dans l'information sectorielle présentée par Crédit Agricole CIB, qui, suite à la mise en place du plan de recentrage au 3ème trimestre 2008, comporte un nouveau secteur « Activités en extinction » ;
- la révision de la norme IAS 1 et l'amendement d'IFRS 7 qui ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :
 - ♦ la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
 - ♦ la ventilation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux.
- l'application des autres nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Evolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1 janvier 2009 et le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

▲ Sociétés nouvellement consolidées en 2009

Les entités suivantes entrent dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2009 :

- Himalia PLC,
- Calyce PLC,
- Calyon China Limited : consolidation de cette filiale au 3ème trimestre suite à un transfert d'activité des succursales de Crédit Agricole CIB en Chine ; Crédit Agricole CIB conserve toutefois une succursale à Shanghai.

▲ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2009

Les sociétés suivantes, dont l'activité est devenue non significative, ont été déconsolidées :

- Groupe Cholet Dupont,
- Calyon Leasing Japan Co Ltd.

Par ailleurs, Casam et ses filiales (Lyra Capital LLC, Casam Advisers LLC, Casam Americas Inc) sortent du périmètre de consolidation suite à leur cession à Crédit Agricole SA ainsi que CPR Online cédée à une filiale des Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole.

Enfin, les deux sociétés suivantes ont été déconsolidées au cours de l'exercice :

- Cogelec du fait de l'arrêt de son activité,
- CA Cheuvreux Italie SPA du fait de l'apport de son activité à une succursale de CA Cheuvreux SA nouvellement créée en Italie.

▲ Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2009 a autorisé le changement de dénomination sociale de Calyon SA qui devient Crédit Agricole CIB S.A., cette nouvelle dénomination prenant effet le 6 février 2010.

A la date de la tenue du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB SA statuant sur les comptes annuels de 2009, aucune autre entité entrant dans le périmètre de consolidation n'a encore adopté cette nouvelle dénomination, excepté les deux entités suivantes :

- Calyon Financial Products devient Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernesey) Ltd,
- Calyon Finance Guernesey devient Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.

Les changements de nom des filiales interviendront au cours des prochains mois.

Environnement économique et financier

Durant la première partie de l'année 2009, les pouvoirs publics ont œuvré sans relâche pour extraire l'économie mondiale de la pire récession de son histoire d'après-guerre. Le mouvement de défiance généralisée qui a suivi la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a tétanisé les agents économiques, provoquant un effondrement de la demande globale et la paralysie du commerce international. Le recul de la croissance a été particulièrement marqué au premier trimestre 2009 : - 5,3% en France (en rythme trimestriel annualisé) et jusqu'à - 13,4% en Allemagne en passant par - 6,4% aux Etats-Unis.

Des moyens colossaux ont été déployés pour stabiliser les marchés financiers et amortir le choc sur l'activité. Les banques centrales ont baissé leurs taux de manière très agressive jusqu'à ce qu'ils atteignent des planchers historiques (une fourchette de 0-0,25% pour les Fed Funds dès décembre 2008, 0,5% au Royaume-Uni et 1% en Europe début 2009). Une fois ces munitions traditionnelles épuisées, elles ont emprunté d'autres voies, dites non conventionnelles et connues sous le vocable d'assouplissement quantitatif, pour continuer de soutenir l'économie via une gestion active de la taille et de la structure de leur bilan. La BCE a concentré ses efforts sur le (re)financement des banques au travers d'enchères à taux fixe, pour des montants illimités et sur des maturités allant jusqu'à 12 mois, ce qui a du sens pour les économies européennes encore très intermédiées. La Fed et la banque d'Angleterre sont intervenues plus directement sur les marchés en apportant de la liquidité et du financement sur les segments endommagés par la crise avec pour objectif d'enrayer la spirale baissière sur les prix d'actifs et de dégonfler les primes de risque, pour permettre *in fine* une meilleure transmission de la politique monétaire traditionnelle (via le canal des taux et du crédit). La banque d'Angleterre et la Fed ont également opté pour des achats fermes de titres publics afin d'agir directement sur la formation des taux de marché.

Les gouvernements n'ont pas non plus lésiné sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir la demande globale et le secteur financier dans son ensemble. Les banques ont reçu un soutien des Etats, sous la forme d'injections de fonds propres lorsque nécessaire et de divers mécanismes de garantie sans compter les

mesures d'approvisionnement en liquidité. Des programmes ambitieux de relance budgétaire ont également vu le jour, priorité étant donnée à des mesures typiques d'une relance par la demande (baisses et crédits d'impôts, hausses de dépenses publiques, primes à la casse).

Cet hyper-activisme des pouvoirs publics a permis de rompre le cercle vicieux dans lequel étaient plongées l'économie et la finance, en agissant notamment sur la psychologie des agents, en réinsufflant de la confiance. Après avoir imaginé le pire en début d'année, les marchés ont commencé à entrevoir la sortie de crise comme en témoigne le rebond marqué de toutes les classes d'actifs à partir du mois de mars. Les enquêtes de confiance ont également amorcé un retournement de tendance pointant en direction d'une atténuation de la récession, ce qui a été confirmé par les chiffres de croissance du deuxième trimestre (-0,7% pour les Etats-Unis et -0,5% en zone euro en rythme annualisé). Si certains pays comme la France ou l'Allemagne se sont démarqués en affichant dès le deuxième trimestre 2009 des chiffres positifs de croissance, il a fallu attendre le troisième trimestre pour que la tendance se généralise à l'ensemble des économies développées, marquant la fin de la récession et le début de la reprise. Sur la base des données disponibles fin 2009, le rebond cyclique reste néanmoins modeste comparativement au rythme traditionnellement observé après une récession aussi sévère. Les perfusions, budgétaire et monétaire, ont permis de soutenir l'édifice de croissance mais dans le même temps et un peu partout la hausse ininterrompue du taux de chômage, le manque de crédits et les surcapacités héritées de la crise continuent à brider le processus de reprise.

Dans ce contexte de fragile redémarrage, les taux longs se sont progressivement ajustés à la hausse et ont terminé l'année en dessous des 4% de part et d'autre de l'Atlantique. Avec le regain d'appétit pour le risque, le dollar a perdu graduellement de son attrait en tant que valeur refuge. La parité euro dollar a grimpé jusqu'à 1,50 début décembre avant de refluer autour des 1,435 en fin d'année à la faveur d'arbitrages techniques.

Résultat consolidé

Compte de résultat consolidés synthétique

en millions d'euros	2009	2009 activités pérennes	2008	2008 activités pérennes	variation 2009/2008 activités pérennes
Produit net bancaire	4 428	5 775	2 153	6 615	(13 %)
Charges d'exploitation	(3 471)	(3 347)	(3 891)	(3 592)	(7 %)
Résultat brut d'exploitation	957	2 428	(1 738)	3 023	(20 %)
Coût du risque	(1 769)	(1 032)	(1 328)	(1 101)	(6 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	117	117	114	114	3 %
Gains ou pertes sur autres actifs	22	22	428	428	(95 %)
Résultat avant impôt	(673)	1 535	(2 524)	2 464	(38 %)
Impôt sur les bénéfices	381	(338)	1047	(513)	(34 %)
Résultat net	(292)	1 197	(1 477)	1 951	(39 %)
Résultat net part du groupe	(331)	1 158	(1 540)	1 888	(39 %)
Résultat net part du groupe retraité ⁽¹⁾		1 764		895	

⁽¹⁾ Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

En 2009, Crédit Agricole CIB a mis en place son plan de recentrage et de développement décidé à l'automne 2008.

La gestion active de la réduction des risques sur les activités de dérivés exotiques actions et de corrélation a permis de mettre fin aux pertes. En parallèle, la dégradation des indicateurs du marché résidentiel américain tout au long de l'année 2009, ont induit des dépréciations complémentaires sur les CDO, CLO et ABS. Le résultat net 2009 des activités en extinction s'élève à -1,5 milliards d'euros contre -3,4 milliards d'euros en 2008.

En excluant l'impact des couvertures de prêts et du spread émetteur sur la réévaluation de la dette, le produit net bancaire des activités pérennes 2009 est en hausse de 31% par rapport à 2008. Cette forte progression résulte des revenus des activités de marchés sur taux d'intérêt qui ont augmenté de 36% et de la forte reprise des activités de la Banque de financement.

Les charges d'exploitation diminuent de 11 % sur un an, en phase avec les objectifs du plan de recentrage.

Le coût du risque des activités pérennes reste élevé en 2009. Il est composé de dépréciations de dossiers individuels de la Banque de Financement et du renforcement des provisions collectives.

Les résultats de la Banque Saudi Fransi, mise en équivalence, sont stables par rapport à l'année dernière.

Après charge d'impôt, le résultat net part du groupe des activités pérennes (retraité) s'élève à 1 764 millions d'euros contre 895 millions d'euros en 2008 (qui comprenait une plus value nette de 435 millions d'euros réalisée lors de l'apport des entités Calyon Financial pour la création de Newedge).

Résultat par pôle d'activité

Banque de financement

en millions d'euros	2009	2008	Variation 2009/2008	Variation à change constant
Produit net bancaire	1 928	2 646	(27 %)	(29 %)
Charges d'exploitation	(775)	(839)	(8 %)	(9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 153	1 807	(36 %)	(38 %)
Coût du risque	(931)	(627)	48 %	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	117	121	(3 %)	
Gains ou pertes sur autres actifs	5	(2)	ns	
Résultat avant impôt	344	1 299	(74 %)	
Impôt sur les bénéfices	(61)	(290)	(79 %)	
Résultat net	283	1 009	(72 %)	
Résultat net part du groupe	257	962	(73 %)	
Résultat net part du groupe retraité ⁽¹⁾	533	494	8 %	

⁽¹⁾ Retraité des couvertures de prêts

La Banque de financement enregistre les effets de la revalorisation des dérivés de couverture du portefeuille de crédits. En 2008 l'élargissement des spreads de crédit avait conduit à enregistrer des produits sur ces dérivés de 714 millions d'euros. En 2009, le resserrement des spreads a entraîné le phénomène inverse. L'impact négatif de 420 millions d'euros sur 2009 a été limité par une gestion active de ces couvertures qui a permis de cristalliser une partie significative des profits latents et de revenir en fin d'année à un coût des couvertures minimal.

Retraité du résultat des dérivés de couverture de prêts et des décotes de syndication 2008, les revenus de la Banque de Financement augmentent de 11 % en 2009, cette hausse provient principalement de la Banque commerciale.

- Les revenus issus des Financements structurés constituent un socle récurrent (+5% sur 2009). Les financements de projets (3ème place pour ses financements de niveau mondial fin 2009) et le

trade finance (1^{ère} place fin 2009) ont effectué une excellente année, de même que l'aéronautique (2ème place mondiale fin 2009)

- Les revenus de la Banque Commerciale sont en hausse de 18% notamment sur l'international où Crédit Agricole CIB se place au 3^{ème} rang sur les crédits syndiqués de la zone Europe/Moyen Orient/Afrique.

Les charges 2009 sont en diminution de 8%.

Le coût du risque 2009 enregistre d'une part des dépréciations sur quelques dossiers spécifiques (dont sur le Golfe :-295 millions d'euros) et d'autre part, d'un renforcement des provisions collectives dont le stock s'élève à 1 574 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le résultat net 2009 retraité des couvertures de prêts s'élève à 533 millions d'euros soit une hausse de 8% par rapport à celui de 2008.

Banque de marchés et d'investissement

en millions d'euros	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	3 219	3 534	(9 %)
Charges d'exploitation	(2 204)	(2 370)	(7 %)
Résultat brut d'exploitation	1 015	1 164	(13 %)
Coût du risque	(96)	(457)	(79 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(8)	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	7		ns
Résultat avant impôt	926	699	32 %
Impôt sur les bénéfices	(209)	(218)	(4 %)
Résultat net	717	481	49 %
Résultat net part du groupe	710	474	50 %
Résultat net part du groupe retraité ⁽¹⁾	1 040	(51)	ns

⁽¹⁾ Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

Les résultats latents sur les dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB sont de -0,5 milliard d'euros en 2009 contre +0,7 milliard d'euros en 2008. Retraité de ces montants et des couvertures de prêts, le produit net bancaire est en hausse de 31%.

Les revenus du pôle Fixed Income sont en croissance de 48% en 2009

- La trésorerie a continué à profiter des opportunités de marché sur le premier semestre 2009 et a dégagé des revenus aussi élevés en 2009 qu'en 2008. Il en est de même dans une moindre mesure sur les matières premières et sur le change dont l'année 2008 avait été exceptionnelle
- L'activité de dérivés de taux « vanilles » a effectué une excellente performance
- Les activités d'émissions obligataires notamment sur le marché primaire doublent leurs revenus entre les deux années

Les revenus du pôle Actions sont en hausse de 22% en 2009

- L'activité des dérivés actions est redevenue bénéficiaire en 2009

- les revenus des courtiers sont en diminution de 17% en ligne avec les mauvaises conditions du marché du courtage actions et des marchés organisés. Newedge qui avait effectué une excellente année 2008 conserve une bonne part de marché avec des revenus similaires à ceux de 2007. Sur le marché asiatique, CLSA a rebondi en fin d'année
- Les nombreuses émissions d'actions ont été une source de revenus importante de la banque d'investissement

Les frais généraux diminuent de 7%.

Le coût du risque enregistre des dépréciations sur des dossiers de petits montants.

Après la prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net part du groupe retraité de la réévaluation de la dette s'établit à 1 040 millions d'euros.

Activités en extinction

en millions d'euros	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	(1 347)	(4 462)	(70 %)
Charges d'exploitation	(124)	(299)	(59 %)
Résultat brut d'exploitation	(1 471)	(4 761)	(69 %)
Coût du risque	(737)	(227)	X 3,2
Résultat avant impôt	(2 208)	(4 988)	(56 %)
Impôt sur les bénéfices	719	1 560	(54 %)
Résultat net	(1 489)	(3 428)	(57 %)
Résultat net part du Groupe	(1 489)	(3 428)	(57 %)

La gestion active du portefeuille a permis de diminuer les pertes des activités en extinction en 2009 ainsi que les emplois pondérés Bâle II qui s'élevaient à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 25,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Les dérivés exotiques, dont l'exposition en risques a été réduite tout au long de l'année, ne contribuent plus de façon significative au PNB (- 72 millions d'euros en 2009).

Le resserrement des spreads à partir du deuxième trimestre 2009 ainsi que la gestion du risque intrinsèque des activités de corrélation ont permis de limiter la perte en produit net bancaire à -151 millions d'euros sur 2009. La volatilité du portefeuille est à présent maîtrisée.

Les indicateurs de la dégradation du marché résidentiel américain tout au long de l'année 2009 ont induit des

dépréciations complémentaires sur les CDO, CLO et ABS de -1,8 milliard d'euros (en PNB et coût du risque) contre -3,3 milliards en 2008. Ces chiffres incluent le risque de contrepartie sur les garants monolines et les Credit Derivative Product Company dont les expositions ont été fortement réduites en 2009.

Les charges d'exploitation 2008 comprennent 121 millions d'euros de charges de restructuration en 2008. Retraitées de cet élément elles sont en diminution de 30%.

Après impôts le résultat net 2009 est de -1 489 millions d'euros.

3 ▶ Rapport de gestion

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole CIB

Banque privée internationale

en millions d'euros	2009	2008	Variation 2009/2008	Variation à périmètre et change constants
Produit net bancaire	487	504	(3 %)	(5 %)
Charges d'exploitation	(356)	(369)	(4 %)	(4 %)
Résultat brut d'exploitation	131	135	(3 %)	(8 %)
Coût du risque	(5)	(17)		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1		
Résultat avant impôt	126	119	6 %	
Impôt sur les bénéfices	(22)	(32)		
Résultat net	104	87	20 %	
Résultat net part du groupe	98	78	26 %	

Les conditions de marché adverses en 2008 sont devenues plus favorables en 2009. Les encours de fortune s'élevaient à 62 milliards d'euros fin décembre 2009 contre 56 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Le produit net bancaire a légèrement diminué de 3% tandis que les charges 2009 ont été réduites de 4% suite à une active politique de suivi.

Le résultat net part du groupe s'élève à 98 millions d'euros soit une hausse de 26% par rapport à 2008

Gestion pour compte propre et divers

en millions d'euros	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	141	(69)	ns
Charges d'exploitation	(12)	(14)	(14%)
Résultat brut d'exploitation	129	(83)	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	10	430	ns
Résultat avant impôt	139	347	(60%)
Impôt sur les bénéfices	(46)	27	ns
Résultat net	93	374	(75%)
Résultat net part du groupe	93	374	(75%)

Le gain sur autres actifs de 430 millions d'euros en 2008 correspond essentiellement à la plus-value

réalisée lors de l'apport des entités Calyon Financial pour la création de Newedge.

Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB

Actif

(en milliards d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	51,1	67,5
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	346,8	459,1
Instruments dérivés de couverture	1,3	2,2
Actifs financiers disponibles à la vente	23,2	19,9
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	116,4	121,6
Pensions	109,2	115,9
Compte de régularisation et actifs divers	60,7	67,6
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,9	0,9
Immobilisations	0,9	0,9
Ecarts d'acquisition	1,9	1,9
Total	712,4	857,5

Passif

(en milliards d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	50,0	57,4
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	324,5	433,8
Instruments dérivés de couverture	0,8	1,8
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	87,2	98,0
Pensions	111,8	122,5
Dettes représentées par un titre	64,0	65,9
Comptes de régularisation et passifs divers	50,5	53,7
Provisions	1,2	1,2
Dettes subordonnées	8,0	13,9
Intérêts minoritaires	0,9	0,8
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	13,8	10,0
Résultat part du groupe	(0,3)	(1,5)
Total	712,4	857,5

3 ▶ Rapport de gestion

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole CIB

Au 31 décembre 2009, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 712 milliards d'euros, en baisse de 145 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de -9 milliards d'euros et celui du Yen de -3 milliards d'euros. Les principales variations portent sur les postes suivants :

▲ Caisses, banques centrales et prêts et dettes sur Etablissements de crédit

La baisse des Caisses, banques centrales et prêts sur établissements de crédit provient essentiellement de la diminution des dépôts auprès des banques centrales (-14,4 milliards d'euros). Après un exercice 2008 marqué par des mises à dispositions importantes de liquidités par les Banques centrales pour contrer la crise, le marché du financement a enregistré sur 2009 une détente progressive. Face à cet assouplissement, la nécessité de détenir des encaisses disponibles à court terme s'est faite moins prégnante.

▲ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) baissent respectivement de 112 et 109 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés, les titres de créances négociables classés en trading et les titres vendus à découvert.

La diminution des encours résulte essentiellement de la baisse des mark-to-market des dérivés (-128 milliards d'euros à l'actif et -122 milliards au passif), conséquence en particulier du resserrement des spreads de crédit en 2009.

▲ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 58 % des pensions reçues et 69 % des pensions données. La diminution des pensions sur 2009 provient de la baisse des activités de trading et d'arbitrage qui sont fortement utilisatrices de ce type d'instruments financiers (-6,7 milliards d'euros à l'actif et -10,7 milliards d'euros au passif).

▲ Dettes envers la clientèle

La diminution des dépôts de la clientèle provient principalement de la baisse des comptes créditeurs à terme de la clientèle.

▲ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis avec sa succursale américaine, le Royaume-Uni avec sa succursale londonienne, ou la France).

▲ Dettes subordonnées

En 2008, ce poste comprenait une avance d'actionnaires de 4,9 milliards d'euros qui a été remboursée en janvier 2009. En parallèle une augmentation de capital de 5,2 milliards d'euros a été effectuée.

▲ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 13,8 milliards d'euros, en hausse de 3,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- l'augmentation de capital de 5,2 milliards d'euros qui a eu lieu le 28 janvier 2009
- l'affectation du résultat de l'exercice 2008 (-1,5 milliard d'euros)

Tendances récentes et perspectives

Perspectives générales 2010

Si l'année 2009 a consacré le retour de la croissance après une récession historique par son ampleur et sa durée, l'année 2010 s'annonce comme celle de la consolidation.

Les Etats-Unis devraient afficher une croissance proche de 3% en 2010, ce qui semble honorable mais reste inférieur au standard américain de reprise cyclique. La croissance en zone euro devrait à peine dépasser 1% en raison d'une certaine hétérogénéité des situations économiques de chaque pays en sortie de crise ; les plus cycliques comme l'Allemagne profitent de l'embellie conjoncturelle mondiale, tandis que ceux ayant abusé de l'effet de levier pour croître (Espagne ou Irlande) auront du mal à s'extraire de la récession. La France, qui a un modèle de croissance plus équilibré, devrait rester dans la moyenne européenne.

Le chemin à parcourir reste néanmoins encore long avant d'être assuré d'une reprise auto-entretenu. D'un côté, la force du cycle (cycle des stocks redevenu favorable et demande latente qui ne demande qu'à s'exprimer) alliée à l'action volontariste des pouvoirs publics alimente la machine économique. Ce sont les ingrédients d'une reprise en V qui peuvent s'exprimer pleinement lorsque rien ne vient perturber ces forces cycliques. De l'autre, des contraintes structurelles fortes devraient brider ce processus de reprise. Les excès d'endettement, privés hier et publics aujourd'hui, devront être apurés dans un laps de temps suffisamment long pour lisser le coût de l'ajustement avec, dans l'intervalle, une économie mondiale durablement installée dans un régime de croissance molle, post-bulle.

L'assainissement des bilans privés a déjà commencé mais il n'en est qu'à ses débuts à en juger le niveau toujours élevé des ratios d'endettement, en particulier dans les pays anglo-saxons à fort levier d'endettement. Pour les Etats, la cure d'amaigrissement n'est pas pour tout de suite puisqu'il ne faudrait pas affaiblir les chances de reprise par une restriction budgétaire prématurée. Ceci ne doit pas pour autant empêcher de dessiner dès aujourd'hui des stratégies de sortie suffisamment crédibles, afin d'éloigner au plus vite le spectre d'un krach obligataire.

L'univers temporel des marchés a du mal à s'accommoder de la notion de durée. Il est déjà question du retrait de la perfusion monétaire à mesure que l'économie mondiale reprend des forces. Pourtant, l'état de santé de la finance globale et son degré de dépendance aux antidotes injectés restent entourés d'une grande incertitude. Ceci plaide en faveur d'une

approche prudente et graduelle. La tenue des marchés va en partie conditionner la vitesse à laquelle la perfusion pourra être débranchée, les perspectives d'inflation et d'évolution du crédit étant les autres variables déterminantes. La BCE qui semble désormais prêcher pour une approche préventive (pour ne pas alimenter de nouvelles bulles) devrait revenir rapidement à des modes de gestion plus traditionnels de la liquidité interbancaire, avant d'actionner les taux fin 2010. La Fed devrait laisser échoir ses différentes facilités de financement mais, inquiète de la fragilité de la croissance, devrait repousser le plus tard possible le premier tour de vis monétaire (à début 2011 selon nos prévisions).

Les taux longs vont remonter en phase avec le cycle mais rester bas en tendance (4,3% pour le 10 ans américain et 4,0% pour le Bund allemand à mi-année), l'inflation n'étant pas une menace dans des économies développées qui vivent au ralenti. En début d'année, une nouvelle poussée d'aversion pour le risque, sur fond d'inquiétudes croissantes sur la solvabilité de certains pays membres de la zone euro, a pénalisé l'euro qui s'est nettement affaibli contre le dollar. Cet excès de pessimisme devrait progressivement se dissiper. Le dollar perdrait alors de son attrait en tant que valeur refuge et devrait renouer avec une tendance baissière pour toucher un point bas autour de 1,44 contre euro en mars. Le marché des changes va ensuite changer de focal et accorder un poids plus important aux différentiels de croissance et de taux d'intérêt anticipés, et ce à l'avantage du billet vert (cible de 1,35 contre euro fin 2010).

Perspectives 2010 pour Crédit Agricole CIB

En 2010, Crédit Agricole CIB va continuer à recentrer les activités de la Banque de Financement et d'Investissement sur les activités pérennes, tout en poursuivant la gestion du pôle des activités en extinction :

- en confirmant le socle récurrent de revenus de la Banque de financement, notamment sur les financements structurés
- en stabilisant les revenus de la BMI dans un contexte de marché moins rémunérateur grâce au développement des activités obligataires vanille ainsi que par des initiatives ciblées sur le pôle courtages.

Par ailleurs, les efforts de suivi des coûts et de réduction des expositions à risques seront poursuivis.

COMPTES DE CREDIT AGRICOLE CIB S.A.

Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB S.A.

Actif			Passif		
en milliards d'euros	31.12.2009	31.12.2008	en milliards d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Opérations interbancaires et assimilées	150,1	167,3	Opérations interbancaires et assimilées	116,7	160,6
Opérations avec la clientèle	111,4	117,8	Comptes créditeurs de la clientèle	109,9	99,7
Opérations sur titres	59,7	46,1	Dettes représentées par un titre	79,0	76,7
Comptes de régularisation et actifs divers	317,2	139,6	Comptes de régularisation et passifs divers	322,0	122,9
Valeurs immobilisées	8,7	8,0	Dépréciations et dettes subordonnées	11,8	17,1
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	7,6	1,7
Total actif	647,1	478,8	Total passif	647,1	478,8

Le total bilan de Crédit Agricole CIB s'établit à 647 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 168 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Cette forte augmentation provient principalement d'une modification des règles de compensation des instruments financiers à terme dans le bilan. Plus précisément, Crédit Agricole CIB a aligné en 2009 les règles de présentation relatives à la compensation des instruments financiers à terme dans les états financiers en normes françaises sur les règles de présentation IFRS (il n'existe pas de règle précise sur ce sujet en normes françaises). La compensation des instruments financiers qui en 2008 se faisait au niveau de chaque compte a été effectuée contrat par contrat en 2009. L'impact de ce changement de présentation sur le total bilan est de 199 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et a affecté les comptes de régularisation.

▲ Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires diminuent de 17,2 milliards d'euros (-10%). Les passifs interbancaires suivent la même tendance avec une baisse de 43,9 milliards d'euros (-27%). Ces variations combinent plusieurs facteurs :

- les dépôts à vue auprès des banques centrales baissent de 15,5 milliards d'euros. Les fortes contraintes sur la liquidité sur le dernier trimestre 2008 expliquent le montant élevé de liquidités placé sur le compte de la Banque de France au 31 décembre 2008. Cette situation de surliquidité ne s'est pas reproduite en décembre 2009.
- les comptes et emprunt à terme diminuent de 16,6 milliards d'euros. A fin décembre 2008 Crédit Agricole Paris avaient capté des liquidités européennes surabondantes et les replaçaient en partie auprès de son compte auprès de la Banque de France. En 2009, la tendance s'est inversée.
- les effets publics augmentent de 11,5 milliards d'euros. Cette hausse est liée à une réallocation des

liquidités sur 2009 sur les effets publics et les titres de bonne signature, en ligne avec le plan de recentrage de la banque et le développement des activités sur titres vanilles.

- Une forte baisse de l'activité de pensions (les titres reçus et donnés en pension livrée baissent respectivement de 8,8 milliards et 27,2 milliards d'euros) liée aux contraintes de VaR du plan de recentrage. Par ailleurs, il est à noter une réallocation des activités de pension sur titres auprès des établissements de crédit vers les titres en pension auprès de la clientèle (en hausse de +3,4 milliards d'euros à l'actif et de +14,9 milliards d'euros au passif).

▲ Les actifs et passifs sur opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en baisse de 6,4 milliards d'euros (-5%) et les passifs en hausse de 10,2 milliards d'euros (+10%).

- La réduction des encours de crédit envers la clientèle provient essentiellement des succursales, passant de 56,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 47,1 milliards d'euros fin 2009, contrairement aux crédits envers la clientèle sur Paris qui restent stables à 41,0 milliards d'euros. Cette baisse hors Paris est en ligne avec l'objectif de réduction de consommation en capital.
- La baisse des passifs auprès de la clientèle résulte d'une forte diminution des comptes ordinaires créditeurs, qui passent de 23,5 milliards d'euros à 18,7 milliards d'euros.

▲ Opérations sur titres et dettes
représentées par un titre

- La variation la plus significative porte sur les obligations et autres titres à revenu fixe détenus notamment. La hausse de l'encours porte pour +11,0 milliards d'euros sur les titres court terme de très bonne signature classés en titres de transaction, pour +2,5 milliards d'euros sur des titres moyen terme avec garanties d'Etat. En outre, les encours de titres détenus par les activités en extinction ont diminué de 4,1 milliards d'euros sur l'année, dont -2,1 milliards d'euros sur les titres reclassés en titres d'investissement en 2008.
- Par ailleurs, les reclassements opérés au cours du second semestre 2008 ont nécessité la mise en place d'un financement plus long, d'où l'augmentation de +2,3 milliards d'euros (+3%) des émissions de titres observée au passif.
- Concernant les actions et autres titres à revenu variable, l'augmentation de +2,3 milliards d'euros provient pour l'essentiel des titres de transactions, acquis dans le cadre des activités pérennes de trading sur actions.

▲ Dettes subordonnées et capitaux
propres

La variation symétrique de ces deux postes s'explique par la transformation des avances d'actionnaires en capital au cours du 1er trimestre 2009, pour 5,2 milliards d'euros.

**Délais de règlement des
fournisseurs de Crédit Agricole
CIB S.A.**

Les délais de paiement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situent entre 30 et 45 jours. A noter que CA CIB a un solde restant à payer de 4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Compte de résultat simplifié de Crédit Agricole CIB S.A.

en millions d'euros	2009	2008
Produit net bancaire	4 368	(1 808)
Charges d'exploitation	(1 995)	(2 163)
Résultat brut d'exploitation	2 373	(3 971)
Coût du risque	(1 691)	(1 143)
Résultat d'exploitation	682	(5 114)
Résultat net sur actifs immobilisés	(19)	1 133
Résultat courant avant impôt	663	(3 981)
Impôt sur les bénéfices et autres	57	(173)
Résultat net	720	(4 154)

Le produit net bancaire de l'exercice 2009 de Crédit Agricole CIB s'établit à +4,4 milliards d'euros, contre une perte de -1,8 milliard d'euros sur 2008.

La forte hausse du produit net bancaire, soit +6,2 milliards d'euros, s'explique largement par le plan de recentrage de la banque : la part des activités en extinction est ainsi passée de -4,5 milliards d'euros de contribution au PNB de l'exercice 2008 à -1,3 milliard d'euros en 2009 (+3,2 milliards d'euros).

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 168 millions d'euros (-8%), en prolongement avec la diminution déjà constatée sur 2008 et en ligne avec le plan de recentrage d'activité mis en place par Crédit Agricole CIB. L'économie sur l'exercice se répartit respectivement sur le réseau (133 millions d'euros) et sur Paris (à hauteur de 34 millions d'euros). Cette économie provient pour moitié des frais de personnel, et pour moitié des charges de structure.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2,4 milliards d'euros, soit une hausse de 6,3 milliards d'euros par rapport à l'exercice 2008.

Comme en 2008, l'exercice 2009 s'est déroulé dans un contexte de risque élevé et s'est traduit par un coût du risque en hausse qui s'élève à 1,7 milliard d'euros. L'évolution s'explique par une dotation nette plus importante sur les activités en extinction (0,5 milliard d'euros). Les activités pérennes, notamment les activités de banque de financements ont contribué au reste de la hausse.

Le résultat net sur actifs immobilisés sur 2009 est non significatif. En 2008, le résultat de +1,1 milliard d'euros provenait essentiellement de la plus value nette sur l'apport des titres détenus par Crédit Agricole CIB lors de la création de Newedge.

Après la prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de Crédit Agricole CIB en 2009 s'établit à 720 millions d'euros contre -4,1 milliards d'euros en 2008. Crédit Agricole CIB Paris et les succursales contribuent respectivement à hauteur de +389 millions d'euros et +331 millions à ce résultat.

Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice (en euros)	3 119 771 484	3 435 953 121	3 714 724 584	3 714 724 584	6 055 504 839
Nombre d'actions émises	115 547 092	127 257 523	137 582 392	137 582 392	224 277 957
Résultat global des opérations effectuées en millions d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	497 286	382 645	367 761	488 353	447 272
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	704	1 790	(2 237)	(2 936)	1 519
Impôt sur les bénéficiaires	120	318	(12)	135	(28)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1 350	1 531	(2 855)	(4 154)	720
Bénéfice distribué	1 551	2 049	-	-	-
Résultat par action en euros					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	⁽¹⁾ 5,05	⁽²⁾ 11,57	⁽³⁾ (16,17)	⁽⁴⁾ (22,32)	⁽⁵⁾ 6,90
Résultat après impôt, amortissements et provisions	⁽¹⁾ 11,68	⁽²⁾ 12,03	⁽³⁾ (20,75)	⁽⁴⁾ (30,19)	⁽⁵⁾ 3,21
Dividende attribué à chaque action	13,42	16,10	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés	⁽⁶⁾ 7 782	⁽⁶⁾ 7 735	⁽⁶⁾ 8 363	⁽⁶⁾ 7 695	⁽⁶⁾ 7 415
Montant de la masse salariale de l'exercice en millions d'euros	869	962	1 011	855	827
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) en millions d'euros	289	337	323	339	295
Impôts, taxes et versements assimilés rémunérations en millions d'euros	47	54	30	34	33

⁽¹⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2005, soit 115 547 092 titres.

⁽²⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2006, soit 127 257 523 titres.

⁽³⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2007, soit 137 582 392 titres.

⁽⁴⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2008, soit 137 582 392 titres.

⁽⁵⁾ Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2009, soit 224 277 957.

⁽⁶⁾ Effectif moyen.

Evolution récente du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2004	3 119 771 484	115 547 092
30.04.2004		
Augmentation de capital consécutive à l'apport à Crédit Agricole CIB par Crédit Agricole SA d'un portefeuille de titres de créances	+ 163 974 240	+ 6 073 120
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	+ 297 000 000	+ 11 000 000
01.05.2004		
Augmentation de capital consécutive à l'apport à Crédit Agricole CIB des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais	+ 1 380 335 229	+ 51 123 527
27.05.2004		
Annulation d'actions d'auto contrôle	(3 633 282)	(134 566)
Paiement du dividende en actions	+ 139 614 624	+ 5 170 912
Capital au 31 décembre 2005	3 119 771 484	115 547 092
Paiement du dividende en actions	316 181 637	11 710 431
Capital au 31 décembre 2006	3 435 953 121	127 257 523
Paiement du dividende en actions	278 771 463	10 324 869
Capital au 31 décembre 2007	3 714 724 584	137 582 392
Capital au 31 décembre 2008	3 714 724 584	137 582 392
28.01.2009		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	+ 2 340 780 255	+ 86 695 565
26.08.2009		
Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et élévation de la valeur nominale des actions existantes	2 357 161 328	
Réduction du capital par résorption du report à nouveau et diminution de la valeur Nominale des actions existantes	(2 357 161 328)	
Capital au 31 décembre 2009	6 055 504 839	224 277 957

Délégations en matière d'augmentation de capital

Informations requises par l'Ordonnance N°2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières :
Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des

actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital (Article L 225-100 du Code de commerce).

Informations sur les mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, issu de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001, par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et par l'ordonnance N°2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre « Gouvernance et contrôle interne » en pages 41 à 54 de ce document.

L'information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants de Crédit Agricole CIB au cours de l'exercice 2009, requis par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007, figure dans le chapitre « Gouvernance et Contrôle interne » en page 50 du document de référence.

GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE CREDIT AGRICOLE CIB

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Elle comprend d'une part, des informations relatives aux instruments financiers requises par la norme IFRS 7 qui font partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et figurent dans les quatre rubriques suivantes :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit) ;
- les risques particuliers définis par le Forum de Stabilité Financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt

(risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Et d'autre part, des informations complémentaires ne relevant pas de cette norme :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la fonction risques

La Direction « Risk and permanent Control » (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché et des risques opérationnels. Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole SA. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole SA et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole SA les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole SA

Une organisation mondiale

La RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
 - ♦ les Risques individuels « Corporate »,
 - ♦ les Risques individuels « Institutions Financières »,

- ♦ l'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie, les Risques de Contrepartie sur opérations de Marché,
- ♦ les Risques Pays et Portefeuilles,
- ♦ les Risques de Marché,
- ♦ l'ensemble constitué des Contrôles permanents, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC;
- ♦ ainsi que des unités spécialisées (Veille, Management central et Affaires spéciales) ;

- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de la RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de la RPC ;
- le rattachement fonctionnel des responsables du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de sécurité de l'information au responsable du département Contrôles Permanents et Risques opérationnels ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole SA ;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

Gouvernance

La gouvernance est structurée autour des instances suivantes :

- un Comité des Risques de Contrepartie, qui statue sur les risques individuels (demandes d'autorisations ponctuelles et dispositifs de lignes annuelles), quelle que soit la nature de l'opération concernée (bilan ou hors-bilan, crédit ou transactions de marché) ;
- un Comité des Risques de Marché, qui fixe le montant global des limites de marché et effectue un suivi étroit des positions de marché ainsi que du dispositif de contrôle ;
- un Comité Stratégies et Portefeuilles, qui examine et décide, pour chaque métier et chaque

implantation de la Banque, les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global, et en revoit périodiquement l'utilisation ;

- un Comité Stratégique des Risques, qui détermine les grandes orientations risques devant encadrer la politique commerciale ainsi que les enveloppes de risques majeures et les principales méthodes utilisées.
- un Comité de Contrôle Permanent faitier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux de la gestion des risques de crédit

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible

toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

Processus de décision de crédit

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une d'une unité d'analyse des engagements et l'autre d'un responsable de front office en tant que signataire autorisé.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques est négatif, le pouvoir de décision monte au président du comité supérieur, et le cas échéant, jusqu'à la Direction Générale via le Comité des Risques de Contrepartie.

Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque

Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de la Commission Bancaire d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs. Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Ces méthodologies sont toutes présentées et validées par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole SA qui en assure ainsi l'homogénéité avec les autres méthodologies du groupe.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction Réglementaire d'Accompagnement de la Notation Entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base mensuelle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

Risques de portefeuille

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon

tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées périodiquement sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le rating interne des contreparties sous revue.

Une analyse est effectuée afin de détecter toute concentration jugée comme excessive au niveau de l'ensemble du portefeuille, et au niveau des sous-portefeuilles le composant.

Depuis 2008, des mesures d'encadrement renforcé et de gestion de nos engagements au mieux de nos intérêts ont été menées à un rythme resserré par rapport au rythme habituel. Ceci a pu déboucher sur des mesures de stabilisation de nos expositions sur certains sous-portefeuilles, sur des décisions de réduction volontaire et préventive sur les zones considérées comme les plus à risque. Le rythme des revues de portefeuille a été renforcé dans la même optique.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs d'excepted loss (perte moyenne), volatilité de la perte moyenne, unexpected loss permettant d'estimer le capital économique nécessaire à l'exercice de notre activité. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés sur des bases internes, les spécificités de notre portefeuille. Par exemple, le capital économique est estimé en prenant en compte l'objectif interne de rating de Crédit Agricole CIB plutôt que l'intervalle de confiance à 99,9 % requis par Bâle II.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille.

Dernière typologie d'outils d'évaluation des risques de contrepartie, des stress scenarios sont produits régulièrement pour estimer l'impact sur tout ou partie du portefeuille de chocs extrêmes.

▲ Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB est régulièrement analysé selon l'axe des grands secteurs industriels, sur une base à minima trimestrielle. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (excepted loss, Capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : poids du secteur au sein de l'ensemble du portefeuille de Crédit Agricole CIB et diversification à l'intérieur de chaque secteur.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières. Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole SA.

Des stress scenarios peuvent également être élaborés lorsque cela est jugé nécessaire.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

▲ Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays »

- (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole SA ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché génèrent un risque de défaut sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- Le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané.
- Le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné. La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.
- Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Le risque de variation calculé en méthode interne est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination d'un « Expected Positive Exposure », qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard pour le calcul de l'EAD de référence (mark-to-market+ add-on réglementaire (risque de crédit potentiel) avec prise en compte des effets de portefeuille). Cf. note 3.1 des annexes des comptes consolidés « opérations sur instruments dérivés – risques de contrepartie » page 160.

Surveillance des engagements

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les front-office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

Les principaux moyens mis en place pour assurer cette supervision incluent :

- un renforcement du contrôle quotidien sur opérations de marché et mise en place de comités hebdomadaires sur les opérations de marché ;
- des « comités contrôles » risques de contrepartie tenus mensuellement, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.) ;
- des comités « Early Warnings » mensuels, s'efforçant, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en affaires sensibles ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité.
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux ;

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

Stress scenarios

Des stress scenarios de crédit sont effectués afin d'évaluer quel serait le risque de perte qu'encourrait Crédit Agricole CIB en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe deux catégories de stress scenarios :

- la première est destinée à capter les impacts sur les fonds propres réglementaires Bâle II et sur les revenus d'une dégradation macro-économique impactant l'ensemble du portefeuille ;
- la seconde concerne des stress scenarios ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques.

Ces scenarios sont effectués soit dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions, soit pour des besoins ponctuels de surveillance renforcée. Ils sont également utilisés dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II, et pour des besoins de gestion financière (pilotage des fonds propres).

Mécanisme de réduction du risque de crédit

Garanties reçues

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du Groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentés notamment les conditions de prise en

compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du Risque de crédit utilisé au sein du groupe Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec la contrepartie, Crédit Agricole CIB applique une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole CIB recourt également aux techniques de collatéralisation (dépôt en cash ou en titres).

Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. rapport de gestion-Pilier 3).

Au 31 décembre 2009, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 15,5 milliards d'euros, le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 933 millions d'euros.

Expositions

Exposition maximale au risque de crédit

Le montant de l'exposition maximale de Crédit Agricole CIB au risque de crédit représente la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	6.2	372 515	509 216
Instruments dérivés de couverture	3.4	1 371	2 214
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	22 093	18 806
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	65 874	65 006
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	149 033	143 091
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)		610 886	738 333
Engagements de financement donnés	8	111 157	101 052
Engagements de garantie financière donnés	8	47 945	41 499
Provisions - Engagements par signature	6.13	(313)	(162)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provision)		158 789	142 389
Total Exposition nette		769 675	880 722

Source: états financiers consolidés

Concentrations

▲ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique

La ventilation par zone géographique des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales par le Groupe Crédit Agricole CIB (243 milliards d'euros au 31.12.2009 et 265 milliards d'euros au 31.12.2008) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2009	31.12.2008
Pays d'Europe de l'Ouest	29,5%	25,8%
France	23,8%	28,4%
Amérique du nord	19,0%	20,5%
Asie (hors Japon)	10,0%	8,7%
Afrique et Moyen-Orient	7,0%	6,7%
Autres pays d'Europe	4,2%	4,2%
Amérique Latine	3,3%	2,8%
Japon	3,2%	2,8%
Autres	0,1%	0,2%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques centrales)

3 ▶ Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

▲ Ventilation des risques par filière économique

La ventilation par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales par le Groupe Crédit Agricole CIB (243 milliards d'euros au 31.12.2009 et 265 milliards d'euros au 31.12.2008) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2009	31.12.2008
Energie	16,9%	13,2%
Divers	12,6%	13,9%
Banque	10,3%	14,9%
Maritime	6,7%	6,2%
Aéronautique/Aérospatial	5,9%	4,5%
Immobilier	5,7%	5,4%
Industrie lourde	5,0%	6,6%
BTP	4,3%	2,7%
Autres activités financières (non bancaires)	4,0%	5,8%
Production & Distribution de biens de consommation	3,9%	3,9%
Telecom	3,6%	3,1%
Automobile	3,2%	3,0%
Assurance	2,8%	2,3%
Autres industries	2,4%	2,4%
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	2,3%	1,6%
Autres Transports	1,9%	1,7%
Agroalimentaire	1,9%	2,1%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,6%	1,5%
Santé/Pharmacie	1,4%	1,4%
Media/Edition	1,3%	1,3%
Informatique/Technologies	1,0%	1,2%
Bois/Papier/Emballage	0,7%	0,8%
Utilities	0,6%	0,5%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques centrales)

Au 31 décembre 2009, le montant des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales s'élève à 243 milliards d'euros, ce qui représente une diminution de 22 milliards par rapport à fin 2008. Cette évolution témoigne d'une gestion prudente de nos engagements tout au long de la crise économique qui a sévi en 2009.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

L'énergie devient la première filière avec un poids de 16,9% dans le portefeuille. Ce chiffre est néanmoins cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale, et cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements.

Le seconde filière en importance regroupe les expositions sur les titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits), ainsi que des engagements sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/ financiers notamment).

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est en légère augmentation, pour autant Crédit Agricole CIB a opéré en 2009 une gestion prudente des expositions sur ces secteurs qui ont subi la crise de plein fouet. Nos financements sur

le secteur du maritime sont dans la majorité des cas sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements au secteur de l'aéronautique concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, ou bien le financement de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands constructeurs, principalement européens.

L'immobilier, après avoir diminué de manière significative en 2008 compte tenu des mesures prises pour limiter et protéger nos risques, a continué à baisser légèrement en valeur absolue au cours de l'année 2009.

Enfin, le poids de la filière Industrie lourde a légèrement diminué en 2009, tandis que l'on peut observer une augmentation du poids de la filière BTP. Ces évolutions sont liées dans la mesure où les clients cimentiers ont été reclassés vers la filière BTP compte tenu de leur corrélation élevée au secteur de la construction.

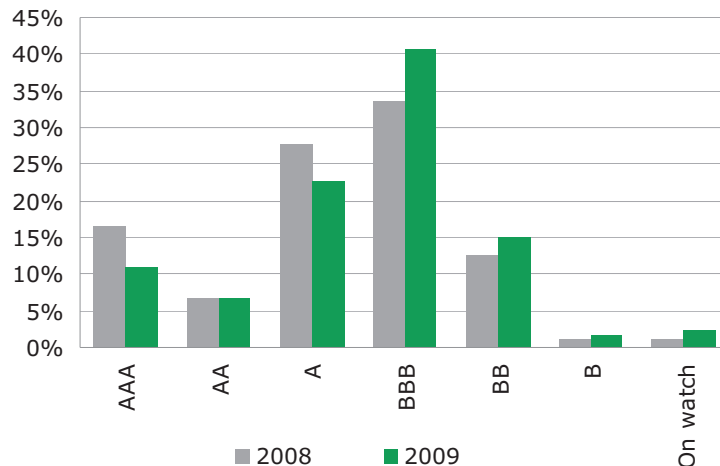
Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

Les dix premières représentent 8 % du total des expositions sur la clientèle au 31 décembre 2009.

Qualité des encours

▲ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2009, les crédits accordés à des clients sains s'élevaient à 237 milliards d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :



2009 a vu la qualité du portefeuille se dégrader, la part de notations investment grade passant de 84,8% au 31 décembre 2008 à 81% au 31 décembre 2009. Cette dégradation peut être qualifiée de modérée au regard de l'ampleur de la crise qui a frappé l'économie depuis le dernier trimestre 2008, et le portefeuille a montré dans l'ensemble une bonne résistance.

▲ Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;
- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base

sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2009 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, et sur le tourisme.

Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

L'encours des dépréciations sur base collective est de 1 536 millions d'euros au 31 décembre 2009, pour les activités pérennes de Crédit Agricole CIB.

Politique de risque pays

Après la crise économique historique de l'automne 2008 qui a touché l'ensemble des pays tant développés qu'émergents, l'année 2009 a montré la meilleure résilience globale des pays émergents à la crise. Alors que les pays développés connaissaient une profonde récession (-3,2%), le monde émergent réussissait à maintenir une croissance positive (2,1%), nettement inférieure toutefois à celle des années précédentes (6,1%) souffrant particulièrement de la contraction de la production industrielle, liée à la baisse de la demande des pays développés, à la chute des prix des matières premières et à la réduction sensible des flux de capitaux.

Le moteur du maintien d'une certaine croissance économique en 2009 au sein des pays émergents a été incontestablement l'Asie, en particulier la Chine et l'Inde, lesquels ont pu compter en particulier sur une demande intérieure soutenue. Par ailleurs, les autorités nationales ont fortement contribué au soutien de leurs économies dans la plupart des pays.

Dans ce contexte d'incertitude sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers, Crédit Agricole CIB a poursuivi une politique de développement modérée dans les pays émergents. Ont

3 ► Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

été privilégiées les opérations en faveur d'une clientèle ciblée, située principalement dans les pays de statut « investment grade » tout en maintenant un profil de risque de qualité. Ce développement d'affaires s'est accompagné de revues régulières des notations pays et des portefeuilles pays et d'un contrôle mensuel des encours et limites sur l'ensemble des pays émergents, y compris des « points pays » ponctuels sur certains pays particulièrement frappés par la crise.

Evolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

L'exposition sur les pays émergents au 31 décembre 2009 s'élève à 31,9 milliards d'euros, y compris la part de l'UBAF détenue par la banque (47,32%), montant en légère diminution (-5%) par rapport à fin 2008.

L'assiette retenue reprend les encours commerciaux de la clientèle (bilan et hors bilan), nette de garanties.

La concentration des encours sur les pays émergents reste forte : 33 pays représentent 95% du portefeuille de Crédit Agricole CIB et 12 pays 72% de celui-ci.

En 2009, le profil de risque global du portefeuille s'est amélioré. Les encours sur les pays émergents de statut « investment grade », s'élèvent dorénavant à 76% du portefeuille pour 5% seulement sur les pays sensibles.

Le portefeuille des pays émergents se concentre principalement sur 3 régions : le Moyen-Orient, l'Asie, et l'Europe de l'Est.

La crise économique et financière mondiale de 2008, dont les effets se sont encore fait sentir en 2009 explique en grande partie la légère baisse des encours sur les pays émergents, surtout au premier semestre 2009. Une modeste reprise a été constatée au second semestre.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les Pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord représentent la première exposition parmi les pays émergents avec 30% des encours, soit 9,6 milliards d'euros.

Les principales expositions sont concentrées sur les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite.

Asie

La région Asie vient immédiatement après, avec des encours de 9,4 milliards, soit 29,4 % de l'exposition commerciale sur les pays émergents. L'activité est concentrée à 80% sur trois pays (Inde, Chine et Hong Kong) qui se sont montrés plus résilients face à la crise mondiale, en particulier les deux premiers grâce à leur forte demande intérieure.

Europe de l'Est

Avec 21,3% et 6,8 milliards d'euros d'encours, la région Europe de l'Est arrive en troisième position avec des encours concentrés principalement sur la Russie, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

Amérique Latine

Cette région représente 12,2% du portefeuille sur les pays émergents, soit 3,9 milliards d'euros, Les principales expositions sont le Brésil, le Mexique et le Chili.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait à fin décembre 2009 7,1% du portefeuille pays émergents de la banque, soit 2,3 milliards d'euros dont plus de la moitié (52%) sur l'Afrique du Sud.

Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du taux d'intérêt ;
- les cours de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du prix des matières premières ou des actions (ou autres produits liés aux actions : paniers d'actions, indices sur actions) ;
- les risques de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs ;

- les autres paramètres de marché : les risques de volatilité et de corrélation correspondent au risque de variation de juste valeur des instruments financiers du fait de l'évolution des niveaux de volatilité de ces paramètres ou de l'évolution de leur corrélation.

La maîtrise des risques de marché chez Crédit Agricole CIB s'appuie sur un dispositif structuré, comprenant une organisation de Risk Management indépendante, des procédures de contrôle et de reporting robustes et homogènes, appliquées à un système de mesure fiable et exhaustif.

Les efforts de consolidation de cet ensemble ont abouti, sur la majeure partie du périmètre, à la validation du modèle interne par les autorités réglementaires qui s'applique principalement aux portefeuilles évalués à la juste valeur (y compris ceux gérés en extinction) ainsi qu'aux activités de Trésorerie.

Organisation du suivi des risques de marché

Comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par un membre de la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, se réunit bimensuellement. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles et des limites globales fixées par le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.).

Le Comité des Risques de Marché associe notamment les membres du Comité exécutif de Direction Générale de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du Groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché, les responsables opérationnels des Activités de Marché et un représentant de la Direction Financière de Crédit Agricole CIB.

Les comptes rendus des Comités sont adressés au Directeur général de Crédit Agricole CIB ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités de Stratégie et de Portefeuille.

Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne du Groupe.

Fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, au

sein de Risk & Permanent Control, qui repose sur trois équipes.

- L'analyse quantitative, dont les missions sont les suivantes :
 - ♦ validation des modèles de valorisation et de mesure des risques ;
 - ♦ identification et quantification des risques de modélisation ;
 - ♦ recommandation quant au provisionnement des incertitudes liées aux modèles.
- Le Suivi d'Activité dont la double mission est d'assurer la production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché. Le Suivi d'Activité est également en charge du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Enfin, il est associé à la Direction Financière dans les démarches de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable.
- Le Risk Management dont la mission est d'assurer au niveau mondial le suivi et le contrôle des risques de marchés pour l'ensemble des lignes produits :
 - ♦ proposition de jeux de limites (approbation par le Comité des Risques de Marché) et le suivi de leur respect ; les dépassements de limites ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;
 - ♦ analyse des risques sur portefeuilles de marché ;
 - ♦ validation des risques et des résultats.

Des équipes transverses complètent ce dispositif et assurent la consolidation internationale, l'homogénéité des paramètres de marché (utilisés pour la valorisation des positions et les mesures de risque) et la maintenance du modèle interne de Value at Risk.

Indicateurs de suivi des risques de marché

L'encadrement des risques de marché repose sur des indicateurs multiples situés à différents niveaux d'agrégation. La définition de limites vise à couvrir l'ensemble des facteurs de risques.

Mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché.

La VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille de Crédit Agricole CIB pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon d'un jour et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, suite à

la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs...). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale. La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents.

Le modèle interne de Crédit Agricole CIB est basé sur un modèle de VaR historique, à l'exception des Matières premières, sur lesquelles un modèle Monte Carlo est appliqué (seul le périmètre Métaux Précieux et Gas & Power est traité en VaR historique à fin 2009). La méthodologie de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Au cours de l'année 2009, la VaR réglementaire a suivi l'évolution décrite ci-dessous :

3 ► Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2009 (en millions d'euros)



Le profil de la VaR au cours de l'année 2009 témoigne d'une part d'une action continue pour réduire le profil de risque de la banque, d'autre part d'une

normalisation progressive des conditions de marché, avec notamment la sortie des scénarii historiques de juin 2008 et d'octobre 2008.

La VaR constatée par ligne d'activité au cours de l'année 2009 est représentée dans le tableau ci-dessous :

	Matières premières	Change	Taux	Crédit	Actions	Compensation	Crédit Agricole CIB
Max 2009	4	11	32	147	14	(68)	143
Min 2009	1	2	13	9	3	(16)	13
Moyenne 2009	2	4	22	44	7	(31)	49

La VaR réglementaire s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2009 (56 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Ces données montrent que la baisse des encours de VaR est alimentée par :

- les activités de crédit : elles présentent une VaR moyenne de 44 millions d'euros en 2009, contre 67 millions en 2008. Cet encours est en nette baisse, grâce notamment aux mesures prises au premier semestre par Crédit Agricole CIB pour réduire les risques liés aux activités de corrélation.
- La nette diminution du niveau des spreads de crédit a également contribué à la contraction de la VaR qui s'établit à 23 millions d'euros à fin 2009.
- les activités de taux : elles présentent une VaR moyenne de 22 millions d'euros, contre 27 millions en 2008 ; leur VaR s'établit à 15 millions d'euros à fin 2009 ;
- les activités sur actions : elles présentent une VaR moyenne de 7 millions d'euros, contre 16 millions en 2008 ; leur VaR s'établit à 4 millions d'euros à fin 2009 ;
- les activités de change et sur matières premières : leurs contributions sont plus marginales et se situent chacune à 3 millions d'euros à fin 2009.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB procède à un suivi spécifique des encours de VaR sur les activités stratégiques. Au 31 décembre 2009, cette VaR se situe à un niveau de 18 millions d'euros, conforme à l'objectif maximum de 35 millions d'euros.

Enfin, Crédit Agricole CIB conduit activement les travaux en prévision des nouvelles exigences réglementaires en matière de fonds propres alloués aux activités de marché : exigences relatives au risque spécifique de taux, exigences relatives à la mesure de VaR stressée, évolutions des mesures actuelles de VaR.

Backtesting

Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an.

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Au cours de l'année 2009, il a été constaté une seule exception, contre huit l'année précédente. Ceci s'explique par une moindre volatilité des paramètres de marché.

Stress scenarios

Afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scénarii de stress à ses activités de trading afin d'évaluer l'impact de perturbations de marché particulièrement fortes sur la valeur de ses livres.

Des scénarii globaux sont ainsi appliqués à l'ensemble des activités de trading. Ces scénarii procèdent de trois approches complémentaires :

- des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarii historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1994 (scenario de crise obligataire), de 1998 (scenario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et, de 1987 (scenario de krach boursier) ; un scenario complémentaire reprenant les conditions de marché observées en 2008 a été étudié et sera mis en place en 2010 ;
- des scénarii hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scénarii hypothétiques sont ceux d'une Reprise Economique (Progression des

marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) et d'un Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ;

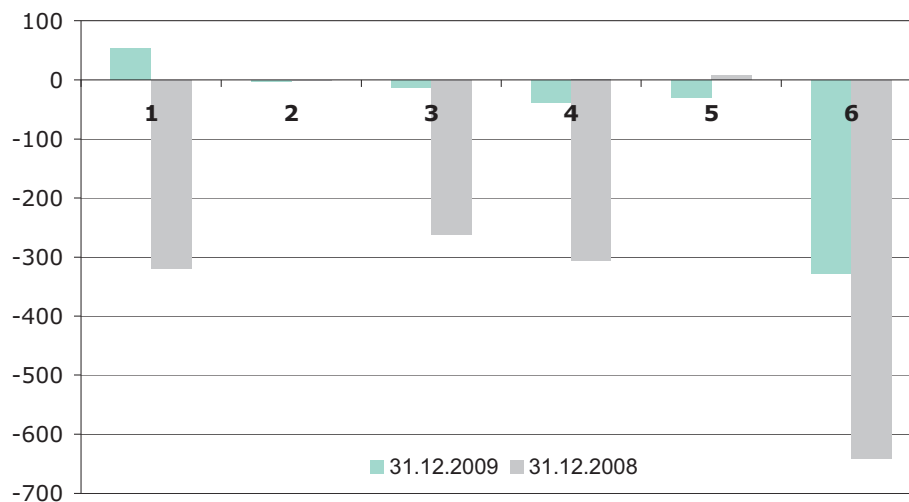
- une approche dite adverse, qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité. Les pertes mesurées par ce scenario font l'objet d'un encadrement par une limite.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et font l'objet d'une présentation au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scénarii de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne d'activité, et sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scénarii spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes d'activité.

A fin 2009, les niveaux de risque évalués sur les six stress scénarii globaux, appliqués au périmètre des activités pérennes, sont les suivants :

Montant estimé de la perte associée aux six stress scénarii globaux (en millions d'euros)



Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances

maximales, les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de loss alerts ou de stop loss ;

- les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel dont l'objet est de mettre en lumière des opérations atypiques.

3 ► Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

Utilisation des dérivés de crédits

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (trading, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédits. Les produits traités activement sont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de crédit ». L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de

limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction Risk and Permanent Control, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites (sur accord du Comité des Risques de Marché) et de la validation des modèles.

Risques sur actions

Le risque sur actions de Crédit Agricole CIB provient pour l'essentiel des opérations de trading et d'arbitrages sur actions effectuées dans le cadre des activités de dérivés actions et fonds réalisées au sein des marchés de capitaux, et plus marginalement par les activités de courtage sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA.

Le risque sur actions généré par les activités de trading et d'arbitrage est suivi en « Value at Risk » (VaR) à 99 % qui mesure le risque le plus élevé calculé à partir

de multiples paramètres et en fonction de nombreux scénarios, une fois éliminé 1 % des occurrences les plus défavorables. Les valeurs de VaR moyennes, minimales, maximales ainsi qu'au 31 décembre 2009 sont détaillées par facteur de risque – et notamment celui sur actions – dans la section « Risques de marché » du rapport de gestion (rubrique précédente).

Le montant des actions en banking book s'élève à 1,1 milliard d'euros (cf. note 6.4 des annexes aux comptes consolidés)

Risques particuliers format Forum de Stabilité Financière

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Forum de Stabilité Financière. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2009.

A ce titre elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

ABS immobiliers

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS ⁽¹⁾	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
Comptabilisés en prêts et créances	738	728	430	404	232	197
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	637	506	172	110	48	30
Décote	(579)	(460)	(29)	(30)	(9)	(3)
Exposition nette en millions d'euros	58	46	143	80	39	27
% subprime sous-jacents sur exposition nette	79 %	93 %				

Ventilation par notation de l'exposition brute totale

AAA	28 %	9 %	76 %	51 %	91 %	95 %
AA	8 %	6 %	16 %	26 %	7 %	2 %
A	6 %	4 %	3 %	7 %	1 %	1 %
BBB	7 %	6 %	3 %	10 %	1 %	1 %
BB	8 %	1 %	2 %	3 %	ns	1 %
B	9 %	9 %		2 %		0 %
CCC	10 %	21 %		1 %		
CC	5 %	12 %				
C	19 %	29 %				
Non noté		3 %				

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS ⁽¹⁾	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
Comptabilisés en prêts et créances	19	13	157	160	220	217
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette	15	22	23	10	3	9

⁽¹⁾ 31.12.2008 : Exposition modifiée suite à une erreur technique.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2008 : nominal = 779 millions d'euros ; juste valeur = 517 millions d'euros ;
- 31 décembre 2009 : nominal = 627 millions d'euros ; juste valeur = 210 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Stock provision collective sur RMBS et CMBS au 31 décembre 2009 : 106 millions d'euros.

3 ► Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie, sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origine de chaque prêt résidentiel ainsi qu'en fonction du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées) :

Taux de pertes subprime produits	2005	2006	2007
31.12.2008	18 %	32 %	38 %
31.12.2009	26 %	42 %	50 %

L'horizon de constatation de ces pertes a été fixé à 40 mois (avec une constatation progressive des pertes sur cette période).

La sensibilité à une variation de 10 % des scénarios de pertes sur les prêts sous-jacents des CDO évalués à la juste valeur au 31 décembre 2009 est de 42 millions d'euros.

CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2009, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,8 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts.

Décomposition par tranche de CDO super senior évalués à la juste valeur

en millions d'euros	Tranche 1 ⁽¹⁾	Tranche 2 ⁽²⁾	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7 ⁽⁴⁾	Tranche 8	Tranche 10 ⁽³⁾	Tranche 12 ⁽³⁾	Total
Valeur nette au 31 décembre 2008	139	528	336	91	134	167			1 395
Nominal	345	1 354	528	594	500	446	51	622	4 440
Décote	279	863	461	581	488	427	33	565	3 698
Valeur nette au 31 décembre 2009	66	491	67	13	12	18	18	57	743
Taux de décote	81%	64%	87%	98%	98%	96%	65%	91%	83%
Point d'attachement	6%	9%	28%	40%	30%	39%	30%	41%	
Sous-jacent	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	14%	27%	73%	37%	51%	74%	40%	62%	
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	31%	18%	15%	56%	40%	9%	12%	30%	
% des actifs Alt A sous jacents	27%	16%	3%	0%	0%	0%	3%	0%	
% des actifs Jumbo sous jacents	7%	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

⁽¹⁾ dont tranche 176 millions d'euros en nominal, anciennement couverte par monoline

⁽²⁾ dont tranche 771 millions d'euros en nominal, anciennement couverte par monoline

⁽³⁾ Tranches anciennement couvertes par monolines

⁽⁴⁾ Reclassés en douteux en 2009

En 2009, le PNB de la réévaluation des CDO évalués à la juste valeur est de -616 millions d'euros.

Décomposition par tranche de CDO super senior comptabilisés en prêts et créances

en millions d'euros	Tranche 1	Tranche 2 ⁽¹⁾	Tranche 4	Tranche 9	Tranche 11 ⁽²⁾	Tranche 13 ⁽¹⁾	Tranche 14 ⁽¹⁾	Total
Valeur nette au 31 décembre 2008	388	-	430	348				1 166
Valeur brute au 31 décembre 2009	464	50	554	740	690	589	104	3 192
Décote	85	31	135	401	433	51	26	1 162
Valeur nette au 31 décembre 2009	379	19	419	339	257	538	78	2 030

⁽¹⁾ anciennement couvertes par monolines

⁽²⁾ Reclassés en douteux en 2009

Les tranches totalement décotées ont été sorties de la publication.

La provision collective sur CDO en prêts et créances s'élève à 464 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Après dépréciation collective et prise en compte des tranches décotées à 100%, le taux de décote des CDO comptabilisés en prêt et créances s'élève à 63%.

Autres expositions au 31 décembre 2009

en millions d'euros	Nominal	Décote	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	295	100	195
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances			263
CDO Mezzanines non couverts	1 228	1 228	-

Protections des monolines au 31 décembre 2009

en millions d'euros	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des éléments couverts	Juste valeur des éléments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection
Protections sur CDO (marché résidentiel américain) avec sous-jacents subprime	545	545	312	233	115
Autres protections acquises (autres CDO, CLO, CDS corporates...)	10 531	10 531	9 832	698	460
Total des protections acquises sur CDO couverts	11 075	11 075	10 144	931	575

en milliards d'euros	31.12.2008	31.12.2009
Notionnel des monolines en couverture de CDO résidentiels américains	4,4	0,5
Notionnel des monolines en couverture de CDO corporate	8,8	7,2
Notionnel des monolines en couverture de CLO	3,6	2,9
Notionnel des monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,4	0,4
Exposition sur monolines en couverture de CDO résidentiels américains	2,5	0,2
Exposition sur monolines en couverture de CDO corporate	1,5	0,1
Exposition sur monolines en couverture de CLO	0,6	0,4
Exposition sur monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,2	0,2
Total exposition sur monolines	4,8	0,9
Autres couvertures achetées auprès de contreparties bancaires	0,0	0,0
Exposition sur monolines non couverte	4,8	0,9
Réfections	(2,8)	(0,6)
Exposition nette de réfections	2,0	0,3

3 ► Rapport de gestion

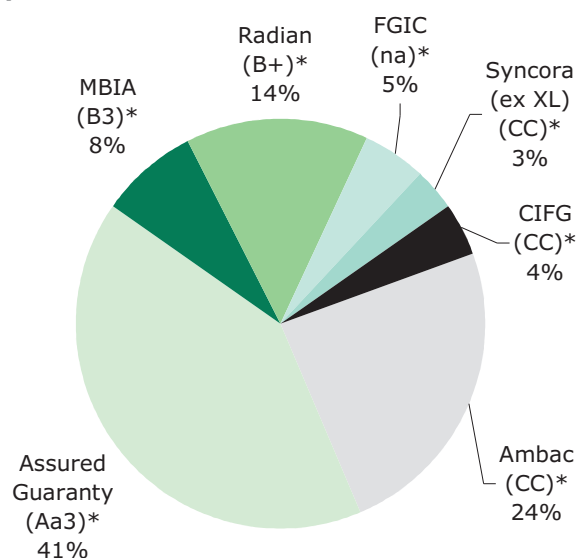
Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

La diminution de 1,7 milliards d'euros de l'exposition sur l'année s'explique par deux facteurs :

- Les commutations effectuées sur les couvertures des CDO résidentiels américains pour un nominal de 3,8 milliards d'euros. Les encours anciennement couverts, dont la valeur résiduelle n'est pas nulle, se retrouvent dans les CDO non couverts décrits ci-dessus.

- Le resserrement des spreads de crédit sur l'année qui a diminué l'exposition sur les CDO Corporate de façon significative.
- Des cessions d'encours sur les CLO.
- Des transactions sur CDO Corporate arrivées à maturité.

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2009



* Notation la plus basse émise par Standards & Pours ou Moody's au 31 décembre 2009.

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 31 décembre 2009 l'exposition nette auprès de CDPC est de 858 millions d'euros (principalement sur des CDO corporate) après prise en compte d'une décote de 324 millions d'euros.

Protections auprès d'autres contreparties

Au 31 décembre 2009, plus de protections acquises auprès des contreparties assureurs sur l'exposition au marché résidentiel américain.

Financements avec effet de levier (LBO)

▲ Parts à vendre

Ces parts sont comptabilisées en actifs évalués à la juste valeur.

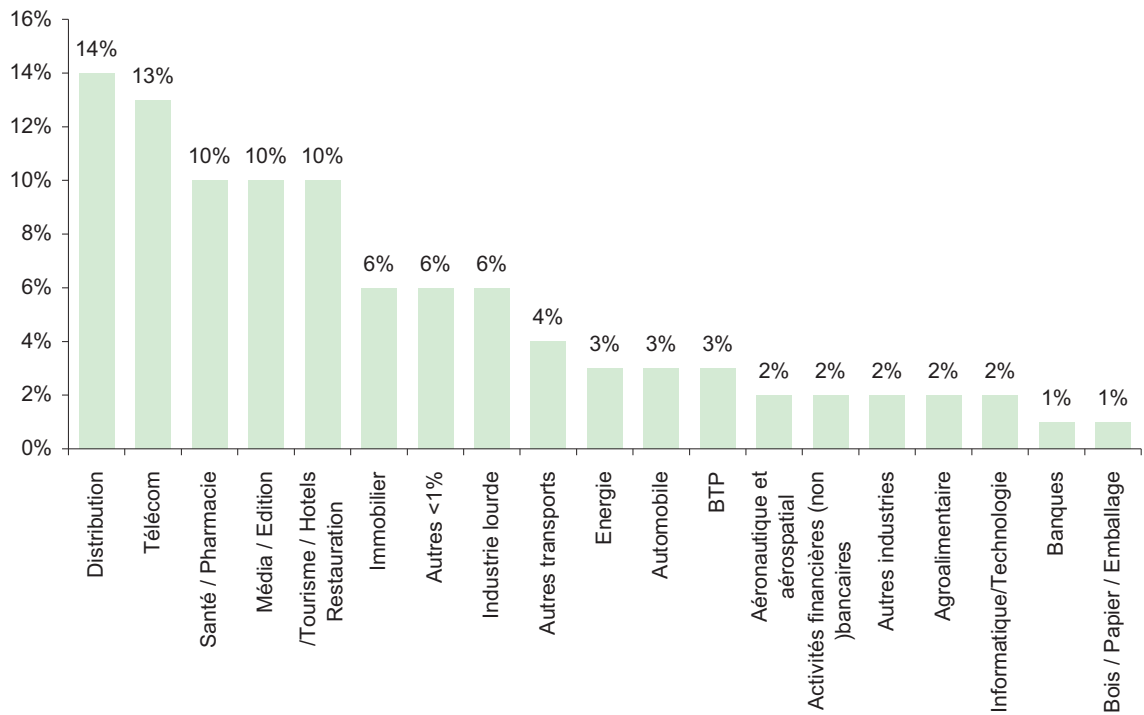
L'exposition nette au 31 décembre 2009 est de 0,3 milliard d'euros sur 1 dossier (0,5 milliard d'euros sur 5 dossiers au 31 décembre 2008).

▲ Parts finales

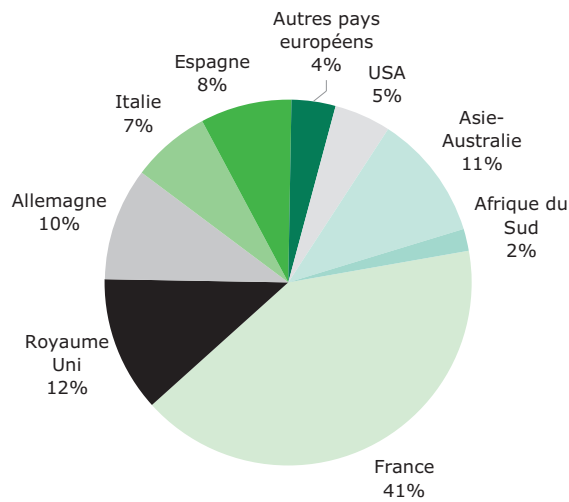
Ces encours sont comptabilisés en prêts et créances. L'exposition au 31 décembre 2009 est de 5,8 milliards d'euros sur 160 dossiers (6 milliards d'euros sur 176 dossiers au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, une provision collective de 475 millions d'euros porte sur les encours.

Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2009



Répartition par zone géographique au 31 décembre 2009



3 ▶ Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

Titrisation

▲ Conduits d'ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

au 31 décembre 2009	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Ratings (S&P/Moody's/Fitch)	A1/P1/F1	A1/P1	A1+	
Pays d'émission	USA	France+USA	France	
Lignes de liquidité données par Crédit Agricole CIB (en millions d'euros)	7 291	7 389	510	15 190
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	4 910	6 006	448	11 364
Maturité des actifs (moyenne pondérée)				
0-6 mois	43%	81%	100%	
6-12 mois	6%	2%		
supérieur à 12 mois	51%	17%		
Répartition des actifs par origine géographique				
Etats-Unis	100%	2%		
Royaume-Uni		5%		
Italie		36%		
Allemagne		9%		
Dubaï		7%		
Espagne		11%	19%	
France		24%	77%	
Autres ⁽¹⁾		6%	4%	
Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)				
Prêts automobiles	15%	6%		
Créances commerciales	43%	85%	100%	
Prêts immobiliers commerciaux				
Prêts immobiliers résidentiels	2%			
Crédits à la consommation		7%		
Prêts d'équipement	1%			
CLOs et CBOs ⁽²⁾	3%			
Autres ⁽³⁾	35%	2%		

⁽¹⁾ Essentiellement Corée, Belgique et Pays-Bas.

⁽²⁾ Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation.

⁽³⁾ Sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds « Capital Calls » (20 %), prêts commerciaux (7 %), titrisation de paiements swift (6 %).

Ces conduits ne sont pas consolidés. Au 31 décembre 2009, ils ont émis des commercial papers pour 11,6 milliards d'euros, dont 0,6 milliard est détenu par Crédit Agricole CIB.

Les lettres de crédit accordées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des financements ABCP s'élèvent à 0,6 milliard d'euros.

▲ Autres conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

Crédit Agricole CIB a accordé des lignes de liquidités à d'autres entités ad hoc pour 1,2 milliard d'euros.

▲ Conduits sponsorisés par un tiers

Les lignes de liquidité accordées par Crédit Agricole CIB s'élèvent à 0,3 milliard d'euros.

Crédit Agricole CIB ne fait pas de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers.

Risques financiers structurels

La Direction Financière lors d'un Comité actif-passif auxquels participent la direction « Risk and Permanent Control » et la Direction Générale, gère les risques

structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) et définit la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital.

Risques de taux d'intérêt global

Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes, révisables ou liés à l'inflation : jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisables, la date contractuelle pour ceux à taux fixes et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle de micro-adossement en taux auprès des équipes de marché, applicable à ses financements clientèle, ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le reste de l'exposition mesurée intègre notamment le risque de taux d'intérêt provenant des fonds propres et des participations.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite en gaps définie par Crédit Agricole SA de 3 milliards d'euros amortissable sur 10 ans.

Gap de taux

Les gaps de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2009, sur le périmètre des entités consolidées par intégration globale par Crédit Agricole CIB traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps moyens Dollar US	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,1
Gaps moyens Euro et autres devises	- 0,3	+ 0,8	+ 0,9

Sensibilité

En termes de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 1,1 % des fonds propres prudentiels du Groupe.

Scenarios de stress

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de cinq scénarios de stress – trois historiques et deux hypothétiques – portant sur l'impasse de taux d'intérêt sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarios retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarios historiques : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998).
- Les scénarios hypothétiques : ils reposent, l'un sur l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) et l'autre sur une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs.

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 1 % des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarios sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarios de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,2 % des fonds propres prudentiels et 0,7 % du PNB au 31 décembre 2009.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Crédit Agricole CIB, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF N°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire N°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire N°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Gestion de la liquidité

La politique de gestion par Crédit Agricole CIB de son risque de liquidité, à court terme comme à moyen terme, est définie par son Comité Actif Passif, dans le cadre de la politique du groupe Crédit Agricole.

Un Comité de financement commun à la Direction de la Trésorerie et au Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière se réunit au moins mensuellement pour analyser l'évolution des besoins en ressources longues et celle des conditions de marché. Il détermine les conditions financières des nouvelles opérations.

▲ Gestion à moyen et long terme

La gestion de la liquidité à moyen et long terme de Crédit Agricole CIB est assurée de manière centralisée par le Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière. Il définit les politiques, règles et procédures internes en matière de transformation, sur une base globale pour les devises majeures et de manière spécifique pour certaines devises locales. Il détermine les besoins de financement à moyen et long terme ainsi que les besoins d'opérations financières de haut de bilan.

▲ Gestion à court terme

La gestion de la liquidité à court terme est confiée à la Direction de la Trésorerie de la Banque. Elle assure le renouvellement des financements et la gestion des portefeuilles d'actifs liquides.

Elle fixe les règles et limites aux différents centres de liquidité mondiaux de la Banque. Enfin, elle assure le respect du coefficient de liquidité réglementaire applicable.

Mesure du risque de liquidité

▲ Mesure du risque de liquidité à court terme (de 1 jour à 1 an)

En application de l'arrêté du 5 mai 2009, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire permet aux établissements qui le souhaitent, de remplacer, à partir de juin 2010, le calcul du ratio de liquidité réglementaire par une approche avancée reposant sur des méthodologies internes. Celles-ci sont fondées sur la réalisation de scénarios de stress qui doivent couvrir un horizon de temps allant de un jour jusqu'à l'année et au moins trois typologies de scénarios de crise : crise systémique de liquidité, crise de crédit de la banque, scénario mixte.

Le groupe Crédit Agricole SA développe un projet visant à mettre l'ensemble de ses filiales en conformité avec cet arrêté auquel Crédit Agricole CIB est intégré. Il capitalise sur un certain nombre d'outils existants et déjà utilisés pour la gestion opérationnelle du risque de liquidité :

- la Trésorerie calcule quotidiennement des gaps de liquidité sur un horizon de un jour à l'année en retenant l'hypothèse de l'absence totale d'accès au marché pendant les deux premières semaines. Les seules sources potentielles de liquidité supplémentaire sont la mobilisation d'actifs auprès des banques centrales, puis les gaps à des horizons plus longs, jusqu'à un an, avec des hypothèses variables de renouvellement des tombées des actifs et des passifs correspondant à un scénario de crise de liquidité. Ces gaps de liquidité sont calculés sur les cinq centres de liquidité de la banque qui représentent l'essentiel du bilan consolidé, les autres entités de Crédit Agricole CIB étant prises en compte via les intragroupes ;
- parallèlement, Crédit Agricole CIB dispose d'un Contingency Funding Plan (CFP) qui simule sur un horizon de trois mois l'impact d'une crise de rating sévère de la banque (les ratings courts deviennent A2/P2 à la fin du deuxième mois). Le CFP est calculé sur les cinq centres de liquidité : Paris, Tokyo, New York, Londres et Hong Kong. Le reste du périmètre de consolidation est pris en compte via les intragroupes. Le Contingency Funding Plan est produit mensuellement. Le calcul des gaps de liquidité de la trésorerie se fait sur le même périmètre que le Contingency Funding Plan, ce qui permet d'obtenir quotidiennement un calcul proforma de ce dernier ;
- de plus, Crédit Agricole CIB tient compte également de l'impossibilité de considérer comme totalement fongibles la totalité des devises dans lesquelles la banque est active. En effet, les régulateurs nationaux auront tendance à freiner les transferts internationaux « perdants » en cash de façon à préserver le plus possible la situation de liquidité de leur système financier national. De ce fait, des simulations spécifiques sont effectuées pour l'USD dont l'impact sur le bilan est significatif. A ce titre, la trésorerie calcule des gaps de liquidité de 1 à 15 jours en USD et Crédit Agricole CIB USA met en

œuvre un scénario de stress spécifique sur l'USD dans le cadre de la simulation effectuée à horizon d'un mois d'une fermeture complète du marché de l'USD.

▲ Mesure du risque de liquidité à moyen et long terme

Le risque à moyen et long terme se mesure par le calcul de l'impasse de transformation de la Banque à un et à cinq ans.

Celle-ci est la différence entre les emplois longs résultant des concours bancaires, des titres détenus et des immobilisations d'une part, et les ressources financières disponibles à long terme d'autre part. Le calcul de l'impasse de transformation s'effectue en appliquant différentes conventions d'écoulement aux actifs et passifs sans maturité contractuelle et en tenant compte des engagements de financement contingents accordés par la Banque. Par exception, des conventions d'écoulement sont également appliquées aux dépôts à vue et à terme de la banque privée.

L'impasse de transformation à un an doit rester en deçà d'une limite fixée en tenant compte de la pression exercée sur les marchés court terme par les opérations de la trésorerie. Des jeux de limites spécifiques sont appliqués aux éléments les plus sensibles de l'activité de Crédit Agricole CIB.

Cette approche est désormais complétée par la mise en place d'une limite du montant des financements court terme que la banque peut utiliser pour financer son bilan, dans le cadre d'une approche commune du Groupe Crédit Agricole SA.

Cette méthodologie vise à garantir une situation de liquidité excédentaire à l'horizon d'un an dans un contexte de marché stressé et résulte de l'application des principes suivants :

- la trésorerie parviendra toujours à maintenir un montant minimum de financement court en provenance de ses sources habituelles ;
- l'excédent doit être couvert par les flux nets de cash entrants dans l'année glissante suivante, calculés sur la base des tombées des actifs et des passifs auxquelles est appliqué un set d'hypothèses de renouvellement ;
- les hypothèses de renouvellement des actifs et passifs ainsi que la part stable des ressources court terme peuvent varier selon les entités du Groupe Crédit Agricole SA.

Cette méthodologie est cohérente avec le calcul de l'impasse de transformation à plus d'un an. Elle analyse de façon plus précise la pression exercée par la trésorerie sur les marchés du court terme. Effectuée à partir des mêmes outils informatiques que ceux utilisés pour le calcul des gaps de liquidité, la vérification du respect de la limite des financements à court terme est effectuée quotidiennement.

Enfin, l'appréciation du risque de liquidité à moyen et long terme a été affinée par la validation et l'application de nouvelles conventions d'écoulement spécifiques à certains métiers (négoce, crédits export notamment).

Financements de Crédits Agricole CIB

▲ Financement à court terme

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement. Elle s'est traduite notamment par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de *commercial paper* domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CDs basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

▲ Financement à moyen et long terme

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN). A noter que du fait de la persistance de la crise de liquidité survenue en août 2007, Crédit Agricole CIB a intensifié l'émission de produits à options de liquidité (EMTN callables ou putables à l'initiative de l'investisseur).

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) : il existe un programme en droit anglais, d'un montant maximal de 40 milliards d'euros et un programme en droit français d'un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission. De plus, Crédit Agricole CIB USA et Crédit Agricole CIB Hong-Kong émettent régulièrement des certificats de dépôt à long terme. Calyon Australie et Calyon Afrique du Sud ont leur propre programme local d'émissions longues.

▲ Evolutions récentes

La banque a mis en œuvre une politique systématique de booking des crédits distribués de façon à optimiser ses capacités de mobilisation auprès de la Banque de France, utilisant ainsi les assouplissements apportés aux critères d'éligibilité des crédits mobilisables. Ainsi elle a été l'une des premières banques françaises à mettre en place en Europe des programmes de mobilisation transfrontalières des crédits clients auprès de la Banque de France. Enfin, à l'instar des autres entités du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB bénéficie des opérations de financement mises en œuvre dans le cadre du plan gouvernemental de soutien au secteur bancaire via la Société de Financement de l'Economie Française.

Les opérations de haut de bilan participent également au financement de la Banque, bien que ce ne soit pas leur finalité première :

3 ▶ Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

- Dette subordonnée remboursable : compte tenu de la structure actuelle de fonctionnement du groupe Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB n'émet pas de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) mais met en place des emprunts subordonnés contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce sont des emprunts généralement à taux révisable. Les emprunts subordonnés se distinguent des emprunts et des obligations classiques par rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des emprunts contractés par Crédit Agricole CIB, et en cas de liquidation éventuelle, leur remboursement interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs de Crédit Agricole CIB.
- Titres Super Subordonnés : les Titres Super Subordonnés émis par Crédit Agricole CIB sont des emprunts à taux fixe ou à taux révisable, de

maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires mais subordonnés à l'ensemble des dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et subordonnés au résultat annuel de Crédit Agricole CIB qui doit être suffisant pour rester positif après paiement du coupon dû au titre de l'exercice concerné. Les émissions effectuées par Crédit Agricole CIB présentent la possibilité de remboursement anticipé par l'émetteur après le dixième anniversaire de la mise en place, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de la Commission bancaire. Selon les émissions, le taux d'intérêt est majoré ou non d'une sur-rémunération après la première date possible de remboursement anticipé par l'émetteur. Au 31 décembre 2009, huit émissions de Titres Super Subordonnés ont été effectuées, trois sont à taux fixe, cinq à taux révisable. Elles ont toutes été souscrites par Crédit Agricole SA.

Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimoniallement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors si possible mises en place.

Les principales positions de change structurelles brutes du groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier – devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel – en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- prudentiel, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les

encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés.

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole SA, présentées cinq fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles sont mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif.

Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de

change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par l'ALM portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

en millions d'euros	31.12.2009			Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Flux de trésorerie couverts	89	700	377	1 166

S'agissant des macro-couvertures gérées par l'ALM, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles – dépôts à vue par exemple – des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement

Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Gestion des risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction Générale au travers du volet risque opérationnel du comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control (ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 32).

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence

de la direction de chaque entité et auxquels sont confiées les fonctions de contrôle du Siège.

▲ Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole SA, la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

▲ Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur

3 ▶ Rapport de gestion

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB

l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de cinq années.

▲ Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarios de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes de métier de Crédit Agricole CIB Paris et entités.

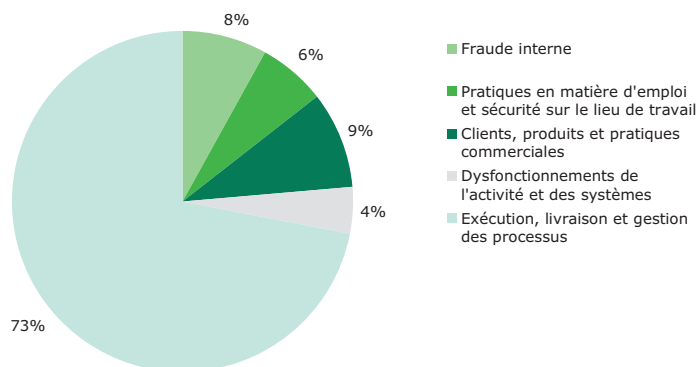
Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par la Commission Bancaire.

▲ Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

Données quantitatives

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la période 2007-2009 (hors perte 2007 de New-York)



Principales actions de l'année 2009

Les actions engagées dans le cadre des préconisations du rapport Lagarde ont été poursuivies :

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- Encadrement des flux de trésorerie,
- Veille et anticipation des risques.

Une équipe chargée du pilotage de la prévention de la fraude, interne comme externe, a, de plus, été mise en place. Cette équipe est rattachée à la direction de la conformité, et s'appuie notamment dans son action sur les fonctions de contrôle, ainsi que, plus généralement sur l'ensemble des moyens assurant le contrôle interne des opérations de la banque.

Les travaux prudentiels de l'année ont intégré le calcul de l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel

Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels, correspondant aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole SA, dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole SA auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : Fraude, Tous Risques Valeurs (ou Vol), Perte d'exploitation, Responsabilité Civile Professionnelle, Responsabilité Civile d'Exploitation, Responsabilité Civile des Dirigeants et des Mandataires sociaux et Dommages aux Biens (Immeubles, Informatique, Recours des Tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des Métiers du Groupe, gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole SA par une des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

Risques juridiques

Gestion du risque juridique

Le dispositif de gestion du risque juridique est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 35.

Evaluation des risques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2009 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Comme beaucoup d'institutions financières, Crédit Agricole CIB, fait l'objet de nombreux litiges, y compris des « class actions » aux Etats-Unis et d'enquêtes de la part des autorités de régulation. A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets

significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

▲ Enquête ouverte en 2009 :

Les lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du District Attorney du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines. Crédit Agricole CIB conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopère avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes ni la date à laquelle elles se termineront.

Risques de non-conformité

Le risque de non conformité concerne le non respect de la réglementation pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

Gestion du risque de non-conformité

La ligne métier Conformité veille au respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités de Crédit Agricole CIB. Elle renforce la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de celle-ci. Ses missions sont doubles :

- protéger le groupe Crédit Agricole CIB contre les agissements potentiellement néfastes de l'extérieur. Ce rôle de sécurité financière repose sur la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme et la gestion du gel des avoirs et des embargos. La Sécurité financière repose sur la connaissance approfondie et permanente des clients ;
- veiller aux intérêts de ses clients et à sa réputation sur les marchés en œuvrant contre les violations de la déontologie interne (délit d'initié, fraude interne, conflit d'intérêt, défaut de conseil, etc. ...).

La ligne métier Conformité s'assure par ailleurs de l'efficacité des dispositifs en place. Pour cela, elle :

- traduit les lois et règlements dans les procédures et des manuels de Conformité ;
- assure la formation à la conformité des collaborateurs ;
- conseille les opérationnels en donnant des avis sur les opérations pour lesquelles elle est sollicitée ;
- contrôle le bon fonctionnement du dispositif.

La gouvernance de la ligne métiers conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 34.

Indicateurs de risques

Différents outils ou process communs avec le groupe Crédit Agricole permettent de suivre le risque :

- la cartographie des risques qui permet d'évaluer entre autres les risques de non-conformité et de fraude dans le Groupe ;
- les reportings qui permettent d'évaluer le dispositif de conformité mondial ;
- des outils en matière de sécurité financière conçus pour envoyer de signaux d'alerte, dans un premier temps en interne puis, le cas échéant, aux autorités compétentes
- Des outils de surveillance des opérations sensibles ou complexes, ou des opérations de marché spécifiques.

PILIER 3 DE LA REFORME BALE II

Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont

décrits dans le chapitre « Gestion des risques » du Rapport de gestion, pages 68 à 93.

Contexte réglementaire

▲ Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. La Commission Bancaire a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

▲ Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole CIB a intégré dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à cette nouvelle directive.

A compter du 1er janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les banques continuent toutefois à calculer le ratio CAD dans le cadre de la phase de calcul parallèle, puisque le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres (seuils) suivants :

- 90 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2009.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les exigences en fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche standard qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition ;
- l'approche notations internes qui s'appuie sur le système de notation interne de l'établissement. On distingue :
 - ♦ l'approche notations internes fondation selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - ♦ l'approche notation interne avancée selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes avancées pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque du crédit.

Ratios prudentiels

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre prudentiel

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés

d'assurance. Crédit Agricole CIB ne détient qu'une société d'assurance : CAIRS Assurance SA, qui ne présente pas d'insuffisances de fonds propres.

Ratios au 31 décembre 2009

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques du groupe Crédit Agricole CIB mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément à la réglementation.

en milliards d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base [A]	15,9	16,0
Capital et réserves part du Groupe	13,0	⁽¹⁾ 8,2
Intérêts minoritaires	0,2	⁽¹⁾ 0,1
Fonds propres de base sur accord de la Commission Bancaire (avance d'actionnaires)	-	5,0
Titres hybrides	4,7	4,8
Déductions des immobilisations incorporelles	(2,0)	(2,0)
Fonds propres complémentaires [B]	3,9	4,0
Fonds propres surcomplémentaires	-	0,6
Déductions des fonds propres de base des fonds propres complémentaires	(4,0)	(2,6)
Déductions des fonds propres de base [C]	(2,0)	(1,3)
Déductions des fonds propres complémentaires [D]	(2,0)	(1,3)
Total des fonds propres disponibles	15,8	18,0
Tier 1 [A - C]	13,9	14,7
Tier 2 [B - D]	1,9	2,7
Tier 3	-	0,6
Risques de crédit	114,6	116,0
Risques de marché	7,0	23,6
Risques opérationnels	13,3	12,4
Total des risques pondérés avant seuil	134,9	152,0
Total des risques retenus après seuil	134,9	169,4
Ratio de solvabilité Tier 1	10,3%	8,7 %
Ratio de solvabilité global	11,7%	10,7 %
Ratio de solvabilité Tier 1 avant seuil	10,3%	9,7 %

⁽¹⁾ 31.12.2008 montant modifié suite à une erreur technique

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité global en Bâle II du groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 11,7 % dont 10,3 % pour le ratio Tier 1.

Au 31 décembre 2008, le ratio global du Groupe atteignait 10,7 % et le ratio Tier 1 s'inscrivait à 8,7 % après seuil. Au 31 décembre 2008, le ratio était calculé avec le montant des emplois pondérés exprimés en Bâle II après application d'un plancher forfaitaire à 90% des emplois pondérés Bâle I ; à compter du 1er janvier 2009, le coefficient plancher a été abaissé à 80% et le ratio global au 31 décembre 2009 a pu être calculé en méthode Bâle II sans ajustement plancher.

Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 134,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 20 % par

rapport à l'encours de fin 2008 calculé en Bâle II (169,4 milliards d'euros).

La baisse de 34,5 milliards d'euros entre les deux ratios s'analyse comme suit :

- les risques de crédit baissent de 1,4 milliard d'euros sur la période (hors effet change), principalement en lien avec la baisse des bases de pondération du risque de contrepartie du trading book du fait de l'amélioration des conditions de marché. Ces évolutions à la baisse sont atténuées par les fortes dégradations de notation de contreparties ;
- les risques de marché enregistrent sur l'année 2009 une baisse de 16,6 milliards d'euros en équivalent encours pondérés principalement du fait de l'amélioration des conditions de marché impactant

3 ▶ Rapport de gestion

Pilier 3 de la réforme Bâle II

favorablement la VaR et de la réduction progressive des risques de marché conformément au plan stratégique de recentrage de Crédit Agricole CIB;

- le risque opérationnel s'élève à 13,3 milliards d'euros en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport à fin 2008, avec une modélisation plus fine de ce risque sur les activités de marché;
- cette baisse globale des emplois pondérés est fortement accentuée par l'abaissement de l'exigence de seuil de 90% à 80% des emplois pondérés Bâle I générant une baisse des emplois pondérés Bâle II de 17,4 milliards d'euros par rapport à l'exigence fin 2008.

Les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Leur variation sur l'année (-0,8 milliard d'euros) s'explique par plusieurs effets :

- le résultat net au 31 décembre 2009 (-0,3 milliard d'euros) ;
- l'augmentation de capital réalisée début 2009 nette du remboursement de l'avance d'actionnaire de 0,3 milliard d'euros ;
- la dégradation en dessous de BB- d'actifs titrisés principalement adossés à des risques immobiliers américains déduits à 50% du Tier 1 et à 50% du T2 (impactant le T1 pour -0.7 milliard d'euros).

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) baissent de -0.8 milliard d'euros du fait principalement de nouvelles déductions à 50% du Tier 2.

Les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (Tier 3) ont totalement disparu au 31 décembre 2009, suite à l'échéance d'emprunts subordonnés.

Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

Composition des fonds propres et ratios

Les fonds propres sont structurés en trois catégories : fonds propres de base, fonds propres complémentaires et fonds propres surcomplémentaires, selon les critères suivants :

- degré décroissant de solidité et de stabilité ;
- durée ;
- degré de subordination.

▲ Fonds propres de base

Ils comprennent :

Noyau dur et déductions

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
- en ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
 - ♦ pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
 - ♦ les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
 - ♦ pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont neutralisées ;
 - ♦ les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;

- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les fonds pour lesquels la Commission Bancaire a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base ;
- les déductions sont les suivantes :
 - ♦ les actions propres détenues, évaluées à leur valeur comptable ;
 - ♦ les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, les écarts d'acquisition.

Autres fonds propres de base

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole CIB ainsi qu'un instrument hybride bénéficiant d'un accord de la Commission bancaire pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides ;
- les titres hybrides assimilés à des intérêts minoritaires.

Titres hybrides ou Lower Tier 1

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Titres subordonnés chez Crédit Agricole CIB

Ils sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (calculés avant les déductions), de même que le total représenté par les minoritaires et les titres hybrides (la limite étant calculée dans ce cas par rapport au montant du noyau dur. 2008 : 25 %, 2009 : 35 %).

▲ Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux

- conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Crédit Agricole CIB utilisant les approches notations internes du risque de crédit, la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues.

▲ Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

▲ Fonds propres surcomplémentaires

Emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

La somme des fonds propres ci-dessus constitue les fonds propres globaux de l'établissement.

Exigences de fonds propres par types de risques

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Equivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

▲ Exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	317	25	275	22
Etablissements	2 889	231	2 813	225
Entreprises	6 970	558	6 510	521
Clientèle de détail				
Actions	138	11	530	42
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	7 308	585	3 674	294
Total	17 622	1 410	13 802	1 104

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit représente 13 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009 (9% au 31 décembre 2008).

▲ Exigences de fonds propres au titre de l'approche IRB du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	865	69	760	61
Etablissements	11 354	908	12 247	980
Entreprises	72 741	5 819	74 913	5 993
Clientèle de détail	351	28	391	31
Actions	2 697	216	2 381	190
Titrisations	8 992	719	11 524	922
Total	97 000	7 760	102 216	8 177

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit représente 72 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009 (67% au 31 décembre 2008).

3 ▶ Rapport de gestion Pilier 3 de la réforme Bâle II

▲ Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de marché en approche standard	2 482	199	2 688	215
Risques de taux	1 307	105	1 338	107
Risque de variation des titres de propriété	51	4	338	27
Risques de change	794	64	813	65
Risque sur les matières premières	330	26	200	16
Risque de marché évalué par modèle interne	4 469	358	20 875	1 670
dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				-
Risque de règlement livraison	5		50	4
Total	6 957	557	23 613	1 889

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison représente 5 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009 (16% au 31 décembre 2008).

▲ Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	1 173	94	1 088	87
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	12 154	972	11 300	904
Total	13 327	1 066	12 388	991

L'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels représente 10 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009 (8% au 31 décembre 2008).

Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du groupe et ceux des principales entités du groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de

fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus

en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.
 S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de

taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

On entend par :

- probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- expositions brutes au risque (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- valeurs exposées au risque (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.
- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la Commission Bancaire.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » correspond aux expositions sur les Etats souverains, les autorités régionales
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques

multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

- a catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.
- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Actions » est définie page 108.
- La catégorie d'exposition « Titrisation » est définie page 106.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

▲ Répartition des expositions

Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors-bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 85,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (sous forme de pensions : 12,7 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 72,7 milliards d'euros)

Un complément d'information au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme est présenté dans la note 3.1 des comptes consolidés.

3 ► Rapport de gestion

Pilier 3 de la réforme Bâle II

◇ Exposition au risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition : Exposition totale

en millions d'euros	31.12.2009						31.12.2008	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	45 697	2 891	8 239		53 936	2 891	62 074	4 496
Etablissements	101 991	50 264	13 379	1 075	115 369	51 339	151 798	66 938
Entreprises	196 664	29 607	5 545	1 554	202 210	31 161	275 787	41 863
Clientèle de détail	6 650				6 650		7 402	
Actions	1 109		4 419		5 528		1 728	
Titrisations	58 880				58 880		44 599	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			21 988		21 988		50 105	
Total	410 992	82 763	53 570	2 629	464 562	85 392	593 493	113 297

◇ Valeurs exposées au risque par méthode et catégorie d'exposition : EAD

en millions d'euros	31.12.2009						31.12.2008	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	44 997	2 891	8 224		53 221	2 891	61 119	4 496
Etablissements	98 342	51 495	13 018	1 075	111 360	52 570	139 522	66 938
Entreprises	169 213	29 607	5 009	1 554	174 222	31 161	230 382	41 863
Clientèle de détail	6 630				6 630		7 383	
Actions	782		4 419		5 200		1 194	
Titrisations	47 396				47 396		41 060	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			21 947		21 947		49 569	
Total	367 360	83 994	52 616	2 629	419 976	86 623	530 229	113 297

◇ Actifs pondérés par méthode et catégorie d'exposition : RWA

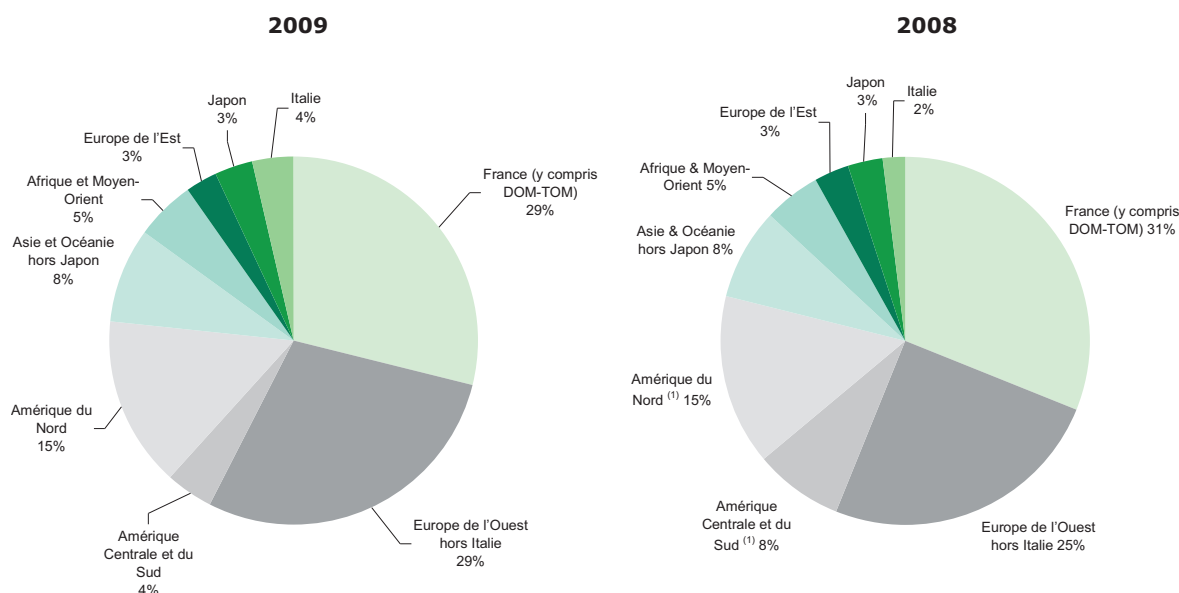
en millions d'euros	31.12.2009						31.12.2008	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	865	43	317		1 181	43	1 035	102
Etablissements	11 354	5 958	2 889	215	14 242	6 173	15 060	7 318
Entreprises	72 741	14 701	6 970	1 482	79 711	16 183	81 422	18 163
Clientèle de détail	351				351		391	
Actions	2 697		138		2 836		2 911	
Titrisations	8 992				8 992		11 524	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			7 308		7 308		3 674	
Total	97 000	20 703	17 622	1 697	114 621	22 399	116 017	25 583

Expositions par zone géographique

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole CIB hors opérations de titrisation

et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2009, ce montant est de 371 milliards d'euros (497 milliards d'euros au 31 décembre 2008).



(1) Correction erreur pour 2008

◇ Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
France (dont DOM/TOM)	26%	35 %	27%	22 %	25%	24 %
Europe de l'Ouest hors Italie	17%	5 %	46%	40 %	27%	26 %
Amérique Centrale & du Sud ⁽¹⁾	2%	14 %	0%	5 %	7%	8 %
Italie	4%	1 %	2%	1 %	4%	3 %
Asie & Océanie hors Japon	5%	4 %	7%	7 %	11%	11 %
Afrique & Moyen Orient	3%	2 %	5%	5 %	7%	6 %
Amérique du Nord ⁽¹⁾	25%	24 %	10%	17 %	14%	16 %
Europe de l'Est	1%	1 %	1%	1 %	4%	4 %
Japon	15%	13 %	2%	2 %	2%	2 %
Autres	1%	1 %	0%	0 %	0%	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Correction erreur pour 2008

Expositions par secteur d'activité

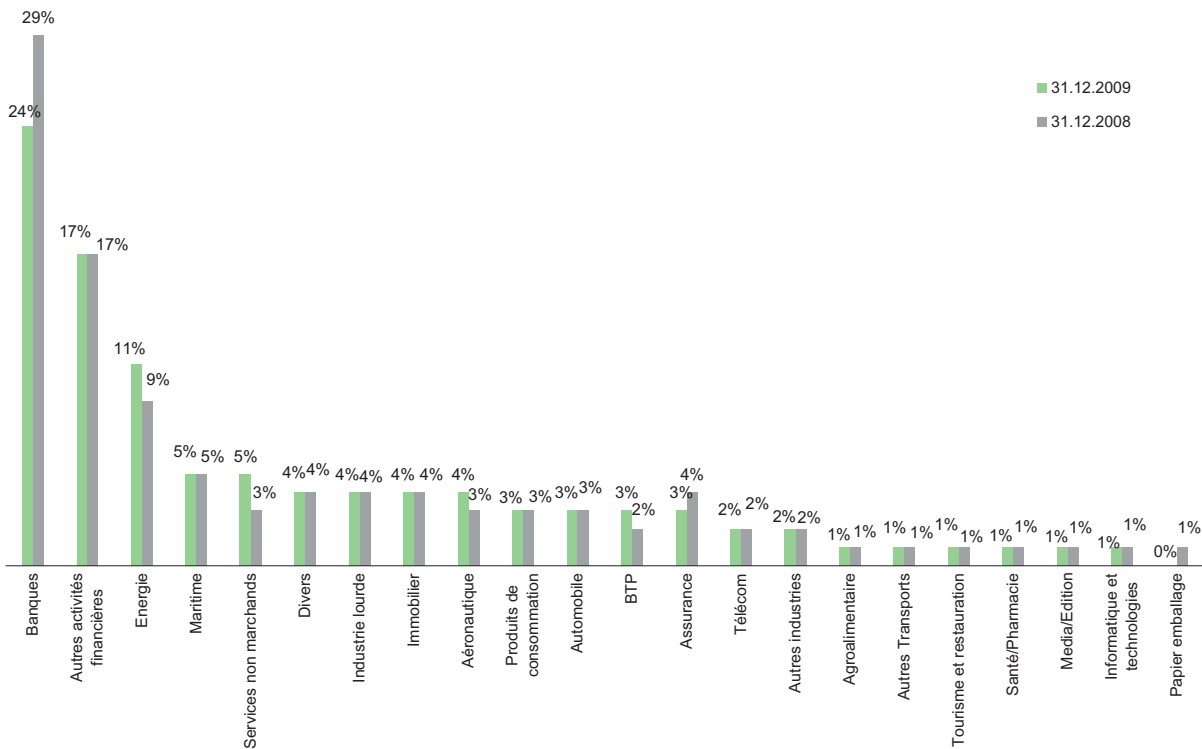
La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité (378 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2009, ce montant est de 378 milliards d'euros (497 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

3 ► Rapport de gestion

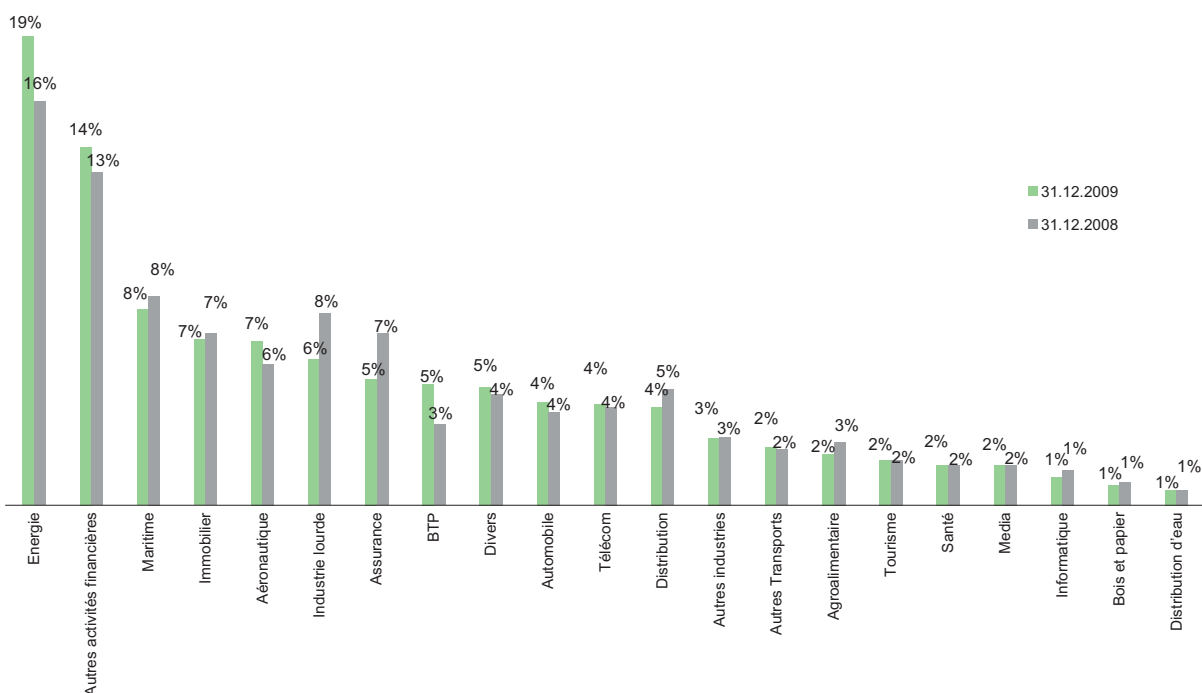
Pilier 3 de la réforme Bâle II

◇ Ventilation des expositions par secteur d'activité – Périmètre global



La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Le secteur Banques et les autres activités financières constituent 41% du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille Entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, dont le principal secteur d'activité économique est l'Energie (11%).

◇ Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises



Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers « Risque de liquidité et de financement ».

▲ Qualité des encours au 31.12.2009

Qualité des encours par type de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2009					Ajustements de valeur collectifs
	Expositions brutes	Expositions dépréciées		Ajustements de valeur individuels	Total	
		Approche standard	Approche IRB			
Administrations centrales et Banques Centrales	53 936	9	65	74	73	
Etablissements	115 369		200	200	298	
Entreprises	202 210	72	3 095	3 167	1 177	1 576
Clientèle de détail	6 650		1 005	1 005	70	
Total	378 165	81	4 538	4 446	1 618	1 576

en millions d'euros	31.12.2008					Ajustements de valeur collectifs
	Expositions brutes	Expositions dépréciées		Ajustements de valeur individuels	Total	
		Approche standard	Approche IRB			
Administrations centrales et Banques Centrales	62 074	62	78	140	106	
Etablissements	151 798	15	272	287	258	
Entreprises	275 787	13	2 684	2 697	995	1 291
Clientèle de détail	7 402		1 217	1 217	32	
Total	497 061	90	4 251	4 341	1 391	1 291

Qualité des encours par zone géographique

en millions d'euros	2009		2008
	Approche Standard	Approche notations internes	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions par défaut	Expositions par défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	70	1 495	1 763
Italie	11	912	1 169
Europe de l'Est		262	180
Amérique du Nord		633	601
Amérique Centrale et du Sud		757	272
Asie et Océanie hors Japon		159	121
Japon		7	27
Afrique et Moyen-Orient		513	118
Total	81	4 738	4 251

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

▲ **Qualité des expositions**

Qualité des expositions en approche standard

- ◊ Evaluation de crédit en approche standard

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation externe de crédit, Crédit Agricole CIB utilise la pondération de la Commission Bancaire.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit et les différents échelons de qualité de crédit publiée par la Commission Bancaire.

Pour les Administrations et Banques Centrales ainsi que les Etablissements, le Groupe Crédit Agricole CIB a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit, définie par la Commission Bancaire.

Concernant les Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. Les entreprises sont pondérées à 100 ou 150 % lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 % conformément à la réglementation. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de ventiler par échelon de crédit les expositions sur les entreprises évaluées en méthode standard.

- ◊ Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

Administrations et Banques centrales

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Expositions	Valeurs exposées au risque	Expositions	Valeurs exposées au risque
Pondérations				
0 %	7 922	7 907	8 974	8 781
10% - 20 %	1	1	29	29
100 %	316	316	372	269
Total	8 239	8 224	9 375	9 079

Etablissements

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Expositions	Valeurs exposées au risque	Expositions	Valeurs exposées au risque
Pondérations				
10 %	12 548	12 483	11 508	10 980
35 % - 50%	536	285	26	26
100 %	295	250	1 041	602
150 % - 200%			2	1
Total	13 379	13 018	12 577	11 609

▲ **Expositions en approche notations internes**

- ◊ Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans le rapport de gestion paragraphe « Gestion des risques - Risque de crédit - Méthodologie

et système de mesure et d'évaluation du risque », pages 70 à 71.

◇ Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)

en millions d'euros 31.12.2009	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Valeurs exposées au risque	Valeurs exposées au risque (bilan)	Valeurs exposées au risque (hors- bilan)	Actifs pondérés	LGD moyenne	Taux de pondération moyen	Pertes attendues
Administrations centrales et banques centrales	1	41 107	42 444	38 610	3 834	17	1%	0%	
	2	810	797	460	336	26	7%	3%	
	3	2 602	1 160	470	689	188	14%	16%	
	4	859	483	430	53	459	44%	95%	2
	5	37	3	2	0	9	88%	356%	
	6	205	33	28	6	161	82%	487%	5
Sous-total		45 619	44 919	40 000	4 919	862			7
Etablissements	1	55 369	54 336	21 294	33 042	2 716	16%	5%	3
	2	12 304	11 809	2 364	9 445	1 398	23%	12%	2
	3	32 799	30 059	20 270	9 789	5 419	31%	18%	16
	4	2 114	1 477	644	833	1 299	45%	88%	7
	5	69	25	10	15	68	84%	273%	1
	6	800	101	66	35	427	80%	421%	12
Sous-total		101 455	97 808	44 648	53 160	11 327			43
Entreprises	1	30 143	34 478	12 459	22 020	3 036	23%	9%	2
	2	30 386	26 179	8 565	17 615	4 459	37%	17%	5
	3	87 439	71 099	35 970	35 129	29 394	37%	41%	74
	4	32 264	23 778	14 631	9 146	20 727	39%	87%	105
	5	5 077	4 284	2 270	2 014	5 749	38%	134%	77
	6	7 654	5 938	3 772	2 165	9 208	35%	155%	278
Sous-total		192 963	165 756	77 667	88 090	72 573			542
Clientèle de détail	1	554	547	512	35	4	6%	1%	
	2	2 260	2 251	2 233	19	18	5%	1%	
	3	2 966	2 962	2 955	7	156	12%	5%	1
	4	125	125	125		47	28%	38%	1
	6	46	46	45	1	75	83%	162%	5
	Sous-total		5 951	5 930	5 870	61	300		
Total		345 989	314 414	168 185	146 230	85 059			597

Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

▲ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés » du rapport de gestion.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminée à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle office dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ». Les plus importantes sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risques - Risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » du rapport de gestion.

Opérations de titrisation

Le traitement prudentiel des opérations de titrisation de Crédit Agricole CIB répond au titre V de la directive européenne transposée dans la législation française via l'arrêté du 20 février 2007.

On entend par titrisation :

- une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :
 - ♦ les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
 - ♦ la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage ;
- titrisation classique : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- titrisation synthétique : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur ;

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS
- Approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » ;
- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

▲ Approche fondée sur les notations internes

Opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

Le groupe Crédit Agricole CIB réalise pour le compte de la clientèle des opérations de titrisation dans lesquelles :

- Il sponsorise des conduits multi-sellers (ABCP) et des véhicules émetteurs de titres long terme via des lignes de liquidité et de lettres de crédit ;
- Il participe directement au financement par la détention des titres commerciaux ABCP et ABS.

Les sous-jacents financés sont diversifiés à la fois par catégories d'actifs et par pays d'origine. La catégorie d'actifs la plus importante est la créance commerciale suivie par les crédits automobiles. Quant aux pays d'origine des actifs, ils sont la France, les USA et l'Italie.

Titrisations classiques

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Expositions	19 540	23 997
Bilan	2 034	1 687
Hors bilan	17 507	22 310
Valeurs exposées au risque	18 896	22 032
Méthode fondée sur les notations externes	4 611	3 573
Pondération 6-10 %	2 263	2 533
Pondération 12-35 %	1 395	817
Pondération 50-75 %	405	223
Pondération 100-650 %	549	
Approche évaluation interne	13 796	17 654
Pondération 6-10 %	9 470	13 146
Pondération 12-35 %	3 563	3 669
Pondération 50-75 %	344	54
Pondération 100-650 %	419	785
Méthode de la formule réglementaire	489	805
Encours pondérés	3 511	3 360
Exigence de fonds propres	281	269

Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole CIB a deux natures d'exposition sur les opérations de titrisation pour compte propre :

- La première consiste à utiliser les titrisations pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises. Ces titrisations sont des achats de protection en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risque (cf. chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion, partie Risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit).

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de

titrisation pour compte propre est la méthode fondée sur les notations. Dans cette activité, la banque n'achète ou ne conserve pas de protection sur la totalité des tranches : les expositions de la banque correspondent ainsi soit aux parts conservées des titrisations pour compte propre soit à des ventes de protection sur des tranches sur lesquelles la banque ne souhaite pas conserver de protection.

- La deuxième correspond principalement à des investissements qui :
 - ♦ soit sont gérés en extinction,
 - ♦ soit à des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié.

3 ► Rapport de gestion

Pilier 3 de la réforme Bâle II

◇ Parts conservées des expositions titrisées (après protections)

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008 ⁽¹⁾
Titrisations classiques	9 325	9 827
Titrisations synthétiques	30 015	10 775
Total	39 340	20 602

⁽¹⁾ Répartition modifiée suite à une erreur de classement

◇ Parts déductibles des fonds propres (EAD)

Au 31 décembre 2009, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle II s'élève à 2 760 millions d'euros.

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Méthode fondée sur les notations	3 713	11 864
Pondération 6-10 %	1 743	1 575
Pondération 12-35 %	581	7 569
Pondération 50-75 %	237	2 230
Pondération 100-650 %	1 135	489
Pondération 1250 %	17	1
Méthode de la formule réglementaire	24 787	7 164
Total	28 500	19 028

◇ Actifs dépréciés, exposition faisant l'objet d'arriérés de paiement titrisés et pertes constatées sur la période

Après prise en compte d'une dépréciation de 116 millions d'euros, l'exposition nette des actifs dépréciés est de 257 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

▲ Expositions sur actions par catégorie d'exposition

en millions d'euros	31.12.2009				31.12.2008			
	Expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche notations internes	1 109	782	2 697	216	1 155	663	2 381	191
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	68	45	86	7	47	27	51	4
Expositions sur actions cotées	148	142	411	33	31	31	90	7
Autres expositions sur actions	893	595	2 201	176	1 077	605	2 240	179
Approche standard	138	138	138	11	573	530	530	42
Total	1 247	920	2 836	227	1 728	1 193	2 911	233

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2009 s'élèvent à 46 millions d'euros.
Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 225 millions d'euros au 31 décembre 2009 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 67 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Risque de marché

▲ Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Gestion des risques – Risques de marché » du rapport de gestion, page 77.

▲ Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans

l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Gestion des risques – Risques de marché » du rapport de gestion, page 76.

▲ Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Gestion des risques – Risque de taux d'intérêt global » du rapport de gestion, page 87.

Risque opérationnel

▲ Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Gestion des risques – Risques opérationnels » du rapport de gestion, page 91.

▲ Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Gestion des risques – Assurances et couvertures des risques opérationnels » du rapport de gestion, page 92.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Indicateurs sociaux

Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole SA possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Agricole SA.

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital). Sauf indication contraire,

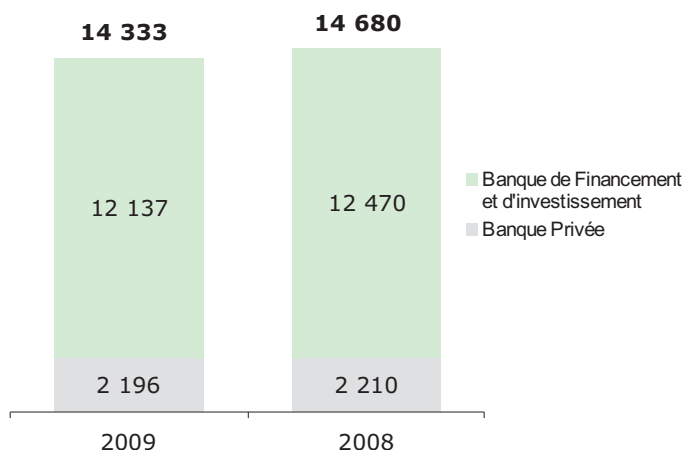
▪ les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.

- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :
 - ♦ un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée «standard» (et assimilé pour l'international),
 - ♦ une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
 - ♦ un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

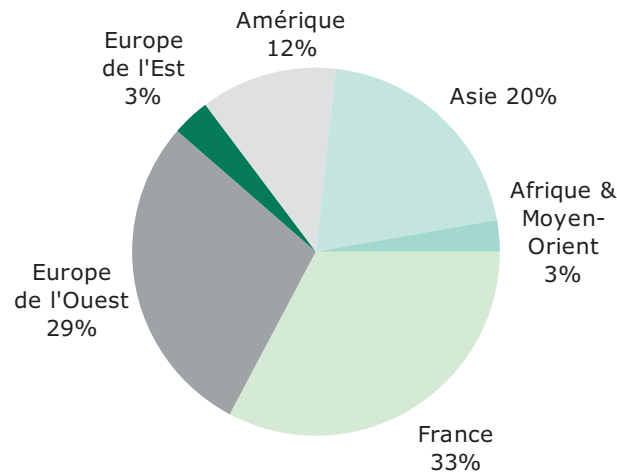
Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP «Equivalent Temps Plein» à fin d'année).

Chiffres clés

▲ Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)



▲ Effectifs par zone géographique



Plus de 2/3 des effectifs du groupe Crédit Agricole CIB sont implantés en Europe. Outre la France (33% des effectifs), les pays les plus porteurs d'effectifs sont :

- les USA (11% des effectifs)
- la Suisse (9% des effectifs)
- le Royaume Uni (9% des effectifs)
- Hong Kong (6% des effectifs)

▲ Effectif par type de contrat (en équivalent temps plein)

	2009			2008		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actif en poste	4 639	9 383	14 022	4 766	9 696	14 462
Effectif en CDD	48	263	311	35	183	218
Effectif actif total	4 687	9 646	14 333	4 801	9 879	14 680
Effectif CDI en dispense d'activité	109	ND	109	200	ND	200
Effectif Total	4 796	9 646	14 442	5 001	9 879	14 880

ND : Non disponible

Politiques de recrutement

Le recrutement des talents, qu'il soit interne ou externe, représente l'un des enjeux majeurs pour Crédit Agricole CIB dans l'accompagnement de son plan de développement et l'évolution de ses métiers.

▲ Développement de l'attractivité et Recrutement

Crédit Agricole CIB a mis en place une politique de pré-recrutement dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes : la

politique de développement de l'Alternance en France (+ 40 % en 2009) et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International à l'Étranger) relaient ce dispositif.

En 2009, Crédit Agricole CIB a accueilli près de 1000 stagiaires dont plus de 600 en France, 350 alternants en France et une centaine de VIE dans ses filiales à l'international.

3 ▶ Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

Pré recrutement

Stagiaires en alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2009	2008
Contrats en alternance	198	123
Stagiaires écoles	353	378
% du périmètre couvert	96%	97%

La politique d'attractivité de Crédit Agricole CIB s'est poursuivie en 2009 à travers une présence forte aux Forums Ecoles en France et à l'international. De nombreux collaborateurs se sont mobilisés pour accompagner l'équipe RH sur ces Forums afin de partager leur expérience avec des étudiants. Crédit Agricole CIB a consolidé des partenariats significatifs à destination du monde des étudiants.

Un guide du « manager recruteur » a été conçu dans l'objectif de sensibiliser les managers au contexte réglementaire entourant la lutte contre les discriminations et à l'importance de l'image employeur, de les aider à rechercher les compétences comportementales et managériales nécessaires à la performance de Crédit Agricole CIB, et d'harmoniser le processus de recrutement. Ce guide sera lancé en mars 2010 auprès des managers, en France et à l'international.

Nombre de recrutements en CDI

en nombre	2009			2008(*)
	BFI	Banque Privée	Total	
France	265		265	320
Europe Occidentale	214	128	342	372
Europe Centrale et Orientale	26		26	63
Afrique	9		9	6
Moyen-Orient	11		11	23
Asie et Océanie	245	17	262	214
Amériques	178	9	187	130
Total	948	154	1 102	1 128
% du périmètre couvert			93%	80%

* En 2008 le nombre de recrutements est de 904 pour la BFI et de 224 pour la Banque Privée.

Intégration et fidélisation

Chaque nouveau collaborateur est invité à un petit déjeuner animé par des représentants des Ressources Humaines dans les trois mois qui suivent son arrivée chez Crédit Agricole CIB. Ce rendez-vous permet de présenter le Groupe, le processus d'intégration et de répondre à toutes les questions des nouveaux collaborateurs.

Six mois après son arrivée chez Crédit Agricole CIB, chaque collaborateur doit compléter un « rapport d'étonnement » et rencontrer son Gestionnaire RH pour faire un retour sur son expérience et ses impressions au sein de l'entreprise.

▲ Accompagnement de l'évolution des organisations

Poursuivant une politique mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole SA depuis plusieurs années, les restructurations intervenues en 2008 et 2009 ont été réalisées avec la mise en place de moyens spécifiques

d'accompagnement ou de reconversion des collaborateurs concernés.

Dans le cadre du plan d'adaptation des effectifs prévoyant la suppression de 500 postes (dont environ 225 en France), Crédit Agricole CIB a mis en place pour toute la durée du plan un « Espace Information Conseil » chargé d'informer et de soutenir dans leur démarche de mobilité interne ou externe les salariés français impactés et volontaires. Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi s'est clôturé fin février 2009. A l'issue de ce plan, le nombre de postes supprimés en France a été légèrement inférieur à celui annoncé : 211 au lieu de 225.

Pour accompagner Crédit Agricole CIB dans son nouvel environnement, la Direction des Ressources Humaines, tout en concentrant ses efforts sur le plan de restructuration, a travaillé sur une politique centrée sur la gestion des carrières et des talents, le recrutement et la rémunération.

Politiques de développement et d'accompagnement des collaborateurs

L'ambition de la politique de gestion des ressources humaines du Groupe est de s'assurer que chaque poste de l'organisation soit occupé par un collaborateur motivé dont les compétences et la performance correspondent aux exigences et enjeux de sa fonction.

▲ Politique de gestion des carrières et la mobilité

Le Groupe déploie une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite. A ce titre, le Groupe s'est fixé de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication dans le cadre des différentes bourses de l'emploi.

Le contexte actuel du monde bancaire et le positionnement de Crédit Agricole CIB incitent plus que jamais à gérer les talents.

Au-delà des points de rencontres habituels prévus au cours de l'année entre Collaborateur, Manager et Responsable Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

Des actions ont été menées à plusieurs niveaux :

Processus d'évaluation des collaborateurs par les managers

L'évaluation annuelle constitue un moment de dialogue important entre le manager et le collaborateur. Ce processus est au cœur du dispositif de gestion des carrières et de la mobilité déployé par Crédit Agricole CIB.

En 2009, Crédit Agricole CIB a engagé des actions visant à renforcer le rôle des managers en matière de gestion des ressources humaines. Des formations et des outils ont été proposés aux managers pour les accompagner dans le processus d'évaluation des collaborateurs.

Ce programme de formation se poursuivra sur la campagne 2010, afin de couvrir l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB.

Pendant l'exercice 2009/2010, Crédit Agricole CIB a introduit dans le processus de fixation des objectifs pour 2010 la notion d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, formalisés à travers des critères précis qui permettront d'évaluer leur réalisation. Le poids de ces critères dans l'évaluation globale dépend de chaque métier. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par le patron de métier qui décline pour son propre métier la stratégie de la Direction Générale.

Comités de Carrière

En 2009, les Comités visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés au sein de Crédit Agricole CIB pour développer les mouvements inter-métiers.

Ainsi, l'identification des ressources clés et des potentiels a pu continuer afin de définir les plans d'action (développement, formation, parcours mobilité) et élaborer des plans de succession pour tous les membres des comités de direction métiers et fonctions supports.

Esprit d'appartenance et culture groupe : PeopleC@re

Ces dernières années, le Groupe Crédit Agricole SA s'est profondément transformé et développé, en France comme à l'international. La gestion des Ressources Humaines et le développement d'une culture Groupe se trouvent naturellement au cœur de la réussite de sa stratégie.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Crédit Agricole SA a choisi un outil commun de gestion de carrière, PeopleC@re, déployé progressivement auprès de toutes ses entités.

Lancé en septembre 2009 chez Crédit Agricole CIB, PeopleC@re est désormais l'outil mondial utilisé pour les entretiens annuels d'évaluation et de fixation des objectifs, processus communs à tous les collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

Données chiffrées sur la mobilité pour l'année 2009 :

- 120 mobilités internationales
- 490 mobilités entre lignes métiers
- 65 mobilités intra groupe Crédit Agricole SA.

▲ Politique de formation

Les principaux axes commencés en 2008 ont été poursuivis sur 2009. La formation constitue un levier d'action essentiel pour accompagner les évolutions de carrières et contribuer au développement des compétences individuelles et collectives indispensables à l'exercice du métier.

En 2009, Crédit Agricole CIB a proposé une offre de formation pointue composée de près de 330 programmes portant sur des compétences techniques et managériales afin de couvrir les besoins collectifs et individuels de ses collaborateurs.

Une partie de ces formations est proposée via du « e-learning » afin de permettre l'accès au plus grand nombre de collaborateurs dans le respect de leur organisation du temps et de leurs contraintes, tant en France qu'à l'international.

Les principaux axes de formation développés en 2009 :

- L'accompagnement des savoir-faire managériaux
- Le renforcement des formations collectives et la diffusion de cursus métiers, sur un périmètre international
- La réalisation des formations réglementaires, via des modules de formation e-learning.

Pour 2009, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes. En France, les dépenses de formation pour 2009 représentent 7,6 millions d'euros. Le nombre de

3 ▶ Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

salariés formés représente lui près de 73% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2009 auront pu

bénéficier de 26 heures de formation contre 27 heures en 2008 (pour la France).

	2009 (11 mois)*		2008 (11 mois)*	
	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation
France	3 775	73 519	3 599	90 289
International	4 713	117 437	4 726	138 745
Total	8 488	190 956	8 325	229 034
Périmètre couvert :	75%	75%	71%	71%

* A noter la faible représentativité du mois de décembre

Les domaines de formation les plus représentatifs en France sont :

- Les formations bancaires et financières qui détiennent la première place avec 29% des heures du plan de formation.
- Les formations linguistiques se maintiennent en deuxième position, avec 24% des heures.
- Les formations comportementales arrivent en troisième position et représentent 20% du plan.

Thèmes de formation

(en nombre d'heures)	2009 (11 mois)*				2008 (11 mois)*	
	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole SA	4 818	2,5%	1 910	2 908	3 334	1,5%
Management des hommes et des activités	10 055	5,3%	5 306	4 749	15 890	6,9%
Banque, droit, économie	33 346	17,5%	9 264	24 082	53 467	23,3%
Assurance					535	0,2%
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, ...)	14 069	7,4%	8 147	5 922	14 001	6,1%
Risques	5 679	3,0%	2 240	3 439	5 665	2,5%
Conformité	18 203	9,5%	2 105	16 098	10 536	4,6%
Méthode, organisation, qualité	7 398	3,9%	4 296	3 102	4 640	2,0%
Achats, marketing, distribution	3 625	1,9%	1 450	2 175	4 540	2,0%
Informatique, réseaux, télécom	9 933	5,2%	4 196	5 737	8 879	3,9%
Langues	54 254	28,4%	19 329	34 925	66 116	28,9%
Bureautique, logiciel, NTIC	8 993	4,7%	5 349	3 644	12 405	5,4%
Développement personnel, communication	13 575	7,1%	7 375	6 200	23 017	10,0%
Hygiène et sécurité	3 531	1,8%	1 040	2 491	1 255	0,5%
Développement durable	522	0,3%	175	347	2 062	0,9%
Ressources Humaines	2 955	1,5%	1 337	1 618	2 692	1,2%
Total	190 956	100%	73 519	117 437	229 034	100%
Périmètre couvert	75%		100%	63%	71%	

* A noter la faible représentativité du mois de décembre

Politique de rémunération

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité, d'humanisme et de mérite qui ont contribué à bâtir le succès du Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent, des rémunérations compétitives et attractives. Dans la majorité des entreprises du Groupe, un volet de rémunération variable liée à la performance individuelle (bonus, commissions sur vente, primes) est mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

▲ La rémunération variable des opérateurs de marché en 2009

Des normes professionnelles s'appliquant aux rémunérations des opérateurs des marchés, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, ont été élaborées par la profession avec la participation active des représentants de Crédit Agricole S.A. Ces normes font suite aux recommandations du Conseil de stabilité financière adoptées par les États membres du G20 lors du sommet de Pittsburg en septembre 2009 et des engagements pris par la profession bancaire lors de la réunion du 25 août 2009 avec le Président de la République française.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé d'étendre le principe de différé de la rémunération variable à l'ensemble des collaborateurs des activités bancaires de la Banque de financement et d'investissement dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Ces nouvelles règles visent notamment à mieux prendre en compte le coût du risque dans le calcul des performances donnant lieu à rémunération variable. Elles prévoient de différer sur plusieurs exercices une large part des rémunérations variables de façon à permettre l'application d'un éventuel malus au cas où la rentabilité des opérations n'est pas celle espérée. Enfin, elles organisent la gouvernance des décisions de rémunération sous le contrôle des organes centraux de Crédit Agricole S.A.

Les modalités de la politique de rémunération 2009 et les informations quantitatives seront publiées ultérieurement

▲ Gouvernance des politiques de rémunération

En 2010, la gouvernance des politiques de rémunération sera modifiée et le rôle du comité de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. évolue :

Il a pour mission d'établir les propositions à la décision du Conseil d'Administration relatives à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. et, notamment aux principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables (montant, répartition), prenant en compte l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées et à l'application des normes professionnelles concernant les

▲ Rémunération individuelle en France

Salaires mensuels bruts moyens de base des effectifs CDI actifs à fin d'année en France

en €	2009			2008		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6 071	4 509	5 429	5 911	4 397	5 308
Non Cadres	2 662	2 610	2 625	2 608	2 529	2 551
Global	5 706	3 936	4 872	5 563	3 813	4 753
Périmètre couvert			96%			97%

salariés professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques des entités concernées du groupe Crédit Agricole S.A.

Il suit la mise en œuvre de cette politique, globalement et par grands métiers, au travers d'une revue annuelle, afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles. A cet effet, il examine les avis et recommandations des Directions des risques et contrôles permanents Groupe et de la conformité Groupe, en charge du suivi de la mise en œuvre de cette politique dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Outre la rémunération des mandataires sociaux, il examine, conformément aux dispositions réglementaires et aux normes professionnelles concernant les professionnels des marchés financiers, les situations individuelles en matière de rémunérations variables des collaborateurs pour les montants les plus significatifs (un million d'euros et plus).

▲ Rémunération des cadres dirigeants

Suite à une réflexion menée au cours de l'année 2009, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. du 9 décembre 2009 a décidé d'une nouvelle politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

Son objectif est de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients, afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international.

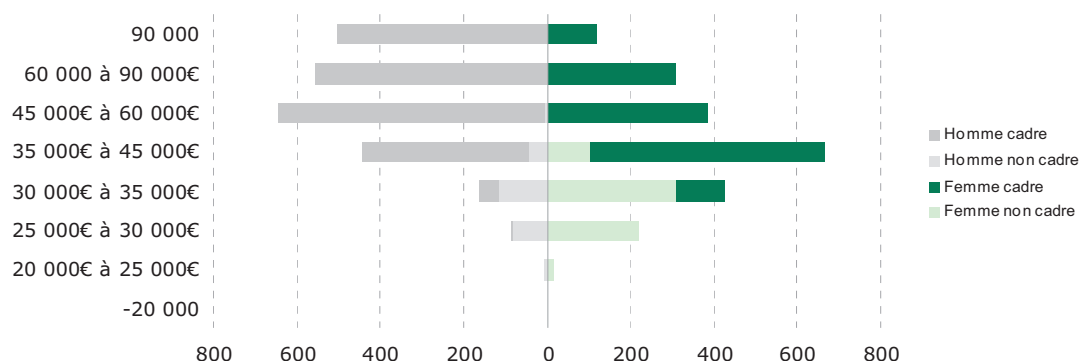
La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction clients et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié. Par ailleurs, une rémunération variable long terme en action de performance vient inciter à la surperformance sur des objectifs économiques et sociétaux.

La rémunération directe des cadres dirigeants est complétée par des périphériques de rémunérations et notamment des régimes de retraite supplémentaires dont l'harmonisation sur l'ensemble des entités a été entreprise au cours de l'année 2009.

3 ► Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

Grille de salaire fixe annuelle à fin décembre 2009 des effectifs en France



Périmètre couvert : 96%

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2008 et 2009. Ils incluent à la fois les mouvements entrées / sorties et les mesures salariales annuelles.

26% des collaborateurs en France ont perçu une augmentation collective des salaires.

A noter que 2 023 collaborateurs en France ont pu bénéficier en 2009 d'une augmentation à titre individuel.

▲ Politiques de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Avenant à l'accord d'intéressement modifiant les règles de calcul de la réserve d'intéressement permettant de majorer le montant distribué aux collaborateurs
- Protocole de Négociation Annuelle Obligatoire relatif au versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme de 500 euros versée en 2009

Rémunération variable collective versée dans l'année (en France) au titre des résultats de l'année précédente

	2009			2008		
	Montant global (en K€)	Nombre bénéficiaires	Montant moyen (en €)	Montant global (en K€)	Nombre bénéficiaires	Montant moyen (en €)
Participation				2 936	654	4 489
Intéressement	2 443	4 720	518	2 436	654	3 724
Abondement	4 822	3 897	1 237	4 797	3 405	1 409
Montant total	7 265			10 169		
Périmètre couvert :		96%			97%	

▲ Promotions

en nombre	2009			2008		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	84	36	120	99	42	141
Promotion de non cadre à cadre	36	10	46	66	24	90
Promotion dans la catégorie cadre	168	183	351	139	207	346
Total	288	229	517	304	273	577
%	56%	44%	100%	53%	47%	100%
Périmètre couvert :			96%			97%

Développement du dialogue social

La politique sociale du Groupe Crédit Agricole SA vise à favoriser le dialogue et des relations sociales constructives, dans le cadre :

- du développement et de la performance du Groupe et de ses collaborateurs
- et d'une démarche de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

▲ Dialogue social au niveau du groupe Crédit Agricole

Il s'exerce par le biais de trois instances : le Comité d'Entreprise européen, le Comité de Groupe et le Comité de concertation.

Le Comité d'entreprise européen du groupe Crédit Agricole, issu d'un accord signé en janvier 2008 ne se substitue pas aux structures de dialogue social de niveau national. C'est une instance d'information et de dialogue sur les questions économiques, financières et sociales qui, en raison de leur importance stratégique, méritent d'être abordées à l'échelon européen.

Le Comité de Groupe du Groupe Crédit Agricole, qui ne se substitue pas aux Comités d'entreprise existant dans les entités du Groupe, est composé à la fois de représentants des salariés et des filiales du groupe Crédit Agricole SA et des Caisses régionales.

Enfin, le Comité de Concertation, institué au niveau du Groupe Crédit Agricole SA, vise à développer l'échange avec les représentants des salariés notamment sur les projets stratégiques communs à plusieurs entités du groupe, les aspects transverses du fonctionnement du groupe et des stratégies d'évolution de chaque métier.

Ces 3 instances du groupe Crédit Agricole SA peuvent être compétentes pour des sujets concernant le groupe Crédit Agricole CIB mais ne se substituent pas à ses instances propres.

▲ Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : Le Comité d'Entreprise et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'Entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. Il bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel, l'une à Courbevoie et l'autre à Saint Quentin en Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 25 membres titulaires et de 25 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint Quentin en Yvelines est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction du Groupe Crédit Agricole CIB.

En 2009, ces négociations se sont traduites par la signature de 9 accords.

Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème

	2009	2008
Rémunérations et périphériques	4	7
Formation		-
Institutions représentatives du personnel	2	3
Emploi		-
Temps de travail	1	2
Diversité et égalité professionnelle		-
Autres	2	4
Total	9	16

Périmètre France couvert : 96% 2009 / 97% 2008

3 ► Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

Elections professionnelles 2009 chez Crédit Agricole CIB France

Les élections des Délégués du personnel de Crédit Agricole CIB et des Représentants du personnel au Comité d'Entreprise se sont déroulées en décembre 2009 pour un nouveau mandat de quatre ans.

Ces élections ont été marquées par un taux de participation en forte progression : plus de 61 % sur le collège « Non cadres » et près de 54 % sur le collège « Cadres ».

Exercice de la responsabilité sociale/sociétale

Historiquement le groupe Crédit Agricole SA, fidèle à ses valeurs, porte depuis plusieurs années une attention particulière à la diversité, et a renforcé en 2009 ses engagements sur ce sujet.

Après la signature en 2008 de la Charte de la Diversité, Crédit Agricole CIB a également signé la Charte de la Parentalité le 7 mai 2009. Initiée en avril 2008 par l'Observatoire de la parentalité en entreprise, cette Charte vise un triple objectif :

- Faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise,
- créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour la femme enceinte,
- et respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Politiques de non discrimination et l'intégration de minorités

Le Guide du Manager Recruteur, qui sera diffusé à tous les managers en mars 2010, consacre un chapitre aux

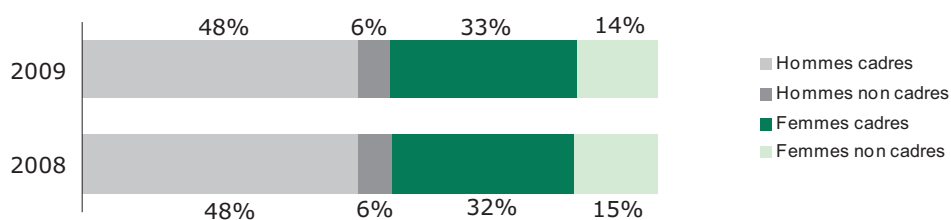
principes de non discrimination dans la gestion des entretiens de recrutement.

▲ Egalité professionnelle hommes / femmes

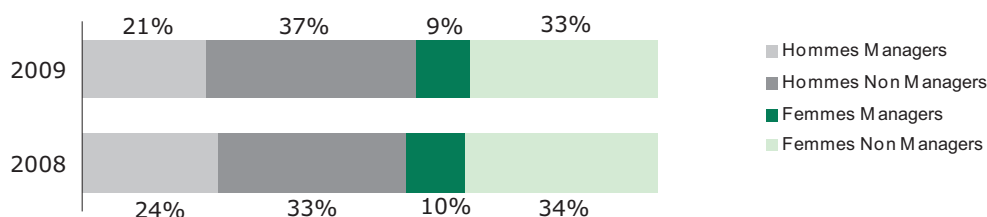
Le groupe poursuit ses actions visant à développer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. A titre d'illustration :

- Composition des instances dirigeantes avec proportion hommes / femmes :
 - ◆ Une femme siège au Comité Exécutif de Crédit Agricole CIB
 - ◆ 7 femmes siègent au Management Committee
- Actions pour défendre l'égalité professionnelle hommes / femmes :
Dans le cadre des négociations annuelles 2009, la Direction des Ressources Humaines a de nouveau consacré une enveloppe spécifique globale d'un montant brut de 300.000 Euros à la poursuite de la réduction des écarts salariaux entre les hommes et les femmes de 40 ans et plus relevant des catégories professionnelles conventionnelles.

Répartition par sexe et par statut des effectifs en France



Répartition par sexe et par statut des effectifs à l'international



Contribution des femmes

(%)	2009		2008	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	42,8%	93%	43,6%	80%
dans les effectifs recrutés en CDI	38,3%	93%	41,4%	80%
dans le Comité Exécutif du Groupe	2 sur 12	100%	2 sur 23	100%
dans les cercles managériaux 1&2(*)	14,9%	100%	14,5%	100%
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations	18,0%	76%	14,4%	76%

(*) les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

▲ **Insertion des personnes handicapées**

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2009 pour favoriser l'intégration des personnes handicapées en France.

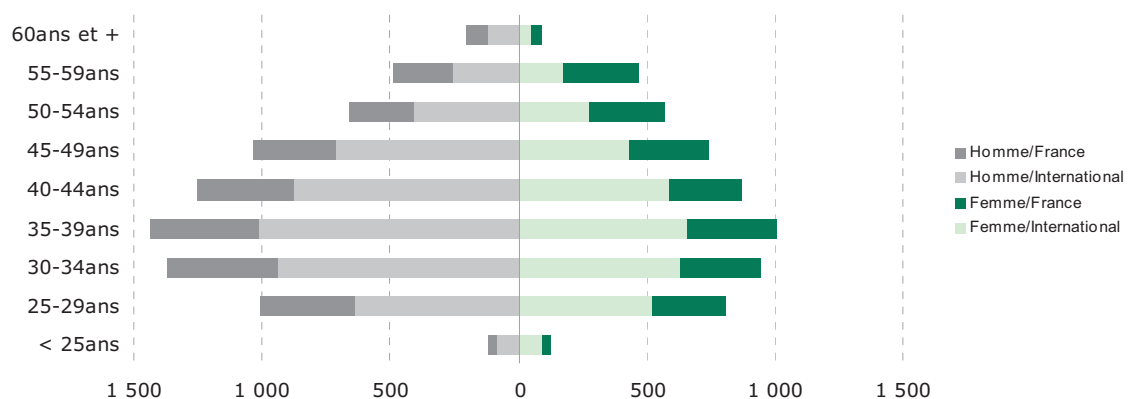
- Mise en place de mesures d'accompagnement individuel :
 - ♦ Financement d'adaptations de postes (prothèses auditives, écrans plus grands, installation de Tadeo, télétravail)
 - ♦ Mise à disposition de taxis
 - ♦ Installation du système Themis qui transmet une alarme en cas d'incendie sur les téléphones portables des collaborateurs sourds et malentendants
 - ♦ Une équipe entière a été sensibilisée au handicap, plusieurs actions de coaching ont été organisées
 - ♦ Le recours à la traduction en Langue des Signes a été étendu à plusieurs formations
- Mise en place de mesures de sensibilisation :
 - ♦ Distribution des brochures Crédit Agricole SA « Nos compétences n'ont pas de handicap » à chaque collaborateur
 - ♦ Présentation à l'ensemble des équipes Ressources Humaines
 - ♦ Organisation d'une journée handicap, le 9 octobre 2009 (ateliers, pièce de théâtre, cocktail réalisé par un atelier protégé)

▲ **Gestion des âges et développement de l'employabilité en seconde partie de carrière**

Des négociations sont en cours avec les organisations syndicales sur l'équité en terme de rémunération, de promotion, de formation et de mobilité des collaborateurs séniors. Mesures phares envisagées pour 2010 :

- Entretien de seconde partie de carrière : en 2010, un entretien de gestion de seconde partie de carrière sera organisé par les Gestionnaires de ressources humaines pour chaque collaborateur de Crédit Agricole CIB ayant plus de 45 ans. A cet effet, un module de formation spécifique à la préparation de cet entretien sera proposé aux généralistes des Ressources Humaines.
- Engagement sur l'évolution professionnelle en terme de rémunération et de formation pour les séniors
- A partir de 2010, un bilan de compétences sera systématiquement proposé aux collaborateurs de plus de 45 ans
- Financement d'un bilan retraite pour les plus de 58 ans

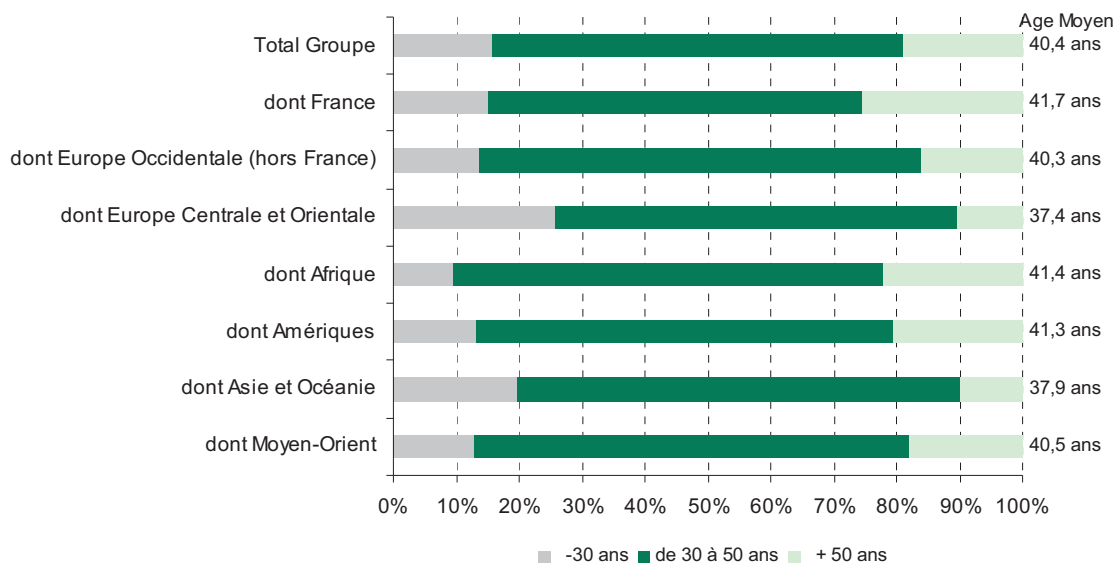
Pyramide des âges (au 31.12.09)



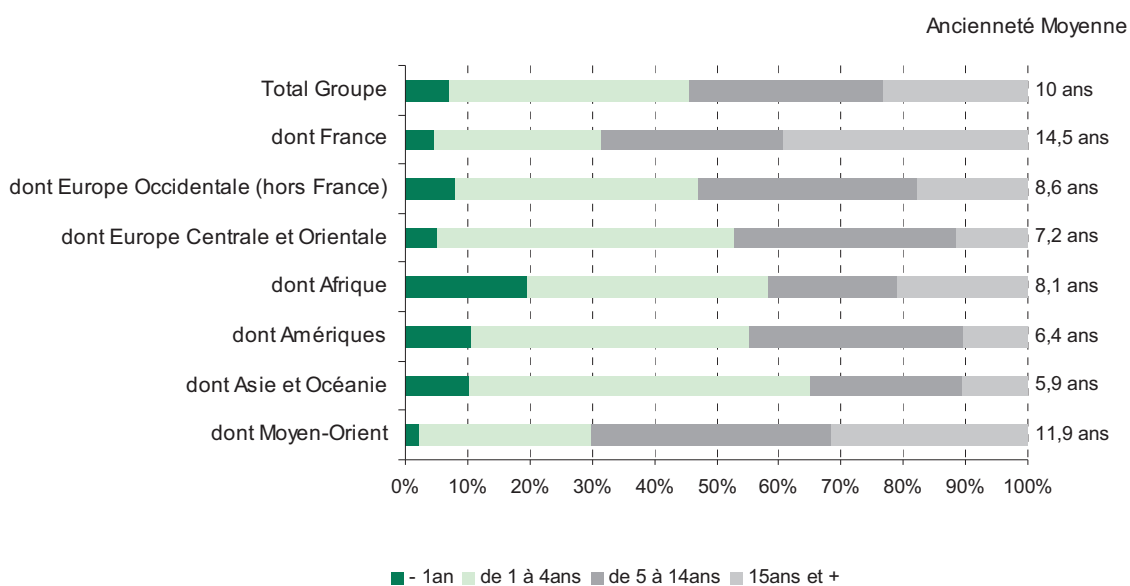
3 ► Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge



Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le Groupe Crédit Agricole CIB



Autres domaines d'exercice de la responsabilité sociale et environnementale

▲ Ecoute des salariés et enquêtes de climat social

Une étude a été réalisée en 2009 sur le plan de déplacement d'entreprise conjointement avec Crédit Agricole SA. Cette enquête a été menée auprès de

l'ensemble des salariés Crédit Agricole CIB France en avril 2009. Elle a recueilli 52% de réponses.

Prévention et la gestion du stress

Au cours de l'année 2009, le Groupe Crédit Agricole CIB s'est attaché à développer des actions en matière de sensibilisation à la prévention et à la gestion du stress et des risques psychosociaux. Ces actions ont pris plusieurs formes :

- La création, au printemps 2009, d'un comité paritaire pour la prévention du stress chez Crédit Agricole CIB. Ce comité se compose de

représentants du CHSCT, de la médecine du travail, de l'assistante sociale et de la Direction des Ressources Humaines,

- La mise en place d'un dispositif d'écoute active et de conseil pour les personnes en difficulté (numéro vert),
- L'organisation de 8 conférences interactives de sensibilisation sur la gestion du stress pour tous nos collaborateurs en France,
- L'élaboration d'un diagnostic stress par un cabinet d'expertise externe, début 2010, donnera lieu à des

recommandations pour lutter contre les risques psycho sociaux.

La santé et la sécurité au travail

Mise en place d'un Plan de Continuité des activités spécial pandémie international pour faire face aux risques liés à la grippe H1N1.

▲ Conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle et temps partiel

	2009			2008		
	Cadres	Non Cadres	Total	Cadres	Non Cadres	Total
Effectif à temps partiel	255	189	444	211	191	402
% effectif à temps partiel	7,0%	21%	9,8%	5,6%	20%	8,5%
Périmètre France couvert :		96%			97%	

La part des collaborateurs à temps partiel est en légère diminution entre 2008 et 2009. Près de 93% d'entre eux sont des femmes.

Autres indicateurs

Départs de salariés en contrat à durée indéterminée

Départ d'effectifs en CDI par motif	2009				2008			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démission	56	518	574	42%	169	729	898	65%
Retraites et préretraites	34	59	93	7%	24	30	54	4%
Licenciements (*)	213	380	593	44%	45	350	395	28%
Décès	5	5	10	1%	4	3	7	1%
Autres départs	24	60	83	6%	24	12	36	2%
Total départs CDI	332	1 021	1 353	100%	266	1 124	1 390	100%
Périmètre couvert :	100%	90%	93%				80%	

(*) Taux de licenciement lié au PSE : 94% en France / 84% à l'international

Départs en retraite

	2009			2008		
	France	International	Total	France	International	Total
Départs en retraite	34	59	93	24	30	54
Dont cadres	26			16		
Dont non cadres	8			8		
Périmètre couvert :			93%			80%

3 ▶ Rapport de gestion

Informations sociales, sociétales et environnementales

Absentéisme

Motifs d'absence	2009						Nb moy jours absence /salarié	2008		Nb moy jours absence /salarié
	Cadres		Non Cadres		Total			Total		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre jours	%		Nombre jours	%	
Maladie	10 913	8 541	9 781	3 622	32 857	32%	7,2	28 362	44%	5,9
Accident de travail et de trajet	542	174	558	55	1 329	1%	0,3	1 124	2%	0,2
Maternité/paternité allaitement	22 974	1 590	5 790	129	30 483	30%	6,7	25 233	39%	5,2
Congés autorisés	4 346	1 681	1 312	285	7 624	8%	1,7	5 881	9%	1,2
Autres absences	8 361	15 741	4 740	1 385	30 227	29%	6,6	4 349	6%	0,9
Total	47 137	27 727	22 181	5 476	102 520	100%	22,4	64 949	100%	17,2
Périmètre France couvert :					96%			97%		

Informations environnementales

Performance environnementale

Crédit Agricole CIB s'efforce de minimiser son empreinte écologique directe en fonction de son activité. Ceci se traduit par une réduction de sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre et par la mise en place de dispositifs de recyclage.

Energie

A Paris, la consommation d'énergie a été réduite de 2,6% en une année pour les immeubles gérés par Crédit Agricole CIB après une réduction de 2,4% en 2008. L'effort constant de gestion se traduit par diverses mesures telles que les coupures automatiques de l'éclairage, l'introduction d'ampoules à basse consommation et la réduction du temps de fonctionnement des différents moteurs électriques et ballons d'eau chaude sanitaire.

25% de l'électricité du siège (et 17% pour le périmètre d'Ile de France) est de source renouvelable.

Sur les sites où Crédit Agricole CIB n'est que locataire, l'effort de minimisation de la consommation d'énergie s'avère plus difficile. Néanmoins à New-York, l'immeuble abritant les locaux de Crédit Agricole CIB a obtenu en 2009 la distinction « Energy Star » qui récompense les immeubles les plus méritants en terme d'efficacité énergétique. A Londres, la réduction d'énergie des locaux occupés par Crédit Agricole CIB a atteint 8% par rapport à 2008.

Papier

La quasi totalité du papier d'impression utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris et à Londres est labellisé « Forest Stewardship Council » (FSC), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement. Ce processus a démarré en 2009 à Hong-Kong.

La consommation de papier du siège parisien a diminué de 17% en 2009 après une diminution de 9% en 2008 avec 45 millions de feuilles par an, soit une réduction de 26% sur 3 ans.

Outre l'utilisation d'un papier de 75 g, contre 80 g précédemment, Paris a introduit l'utilisation de papier recyclé. 40% de la consommation de papier de Crédit Agricole CIB Tokyo est de type recyclé. Crédit Agricole CIB New-York étudie cette possibilité.

Déchets

Les matériels électroniques, piles et ampoules usagés ainsi que les cartouches d'encre vides sont collectés et triés pour être recyclés aussi bien à Paris qu'à Londres. A titre d'exemple, la majorité des ordinateurs de Crédit Agricole CIB Paris sont démantelés pour être recyclés

ou vendus à petits prix à des associations par les Ateliers du Bocage (filiale d'Emmaüs).

A Paris, le tri sélectif antérieurement réalisé en externe a été remplacé par une collecte sélective du papier dans chaque immeuble. A Londres, des tests de collecte sélective réalisés au niveau d'un étage ont révélé un taux de recyclage potentiel de 96%. Il a donc été décidé en novembre 2009 de mettre en place un processus de collecte sélective plus élaboré sur l'ensemble du site.

Transports

La réflexion entreprise en 2008 a donné naissance à un Plan de Déplacement d'Entreprise sur le périmètre francilien. L'objectif fixé est de diminuer les émissions liées au transport de 15% en 3 ans par rapport à la moyenne 2005-2007. Parmi les mesures retenues pour l'atteindre, figurent l'approfondissement de la politique voyage (prévoyant par exemple que les déplacements professionnels de moins de 3h s'effectuent en train, forte limitation et mutualisation de l'utilisation des taxis), la promotion de la bourse de covoiturage (avec 650 inscrits) et la promotion des visioconférences en remplacement des déplacements physiques. Un effort particulier sera porté sur le parc automobile de la banque.

Crédit Agricole CIB Londres a lancé le programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.

Les impacts directs liés au changement de nom

Le changement de marque a été l'occasion de revisiter nos pratiques quotidiennes dans le sens d'une nouvelle réduction de notre empreinte directe. A titre d'exemple, la charte graphique a été optimisée pour conduire à des économies durables d'encre. De même, les déplacements préparatoires à ce changement ont été limités autant que possible. Les impacts de ce chantier en termes d'émissions en gaz à effet de serre sont mesurés avec l'aide d'un consultant et seront compensés par l'achat de crédits carbone, puis annulés dans les registres de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette action a permis de renforcer la sensibilisation des managers de toutes les implantations de Crédit Agricole CIB à la minimisation des impacts directs en fonction des objectifs commerciaux.

Gestion des impacts sociaux et environnementaux induits par l'activité de Crédit Agricole CIB

Généralisation de la prise en compte des enjeux de développement durable

Une directive cadre, émise en 2008, fixe les principes de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux des financements et investissements lors des différentes phases d'analyse et de gestion des transactions. Cette directive a été complétée en 2009 en instituant une appréciation de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions dans l'ensemble de la banque.

Un Comité d'Ethique des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (dit comité CERES, présidé par le responsable de la fonction Conformité) a été institué. Il reprend les prérogatives du Comité Principes Equateur pour les financements de projets et émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

La sensibilisation des salariés à ces questions a été renforcée par l'inscription de nouvelles formations concernant respectivement les Principes Equateur et les Principes Climat dans le catalogue de formations et accessibles à l'ensemble des collaborateurs du siège.

Création d'une « Sustainable Business Unit »

Une « Sustainable Business Unit » a été créée en 2009 afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des clients en matière de développement durable et les accompagner vers une économie plus sobre en carbone. Il s'agit à la fois de coordonner les compétences, de mobiliser les offres déjà existantes dans la banque et de développer des nouveaux produits.

Principes Equateur

Ces principes constituent une aide méthodologique essentielle à la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux au sein du processus de financement des projets. Ils permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions de dollars.

▲ Evaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte 3 niveaux :

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

- Le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimales ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des projets selon le classement de la SFI développé par la banque en 2008.

▲ Mise en œuvre des Principes Equateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérateurs de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

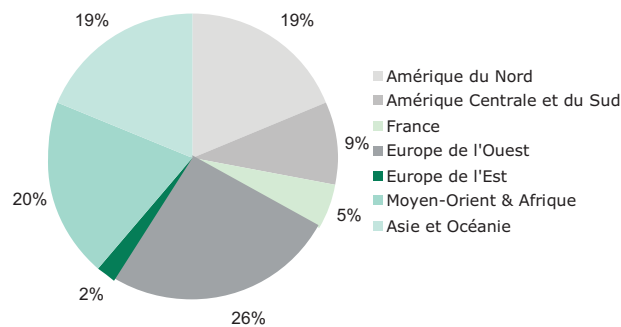
Le Comité CERES qui s'est substitué au Comité Principes Equateur se réunit formellement au minimum quatre fois par an et valide la classification des projets en A, B ou C. Une consultation spécifique est néanmoins prévue pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A ou pour toute question urgente.

▲ Statistiques

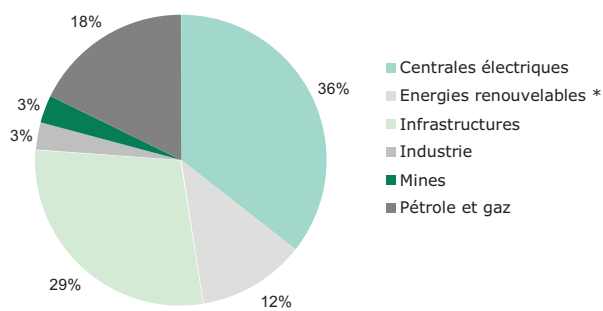
Au total, 329 projets ont fait l'objet d'un classement au 31 décembre 2009 dont 70 durant l'année 2009 :

- 21 projets ont été classés A dont 6 en 2009,
- 267 ont été classés B dont 53 en 2009,
- et 41 ont été classés C dont 11 en 2009.

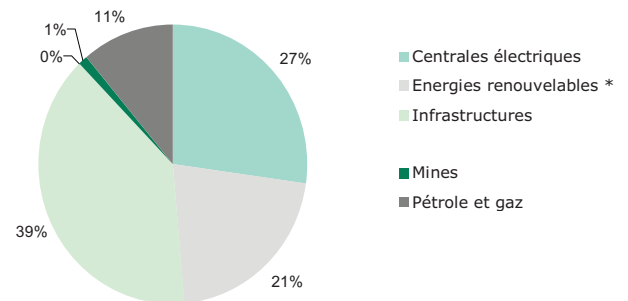
Répartition par zone géographique des projets notés au 31 décembre 2009



Répartition par filière économique des projets notés au 31 décembre 2009



Répartition par filière économique des nouveaux projets notés en 2009



* Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

Principes pour l'Investissement Responsable

Suite à la signature en 2008 des Principes pour l'Investissement Responsable, établis sous l'égide des Nations Unies, Crédit Agricole Cheuvreux intègre les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à sa recherche financière. Désormais ses publications d'étude de valeur sont systématiquement accompagnées de fiches d'analyse ESG.

La promotion des bonnes pratiques

Crédit Agricole CIB fait partie du groupe de banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003 et a œuvré activement à leur succès depuis lors. Ces principes se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projet.

En 2009, Crédit Agricole CIB a participé activement à plusieurs des groupes de travail mis en place au sein du groupe des banques qui ont adopté les Principes Equateur. Tout particulièrement, Crédit Agricole CIB pilote l'un des groupes travaillant à l'élaboration de codes de bonnes pratiques destinés à promouvoir l'usage de ces principes pour d'autres modes de financement que le financement de projets.

Autres engagements

Mobilisation contre le réchauffement climatique

Crédit Agricole CIB poursuit la mise en œuvre des Principes Climat lancés le 2 décembre 2008 par le Groupe Crédit Agricole et quatre autres institutions financières de premier plan.

En 2009, Crédit Agricole CIB a décidé d'engager une démarche de progrès sur le principe de quantification des émissions induites afin de mieux cerner les enjeux liés à son portefeuille de crédits. Cet objectif ambitieux nécessite des travaux méthodologiques significatifs et ne peut se concevoir que dans la durée.

- ▲ Crédit Agricole CIB partenaire de la Chaire de Finance Quantitative et de Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'École Polytechnique

L'objectif de la Chaire est de faire travailler ensemble des spécialistes de la finance quantitative, des économistes et des experts du développement durable afin de revisiter les instruments financiers et économiques au service du développement durable. Lancée en 2007, le bilan des premières années apparaît flatteur avec la constitution d'un encadrement de très grande qualité, une clarification des axes de recherches et une production scientifique déjà significative (5 livres, plus de 60 articles de recherches, plus de 150 présentations à conférences et colloques, 18 colloques, 8 cours destinés aux étudiants de Dauphine ou de Polytechnique, 24 doctorants et post-doctorants associés). Citons à titre d'exemple les travaux réalisés sur les taux d'actualisation de long terme ou taux écologiques.

Le thème du climat a été confirmé comme un nouvel axe de recherche, notamment au travers de l'étude des instruments économiques liés à la lutte contre le réchauffement climatique.

- ▲ CA Cheuvreux, pionnier de la prise en compte de la problématique climatique dans la recherche financière

Grâce à son expertise dans le domaine climatique et sa recherche sur le marché du carbone, Crédit Agricole Cheuvreux a été choisi en 2009 pour l'analyse du Carbon Disclosure Project sur les 300 premières valeurs européennes.

- ▲ Financement des énergies renouvelables

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de la ligne métier des Financements de Projets. La banque s'est engagée sur ce secteur depuis une dizaine d'années avec le financement de ses premiers parcs éoliens dès 1997 et le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne en 2008.

Ces financements représentent désormais 18% des montants engagés en projets de production électrique (et 27% en nombre de transactions, compte tenu de leur montant moyen unitaire moins élevé).

Mobilisation en faveur des droits humains

L'action de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans la conformité aux valeurs du groupe Crédit Agricole et notamment dans le respect des principes concernant les droits de l'homme et les normes du travail du Pacte Mondial et de la Charte de la diversité.

- ▲ Politique sur le financement des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB dispose d'une politique de financement des équipements militaires et de défense restrictive vis-à-vis de certains équipements controversés et qui impose de nombreuses conditions sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

En 2009, un pas supplémentaire a été franchi en décidant de l'extinction progressive des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions.

4

Comptes consolidés

arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2010
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2010

Cadre général	128
Présentation juridique de Crédit Agricole CIB	128
Schéma simplifié des principales filiales et participations du Groupe Crédit Agricole CIB	129
Informations relatives aux parties liées.....	130
Etats financiers consolidés	131
Compte de résultat.....	131
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	132
Bilan actif.....	133
Bilan passif	134
Tableau de variation des capitaux propres.....	135
Tableau des flux de trésorerie.....	136
Notes annexes aux états financiers	138
Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	138
Note 2 : Périmètre de consolidation	152
Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	156
Note 4 : Notes relatives au compte de résultat.....	167
Note 5 : Informations sectorielles.....	174
Note 6 : Notes relatives au bilan	176
Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations.....	187
Note 8 : Engagements de financement et de garantie.....	191
Note 9 : Reclassements d'instruments financiers	192
Note 10 : Juste valeur des instruments financiers.....	194
Note 11 : Evènements postérieurs à la clôture	198
Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009.....	199
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	202

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GENERAL

Présentation juridique de Crédit Agricole CIB

Depuis le 6 février 2010 minuit, la société a pour dénomination sociale : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Son nom commercial est : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Adresse et siège social de la société :

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex France.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

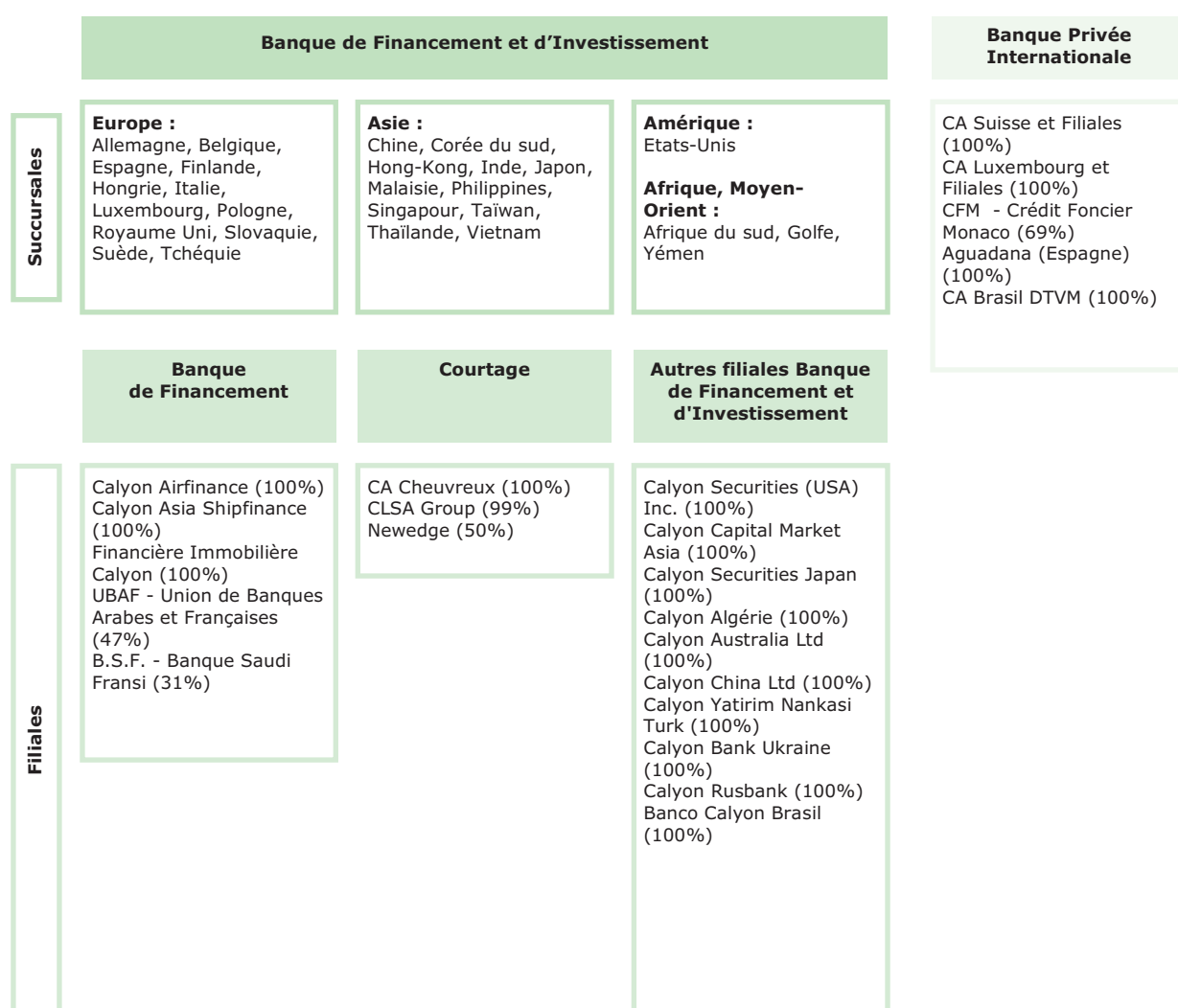
Forme juridique :

Crédit Agricole CIB est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

Schéma simplifié des principales filiales et participations du Groupe Crédit Agricole CIB

au 31 décembre 2009

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.



Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole SA, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, en proportionnelles ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en page 248.

Relations avec le groupe Crédit Agricole SA

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole SA sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2009
ACTIF	
Comptes et prêts	10 947
Instruments dérivés de transaction	18 956
PASSIF	
Comptes et prêts	14 431
Instruments dérivés de transaction	19 785
Dettes subordonnées et avances d'actionnaires	7 709
Actions de préférence	382
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	
Engagements de financement donnés	
Autres garanties données	5 931
Contre garanties reçues	6 370

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole SA.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

L'information relative aux actions de préférence figure en note 6.14.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ne sont éliminés qu'à hauteur de la part des tiers associés au groupe. Le solde non éliminé affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2009 les encours avec UBAF, Chauray et Newedge non éliminés au bilan sont de :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit : 365 millions d'euros
- Dettes envers les établissements de crédit : 1 010 millions d'euros
- Titres donnés en pension livrée : 60 millions d'euros

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 « Rémunérations des dirigeants ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	7 119	16 442
Intérêts et charges assimilées	4.1	(4 865)	(16 008)
Commissions (produits)	4.2	3 660	3 728
Commissions (charges)	4.2	(1 461)	(1 634)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(62)	(503)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	58	113
Produits des autres activités	4.5	60	96
Charges des autres activités	4.5	(81)	(81)
Produit net bancaire		4 428	2 153
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1	(3 312)	(3 736)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(159)	(155)
Résultat brut d'exploitation		957	(1 738)
Coût du risque	4.8	(1 769)	(1 328)
Résultat d'exploitation		(812)	(3 066)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	117	114
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	⁽¹⁾ 22	⁽²⁾ 428
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		(673)	(2 524)
Impôts sur les bénéfices	4.10	381	1 047
Résultat net		(292)	(1 477)
Intérêts minoritaires		39	63
Résultat net – Part du Groupe		(331)	(1 540)
Résultat de base par action (en euros)	6.14	(1,83)	(11,19)
Résultat dilué par action (en euros)	6.14	(1,83)	(11,19)

⁽¹⁾ Correspond essentiellement aux plus-values dégagées sur les cessions de CASAM à Crédit Agricole SA et de CPR Online à une filiale des Caisses Régionales du Crédit Agricole pour respectivement 11,3 millions d'euros au 2^{ème} trimestre 2009 et 6,7 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2009.

⁽²⁾ Correspond essentiellement aux plus et moins-values de cession liées à l'opération Newedge.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Ecart de conversion	4.11	(41)	44
Actifs disponibles à la vente	4.11	137	(173)
Instruments dérivés de couverture	4.11	53	334
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	4.11	149	205
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	4.11	(33)	61
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	116	266
Résultat net part du groupe		(331)	(1 540)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		(215)	(1 274)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		35	55
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(180)	(1 219)

⁽¹⁾ la « QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence » est incluse dans les réserves consolidées de Crédit Agricole CIB.

Les montants sont présentés nets d'impôts.

Bilan actif

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, banques centrales	6.1	23 826	38 530
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	384 760	517 443
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 371	2 214
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6	23 218	19 947
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	65 874	65 006
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	149 033	143 091
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8		
Actifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.10	3 955	3 920
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	56 744	63 618
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	913	891
Immeubles de placement			1
Immobilisations corporelles	6.12	714	762
Immobilisations incorporelles	6.12	168	181
Ecarts d'acquisition	2.5	1 856	1 867
TOTAL DE L'ACTIF		712 432	857 471

⁽¹⁾ au 31.12.2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 127 millions d'euros et actifs d'impôts différés pour 3 793 millions d'euros.

Bilan passif

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales	6.1	1 536	1 311
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	379 669	503 500
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	798	1 772
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.7	69 474	80 566
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.7	122 836	126 443
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.9	64 005	65 911
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16	12
Passifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.10	537	1 049
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	49 941	52 552
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		7	10
Provisions	6.13	1 175	1 156
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.9	8 029	13 906
Total dettes		698 023	848 188
Capitaux propres	6.14		
Capitaux propres part du Groupe		13 499	8 453
Capital et réserves liées		6 557	5 407
Réserves consolidées		6 841	4 303
Gains ou pertes latents ou différés		432	283
Résultat de l'exercice		(331)	(1 540)
Intérêts minoritaires		910	830
Total capitaux propres		14 409	9 283
TOTAL DU PASSIF		712 432	857 471

⁽¹⁾ au 31.12.2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 292 millions d'euros et passifs d'impôts différés pour 757 millions d'euros.

Tableau de variation des capitaux propres

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves conso- lidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minori- taires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves conso- lidées	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	3 715	5 975		9 690	78		9 768	865	10 633
Dividendes versés en 2008								(95)	(95)
<i>Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires</i>		(48)		(48)			(48)	3	(45)
<i>Mouvements liés aux stocks options et décote sur augmentation de capital réservé</i>		14		14			14		14
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(34)		(34)			(34)	(92)	(126)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					205		205	(8)	197
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		61		61			61		61
Résultat au 31 décembre 2008						(1 540)	(1 540)	63	(1 477)
Autres variations		(7)		(7)			(7)	2	(5)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	3 715	5 995		9 710	283	(1 540)	8 453	830	9 283
Affectation du résultat 2008		(1 540)		(1 540)		1 540			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	3 715	4 455		8 170	283		8 453	830	9 283
<i>Augmentation de capital ⁽¹⁾</i>	2 341	2 859		5 200			5 200	15	5 215
<i>Dividendes versés en 2009</i>								(45)	(45)
<i>Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires</i>		42		42			42		42
<i>Mouvements liés aux stocks options</i>		12		12			12		12
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 341	2 913		5 254			5 254	(30)	5 224
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					149		149	(4)	145
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		(33)		(33)			(33)		(33)
Résultat au 31 décembre 2009						(331)	(331)	39	(292)
Autres variations		7		7			7	75	82
Capitaux propres au 31 décembre 2009	6 056	7 342		13 398	432	(331)	13 499	910	14 409

⁽¹⁾ Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 1^{er} trimestre 2009 à une augmentation de capital de 2 341 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 2 859 millions d'euros. Les avances d'actionnaires accordées par Crédit Agricole SA en 2007 et 2008 à Crédit Agricole CIB à hauteur de 4 950 millions d'euros (cf. note 6.9) ont donc été remboursées sur 2009.

4 ► Comptes consolidés

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques

inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	2009	2008
Résultat avant impôt	(673)	(2 524)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	159	155
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 749	1 656
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(117)	(114)
Résultat net des activités d'investissement	27	(54)
Résultat net des activités de financement	194	622
Autres mouvements	(577)	(792)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	1 435	1 473
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(12 230)	7 713
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(10 030)	(729)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 375	32 729
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	4 090	(12 213)
Impôts versés	(259)	(369)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(13 054)	27 131
TOTAL flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle [A]	(12 292)	26 080
Flux liés aux participations	44	3 809
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(96)	(191)
TOTAL flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement [B]	(52)	3 618
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	137	2 578
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1 145)	463
TOTAL flux net de trésorerie lié aux opérations de financement [C]	(1 008)	3 041
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie [D]	(476)	896
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie [A + B + C + D]	(13 828)	33 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	36 050	2 415
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	37 226	9 982
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	(1 176)	(7 567)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 222	36 050
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	22 286	37 226
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	(64)	(1 176)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(13 828)	33 635

⁽¹⁾ Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1.

⁽²⁾ Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus).

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE N°1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Crédit Agricole CIB applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165/2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 a entraîné une modification dans l'information sectorielle présentée par Crédit Agricole CIB. Désormais, Crédit Agricole CIB présente une information complémentaire relative à un nouveau secteur opérationnel : « Activités en extinction ».

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative aux programmes de fidélisation des clients ;

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008) et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement, un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53/2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69/2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70/2009). Il est à noter que la date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824/2009), relatifs au reclassement d'actifs financiers ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement d'IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la ventilation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et d'interprétations est optionnelle sur une

période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69/2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n°839/2009) relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de location, et IAS 18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

Crédit Agricole CIB n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette. Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux

propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC N°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) N°1751/2005 du 25 octobre 2005, N°1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et N°1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

▲ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature (ou actifs financiers détenus à des fins de transaction) ou sur option,
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

- ◊ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun, dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Cette comptabilisation est généralement utilisée par Crédit Agricole CIB pour certaines participations minoritaires détenues par des sociétés de capital risque et évaluées à la juste valeur.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont enregistrés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués à la juste valeur par résultat.

- ◊ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- ◊ Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations selon les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

◊ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de dépréciation, une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

D'autres facteurs peuvent être pris en considération (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la

perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

▲ Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Crédit Agricole CIB n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares et a choisi de ne pas utiliser les possibilités de reclassement permises par l'amendement au 3ème trimestre 2008.

Pour les reclassements opérés au 4ème trimestre 2008, ces derniers prennent effet et sont comptabilisés à la date de décision du transfert.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

▲ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le

4 ► Comptes consolidés

montant décaissé représentatif de sa créance sur le décaissant.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

▲ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en juste valeur par résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

◇ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, Crédit Agricole CIB distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Crédit Agricole CIB constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt, et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

◊ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :
Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.
Dans le cadre du projet Bâle II, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'évènement de perte au sens de la norme IAS 39.
L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.
Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un horizon de temps allant jusqu'à la maturité des transactions.
- Autres dépréciations sur base collective :
Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle, métier ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

▲ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants :
pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du groupe Crédit Agricole CIB.

▲ Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union Européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, Crédit Agricole CIB a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (actions, mixtes, alternatives...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents rachetées par Crédit Agricole CIB ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

▲ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, Crédit Agricole CIB privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur les dérivés accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément

du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

▲ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Crédit Agricole CIB applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM, le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

La hiérarchie de détermination des justes valeurs s'effectue selon les trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment au prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (telles que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau

3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, Crédit Agricole CIB ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

▲ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs

4 ► Comptes consolidés

financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

▲ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

▲ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

▲ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions pour risques juridiques peut également faire l'objet d'estimations : leur montant résulte de la meilleure appréciation des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note annexe 6.13.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

▲ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

▲ Avantages postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au

personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Crédit Agricole CIB n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, Crédit Agricole CIB a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 §93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ».

Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par Crédit Agricole CIB (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole SA.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre

4 ► Comptes consolidés

du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (perte fiscale) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - ♦ la comptabilisation initiale du goodwill ;
 - ♦ la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas. En France, le taux d'impôt sur les bénéfices courants et les impôts différés est de 34,43 %. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différence temporelle imposable entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, telles que définies par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-

value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part. L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un évènement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - ♦ soit sur la même entité imposable,
 - ♦ soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - ♦ les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
 - ♦ Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
 - ii. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
 - iii. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - ♦ les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur. Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs,

ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans l'une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

▲ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

▲ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par Crédit Agricole CIB, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole CIB selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole CIB obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole CIB a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », Crédit Agricole CIB a délégué ces pouvoirs de décision ;
- Crédit Agricole CIB a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- Crédit Agricole CIB conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

▲ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 §1 et IAS 31 §1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature, soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan ainsi qu'au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

4 ► Comptes consolidés

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe ». En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

Note 2 : Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée en note 12.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Les variations de périmètre entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Sociétés nouvellement consolidées en 2009

Les entités suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2009 :

- Himalia PLC ;
- Calyce PLC ;
- Calyon China Limited : consolidation de cette filiale au 3^{ème} trimestre suite à un transfert d'activité des succursales de Crédit Agricole CIB en Chine ; Crédit Agricole CIB conserve toutefois une succursale à Shanghai.

Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2009

Les sociétés suivantes, dont l'activité est devenue non significative, ont été déconsolidées :

- Groupe Cholet Dupont ;
- Calyon Leasing Japan Co Ltd.

Par ailleurs, Casam et ses filiales (Lyra Capital LLC, Casam Advisers LLC, Casam Americans Inc) sortent du périmètre de consolidation suite à leur cession à Crédit Agricole S.A. ainsi que CPR Online cédée à une filiale des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Enfin, les deux sociétés suivantes ont été déconsolidées au cours de l'exercice :

- Cogelec, du fait de l'arrêt de son activité ;
- CA Cheuvreux Italie SPA, du fait de l'apport de son activité à une succursale de CA Cheuvreux SA nouvellement créée en Italie.

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2009 a autorisé le changement de dénomination sociale de Calyon SA qui devient Crédit Agricole CIB S.A., cette nouvelle dénomination prenant effet le 6 février 2010 à minuit.

A la date de la tenue du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB S.A. statuant sur les comptes annuels de 2009, aucune autre entité entrant dans le périmètre de consolidation n'a encore adopté cette nouvelle dénomination, excepté les deux entités suivantes :

- Calyon Financial Products devient Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernesey) Ltd,
- Calyon Finance Guernesey devient Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.

Les changements de nom des filiales interviendront au cours des prochains mois.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucune opération externe importante n'a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2009.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	888	1 703	25 162	846	475	118
Banque Saudi Fransi	863	1 703	22 314	820	471	117
Crédit Agricole Financement Suisse	25		2 848	26	4	1
Sociétés non financières :	25		214	52	2	(1)
CASAM			164	38	(1)	1
Filiales de CAAM en Espagne	5		33	6		(1)
Filiales de CASAM aux USA			17	8	3	2
Filiales de CLSA BV	17					(3)
Filiales de Newedge	3					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	913	1 703	25 376	898	477	117

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

en millions d'euros	31.12.2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	808	1 514	26 929	818	510	121
Banque Saudi Fransi	783	1 514	24 098	796	508	121
Crédit Agricole Financement Suisse	25		2 831	22	2	
Sociétés non financières :	83		370	102	20	(7)
CASAM	25		191	41	3	2
Filiales de CAAM en Espagne	11		43	23	14	1
Groupe Cholet Dupont	9		108	20	1	
Filiales de CASAM aux USA	10		28	18	2	(8)
Filiales de CLSA BV	25					(2)
Filiales de Newedge	3					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	891	1 514	27 299	920	530	114

4 ▶ Comptes consolidés

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente » sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Attijariwafabank (ex Banque Commerciale du Maroc)	58	1,44	65	1,44
Gestion Immobilière de Sites Industriels et Commerciaux (GISIC)	16	99,99	16	99,99
CA Preferred Funding LLC	15	50,00	15	50,00
CA Preferred Funding II LLC	31	50,00	32	50,00
CLCM Limited Partnership	4	99,90	5	99,90
Immarex	12	99,99	12	99,99
GATX	10	Ns	10	ns
BFO	44	98,95	44	98,95
CAI Risk Solutions Insurance	14	100,00	16	100,00
Sicovam Holding	35	Ns	43	6,37
Indosuez Beteiligungs und Verwaltungs	18	100,00	18	100,00
Banque Libano Française SAL	18	9,00	23	9,00
Pagson Holding CY ⁽²⁾			15	100,00
Redcliffe Investments Ltd	8	100,00	8	100,00
FX Alliance	ns	ns	11	4,34
Crédit Agricole Egypte SAE	116	13,07	120	13,07
CLIAM BV	15	100,00	11	100,00
Sufinair BV	25	100,00	25	100,00
CLTR	16	100,00	16	100,00
Autres titres	210		194	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	665		699	

⁽¹⁾ Tenant compte de 11 millions d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable en 2009.

⁽²⁾ Les titres Pagson ont été reclassés du portefeuille AFS-Titres de participation vers AFS-Autres actions.

2.5 Ecarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	2						2
Newedge (groupe)	661	2					663
Crédit Agricole CIB	682						682
CPR Online ⁽¹⁾	9		(9)				
Banque privée internationale							
Crédit Agricole Suisse	301						301
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)	24		(3)		(1)		20
Crédit Agricole Luxembourg	106						106
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Total valeur brute	1 922	2	(12)		(1)		1 911
Crédit Agricole CIB	(55)						(55)
Total cumul des pertes de valeur	(55)						(55)

en millions d'euros	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	2						2
Newedge (groupe)	661	2					663
Crédit Agricole CIB	627						627
CPR Online ⁽¹⁾	9		(9)				
Banque privée internationale							
Crédit Agricole Suisse	301						301
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)	24		(3)		(1)		20
Crédit Agricole Luxembourg	106						106
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Total valeur nette	1 867	2	(12)		(1)		1 856

⁽¹⁾ Société cédée au 3^{ème} trimestre 2009

en millions d'euros	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	1				1		2
Newedge (groupe)		660			1		661
Crédit Agricole CIB	682						682
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
Crédit Agricole Suisse	281				20		301
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		23			1		24
Crédit Agricole Luxembourg	10					⁽¹⁾ 96	106
Crédit Agricole Luxembourg Bank	96					⁽¹⁾ (96)	0
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Total valeur brute	1 216	683			23		1 922
Crédit Agricole CIB S.A.	(55)						(55)
Total cumul des pertes de valeur	(55)						(55)
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	1				1		2
Newedge (groupe)		660			1		661
Crédit Agricole CIB	627						627
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
Crédit Agricole Suisse	281				20		301
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		23			1		24
Crédit Agricole Luxembourg	10					⁽¹⁾ 96	106
Crédit Agricole Luxembourg Bank	96					⁽¹⁾ (96)	0
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Total valeur nette	1 161	683			23		1 867

⁽¹⁾ Sur la période, Crédit Agricole Luxembourg Bank a été absorbé par Crédit Agricole Luxembourg.

4 ▶ Comptes consolidés

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, fondés sur l'appréciation de la juste valeur ou de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

- La juste valeur correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions normales de marché. Elle est déterminée sur la base des prix observés sur des transactions récentes pour des entités comparables ou bien sur la base de multiples selon les pratiques d'évaluation courantes du marché où se trouve l'unité (ex. pourcentage des encours d'actifs sous gestion).
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme. En 2009, les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- ♦ flux futurs estimés : données prévisionnelles entre 3 et 6 ans ;
- ♦ taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT compris entre 1,5 % et 4,5 % ;
- ♦ taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 10 % et 15 %.

Crédit Agricole CIB privilégie la méthode fondée sur la valeur d'utilité. En particulier, les écarts d'acquisition sont calculés :

- Crédit Agricole Suisse : en fonction du pourcentage des encours sous gestion ;
- Newedge : en fonction des résultats anticipés futurs ;
- Crédit Agricole CIB S.A. : à partir des projections de résultats anticipés des activités pérennes de la banque de financement et d'investissement.

Ces tests n'ont conduit à l'enregistrement d'aucune charge de dépréciation au cours de l'exercice 2009.

Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La description de la nature des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figure dans

le rapport de gestion, chapitre « gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7.

3.1 Risque de crédit

Concentrations par agents économiques

- ▲ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	3 270		74		(73)	3 197
Etablissements de crédit	66 175	459	114	(310)	(104)	65 761
Institutions non établissements de crédit	15 125	378	11	(121)	(6)	14 998
Grandes entreprises	128 591	2 202	576	(628)	(422)	127 541
Clientèle de détail	5 201	30	975	(8)	(62)	5 131
Total ⁽¹⁾	218 362	3 069	1 750	(1 067)	(667)	216 628
Créances rattachées nettes						442
Dépréciations sur base collective						(2 163)
Valeurs nettes au bilan						214 907

⁽¹⁾ dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 558 millions d'euros ; impayés <90 jours pour 307 millions d'euros et 579 millions d'euros de garanties reçues.

31.12.2008						
en millions d'euros	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	2 189		75		(73)	2 116
Etablissements de crédit	64 902	251	39	(223)	(38)	64 641
Institutions non établissements de crédit	12 933	44	7	(22)	(7)	12 904
Grandes entreprises	124 166	2 296	587	(589)	(407)	123 170
Clientèle de détail	5 673	18	1 024	(2)	(30)	5 641
Total ⁽¹⁾	209 863	2 609	1 732	(836)	(555)	208 472
Créances rattachées nettes						1 022
Dépréciations sur base collective						(1 397)
Valeurs nettes au bilan						208 097

⁽¹⁾ dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 255 millions d'euros ; impayés <90 jours pour 367 millions d'euros et 652 millions d'euros de garanties reçues.

▲ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 124	3 338
Institutions non établissements de crédit	9 424	4 272
Grandes entreprises	84 744	84 480
Clientèle de détail	1 195	1 197
Total	97 487	93 287
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	545	611
Institutions non établissements de crédit	4 857	3 548
Grandes entreprises	27 909	27 200
Clientèle de détail	1 225	513
Total	34 536	31 872

▲ Dettes envers la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales	6 580	1 875
Institutions non établissements de crédit	20 762	21 263
Grandes entreprises	74 873	87 918
Clientèle de détail	20 455	15 092
Total	122 670	126 148
Dettes rattachées	166	295
Valeur au bilan	122 836	126 443

Concentrations par zone géographique

▲ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	43 892	173	124	(59)	(116)	43 717
Autres pays de l'Union européenne	69 080	1 101	1 090	(257)	(159)	68 664
Autres pays d'Europe	14 046	170	92	(29)	(83)	13 934
Amérique du Nord	38 291	420	213	(209)	(95)	37 987
Amériques Centrale et du Sud	14 193	670	87	(280)	(87)	13 826
Afrique et Moyen-Orient	10 534	424	89	(199)	(84)	10 251
Asie et Océanie (hors Japon)	17 225	104	55	(32)	(43)	17 150
Japon	9 802	7	-	(2)	-	9 800
Organismes supra nationaux	1 299	-	-	-	-	1 299
Total ⁽¹⁾	218 362	3 069	1 750	(1 067)	(667)	216 628
Créances rattachées nettes						442
Dépréciations sur base collective						(2 163)
Valeurs nettes au bilan						214 907

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 558 millions d'euros, impayés <90 jours pour 307 millions d'euros et 579 millions d'euros de garanties reçues.

en millions d'euros	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	42 688	218	125	(172)	(115)	42 401
Autres pays de l'Union européenne	67 661	1 560	1 119	(217)	(116)	67 328
Autres pays d'Europe	13 384	158	22	(80)	(20)	13 284
Amérique du Nord	36 221	381	220	(242)	(84)	35 895
Amériques Centrale et du Sud	10 514	148	124	(64)	(107)	10 343
Afrique et Moyen-Orient	10 303	23	95	(12)	(89)	10 202
Asie et Océanie (hors Japon)	17 110	94	27	(42)	(24)	17 044
Japon	10 925	27		(7)		10 918
Organismes supra nationaux	1 057					1 057
Total ⁽¹⁾	209 863	2 609	1 732	(836)	(555)	208 472
Créances rattachées nettes						1 022
Dépréciations sur base collective						(1 397)
Valeurs nettes au bilan						208 097

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 255 millions d'euros, impayés <90 jours pour 367 millions d'euros et 652 millions d'euros de garanties reçues.

▲ Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	37 587	29 248
Autres pays de l'Union européenne	21 004	22 332
Autres pays d'Europe	5 433	7 037
Amérique du Nord	19 550	20 362
Amériques Centrale et du Sud	4 540	5 083
Afrique et Moyen-Orient	3 126	3 632
Asie et Océanie (hors Japon)	5 558	4 844
Japon	689	749
Total	97 487	93 287
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	12 495	2 380
Autres pays de l'Union européenne	7 775	6 910
Autres pays d'Europe	2 208	1 666
Amérique du Nord	4 454	7 558
Amériques centrale et du Sud	1 195	7 862
Afrique et Moyen-Orient	1 939	1 756
Asie et Océanie (hors Japon)	3 922	3 406
Japon	548	334
Total	34 536	31 872

▲ Dettes envers la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	19 481	18 475
Autres pays de l'Union européenne	35 838	34 683
Autres pays d'Europe	5 089	5 686
Amérique du Nord	36 992	34 358
Amériques centrale et du Sud	5 621	7 899
Afrique et Moyen-Orient	7 456	7 656
Asie et Océanie (hors Japon)	9 499	11 690
Japon	2 694	5 080
Organismes supra nationaux	-	621
Total	122 670	126 148
Dettes rattachées	166	295
Valeur au bilan	122 836	126 443

4 ▶ Comptes consolidés

▲ Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur contrats de :						
Taux d'intérêt, change et matières premières	155 855	74 260	230 115	225 592	80 467	306 059
Dérivés actions et sur indices	12 062	7 538	19 600	18 266	8 416	26 682
Dérivés de crédit	23 492	21 781	45 273	104 992	21 325	126 317
Total instruments dérivés	191 409	103 579	294 988	348 850	110 208	459 058
Incidence des accords de compensation	159 487	56 634	216 121	281 727	69 240	350 967
Incidence des accords de collatéralisation	6 216		6 216	6 128		6 128
Total instruments dérivés après effets des accords de compensation et de collatéralisation	25 706	46 945	72 651	60 995	40 968	101 963

3.2 Risques de marchés

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR						
Taux fixe	89			183	1	
Taux variable		1 648	620		(1) 7 098	621
USD						
Taux fixe			1 555		74	57
Taux variable		1 915	2 285		1 871	3 916
JPY						
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises						
Taux fixe	97			78		
Taux variable				23		
TOTAL	186	3 563	4 460	284	9 044	4 594
Taux fixe	186		1 555	261	75	57
Taux variable		3 563	2 905	23	8 969	4 537

(1) Dont 4 950 millions d'euros d'avances d'actionnaires au 31 décembre 2008 remboursées sur 2009.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

▲ Instruments dérivés de couverture – Juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2009						Total en juste valeur	31.12.2008 Total en juste valeur
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				925	22	42	989	1 184
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				925	22	42	989	1 173
Options de taux								9
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								2
Instruments de devises et or				10	9	5	24	920
Opérations fermes de change				10	9	5	24	919
Options de change								1
Autres instruments								
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits et autres								
Sous total				935	31	47	1 013	2 104
Opérations de change à terme				357	1		358	110
Valeurs nettes au bilan				1 292	32	47	1 371	2 214

▲ Instruments dérivés de couverture – Juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2009						Total en juste valeur	31.12.2008 Total en juste valeur
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				515	108	22	645	464
Futures								3
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				515	108	20	643	461
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels						2	2	
Instruments de devises et or				2	1		3	172
Opérations fermes de change				2	1		3	172
Options de change								
Autres instruments								
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits et autres								
Sous total				517	109	22	648	636
Opérations de change à terme				150			150	1 136
Valeurs nettes au bilan				667	109	22	798	1 772

4 ► Comptes consolidés

▲ Instruments dérivés de transaction – Juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1			18 824	68 585	111 068	198 478	232 538
Futures								
FRA				418	57		475	1 909
Swaps de taux d'intérêt				16 699	56 749	81 433	154 881	180 996
Options de taux				10	3 963	22 739	26 712	19 465
Caps-floors-collars				1 692	7 816	6 883	16 391	16 057
Autres instruments conditionnels	1			5		13	19	14 111
Instruments de devises et or		7		3 512	4 232	2 980	10 731	6 627
Opérations fermes de change				1 014	769	1 185	2 968	3 625
Options de change		7		2 498	3 463	1 795	7 763	3 002
Autres instruments	3 945	2 913	490	7 448	24 677	9 281	48 754	132 567
Dérivés sur actions & indices boursiers	3 900	2 913	490	3 659	6 256	1 266	18 484	28 711
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	45			2 507	1 734	41	4 327	3 448
Dérivés de crédits et autres				1 282	16 687	7 974	25 943	100 408
Sous total	3 946	2 920	490	29 784	97 494	123 329	257 963	371 732
Opérations de change à terme				4 643	3 881	418	8 942	23 533
Valeurs nettes au bilan	3 946	2 920	490	34 427	101 375	123 747	266 905	395 265

▲ Instruments dérivés de transaction – Juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				26 924	65 134	112 928	204 986	239 504
Futures								
FRA				460	55		515	1 920
Swaps de taux d'intérêt				24 763	52 239	80 134	157 136	182 690
Options de taux				15	4 061	24 158	28 234	21 412
Caps-floors-collars				1 674	8 778	8 634	19 086	19 281
Autres instruments conditionnels				12	1	2	15	14 201
Instruments de devises et or				3 836	4 857	2 335	11 028	9 500
Opérations fermes de change				1 573	899	700	3 172	5 949
Options de change				2 263	3 958	1 635	7 856	3 551
Autres instruments	3 421	3 694	442	6 498	20 803	6 860	41 718	121 511
Dérivés sur actions & indices boursiers	3 396	3 694	442	3 005	4 618	1 154	16 309	27 805
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	25			2 692	883	46	3 646	2 117
Dérivés de crédits et autres				801	15 302	5 660	21 763	91 589
Sous total	3 421	3 694	442	37 258	90 794	122 123	257 732	370 515
Opérations de change à terme				3 545	4 410	397	8 352	17 463
Valeurs nettes au bilan	3 421	3 694	422	40 803	95 204	122 520	266 084	387 978

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
Instruments de taux d'intérêt	12 788 045		12 619 305	
Futures	305 542		271 532	
FRA	1 190 805		934 555	
Swaps de taux d'intérêt	7 968 153		7 976 906	
Options de taux	2 026 318		2 059 341	
Caps-floors-collars	1 285 027		1 376 949	
Autres instruments conditionnels	12 200		22	
Instruments de devises et or	1 929 230		1 797 944	
Opérations fermes de change	1 267 311		907 809	
Options de change	661 919		890 135	
Autres instruments	1 348 941		1 734 091	
Dérivés sur actions & indices boursiers	281 197		160 164	
Dérivés sur métaux précieux	155		55	
Dérivés sur produits de base	52 159		35 305	
Dérivés de crédits et autres	1 015 430		1 538 567	
Sous total	16 066 216		16 151 340	
Opérations de change à terme	663 951		1 035 050	
Total	16 730 167		17 186 390	

Risque de change

▲ Contribution des devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	404 929	403 090	460 001	435 249
Autres devises de l'Union européenne	19 969	20 621	41 552	45 709
USD	201 261	217 286	254 603	280 389
JPY	37 420	32 623	47 821	40 040
Autres devises	48 853	38 812	53 494	56 084
Total Bilan	712 432	712 432	857 471	857 471

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	54 627	3 330	5 933	2 285	66 175
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	58 786	19 983	45 299	28 119	152 187
Total	113 413	23 313	51 232	30 404	218 362
Créances rattachées					635
Dépréciations					(4 090)
Valeurs nettes au bilan					214 907

en millions d'euros	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	49 060	5 549	7 576	2 717	64 902
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	49 052	18 253	43 279	34 378	144 962
Total	98 112	23 802	50 855	37 095	209 864
Créances rattachées					1 207
Dépréciations					(2 974)
Valeurs nettes au bilan					208 097

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	56 086	6 099	6 611	611	69 407
Dettes envers la clientèle	101 303	13 500	5 105	2 762	122 670
Total	157 389	19 599	11 716	3 373	192 077
Dettes rattachées					233
Valeur au bilan					192 310

en millions d'euros	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	68 864	5 285	5 274	805	80 228
Dettes envers la clientèle	103 392	13 379	6 125	3 252	126 148
Total	172 256	18 664	11 399	4 057	206 376
Dettes rattachées					633
Valeur au bilan					207 009

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse				32	32
Titres de créances négociables :					
Émis en France	10 055	2 898	91		13 044
Émis à l'étranger	36 317	13 820	350	195	50 682
Emprunts obligataires		97		89	186
Autres dettes représentées par un titre					
Total	46 372	16 815	441	316	63 944
Dettes rattachées					61
Valeur au bilan					64 005
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			522	3 041	3 563
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 460	4 460
Total			522	7 501	8 023
Dettes rattachées					6
Valeur au bilan					8 029

en millions d'euros	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse				36	36
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	17 679	44	45	30	17 798
. Émis à l'étranger	37 772	6 654	2 733	241	47 400
Emprunts obligataires		23	78	183	284
Autres dettes représentées par un titre					
Total	55 451	6 721	2 856	490	65 518
Dettes rattachées					393
Valeur au bilan					65 911
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	(1) 4 951	500	500	3 093	9 044
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 594	4 594
Total	4 951	500	500	7 687	13 638
Dettes rattachées					268
Valeur au bilan					13 906

(1) Dont 4 950 millions d'euros d'avances d'actionnaires.

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

en millions d'euros	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	23	56			79

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4 Dérivés de couverture

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole CIB – Risques financiers structurels »)

Instruments dérivés de couverture par type de risques

en millions d'euros	31.12.2009		Montant notionnel
	Valeur marché positive	Valeur marché négative	
Couverture de juste valeur	737	742	44 202
Taux d'intérêt	376	639	22 955
Capitaux propres			4
Change	361	103	21 243
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	630	21	7 649
Taux d'intérêt	613	6	7 613
Capitaux propres			
Change	17	15	36
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	4	35	2 493
Total instruments dérivés de couverture	1 371	798	54 344

en millions d'euros	31.12.2008		Montant notionnel
	Valeur marché positive	Valeur marché négative	
Couverture de juste valeur	1 624	1 745	96 312
Taux d'intérêt	594	461	52 504
Capitaux propres			
Change	1 030	1 284	43 808
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	528	11	8 106
Taux d'intérêt	527	4	8 078
Capitaux propres			
Change	1	7	28
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	62	16	1 126
Total instruments dérivés de couverture	2 214	1 772	105 544

Note 4 : Notes relatives au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêt

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 792	7 167
Sur opérations avec la clientèle	4 204	7 238
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	551	819
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	518	1 156
Sur opérations de location-financement	54	62
Produits d'intérêt ⁽¹⁾	7 119	16 442
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 819)	(7 566)
Sur opérations avec la clientèle	(1 070)	(3 671)
Sur dettes représentées par un titre	(1 147)	(2 855)
Sur dettes subordonnées	(186)	(440)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(605)	(1 436)
Sur opérations de location-financement	(38)	(40)
Charges d'intérêt	(4 865)	(16 008)

⁽¹⁾ Dont 186 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 et 193 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 Commissions nettes

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	74	(88)	(14)	113	(152)	(39)
Sur opérations avec la clientèle	379	(41)	338	376	(66)	310
Sur opérations sur titres (y compris courtage) ⁽¹⁾	1 007	(405)	602	1 229	(428)	801
Sur opérations de change	12	(11)	1	13	(12)	1
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage) ⁽¹⁾	1 723	(797)	926	1 604	(790)	814
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers ⁽²⁾	395	(108)	287	318	(183)	135
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues ⁽²⁾	70	(11)	59	75	(3)	72
Produits nets des commissions	3 660	(1 461)	2 199	3 728	(1 634)	2 094

⁽¹⁾ Les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à +240 millions d'euros au 31 décembre 2009 et +64 millions d'euros au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à -11 millions d'euros au 31 décembre 2009 et -46 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	52	12
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(247)	(1 869)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	25	(26)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	109	1 378
Résultat de la comptabilité de couverture	(1)	2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(62)	(503)

L'évolution du spread émetteur a engendré une charge de PNB de 504 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un profit de 688 millions d'euros au 31 décembre 2008 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

en millions d'euros	2009			2008		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	390	(379)	11	588	(381)	207
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	379	(391)	(12)	381	(587)	(206)
Couvertures de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers						
Variations de juste valeur des éléments couverts	40	(28)	12	43	(29)	14
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28	(40)	(12)	29	(42)	(13)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total résultat de la comptabilité de couverture	837	(838)	(1)	1 041	(1 039)	2

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	55	60
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	46	151
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(23)	(44)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(20)	(54)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	58	113

⁽¹⁾ Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres produits nets de l'activité d'assurance	4	5
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	3	(3)
Produits nets des immeubles de placement	1	12
Autres produits (charges) nets	(29)	1
Produits (charges) des autres activités	(21)	15

4.6 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	(2 201)	(2 502)
Impôts et taxes	(49)	(38)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 062)	(1 196)
Charges d'exploitation	(3 312)	(3 736)

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

Honoraires des commissaires aux comptes, par cabinet

Montant total des honoraires HT 2009 en milliers d'euros	Ernst & Young	Pricewaterhouse-Coopers	Mazars & Guerard	Deloitte	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 056	7 842	8	114	88	412	15 520
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	71	413					484
Total	7 127	8 255	8	114	88	412	16 004

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	(161)	(153)
Immobilisations corporelles	(111)	(108)
Immobilisations incorporelles	(50)	(45)
Dotations aux dépréciations	2	(2)
Immobilisations corporelles	2	(2)
Immobilisations incorporelles		
Total	(159)	(155)

4.8 Coût du risque

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(1 922)	(1 360)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(46)	(90)
Prêts et créances	(1 694)	(1 070)
Autres actifs	(6)	(3)
Engagements par signature	(157)	(156)
Risques et charges	(19)	(41)
Reprises de provisions et de dépréciations	165	115
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		1
Prêts et créances	56	40
Engagements par signature	6	10
Risques et charges	103	64
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 757)	(1 245)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe déprécié durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(46)	(154)
Récupérations sur prêts et créances amortis	44	79
Autres pertes	(10)	(8)
Coût du risque	(1 769)	(1 328)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2	3
Plus-values de cession	4	5
Moins-values de cession	(2)	(2)
Titres de capitaux propres consolidés	20	⁽²⁾ 425
Plus-values de cession	⁽¹⁾ 21	435
Moins-values de cession	(1)	(10)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	22	428

⁽¹⁾ dont 11,3 millions d'euros sur la cession de CASAM à Crédit Agricole SA au 2^{ème} trimestre 2009 et 6,7 millions d'euros sur la cession de CPR Online à une filiale des Caisses Régionales au 3^{ème} trimestre 2009.

⁽²⁾ Plus et moins values de cession liées essentiellement à l'opération Newedge.

4.10 Impôts sur les bénéfices

Charge d'impôts

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	(149)	(423)
Produit (charge) d'impôt différé	530	1 470
Produit (charge) d'impôt de la période	381	1 047

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

31 décembre 2009 en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	(790)	34,43%	272
Effet des différences permanentes		0,13%	1
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		17,97%	142
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(6,84%)	(54)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,63%	5
Effet des autres éléments		1,90%	15
Taux et charge effectifs d'impôt		48,22%	381

31 décembre 2008 en millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	(2 638)	34,43 %	908
Effet des différences permanentes		7,05 %	186
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		3,71 %	98
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(2,46 %)	(65)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,30 %	8
Effet des autres éléments		(3,34 %)	(88)
Taux et charge effectifs d'impôt		39,69 %	1 047

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts :

en millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	Total
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture			
Variation de juste valeur		132	53	185		185
Transfert en compte de résultat		5		5		5
Variation de l'écart de conversion	(41)			(41)		(41)
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					(33)	(33)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2009 (part du groupe)	(41)	137	53	149	(33)	116
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2009 (part minoritaire)	(4)	(1)	1	(4)		(4)
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2009 ⁽¹⁾	(45)	136	54	145	(33)	112
Variation de juste valeur		(131)	334	203		203
Transfert en compte de résultat		(42)		(42)		(42)
Variation de l'écart de conversion	44			44		44
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					61	61
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du groupe)	44	(173)	334	205	61	266
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)	(10)	2		(8)		(8)
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 ⁽¹⁾	34	(171)	334	197	61	258

⁽¹⁾ les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	213	(288)
Impôt	(77)	117
Total net	136	(171)

Note 5 : Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole SA.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles. La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marchés de la dette et

dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Cheuvreux et CLSA et sur futures par Newedge.

Depuis la mise en œuvre du plan de recentrage en septembre 2008, les activités en extinction ont été isolées dans un pôle distinct. Il regroupe les dérivés exotiques actions, les activités de corrélation et les portefeuilles de CDO, CLO, ABS.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole SA.

Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée à l'international au travers de ses implantations en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

La gestion pour compte propre et divers reprend les éléments non opérationnels des métiers précédents.

5.1 Information sectorielle par pôle d'activité

en millions d'euros	31.12.2009						
	Banque de financement	Banque de marchés et d'investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'investissement	Banque privée à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire total	1 928	3 219	(1 347)	3 800	487	141	4 428
Charges de fonctionnement	(775)	(2 204)	(124)	(3 103)	(356)	(12)	(3 471)
Résultat brut d'exploitation	1 153	1 015	(1 471)	697	131	129	957
Coût du risque	(931)	(96)	(737)	(1 764)	(5)		(1 769)
Résultat d'exploitation	222	919	(2 208)	(1 067)	126	129	(812)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	117			117			117
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	7 ⁽¹⁾		12		10 ⁽²⁾	22
Résultat avant impôt	344	926	(2 208)	(938)	126	139	(673)
Impôts sur les bénéfices	(61)	(209)	719	449	(22)	(46)	381
Résultat net de l'exercice	283	717	(1 489)	(489)	104	93	(292)
Intérêts minoritaires	(26)	(7)		(33)	(6)		(39)
Résultat net part du Groupe	257	710	(1 489)	(522)	98	93	(331)
Actifs sectoriels dont :							
Parts dans les entreprises mises en équivalence				833	30		913
Ecarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(7)	(4)		(11)
Total actif				704 694	7 468		712 432

⁽¹⁾ dont 6,7 millions d'euros de plus-values dégagées sur la cession de CPR Online à une filiale des Caisses Régionales

⁽²⁾ dont 11,3 millions d'euros de plus-values dégagées sur la cession de CASAM à Crédit Agricole S.A.

en millions d'euros	31.12.2008						
	Banque de financement	Banque de marchés et d'investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'investissement	Banque privée à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire total	2 646	3 534	(4 462)	1 718	504	(69)	2 153
Charges de fonctionnement	(839)	(2 370)	(299)	(3 508)	(369)	(14)	(3 891)
Résultat brut d'exploitation	1 807	1 164	(4 761)	(1 790)	135	(83)	(1 738)
Coût du risque	(627)	(457)	(227)	(1 311)	(17)	-	(1 328)
Résultat d'exploitation	1 180	707	(4 988)	(3 101)	118	(83)	(3 066)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	121	(8)	-	113	1	-	114
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	-	-	(2)	-	⁽¹⁾ 430	428
Résultat avant impôt	1 299	699	(4 988)	(2 990)	119	347	(2 524)
Impôts sur les bénéfices	(290)	(218)	1 560	1 052	(32)	27	1 047
Résultat net de l'exercice	1 009	481	(3 428)	(1 938)	87	374	(1 477)
Intérêts minoritaires	(47)	(7)	-	(54)	(9)	-	(63)
Résultat net part du Groupe	962	474	(3 428)	(1 992)	78	374	(1 540)
Actifs sectoriels dont :							
Parts dans les entreprises mises en équivalence				852	39		891
Ecart d'acquisition liés aux opérations de la période				⁽²⁾ 662	44		706
Total actif				851 532	5 939		857 471

⁽¹⁾ Plus et moins values de cession liées essentiellement à l'opération Newedge

⁽²⁾ dont 661 millions d'euros relatifs à Newedge

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Résultat net part du Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net part du Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	(1 004)	1 375	540 791	(1 992)	(855)	704 672
Autres pays de l'Union européenne	159	1 094	49 853	(217)	784	28 602
Autres pays d'Europe	167	540	15 607	185	558	10 058
Amérique du Nord	(27)	305	53 313	137	554	52 369
Amériques Centrale et du Sud	5	29	461	3	31	370
Afrique et Moyen-Orient	142	137	4 451	186	121	4 806
Asie et Océanie (hors Japon)	254	893	28 535	172	843	30 750
Japon	(27)	55	19 241	(14)	117	25 844
Total	(331)	4 428	712 432	(1 540)	2 153	857 471

Note 6 : Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	33		34	
Banques centrales	23 789	1 536	38 492	1 300
Total en principal	23 822	1 536	38 526	1 300
Créances / Dettes rattachées	4		4	11
Valeur au bilan	23 826	1 536	38 530	1 311

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	384 660	517 352
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100	91
Valeur au bilan	384 760	517 443
<i>dont titres prêtés</i>	674	2 102

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	318	1 229
Titres reçus en pension livrée	37 976	58 330
Titres détenus à des fins de transaction	79 461	62 528
Effets publics et valeurs assimilées	37 878	33 951
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽²⁾	29 424	20 428
Titres cotés	25 054	13 595
Titres non cotés	4 370	6 833
Actions et autres titres à revenu variable ⁽³⁾	12 159	8 149
Titres cotés	10 689	7 451
Titres non cotés	1 470	698
Instruments dérivés	266 905	395 265
Valeur au bilan	384 660	517 352

⁽¹⁾ Dont crédits en cours de syndication.

⁽²⁾ Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

⁽³⁾ Y compris les OPCVM actions.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Titres à la juste valeur par résultat sur option	100	91
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	14	13
Titres cotés	14	13
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾	86	78
Titres cotés		
Titres non cotés	86	78
Valeur au bilan	100	91

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

⁽²⁾ Y compris les OPCVM actions.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	379 669	503 500
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	379 669	503 500

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert	28 694	21 436
Titres donnés en pension livrée	55 160	69 678
Dettes représentées par un titre	29 731	24 408
Instruments dérivés	266 084	387 978
Valeur au bilan	379 669	503 500

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note annexe 3.2 relative aux risques de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.2 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	10 961	8 290
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 989	10 389
Titres cotés	8 807	7 620
Titres non cotés	2 182	2 769
Actions et autres titres à revenu variable	1 125	1 141
Titres cotés	361	268
Titres non cotés	764	873
Total des titres disponibles à la vente	23 075	19 820
Total des créances disponibles à la vente		2
Créances rattachées	143	125
Valeur au bilan ⁽¹⁾	23 218	19 947

⁽¹⁾ Dont : AFS à revenu fixe dépréciés = 150 millions d'euros ;
 AFS revenu variable dépréciés = 563 millions d'euros ;
 Aucune garantie reçue sur encours dépréciés ;
 Aucun impayé significatif < 90 jours ;
 565 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2009.

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	10 961	18	5	8 290	34	39
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 989	75	82	10 389	226	366
Actions et autres titres à revenu variable	460	67	17	442	51	41
Titres de participation non consolidés	665	190	15	699	222	70
Créances disponibles à la vente				2		
Créances rattachées	143			125		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	23 218	350	119	19 947	533	516
Impôts		(53)	(31)		(96)	(151)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)	23 218	297	88	19 947	437	365

6.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	26 584	27 320
dont comptes ordinaires débiteurs sains	9 251	8 321
dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 763	824
Valeurs reçues en pension	144	0
Titres reçus en pension livrée	38 470	35 841
Prêts subordonnés	30	5
Titres non cotés sur un marché actif	944	1 690
Autres prêts et créances	3	46
Total	66 175	64 902
Créances rattachées	164	414
Dépréciations	(465)	(310)
Valeur nette au bilan	65 874	65 006

Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 234	9 929
Autres concours à la clientèle	94 794	97 872
Titres reçus en pension livrée	32 593	21 491
Prêts subordonnés	459	479
Titres non cotés sur un marché actif	8 872	10 071
Avances en comptes courants d'associés	3	3
Comptes ordinaires débiteurs	5 876	4 728
Total	151 831	144 573
Créances rattachées	468	790
Dépréciations	(3 625)	(2 664)
Valeur nette	148 674	142 699
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	356	389
Total	356	389
Créances rattachées	3	3
Valeur nette	359	392
Valeur nette au bilan	149 033	143 091

Au cours de l'année 2009, Crédit Agricole CIB a apporté 5 383 millions d'euros de créances en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la

Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit	310		159	(5)	1		465
Créances sur la clientèle	2 664		1 647	(653)	(32)	(1)	3 625
<i>dont dépréciations collectives</i>	1 397		789		(23)		2 163
Actifs disponibles à la vente	533	11	70	(64)	6	9	565
Autres actifs financiers	17		26	(2)			41
Total des dépréciations des actifs financiers	3 524	11	1 902	(724)	(25)	8	4 696

en millions d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit	91		229	(8)	(2)		310
Créances sur la clientèle	2 613	7	1 506	(1 447)	(18)	3	2 664
<i>dont dépréciations collectives</i>	1 168		207		22		1 397
Actifs disponibles à la vente	556	1	142	(136)	(47)	17	533
Autres actifs financiers	147	4	7	(140)		(1)	17
Total des dépréciations des actifs financiers	3 407	12	1 884	(1 731)	(67)	19	3 524

6.7 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes et emprunts	48 394	55 881
dont comptes ordinaires créditeurs	4 211	5 022
dont comptes et emprunts au jour le jour	6 867	5 299
Valeurs données en pension		330
Titres donnés en pension livrée	21 013	24 017
Total	69 407	80 228
Dettes rattachées	67	338
Valeur au bilan	69 474	80 566

Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	24 965	21 694
Autres dettes envers la clientèle	62 092	76 089
Titres donnés en pension livrée	35 613	28 365
Total	122 670	126 148
Dettes rattachées	166	295
Valeur au bilan	122 836	126 443

6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	32	36
Titres de créances négociables :	63 726	65 198
Émis en France	13 044	17 798
Émis à l'étranger	50 682	47 400
Emprunts obligataires	186	284
Autres dettes représentées par un titre		
Total	63 944	65 518
Dettes rattachées	61	393
Valeur au bilan	64 005	65 911
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽¹⁾	3 563	9 044
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 460	4 594
Total	8 023	13 638
Dettes rattachées	6	268
Valeur au bilan	8 029	13 906

⁽¹⁾ Dont 4 950 millions d'euros d'avances d'actionnaires classées en dettes subordonnées à durée déterminée au 31 décembre 2008 qui ont été remboursées suite à l'augmentation de capital au 1^{er} trimestre 2009 (cf. tableau de variation des capitaux propres).

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

▲ Décomposition des impôts

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	256	127
Impôts différés	3 699	3 793
Total actif d'impôts courants et différés	3 955	3 920
Impôts courants	314	292
Impôts différés	223	757
Total passif d'impôts courants et différés	537	1 049

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

4 ▶ Comptes consolidés

▲ Impôts différés

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs disponibles à la vente	1	24		(41)
Couvertures de flux de trésorerie		143	(19)	105
Provisions non déductibles	685		650	
Charges à payer non déductibles	87		793	
Autres différences temporaires		21		59
Autres impôts différés	2 926	35	2 369	634
Effet des compensations				
Total impôt différé	3 699	223	3 793	757

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

▲ Comptes de régularisation - Actif

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	52 710	59 256
Comptes de stocks et emplois divers	443	402
Débiteurs divers	37 544	47 627
Comptes de règlements	14 723	11 227
Comptes de régularisation	4 034	4 362
Comptes d'encaissement et de transfert	1 986	1 997
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	846	876
Produits à recevoir	446	721
Charges constatées d'avance	67	103
Autres comptes de régularisation	689	665
Valeur nette au bilan	56 744	63 618

▲ Comptes de régularisation - Passif

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs ⁽¹⁾	44 925	45 053
Comptes de règlements	20 885	11 594
Créditeurs divers	24 039	33 455
Versement restant à effectuer sur titres	1	4
Comptes de régularisation	5 016	7 499
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	1 757	3 450
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 082	1 915
Produits constatés d'avance	406	457
Charges à payer	1 476	1 332
Autres comptes de régularisation	295	345
Valeur au bilan	49 941	52 552

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

6.12 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 478		65	(30)	(5)	1	1 509
Créances rattachées ⁽¹⁾	-						
Amortissements et dépréciations	(716)		(111)	25	5	2	(795)
Valeur nette au bilan	762		(46)	(5)		3	714
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	453	(8)	44	(9)	(3)		477
Amortissements et dépréciations	(272)	8	(50)	5			(309)
Valeur nette au bilan	181		(6)	(4)	(3)		168

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

en millions d'euros	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 331	36	128	(35)	21	(3)	1 478
Créances rattachées ⁽¹⁾							
Amortissements et dépréciations	(633)	(4)	(112)	35	(10)	8	(716)
Valeur nette au bilan	698	32	16		11	5	762
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	349	35	80	(22)	2	9	453
Amortissements et dépréciations	(202)	(23)	(45)	10	(1)	(11)	(272)
Valeur nette au bilan	147	12	35	(12)	1	(2)	181

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.13 Provisions

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques d'exécution des engagements par signature	162		157		(6)			313
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	446		95	(66)	(41)	(1)	(1)	432
Litiges divers ⁽²⁾	463		33	(26)	(118)	7	(1)	358
Autres risques	85		7	(4)	(12)	(1)	(3)	72
Provisions	1 156		292	(96)	(177)	5	(5)	1 175

⁽¹⁾ dont 227 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 5 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009, l'encours des provisions pour litiges divers, qui est de 358 millions d'euros, se décompose comme suit :

- ♦ litiges fiscaux : 105 millions d'euros ;
- ♦ litiges juridiques : 253 millions d'euros.

4 ► Comptes consolidés

en millions d'euros	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques d'exécution des engagements par signature	19		156	(3)	(10)			162
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	365	2	149	(135)	(9)	1	73	446
Litiges divers	517		79	(8)	(57)		(68)	463
Autres risques	103	(3)	17	(5)	(83)	4	52	85
Provisions	1 004	(1)	401	(151)	(159)	5	57	1 156

▲ Contrôle fiscal

En 2007 et 2008 Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004 et 2005. Une proposition de rectification avait été reçue fin décembre 2008. Crédit Agricole CIB par une réponse en février 2009 avait contesté de façon motivée la totalité des points rectifiés. Une provision

avait été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Les échanges avec l'Administration se sont poursuivis durant 2009. Malgré ceux-ci, en l'absence d'évolution notable au cours dudit exercice, cette provision est maintenue.

6.14 Capitaux propres

▲ Mouvements de capital de Crédit Agricole CIB

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2008 a décidé d'augmenter le capital social de 2 340 780 255 euros, pour le porter de 3 714 724 584 euros à 6 055 504 839 euros.

Cette augmentation de capital a été entièrement libérée et souscrite le 28 janvier 2009, date du certificat du dépositaire des fonds ; le capital social est fixé à 6 055 504 839 euros. Il est divisé en 224 277 957 actions de 27 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Cette augmentation de capital a été accompagnée d'une prime d'émission de 2 859 219 733,7 euros, ce qui porte l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation du capital de Crédit Agricole CIB à 5 199 999 988,7 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2009 a adopté les résolutions visant :

- d'une part à augmenter le capital social de 2 357 161 328,07 euros par incorporation des primes d'émission ; cette augmentation de capital a été réalisée par élévation de la valeur nominale des actions, portée de 27 euros à 37,51 euros ;
- d'autre part à réduire le capital social de 2 357 161 328,07 euros en contrepartie du report à nouveau ; cette réduction de capital a été réalisée par diminution de la valeur nominale des actions, passant de 37,51 euros à 27 euros.

▲ Composition du capital au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole SA	218 290 364	97,33 %	97,33 %
SACAM Développement ⁽²⁾	5 002 014	2,23 %	2,23 %
Delfinances ⁽¹⁾	985 562	0,44 %	0,44 %
Personnes physiques	17	ns	Ns
Total	224 277 957	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Détenu par le groupe Crédit Agricole SA

⁽²⁾ Détenu par le groupe Crédit Agricole.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

▲ Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2009 en millions d'euros	31.12.2008 en millions d'euros
Calyon Preferred Funding LLC	déc-98	230	160	165
Calyon Preferred Funding II LLC	juin-02	320	222	230
Total		550	382	395

▲ Résultat par action

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en millions d'euros)	(331)	(1 540)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	180 930 175	137 582 392
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	180 930 175	137 582 392
Résultat de base par action (en euros)	(1,83)	(11,19)
Résultat dilué par action (en euros)	(1,83)	(11,19)

▲ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2004	250
2005	1 551
2006	2 049
2007	-
2008	-

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB S.A. n'a pas proposé de dividende sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

En 2007 et 2008 aucun dividende n'a été versé.

▲ Affectations du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2010. Le texte de résolution est le suivant :

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du président et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution

L'assemblée générale arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice à 719 761 961,92 euros.

L'assemblée décide d'affecter :

- la somme de 35 988 098,10 euros à la dotation de la réserve légale la portant ainsi à 318 030 607,27 euros, par application de l'article L 232-10 alinéa 1 ;
- et le solde, soit 683 773 863,82 euros au compte Report à Nouveau, qui sera ainsi bénéficiaire de 684 115 347,05 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par titre (en euros)
2006	127 257 523	⁽¹⁾ 16,10
2007	-	-
2008	-	-

⁽¹⁾ Dividende éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.

▲ Gestion du capital

La politique de gestion du capital des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global défini par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec la Commission Bancaire ;
- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2009, comme en 2008, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires (cf. rapport de gestion, chapitre « Pilier 3 de la réforme Bâle II »).

6.15 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

en millions d'euros	31.12.2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		23 826				23 826
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 245	65 540	48 741	125 793	132 441	384 760
Instruments dérivés de couverture		1 147	145	32	47	1 371
Actifs financiers disponibles à la vente	1 125	3 991	7 380	8 197	2 525	23 218
Prêts et créances sur les établissements de crédit		54 364	3 330	5 916	2 264	65 874
Prêts et créances sur la clientèle		56 288	19 919	44 920	27 906	149 033
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	13 370	205 156	79 515	184 858	165 183	648 082
Banques centrales		1 536				1 536
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		73 440	30 721	134 366	141 142	379 669
Instruments dérivés de couverture		473	194	109	22	798
Dettes envers les établissements de crédit		56 153	6 099	6 611	611	69 474
Dettes envers la clientèle		101 377	13 516	5 151	2 792	122 836
Dettes représentées par un titre		46 434	16 815	441	315	64 005
Dettes subordonnées				524	7 505	8 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16				16
Total passifs financiers par échéance		279 429	67 345	147 202	152 387	646 363

en millions d'euros	31.12.2008					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		38 530				38 530
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 227	99 056	59 717	163 816	186 627	517 443
Instruments dérivés de couverture		158	289	19	1 748	2 214
Actifs financiers disponibles à la vente	1 141	4 484	4 466	7 943	1 913	19 947
Prêts et créances sur les établissements de crédit		49 180	5 549	7 565	2 712	65 006
Prêts et créances sur la clientèle		47 528	18 248	43 092	34 223	143 091
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	9 368	238 936	88 269	222 435	227 223	786 231
Banques centrales		1 311				1 311
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		80 721	64 892	165 080	192 807	503 500
Instruments dérivés de couverture		1 076	347	108	241	1 772
Dettes envers les établissements de crédit		69 202	5 286	5 273	805	80 566
Dettes envers la clientèle		103 563	13 409	6 188	3 283	126 443
Dettes représentées par un titre		55 844	6 721	2 856	490	65 911
Dettes subordonnées		5 213	500	506	7 687	13 906
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12				12
Total passifs financiers par échéance		316 942	91 155	180 011	205 313	793 421

Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Charges de personnel

Détail des charges en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(1 700)	(2 030)
Autres charges sociales	(427)	(427)
Intéressement et participation	(1)	(6)
Impôts et taxes sur rémunération	(73)	(39)
Total des charges de personnel	(2 201)	(2 502)

⁽¹⁾ Dont charges sur plans de stock-options pour 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 14,3 millions d'euros au 31 décembre 2008

7.2 Effectif fin de période

(en unités de temps plein)	2009	2008
France	4 687	4 801
International	9 646	9 879
Total	14 333	14 680

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice

et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dette actuarielle au 31.12. N-1	833	941
Ecart de change	19	(50)
Coût des services rendus sur la période	30	32
Coût financier	40	37
Cotisations de l'employé	8	8
Modification / réduction / liquidation de plan	3	(12)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		(1)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(45)	(32)
Gains /pertes actuariels ⁽¹⁾	48	(90)
Dette actuarielle au 31.12.N (1)	936	833

4 ► Comptes consolidés

Détail de la charge comptabilisée au résultat

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Coût des services rendus sur l'exercice	30	32
Coût financier	40	37
Rendement attendu des actifs sur la période	(32)	(31)
Amortissement du coût des services passés	5	13
Amortissement des gains / pertes actuariels	38	38
Gains / pertes sur les réductions et liquidations	(3)	8
Gains / pertes sur la limitation de surplus		(17)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	78	80

Variation de la juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31.12.N-1	638	703
Ecart de change	20	(34)
Rendement attendu des actifs	32	31
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	11	(140)
Cotisations de l'employeur	35	106
Cotisations de l'employé	8	8
Modification / réduction / liquidation de plan		1
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		(5)
Indemnités de cessation d'activité		(2)
Prestations versées	(40)	(30)
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31.12.N (2)	704	638
Position nette (dette) / actifs (1) - (2)	(232)	(195)

Information sur les actifs des régimes ⁽¹⁾

	2009	2008
Composition des actifs		
- % d'obligations	79%	74 %
- % d'actions	12%	16 %
- % d'autres actifs	9%	10 %

⁽¹⁾ Calculé sur la base des actifs de Crédit Agricole CIB (société-mère) en France.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	2009	2008
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	5,16%	3 % à 5,25 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	4,00%	4,00 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50%	4,50 %

⁽¹⁾ Calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

⁽²⁾ Selon les populations concernées (cadres ou non cadres).

7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée selon la formule légale à compter de 2005 conformément aux dispositions de l'article L.442-2 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec application des plafonds légaux.

Au titre de l'intéressement, un nouvel accord a été signé pour les années 2007, 2008 et 2009. Cet accord conserve les principes de l'accord antérieur, conclu pour les exercices 2004 à 2006. Il associe les salariés à l'amélioration du coefficient d'exploitation et de la performance globale, avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle. Un avenant à cet accord modifiant les règles de calcul de la réserve d'intéressement et permettant l'augmentation du montant global d'intéressement à distribuer a été signé en 2009.

Les montants distribués au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2008	2009	-	2,4 ⁽¹⁾
2007	2008	-	-
2006	2007	-	41,5
2005	2006	-	37,1
2004	2005	29,1	-

⁽¹⁾ Prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme individuel de 500 euros.

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Il propose un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement : le taux de l'abondement est de 150 % à compter du 1er mai 2007, dans la limite de 1 500 euros par an (selon l'accord du 24 avril 2007 valable jusqu'au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

7.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires de Crédit Agricole S.A. des 22 mai 2002, 21 mai 2003, et du 17 mai 2006, cinq plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. avaient été mis en œuvre par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A au profit des collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

Plans d'attribution d'options de l'année 2003

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. (autorisations données par les assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003) a mis en place deux plans d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dont Crédit Agricole Indosuez, ancienne dénomination sociale de Crédit Agricole CIB :

- en avril 2003 au prix d'exercice de 14,59 euros ;
- en décembre 2003 au prix d'exercice de 18,09 euros ;

correspondant à la moyenne des vingt derniers cours de bourse ayant précédé la réunion de ces Conseils.

En décembre 2003, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (dont Crédit Agricole Indosuez), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des filiales concernées.

Plans d'attribution d'options de l'année 2004

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. du 23 juin 2004, sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dont Crédit Agricole CIB. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan pour Crédit Agricole CIB est de 5 168 000 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil de Crédit Agricole S.A.

Plans d'attribution d'options de l'année 2005

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2005 a procédé, au profit d'un nouveau salarié de Crédit Agricole CIB à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros, ce prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion de ce conseil.

Plans d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole

4 ► Comptes consolidés

S.A., en date du 18 juillet 2006, a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à sa mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant pour Crédit Agricole CIB sur 5 416 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A le 6 octobre 2006.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 et du plan de juillet 2005 étant ouverte il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces quatre plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003 et de janvier 2007 et juin 2008.

Description des 5 plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole SA précités

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole SA	2003		2004	2005	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole SA autorisant les plans	22.05.2002	21.05.2003	21.05.2003	21.05.2003	17.05.2006	
Date du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA	15.04.2003	17.12.2003	23.06.2004	19.07.2005	18.07.2006	
Date d'attribution des options	15.04.2003	17.12.2003	05.07.2004	19.07.2005	06.10.2006	
Durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	15.04.2007	17.12.2007	05.07.2008	19.07.2009	06.10.2010	
Date d'expiration des options	15.04.2010	17.12.2010	05.07.2011	19.07.2012	07.10.2013	
Nombre d'attributaires Crédit Agricole CIB	162	157	588	1	745	
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB	1 842 116	4 031 071	5 635 253	5 452	5 416 500	16 930 392
Prix d'exercice	13,38 €	16,60 €	18,78 €	19,25 €	33,61 €	
Conditions de performance	non	non	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe						
Démission	perte	perte	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	
Nombre d'options attribuées aux 10 plus gros attributaires ⁽³⁾	1 594 343		436 122	5 000	390 000	
attribuées aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ⁽¹⁾	812 274		185 351		180 000	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

⁽¹⁾ Mandataires sociaux au moment de l'attribution.

⁽²⁾ Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les six mois suivant le décès.

⁽³⁾ Hors mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

Historique des attributions aux mandataires sociaux d'options de souscription ou d'achat d'actions présents au 31 décembre 2009

Plans :	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5
Date du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.	15.04.2003	17.12.2003	23.06.2004	19.07.2005	18.07.2006
Georges Pauget			76 321		100 000

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des

droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans	Date d'attribution	15.04.2003	17.12.2003	05.07.2004	19.07.2005	06.10.2006
Durée de vie estimée		5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	7 ans
Taux de perte de droit		5 %	5 %	5 %	5 %	1,25 %
Taux de dividende estimé		3,46 %	3,01 %	3,34 %	3,22 %	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution		40 %	27 %	25 %	25 %	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle Interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du comité exécutif en 2009 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 15,5 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2009 : 7,4 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et

sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2009 au titre des indemnités de fin de contrat de travail.

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2009 un montant global de jetons de présence de 0,4 millions d'euros au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

Note 8 : Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
ENGAGEMENTS DONNES	159 102	142 551
Engagements de financement	111 157	101 052
Engagements en faveur d'établissements de crédit	13 670	7 765
Engagements en faveur de la clientèle	97 487	93 287
Ouverture de crédits confirmés	95 628	88 019
Ouverture de crédits documentaires	9 020	8 334
Autres ouvertures de crédits confirmés	86 608	79 685
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 859	5 268
Engagements de garantie	47 945 ⁽¹⁾	41 499
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	13 409	9 627
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 609	2 459
Autres garanties	10 800	7 168
Engagements d'ordre de la clientèle	34 536	31 872
Cautions immobilières	2 030	2 063
Garanties financières	6 207	5 604
Autres garanties d'ordre de la clientèle	26 299	24 205

4 ► Comptes consolidés

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
ENGAGEMENTS REÇUS	130 721	120 791
Engagements de financement	24 697	10 962
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 173	10 453
Engagements reçus de la clientèle	524	509
Engagements de garantie	106 024	109 829
Engagements reçus d'établissements de crédit	11 093	17 337
Engagements reçus de la clientèle	94 931	92 492
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	17 135	12 933
Autres garanties reçues	77 796	79 559

⁽¹⁾ Dont 1 131 millions d'euros de garanties financières données sur engagements de hors bilan pour lesquelles les contreparties sont douteuses ou sous surveillance et pour lesquelles le montant attendu d'appel est estimé à 79 millions d'euros (cf. note 3.3 « Garanties financières données par échéances contractuelles résiduelles »).

Actifs donnés en garantie de passif

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Titres prêtés	2 511	2 321
Dépôts de garantie sur opérations de marché	19 865	33 706
Titres et valeurs donnés en pension	111 786	122 390
Total actifs donnés en garantie de passif	134 162	158 417

Les montants représentent les titres prêtés, les titres et valeurs donnés en pension, ainsi que les dépôts de garantie sur opérations de marché

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élevaient à 113 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 120 milliards d'euros au 31

décembre 2008. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2009 ni au 31 décembre 2008.

Note 9 : Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » auxquels le groupe a procédé depuis l'entrée en vigueur de l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par cet amendement. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2009, comme elle l'avait fait en 2008, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

▲ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB a opéré au cours de l'année 2009 des reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements qui concernent des opérations de syndication ont été opérés au cours de la période.

La valeur de reclassement, à cette date, des reclassements effectués au cours de l'année 2009 est reprise dans le tableau ci-dessous, de même que les valeurs à la clôture de ces actifs financiers transférés ainsi que des actifs transférés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2009

en millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2009			Actifs reclassés antérieurement		Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31.12.09	Valeur de marché estimée 31.12.09	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31.12.09	Valeur de marché estimée 31.12.09	Valeur au bilan 31.12.09	Valeur de marché estimée 31.12.09	Valeur au bilan 31.12.08	Valeur de marché estimée 31.12.08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	8 904	8 097	454	462	453	8 442	7 644	11 716	10 946

▲ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés au cours de l'année 2009 est reprise dans le tableau ci-dessous.

en millions d'euros	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2009, à la date du reclassement	En 2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	(8)	(64)

▲ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement

en millions d'euros	Actifs reclassés en 2009		Actifs reclassés antérieurement à 2009					
	Impact 2009		Impact cumulé au 31.12.2008		Impact 2009		Impact cumulé au 31.12.2009	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	7	(1)	124	(637)	(150)	(198)	(26)	(835)

▲ Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur l'année 2009 présentent des taux d'intérêt effectifs

compris entre 2 % et 9,3 % avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 514 millions d'euros.

Note 10 : Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 874	65 829	65 006	64 913
Prêts et créances sur la clientèle	149 033	147 878	143 091	140 987
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	69 474	69 474	80 566	80 566
Dettes envers la clientèle	122 836	122 836	126 443	126 443
Dettes représentées par un titre	64 005	64 027	65 911	66 023
Dettes subordonnées	8 029	8 029	13 906	13 906

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Ventilation des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

▲ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	384 660	80 977	292 725	10 958
Créances sur la clientèle	318		318	
Titres reçus en pension livrée	37 976		37 976	
Titres détenus à des fins de transaction	79 461	73 621	5 068	772
Effets publics et valeurs assimilées	37 878	37 878		
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 424	25 054	3 598	772
Actions et autres titres à revenu variable	12 159	10 689	1 470	
Instruments dérivés	266 905	7 356	249 363	10 186
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100	14	86	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	100	14	86	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	14		
Actions et autres titres à revenu variable	86		86	
Actifs financiers disponibles à la vente	23 218	20 272	2 946	
Effets publics et valeurs assimilées	11 024	11 024		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 069	8 887	2 182	
Actions et autres titres à revenu variable	1 125	361	764	
Instruments dérivés de couverture	1 371		1 371	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	409 349	101 263	297 128	10 958

▲ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	379 669	7 557	364 846	7 266
Titres vendus à découvert	28 694		28 694	
Titres donnés en pension livrée	55 160		55 160	
Dettes représentées par un titre	29 731		29 731	
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	266 084	7 557	251 261	7 266
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Instruments dérivés de couverture	798		798	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	380 467	7 557	365 644	7 266

4 ► Comptes consolidés

▲ Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

▲ Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2009, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement:

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporates (activités de corrélation) ;

- dans une moindre mesure, d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

Méthode de valorisation

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite page 82.
- La valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates). Crédit Agricole CIB a adapté en 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.

▲ Variation du solde des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
		Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01.01.2009)	38 670	2 504		2 504		36 166
Gains/pertes de la période	(22 994)	(385)		(385)		(22 609)
<i>Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾</i>	(22 994)	(385)		(385)		(22 609)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>						
Achats de la période	611					611
Ventes de la période	(2 631)	(1 347)		(1 347)		(1 284)
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(2 464)					(2 464)
Transferts	(234)					(234)
<i>Transferts vers niveau 3</i>						
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(234)					(234)
Solde de clôture (31.12.2009)	10 958	772		772		10 186

⁽¹⁾ Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », et s'élèvent à -18 818 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01.01.2009)	9 273					9 273
Gains/pertes de la période	(1 354)					(1 354)
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(1 354)					(1 354)
Achats de la période	351					351
Ventes de la période	(539)					(539)
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(140)					(140)
Transferts	(325)					(325)
Transferts vers niveau 3						
Transferts hors niveau 3	(325)					(325)
Solde de clôture (31.12.2009)	7 266					7 266

⁽¹⁾ Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », et s'élèvent à 885 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (-17,8 milliards d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de -1.2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO corporates valorisés sur la base de données devenues non observables en 2008, à hauteur de -15 milliards d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

A titre d'illustration, le résultat des activités incluant essentiellement des produits valorisés à partir des données non observables et les instruments de couverture associés est au 31 décembre 2009 de l'ordre de -1,8 milliard d'euros environ.

Durant la période, le montant de justes valeurs des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à 560 millions d'euros environ. Ces transferts résultent essentiellement, de par l'effet de l'écoulement

du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation.

Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Au 31 décembre 2009, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à 184 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : 64 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et 104 millions d'euros sur les activités de CDO corporates).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du Front Office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO corporates** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **Tranches super senior de CDO d'ABS** : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scénarii de pertes) ;
- **Produits dérivés actions** : méthode identique à celle utilisée pour les CDO corporates (écart-type par rapport aux consensus) mais appliquée aux paramètres de volatilité aux dividendes et corrélation standard ;
- **Produits dérivés de taux** : un choc de 2% est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et change/taux).

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine (day one)

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Marge différée au 1^{er} janvier	361	450
Marge différée générée par les nouvelles transactions de l'année	93	119
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(157)	(208)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		
Marge différée en fin de période	297	361

Note 11 : Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement significatif intervenu après la clôture.

Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2009	31.12. 2008	31.12. 2009	31.12. 2008
Société mère							
Crédit Agricole CIB S.A.	N	France	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Etablissements bancaires et financiers							
Banco Calyon Brasil		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Calyon Algérie		Algérie	intégration globale	99,99	99,98	99,99	99,98
Calyon Australia Ltd		Australie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Polska SA		Pologne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon China Limited	E	Chine	intégration globale	100,00		100,00	
Calyon Leasing Japan CO Ltd	ns	Japon	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Rusbank SA		Russie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Saudi Fransi Ltd		Arabie Saoudite	intégration proportionnelle	55,55	55,00	55,55	55,00
Calyon Yatirim Bankasi Turk AS		Turquie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cogenec	ns	Monaco	intégration globale		99,99		99,99
CPR Online	C	France	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Financement		Suisse	mise en équivalence	20,00	20,00	20,00	20,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		Bahamas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	70,13	70,13	68,95	68,95
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
LF Investments LP		Etats-Unis	intégration globale	99,00	99,00	99,00	99,00
Newedge (groupe)		France	intégration proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	47,01	47,01	47,01	47,01
Sociétés de bourse							
Calyon Securities USA Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cholet Dupont (groupe)	ns	France	mise en équivalence		33,40		33,40
CLSA BV (groupe)		Hong-Kong	intégration globale	100,00	100,00	98,88	89,29
Credit Agricole Cheuvreux North America, Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Espana SA		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Italia SIM SPA	F	Italie	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB		Suède	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

4 ► Comptes consolidés

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2009	31.12. 2008	31.12. 2009	31.12. 2008
Sociétés d'investissement							
CAAM Distribution AV		Espagne	mise en équivalence	45,00	45,00	45,00	45,00
CAAM Espana Holding		Espagne	mise en équivalence	45,00	45,00	45,00	45,00
CAAM Fondos SGIIC		Espagne	mise en équivalence	45,00	45,00	45,00	45,00
CAFI Kedros		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAI BP Holding		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Air Finance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Capital Market International		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Global Partners (groupe)		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Holdings		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Investments		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Securities Japan		Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance SAS		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Philemon		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France	intégration globale	98,27	98,27	98,27	98,27
Fletirec (groupe)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
IPFO		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyra Capital LLC	C	Etats-Unis	mise en équivalence		50,00		50,00
Mescas		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAFEC		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de crédit-bail et de location							
Cardinalimmo		France	intégration globale	49,61	49,61	49,61	49,61
Financière Immobilière Calyon		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances							
CAIRS Assurance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers							
Aguadana SL		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Aylesbury BV		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Bletchley Investments Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	82,22	82,22	100,00	100,00
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Conseil SA		Luxembourg	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calixis Finance		France	intégration globale	89,80	89,80	89,80	89,80
Calliope srl		Italie	intégration globale	90,00	90,00	60,30	60,30
Calyce PLC	E	Royaume-Uni	intégration globale	100,00		100,00	
Calyon Asia Shipfinance Ltd		Hong Kong	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calyon CLP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Finance Guernesey Ltd	N	Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Products Guernesey Ltd	N	Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Calyon Financial Solutions		France	intégration globale	99,72	99,60	99,72	99,60
Calyon Global Banking		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Preferred Funding LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2009	31.12. 2008	31.12. 2009	31.12. 2008
Divers (suite)							
CASAM	C	France	mise en équivalence		50,00		50,00
Casam Advisers LLC	C	Etats-Unis	mise en équivalence		50,00		50,00
Casam Americas Inc	C	Etats-Unis	mise en équivalence		50,00		50,00
Chauray Contrôle SAS		France	intégration proportionnelle	34,00	34,00	34,00	34,00
CLIFAP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLINFIM		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Levante		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Norte		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
EDELAAR EESV		Pays Bas	intégration globale	90,00	90,00	80,00	80,00
Ester Finance Titrisation		France	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
European NPL SA		Luxembourg	intégration globale	60,00	67,00	67,00	67,00
Fonds Alcor		Hong Kong	intégration globale	98,76	99,05	98,76	96,48
Himalia PLC	E	Royaume-Uni	intégration globale	100,00		100,00	
Immobilière Sirius SA		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
INCA Sarl		Luxembourg	intégration globale	65,00	65,00	65,00	65,00
Indosuez Finance Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Islands Refinancing Srl		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Korea 21st Century Trust		Corée du Sud	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
LDF 65		Luxembourg	intégration globale	65,00	65,00	65,00	65,00
LSF Italian Finance Company SRL		Italie	intégration globale	100,00	90,00	67,00	67,00
Lyane BV		Pays-Bas	intégration globale	65,00	100,00	65,00	65,00
MERISMA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	100,00	90,00	67,00	67,00
SNC Doumer		France	intégration globale	99,94	99,94	99,94	99,94
SNC Shaun		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

^(a) entrées (E) dans le périmètre ; sorties du périmètre car les entités sont non significatives (ns), cédées (C) ou fusionnées (F) ; changement de nom (N)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole CIB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux états financiers qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées notamment la révision de la norme IAS 1 et l'amendement de la norme IFRS 7.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenues à cet effet.

- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset et Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Pierre Hurstel

5

Comptes individuels

en normes françaises
arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2010
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2010

Etats financiers de Crédit Agricole CIB S.A.	206
Bilan Actif	206
Bilan Passif.....	207
Hors-bilan	208
Compte de résultat.....	209
Notes annexes aux comptes individuels	210
Note 1 : Principes et méthodes comptables	210
Note 2 : Créances sur les établissements de crédit.....	218
Note 3 : Opérations avec la clientèle	218
Note 4 : Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	221
Note 5 : Titres de participation et filiales.....	223
Note 6 : Variation de l'actif immobilisé.....	225
Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers	225
Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.....	226
Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle.....	226
Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle.....	226
Note 11 : Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	228
Note 12 : Comptes de régularisation et passifs divers	229
Note 13 : Provisions	229
Note 14 : Dettes subordonnées – analyse par durée résiduelle et par monnaie d'émission	230
Note 15 : Variation des capitaux propres.....	230
Note 16 : Contributions par devises au bilan	231
Note 17 : Opérations de change et emprunts en devises non dénoués.....	231
Note 18 : Opérations sur instruments financiers à terme.....	232
Note 19 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.....	234
Note 20 : Revenus des titres	234
Note 21 : Commissions nettes.....	235
Note 22 : Gains ou pertes sur opérations sur portefeuilles de négociation.....	235
Note 23 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	236
Note 24 : Charges générales d'exploitation	236
Note 25 : Coût du risque	237
Note 26 : Résultat net sur actifs immobilisés.....	238
Note 27 : Impôt sur les bénéfices.....	238
Note 28 : Implantation dans des états ou territoires non coopératifs	239
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	240

ETATS FINANCIERS DE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK S.A.

Bilan Actif

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisse, banques centrales, C.C.P.		22 924	38 421
Effets publics et valeurs assimilées	4 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4	43 294	31 747
Créances sur les établissements de crédit	2	83 933	97 155
Opérations avec la clientèle	3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4	111 423	117 825
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4	45 880	34 599
Actions et autres titres à revenu variable	4 ; 4.2	13 770	11 460
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	5	627	563
Parts dans des entreprises liées	5	7 748	7 137
Immobilisations incorporelles	6	97	113
Immobilisations corporelles	6	192	213
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	7	86 024	95 400
Comptes de régularisation	7	231 151	44 174
Total actif		647 063	478 807

Bilan Passif

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Opérations interbancaires et assimilées		116 666	160 658
Banques centrales, C.C.P.		1 536	1 310
Dettes envers les établissements de crédit	9	115 130	159 348
Comptes créditeurs de la clientèle		109 897	99 665
Compte d'épargne à régime spécial			
Autres dettes	10.1 ; 10.2 ; 10.3	109 897	99 665
Dettes représentées par un titre	11 ; 11.1	78 958	76 671
Comptes de régularisation et passifs divers		322 026	122 915
Autres passifs	12	95 922	89 625
Comptes de régularisation	12	226 104	33 290
Dépréciations et dettes subordonnées		11 801	17 091
Provisions	13	3 327	2 795
Dettes subordonnées	14	8 474	14 296
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		105	105
Capitaux propres (hors FRBG)	15	7 610	1 702
Capital souscrit		6 056	3 715
Primes liées au capital		502	1 692
Réserves		314	418
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		18	31
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		720	(4 154)
Total passif		647 063	478 807

Hors-bilan

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	198 575	192 019
Engagements de financement	105 426	101 088
Engagements de garantie	90 256	89 145
Engagements sur titres	2 893	1 786
Engagements reçus	41 121	37 533
Engagements de financement	26 332	17 318
Engagements de garantie	12 002	17 940
Engagements sur titres	2 787	2 275
au 31 décembre 2009	Engagements reçus	Engagements donnés
en millions d'euros		
Engagements de garantie avec Crédit Agricole SA	5 979	5 387
Engagements de financement avec Crédit Agricole SA		

Compte de résultat

en millions d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		1 667	(701)
Intérêts et produits assimilés	19 ; 20	6 335	13 547
Intérêts et charges assimilés	19	(4 668)	(14 248)
Revenus des titres à revenu variable	20	410	366
Commissions nettes	21 et 21.1	955	575
Produits nets sur opérations financières		1 116	(2 008)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	909	(1 619)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	23	207	(389)
Autres produits nets d'exploitation bancaire		220	(40)
Produit net bancaire		4 368	(1 808)
Charges générales d'exploitation	24	(1 912)	(2 079)
Frais de personnel	24.1 et 24.2	(1 151)	(1 239)
Autres frais administratifs	24.3	(761)	(840)
Dotations aux amortissements		(83)	(84)
Résultat brut d'exploitation		2 373	(3 971)
Coût du risque	25	(1 691)	(1 143)
Résultat d'exploitation		682	(5 114)
Résultat net sur actifs immobilisés	26	(19)	1 133
Résultat courant avant impôt		663	(3 981)
Résultat net exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	27	45	(174)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		12	1
Résultat net		720	(4 154)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole CIB applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole CIB.
- Crédit Agricole CIB applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires « non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts ». Ces informations sont présentées en note 28.
- Crédit Agricole CIB a aligné en 2009 les règles de présentation relatives à la compensation des instruments financiers à terme dans les états financiers en normes françaises sur les règles de présentation IFRS (il n'existe pas de règle précise sur ce sujet en normes françaises). La compensation des instruments financiers qui en 2008 se faisait au niveau de chaque compte a été effectuée contrat par contrat en 2009. L'impact de ce changement de présentation sur le total bilan s'élève à 199 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-03 modifié sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque de crédit avéré sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que Crédit Agricole CIB est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), et à abandonner une quote-part d'intérêts futurs, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré à titre individuel correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
 - ♦ six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
 - ♦ six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
 - ♦ six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
 - ♦ trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
 - ♦ trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

L'ancienneté des impayés relatifs aux découverts est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par Crédit Agricole CIB ;
- ou le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par Crédit Agricole CIB dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ;
- ou le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En lieu et place de ces critères, l'ancienneté d'un impayé peut être décomptée lorsque le découvert a fait l'objet de la part de Crédit Agricole CIB d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur, sous réserve que cette demande de remboursement s'inscrive dans le cadre d'un suivi quotidien et rigoureux des découverts et d'une procédure documentée en fixant les critères de déclenchement.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

▲ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

▲ Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance et la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie résiduelle du prêt dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation sont inscrites en coût du risque, toutefois, l'amortissement de la décote et la reprise de dépréciation qui correspondent à l'effet du passage du temps sont inscrits dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement CRC 2005-03.

Provisionnement collectif du risque de crédit

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Sont provisionnés collectivement, les portefeuilles des contreparties & des pays sous surveillance et des secteurs à risque avéré. Ces provisions visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Elles couvrent notamment les risques associés aux engagements internationaux (risques pays) tels que définis par l'instruction de la Commission Bancaire 2001-01.

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent inscrites dans leur poste d'origine.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRBF 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07, 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à l'identification et la dépréciation au titre du risque de crédit des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « Reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur négociation et pour leur prix d'acquisition, frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

▲ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus et hors frais d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

▲ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation qui peut être estimée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En outre, les titres à revenu fixe, présentant un risque de crédit avéré doivent être identifiés comme douteux ; des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Provisionnement collectif du risque de crédit »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cessions des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient.

En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif par rapport au montant total des titres d'investissement détenus par l'établissement, ce dernier n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01. Cette disposition ne s'applique pas aux cessions et transferts de titres d'investissement déjà intervenus entre le 1er janvier 2005 et la date de publication de ce règlement du CRC et aux exceptions prévues par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 du Comité de la Réglementation comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Pensions livrées, prêts et emprunts de titres

Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes. Elles comprennent :

- Les dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole CIB,

- Les comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Crédit Agricole CIB applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions qui entrent dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission bancaire 90-01, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 2003-03 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, frs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ;

5 ▶ Comptes individuels

4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de

Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

« négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à

la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les bilans ainsi que les comptes de résultats des succursales étrangères sont convertis en euro aux cours de change de fin d'exercice.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements par signature

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des

opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 17 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 18 (opérations sur instruments financiers à terme).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte

de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Engagements sociaux de fin de carrière

Crédit Agricole CIB applique la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée

selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour les régimes de retraite à cotisations définies, Crédit Agricole CIB enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations

ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Crédit Agricole CIB étant détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A, fait partie intégrante du groupe

d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole SA. Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit

Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009					Total en principal	Créances rattachées	Total	31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans					
Comptes et prêts							22 385		26 481
à vue	4 421				4 421		4 421		7 526
à terme	8 641	2 188	5 061	1 999	17 889	75	17 964		18 955
Valeurs reçues en pension									-
Titres reçus en pension livrée	47 992	9 183	3 687		60 862	594	61 456		70 353
Prêts subordonnés	173		43	334	550	1	551		603
Encours bruts	61 227	11 371	8 791	2 333	83 722	670	84 392		97 437
Dépréciations					(408)	(51)	(459)		(282)
Créances sur les établissements de crédit					83 314	619	83 933		97 155

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est le Crédit Agricole SA (11 635 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 7 578 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 3 : Opérations avec la clientèle

3.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009					Total en principal	Créances rattachées	Total	31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans					
Créances commerciales	1 430	332	204	21	1 987		1 987		1 881
Autres concours à la clientèle	17 942	9 175	41 492	19 180	87 789	312	88 101		97 773
Titres reçus en pension livrée	19 585	1 098			20 683	15	20 698		17 345
Comptes ordinaires débiteurs	1 610				1 610	4	1 614		1 723
Dépréciations					(861)	(116)	(977)		(897)
Opérations avec la clientèle					111 208	215	111 423		117 825

3.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique des bénéficiaires

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	23 345	27 435
Autres pays de l'Union Européenne	40 137	41 358
Autres pays d'Europe	4 636	5 570
Amérique du Nord	13 509	14 148
Amérique Centrale et du Sud	10 233	9 641
Afrique et Moyen-Orient	7 970	7 306
Asie et Océanie (hors Japon)	9 618	9 678
Japon	2 621	2 882
Valeur brute	112 069	118 018
Créances rattachées	331	704
Dépréciations	(977)	(897)
Opérations avec la clientèle	111 423	117 825

3.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009					
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	23 345	170	113	(56)	(106)	57,24 %
Autres pays de l'Union Européenne	40 137	1 036	119	(49)	(94)	12,38 %
Autres pays d'Europe	4 636	94	7	(20)	(17)	36,63 %
Amérique du Nord	13 509	310	216	(103)	(97)	38,02 %
Amérique Centrale et du Sud	10 233	344	60	(148)	(54)	50,00 %
Afrique et Moyen-Orient	7 970	111	35	(50)	(32)	56,16 %
Asie et Océanie (hors Japon)	9 618	26	44	(4)	(29)	47,14 %
Japon	2 621	7		(2)		28,57 %
Organismes supranationaux						
Créances rattachées	331	38	78	(38)	(78)	100,00 %
Opérations avec la clientèle	112 400	2 136	672	(470)	(507)	34,79 %

5 ▶ Comptes individuels

en millions d'euros	31.12.2008					
	Encours Bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	27 435	241	120	(182)	(109)	80,61 %
Autres pays de l'Union Européenne	41 358	1 287	107	(16)	(88)	7,46 %
Autres pays d'Europe	5 570	315	6	(18)	(5)	7,17 %
Amérique du Nord	14 148	122	351	(120)	(85)	43,34 %
Amérique Centrale et du Sud	9 641	59	84	(43)	(68)	77,62 %
Afrique et Moyen-Orient	7 306	18	34	(9)	(28)	71,15 %
Asie et Océanie (hors Japon)	9 678	11	24	(4)	(22)	74,29 %
Japon	2 882					-
Organismes supranationaux						-
Créances rattachées	704	12	88	(12)	(88)	100,00 %
Opérations avec la clientèle	118 722	2 065	814	(404)	(493)	31,16 %

3.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2009				
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	795		152		(54)
Agriculteurs	152		2		(1)
Autres professionnels	100	1			
Sociétés financières	34 512	1 319	113	(180)	(94)
Entreprises	73 000	778	305	(252)	(258)
Collectivités publiques	2 466		22		(22)
Autres agents économiques	1 044				
Créances rattachées	331	38	78	(38)	(78)
Valeur au bilan	112 400	2 136	672	(470)	(507)

en millions d'euros	31.12.2008				
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	987	1	181	-	(50)
Agriculteurs	91	11	-	-	-
Autres professionnels	179	1	-	-	-
Sociétés financières	33 071	1 235	137	(72)	(46)
Entreprises	81 512	805	386	(320)	(287)
Collectivités publiques	1 121	-	22	-	(22)
Autres agents économiques	1 057	-	-	-	-
Créances rattachées	704	12	88	(12)	(88)
Valeur au bilan	118 722	2 065	814	(404)	(493)

Note 4 : Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

en millions d'euros	31.12.2009					31.12.2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :	33 987	9 307			43 294	31 747
Encours bruts	33 987	9 255			43 242	31 708
<i>dont surcote restant à amortir</i>		(12)			(12)	(10)
<i>dont décote restant à amortir</i>		1			1	1
Créances rattachées		52			52	39
Dépréciations						-
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 034	9 592		8 254	45 880	34 599
Encours bruts émis par organismes publics	998	1 364			2 362	1 032
Encours bruts : Autres émetteurs	27 036	8 547		8 358	43 941	34 003
<i>dont surcote restant à amortir</i>		(180)		(2 777)	(2 957)	(98)
<i>dont décote restant à amortir</i>		16			16	3 227
Créances rattachées		98		12	110	128
Dépréciations		(417)		(116)	(533)	(564)
Actions et autres titres à revenu variable	13 451	245	74		13 770	11 460
Encours bruts	13 451	260	146		13 857	11 576
Créances rattachées		3			3	-
Dépréciations		(18)	(72)		(90)	(116)
Cumul valeurs nettes	75 472	19 144	74	8 254	102 944	77 806
Valeurs estimatives	75 472	19 948	114	6 893	102 427	77 160

4.1 Reclassements d'instruments financiers

Crédit Agricole CIB a réalisé au 1^{er} octobre 2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17. Les informations sur ces

reclassements sont données ci-dessous. Il n'y a pas eu de reclassements de titres supplémentaires en 2009.

▲ Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Valeur au bilan 31.12.2009	Valeur de marché estimée 31.12.2009
Titres de transaction à titres d'investissement	7 485	6 721

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou

jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés par le temps et entre les différents intervenants de marché.

5 ▶ Comptes individuels

▲ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges

comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Impact résultat 2009 avant impôt, depuis le reclassement Actifs reclassés antérieurement à 2009						
en millions d'euros	Impact cumulé au 31.12.2008		Impact 2009		Impact cumulé au 31.12.2009	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	122	(622)	(161)	(181)	(39)	(803)

4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2009				31.12.2008			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	33 950	43 242	13 638	90 830	18 271	30 390	8 687	57 348
Titres non cotés	12 353		219	12 572	16 764	1 318	2 889	20 971
Créances rattachées	110	52	3	165	128	39	-	167
Dépréciations	(533)		(90)	(623)	(564)	-	(116)	(680)
Valeurs nettes au bilan	45 880	43 294	13 770	102 944	34 599	31 747	11 460	77 806

4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009							31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 473	6 146	10 123	12 561	46 303	110	46 413	35 163
Effets publics et valeurs assimilés	7 849	14 785	15 436	5 172	43 242	52	43 294	31 747
Dépréciations							(533)	(564)
Titres à revenu fixe							89 174	66 346

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée de détention est inférieure à 6 mois.

4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	21 540	9 921
Autres pays de l'Espace Economique Européen	38 025	30 881
Autres pays d'Europe	1 239	1 724
Amérique du Nord	3 413	2 748
Amérique Centrale et du sud	6 858	7 142
Afrique et Moyen-Orient	230	193
Asie et Océanie (hors Japon)	8 255	7 327
Japon	9 985	6 807
Organismes supranationaux	-	-
Total en principal	89 545	66 743
Créances rattachées	162	167
Dépréciations	(533)	(564)
Titres à revenu fixe	89 174	66 346

Note 5 : Titres de participation et filiales

Sociétés	Devises	en millions de devise d'origine			en millions de contre-valeur €	en millions de devise d'origine				en millions de contre-valeur €
		Capital	Primes, réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %		Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avais fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	

I - Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole CIB

A – Filiales (détenues à + de 50 % par Crédit Agricole CIB)

Calyon Algérie	DZD	10 000	(97)	99,99	96	USD 4	EUR 3 DZD 1 050 USD 9	406	86	
CFA (Cie Française de l'Asie)	EUR	183	17	100,00	252				23	21
Crédit Agricole Cheuvreux	EUR	39	193	100,00	308	CHF 26 EUR 250 USD 35		163	21	21
Mescas	EUR	31	4	100,00	83	EUR 56			2	
DGAD International	EUR	6	246	100,00	253				(1)	
Crédit Agricole Luxembourg	EUR	465	67	93,70	650	EUR 8 JPY 3 375		82	38	37
Crédit Agricole Suisse	CHF	579	830	71,24	613	AUD 190 EUR 3 345 JPY 9 749 RUB 4 SGD 32 TRY 1 USD 673 ZAR 5	EUR 26 USD 140	773	231	72
CAI BP Holding	EUR	93	10	100,00	93	CHF 623 EUR 12			(7)	

5 ▶ Comptes individuels

Sociétés	Devises	en millions de devise d'origine			en millions de contre-valeur €	en millions de devise d'origine				en millions de contre-valeur €
		Capital	Primes, réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %		Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	
Calyon Capital Markets Intl	EUR	231	25	100,00	312	JPY 5 000 USD 145			(69)	
Calyon Global Banking	EUR	145	136	100,00	311	USD 6			3	3
Doumer Philemon	EUR	420	4	100,00	420			26	16	15
SAS Merisma	EUR	1 150		100,00	1 150	EUR 45				
CLIFAP	EUR	110	3	100,00	113	EUR 615			2	
Calyon Investments	GBP	501	53	99,80	553			22	23	
Banco Calyon Brasil	BRL	319	42	86,03	79	USD 10		62	39	
Calyon China LTD	CNY	3 000		100,00	306			na ⁽¹⁾	na ⁽¹⁾	
Sous-total (1)					5 592					
B – Participations (détenues entre 10 et 50 % par Crédit Agricole CIB)										
Calyon Preferred Funding LLC	USD	392	(66)	50,00	160			15	29	4
Calyon Preferred Funding 2 LLC	USD	656	(199)	50,00	223			20	39	6
Banque Saudi Fransi	SAR	7 232	6 317	31,11	115	USD 100		4 392	2 806	107
UBAF	EUR	251	13	47,01	121			59	17	7
Crédit Agricole Egypt SAE	EGP	1 148	573	13,06	75		EUR 5 USD 2	807	475	6
Newedge Group SA	EUR	395	1 378	50,00	1 459		EUR 198 JPY 1 850 USD 1 562	624	93	22
Sous-total (2)					2 153					
II. - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
A - Filiales non reprises au I. (3)					499					
a) Filiales françaises (ensemble)					196					
b) Filiales étrangères (ensemble)					303					
B - Participations non reprises au I. (4)					131					
a) Participations françaises (ensemble)					43					
b) Participations étrangères (ensemble)					88					
Total des participations (1)+(2)+(3)+(4)					8 375					

⁽¹⁾ Création en 2009

Note 6 : Variation de l'actif immobilisé

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Titres de participation et parts dans les entreprises liées							
Valeur brute	8 318		704	(87)	55	-	8 990
Dépréciation	(657)		(48)	51	(1)	-	(655)
Autres titres détenus à long terme							
Valeur brute	41	2	3	(5)	1	-	42
Dépréciation	(5)					-	(5)
Avances consolidables							
Valeur brute	3					-	3
Dépréciation	-					-	-
Créances rattachées	-					-	-
Valeurs nettes au bilan	7 700	2	659	(41)	55	-	8 375
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	301		18	(3)	(1)	(2)	313
Amortissement	(188)		(33)	3		2	(216)
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	629	(2)	32	(13)	(2)	2	646
Amortissement	(416)	1	(51)	9	3	-	(454)
Valeurs immobilisées	326	(1)	(34)	(4)	-	2	289

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs ⁽¹⁾	86 024	95 400
Instruments conditionnels achetés	39 698	46 913
Gestion collective des titres CODEVI	-	-
Débiteurs divers	39 956	44 451
Comptes de règlements	6 370	4 036
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	231 151	44 174
Comptes d'encaissement et de transfert	1 971	1 952
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts ⁽²⁾	226 712	2 963
Produits à recevoir	374	1 333
Charges constatées d'avance	48	33
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	33 300
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	104	135
Autres comptes de régularisation	1 942	4 458
Comptes de régularisation et actifs divers	317 175	139 574

⁽¹⁾ Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées

⁽²⁾ Dont 199 milliards d'euros liés au changement sur 2009 des règles de présentation relatives à la compensation des instruments financiers à terme. Au 31/12/08, l'application de la nouvelle méthode de présentation aurait eu un impact de +290 milliards d'euros sur le total de bilan.

Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Sur créances interbancaires	282		185	(9)	1		459
Sur créances clientèle	897		658	(558)	(11)	(9)	977
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	680		478	(541)	6		623
Sur participations et autres titres détenus à long terme	662		48	(50)			660
Autres	14		21				35
Dépréciations d'actifs	2 535		1 390	(1 158)	(4)	(9)	2 754

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009							31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Pertes rattachées	Total	
Comptes et emprunts								
à vue	11 157				11 157	1	11 158	11 147
à terme	28 941	7 523	13 048	3 742	53 254	100	53 354	69 985
Valeurs données en pension						1	1	332
Titres donnés en pension livrée	39 791	4 972	4 434		49 197	1 420	50 617	77 884
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾							115 130	159 348

⁽¹⁾ Dont 13 538 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2009.

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle

10.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009							31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	18 664				18 664	21	18 685	23 570
Autres dettes envers la clientèle	32 999	3 474	9 268	2 346	48 087	85	48 172	47 972
Titres donnés en pension livrée	39 244	3 247	14	521	43 026	14	43 040	28 123
Comptes créditeurs de la clientèle							109 897	99 665

10.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	23 982	14 211
Autres pays de l'Union Européenne	43 342	31 413
Autres pays d'Europe	1 712	1 504
Amérique du Nord	25 969	31 101
Amérique Centrale et du Sud	3 685	5 336
Afrique et Moyen-Orient	2 976	2 800
Asie et Océanie (hors Japon)	5 596	7 637
Japon	2 515	4 785
Organismes internationaux et autres		622
Total en principal	109 777	99 409
Dettes rattachées	120	256
Comptes créditeurs de la clientèle	109 897	99 665

10.3 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Particuliers	1 267	2 289
Agriculteurs	13	2
Autres professionnels	44	94
Sociétés financières	69 304	66 398
Entreprises	28 657	21 561
Collectivités publiques	6 300	7 725
Autres agents économiques	4 192	1 340
Dettes rattachées	120	256
Comptes créditeurs de la clientèle	109 897	99 665

Note 11 : Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

11.1 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009						Total	31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
Bons de caisse		5			5		5	4
Titres du marché interbancaire								-
Titres de créances négociables :	43 175	17 951	9 918	7 643	78 687	165	78 852	76 556
Emis en France	11 814	5 322	9 681	7 631	34 448	124	34 572	36 855
Emis à l'étranger	31 361	12 629	237	12	44 239	41	44 280	39 701
Emprunts obligataires (note 11.2)	-	97	1	-	98	3	101	111
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾					78 790	168	78 958	76 671

⁽¹⁾ Dont 39 701 millions d'euros émis à l'étranger en 2008 et 44 280 millions d'euros en 2009.

11.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission) - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2009			Total	31.12.2008
	≤ 1 an	> 1 à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Euro		1		1	6
Taux fixe		1		1	6
Taux variable					
Autres devises de l'U.E.					-
Taux fixe					
Taux variable					
Dollar					-
Taux fixe					
Taux variable					
Yen					-
Taux fixe					
Taux variable					
Autres devises	97			97	102
Taux fixe	97			97	79
Taux variable					23
Total en principal	97	1		98	108
Taux fixe	97	1		98	85
Taux variable					23
Dettes rattachées				3	3
Emprunts obligataires				101	111

Note 12 : Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs ⁽¹⁾	95 922	89 625
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	26 939	11 374
Dettes représentatives de titres empruntés	4 415	6 153
Instruments conditionnels vendus	42 634	48 697
Créditeurs divers	11 272	18 758
Comptes de règlements	10 661	3 126
Versements restant à effectuer	1	1
Autres	-	1 516
Comptes de régularisation	226 104	33 290
Comptes d'encaissement et de transfert	1 598	3 786
Comptes d'ajustement et comptes d'écart ⁽²⁾	221 761	1 532
Produits constatés d'avance	501	252
Charges à payer	940	1 465
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	-	22 392
Autres comptes de régularisation	1 304	3 863
Comptes de régularisation et passifs divers	322 026	122 915

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Dont 199 milliards d'euros liés au changement sur 2009 des règles de présentation relatives à la compensation des instruments financiers à terme. Au 31/12/08, l'application de la nouvelle méthode de présentation aurait eu un impact de +290 milliards d'euros sur le total de bilan

Note 13 : Provisions

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques pays	921				(9)		912
Risques d'exécution des engagements par signature	322		185	(64)			443
Retraites et assimilées	148		40	(8)			180
Litiges divers ⁽¹⁾	456		52	(197)	5		315
Instruments financiers	298			(207)			91
Autres risques et charges ⁽²⁾	650		850	(101)	(14)		1 385
Provisions	2 795		1 126	(577)	(18)	-	3 327

⁽¹⁾ 315 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont :

- litiges fiscaux : 86 millions d'euros ;
- litiges clients : 198 millions d'euros ;
- litiges sociaux : 31 millions d'euros.

⁽²⁾ 1 349 millions d'euros au titre de Crédit Agricole CIB Paris au 31 décembre 2009, dont :

- risques sectoriels : 1 218 millions d'euros ;
- autres risques et charges : 131 millions d'euros (dont 6 millions d'euros de provision pour intégration fiscale).

Note 14 : Dettes subordonnées – analyse par durée résiduelle et par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2009					31.12.2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à terme :			500	3 645	4 145	9 639
Euro			500	1 100	1 600	7 051
Autres devises de l'U.E.						
Dollar				2 545	2 545	2 588
Yen						
Autres devises						
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				4 325	4 325	4 389
Euro				620	620	620
Autres devises de l'U.E.						56
Dollar				3 705	3 705	3 713
Yen						
Autres devises						
Titres et emprunts participatifs						-
Total en principal			500	7 970	8 470	14 028
Dettes rattachées					4	268
Dettes subordonnées					8 474	14 296

Note 15 : Variation des capitaux propres

en millions d'euros	Capital	Primes & réserves	Ecarts de Réévaluation	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total Capitaux propres
31 décembre 2007	3 715	4 965	-	-	32	(2 855)	5 857
Dividendes versés en 2008							-
Augmentation / Réduction							-
Résultat net 2008						(4 154)	(4 154)
Affectation du résultat 2007		(2 855)				2 855	-
Dotations nettes					(1)	-	(1)
31 décembre 2008	3 715	2 110	-	-	31	(4 154)	1 702
Dividendes versés en 2009							
Augmentation / Réduction	2 341	502		2 358⁽¹⁾			5 201
Résultat net 2009						720	720
Affectation du résultat 2008		(1 796)		(2 358)		4 154	-
Dotations nettes					(13)		(13)
31 décembre 2009	6 056	816	-	-	18	720	7 610

(1) Ce solde inclut un mouvement de 1,14 million d'euros lié au changement de méthode comptable appliqué lors de la réorganisation des activités de Crédit Agricole CIB en Chine .

Au 31 décembre 2009, le capital social est divisé en 224 277 957 actions de 27 € nominal chacune.

Note 16 : Contributions par devises au bilan

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	404 711	394 050	259 801	241 364
Autres devises de l'Union Européenne	38 232	39 416	2 372	10 391
Dollar	134 120	148 330	152 613	170 679
Yen	40 354	40 504	28 179	22 687
Autres devises	29 646	24 763	35 842	33 686
Total bilan	647 063	647 063	478 807	478 807

Note 17 : Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

En millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	19 898	19 877	42 455	42 470
Devises	14 459	16 341	33 279	35 962
Euro	5 439	3 536	9 176	6 508
Opérations de change à terme	336 528	336 366	472 356	469 457
Devises	206 194	205 629	377 449	348 411
Euro	130 334	130 737	94 907	121 046
Prêts et emprunts en devises	2 290	541		
Total	358 716	356 784	514 811	511 927

Note 18 : Opérations sur instruments financiers à terme

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total ⁽²⁾	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
Opérations fermes	10 131	11 520 329	11 530 460	8 589	10 961 979	10 970 568
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	-	317 992	317 992	-	1 646 030	1 646 030
Contrats à terme de taux d'intérêt		300 253	300 253		1 562 988	1 562 988
Contrats à terme de change						-
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		5 488	5 488		7 116	7 116
Autres contrats à terme		12 251	12 251		75 926	75 926
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	10 131	11 202 337	11 212 468	8 589	9 315 949	9 324 538
Swaps de taux	6 391	7 971 805	7 978 196		6 427 643	6 427 643
F.R.A.		1 190 402	1 190 402		932 496	932 496
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		68 229	68 229		72 183	72 183
Autres contrats à terme	3 740	1 971 901	1 975 641	8 589	1 883 627	1 892 216
Opérations conditionnelles	44 643	5 190 084	5 234 727	62 201	6 163 086	6 225 287
Opérations sur marchés organisés	-	138 909	138 909	-	245 080	245 080
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		12 200	12 200		38 989	38 989
Vendus					39 039	39 039
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		61 804	61 804		81 857	81 857
Vendus		63 849	63 849		85 195	85 195
Instruments de taux de change à terme						
Achetés						
Vendus						
Autres instruments à terme						
Achetés		545	545			
Vendus		511	511			
Opérations de gré à gré	44 643	5 051 175	5 095 818	62 201	5 918 006	5 980 207
Option de swaps de taux						
Achetés	305	1 028 230	1 028 535	1 363	1 044 194	1 045 557
Vendus		997 803	997 803		1 014 765	1 014 765
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés	1	584 416	584 417	100	617 006	617 106
Vendus	1	701 822	701 823	106	761 044	761 150
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		33 182	33 182		48 402	48 402
Vendus		34 237	34 237		46 965	46 965
Instruments de taux de change à terme						
Achetés	26	295 748	295 774	167	421 076	421 243
Vendus	27	356 061	356 088	1 399	465 300	466 699
Autres instruments à terme						
Achetés		6 748	6 748		9 039	9 039
Vendus		7 315	7 315		11 007	11 007
Dérivés de crédits						
Achetés	42 538	466 318	508 856	57 292	696 863	754 155
Vendus	1 745	539 295	541 040	1 774	782 345	784 119
TOTAL	54 774	16 710 413	16 765 187	70 790	17 125 065	17 195 855

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

⁽²⁾ Dont 1 482 300 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole SA au 31 décembre 2009.

18.1 Instruments financiers à terme – Juste valeur et notionnel

en millions d'euros	31.12.2009		Notionnel
	Juste valeur Actif	Passif	
Futures			324 511
Options de change	7 687	(7 788)	651 796
Options fermes en devise sur marchés organisés			
Options de taux	32	(41)	2 038 538
F.R.A.	560	(515)	1 190 270
Swaps de taux d'intérêt	156 625	(158 076)	7 971 725
Swaps de devises	2 985	(3 162)	1 241 012
Forward taux			
Caps, Floors, Collars	16 388	(19 083)	1 287 296
Dérivés sur actions et indices boursiers	18 644	(16 280)	306 964
Autres	56 590	(53 402)	1 080 101
Sous total	259 511	(258 347)	16 092 213
Opérations de change à terme	9 214	(8 761)	672 828
Total	268 725	(267 108)	16 765 041

18.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2009 Total	31.12.2008 Total
	≤1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	3 793 711	4 617 184	4 064 814	269 001	67 710	-	12 812 420	12 522 754
Futures		-	-	257 801	66 710	-	324 511	356 763
F.R.A.	1 025 068	165 202	-	-	-	-	1 190 270	932 497
Swaps de taux d'intérêts	2 554 650	3 329 262	2 087 893	-	-	-	7 971 805	7 716 889
Options de taux	330	525 428	1 500 580	11 200	1 000	-	2 038 538	2 138 349
Caps-floors-collars	213 663	597 292	476 341	-	-	-	1 287 296	1 378 256
Instruments de devises & or	1 079 206	600 960	212 642	-	-	-	1 892 808	1 718 034
Opérations fermes de change	735 677	363 864	141 471	-	-	-	1 241 012	830 093
Options de change	343 529	237 096	71 171	-	-	-	651 796	887 941
Autres Instruments	125 014	930 009	187 595	88 566	50 691	5 190	1 387 065	2 013 254
Dérivés sur actions & indices boursiers	41 934	80 830	12 885	79 835	46 205	5 100	266 789	364 068
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	16 992	8 547	1 330	8 731	4 486	90	40 176	110 913
Dérivés de crédits	66 088	840 632	173 380	-	-	-	1 080 100	1 538 273
Sous total	4 997 931	6 148 153	4 465 051	357 567	118 401	5 190	16 092 293	16 254 042
Opérations de change à terme Trading	614 895	49 541	6 457	-	-	-	670 893	934 698
Opérations de change à terme Banking	1 965	36	-	-	-	-	2 001	7 115
Sous total	616 860	49 577	6 457	-	-	-	672 894	941 813
Total	5 614 791	6 197 730	4 471 508	357 567	118 401	5 190	16 765 187	17 195 855

18.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 758	1 126	3 362	1 331
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	150 108	76 422	212 855	79 256
Risques sur les autres contreparties	25 711	15 926	27 624	8 297
Total par contrepartie	177 577	93 474	243 841	88 884
Risques sur contrats de :				
taux d'intérêt, change et matières premières	157 351	74 681	225 574	80 467
dérivés actions et sur indices	20 226	18 793	18 266	8 416
Incidences des accords de compensation	148 605	47 939	201 012	46 459
Total après effet des accords de compensation	28 972	45 535	42 829	42 425

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

Note 19 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 508	6 409
Sur opérations avec la clientèle	3 516	6 389
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 20)	1 090	693
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	221	56
Intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	6 335	13 547
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 239)	(8 393)
Sur opérations avec la clientèle	(1 331)	(3 264)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(991)	(2 577)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(107)	(14)
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	(4 668)	(14 248)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	1 667	(701)

⁽¹⁾ Dont opérations de change.

⁽²⁾ Dont produits avec Crédit Agricole SA au 31 décembre 2009 : 125 millions d'euros.

⁽³⁾ Dont charges avec Crédit Agricole SA au 31 décembre 2009 : 417 millions d'euros.

Note 20 : Revenus des titres

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			391	346
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	514	582	19	20
Titres d'investissement	576	109		
Opérations diverses sur titres		2		
Revenus des titres	1 090	693	410	366

Note 21 : Commissions nettes

en millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	417	(227)	190	243	(301)	(58)
Sur opérations avec la clientèle	361	(18)	343	317	(31)	286
Sur opérations sur titres	334	(225)	109	61	(75)	(14)
Sur opérations de change		(3)	(3)		(3)	(3)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	443	(165)	278	522	(265)	257
Sur prestations de services financiers (Note 21.1)	324	(286)	38	202	(95)	107
Commissions nettes ⁽¹⁾	1 879	(924)	955	1 345	(770)	575

⁽¹⁾ Dont commissions avec Crédit Agricole SA au 31 décembre 2009 : -75 millions d'euros.

21.1 Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	117	94
Produits nets sur moyens de paiement	10	21
Autres produits (charges) nets de services financiers	(89)	(8)
Prestations de services bancaires et financiers	38	107

Note 22 : Gains ou pertes sur opérations sur portefeuilles de négociation

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Solde des opérations sur titres de transaction	2 690	(5 513)
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	(1 252)	2 130
Solde des opérations de change et autres instruments financiers assimilés	(529)	1 764
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	909	(1 619)

Note 23 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(306)	(486)
Reprises de dépréciations	507	14
Dotation ou reprise nette pour dépréciation	201	(472)
Plus-values de cession réalisées	50	134
Moins-values de cession réalisées	(46)	(31)
Solde des plus et moins-values de cession	4	103
Solde des opérations sur titres de placement	205	(369)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations pour dépréciations	(5)	(28)
Reprises de dépréciations	23	
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	18	(28)
Plus-values de cession réalisées	6	26
Moins-values de cession réalisées	(22)	(18)
Solde des plus et moins-values de cession	(16)	8
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	2	(20)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	207	(389)

Note 24 : Charges générales d'exploitation

24.1 Frais de personnel

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	(826)	(936)
Charges sociales	(292)	(267)
Intéressement	-	(2)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(33)	(34)
Frais de personnel ⁽¹⁾	(1 151)	(1 239)

⁽¹⁾ Dont charges de retraite au 31 décembre 2009 : -67 millions d'euros.

⁽¹⁾ Dont charges de retraite au 31 décembre 2008 : -62 millions d'euros.

24.2 Effectifs

Catégorie de personnel (en unité de temps plein)	31.12.2009	31.12.2008
Cadres	3 267	3 240
Employés	719	775
Cadres et employés des succursales étrangères	3 406	3 426
Total	7 392	7 441
dont :		
France	3 986	4 015
Etranger	3 406	3 426

24.3 Autres frais administratifs

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts et taxes	(36)	(21)
Services extérieurs	(601)	(643)
Autres frais administratifs	(124)	(176)
Autres frais administratifs	(761)	(840)

Note 25 : Coût du risque

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dotations pour dépréciations	(1 970)	(2 209)
Dépréciations sur créances douteuses	(914)	(1 181)
Autres dépréciations	(1 056)	(1 028)
Reprises de dépréciations	738	2 220
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	488	1 432
Autres reprises de dépréciations	250	788
Variation des dépréciations	(1 232)	11
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(151)	(389)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(438)	(1 682)
Récupérations sur créances amorties	130	917
Coût du risque	(1 691)	(1 143)

Note 26 : Résultat net sur actifs immobilisés

en millions d'euros	31.12.2008	31.12.2008
Immobilisations financières	(20)	1 124
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(48)	(69)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	51	63
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	3	(6)
Sur titres d'investissement		-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3	(6)
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	8	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	30	1 145
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	(12)	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(49)	(15)
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées	(23)	1 130
Sur titres d'investissement	(4)	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(19)	1 130
Immobilisations corporelles et incorporelles	1	9
Plus-values de cession réalisées	3	11
Moins-values de cession réalisées	(2)	(2)
Résultat net sur actifs immobilisés	(19)	1 133

Note 27 : Impôt sur les bénéfices

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôt courant de l'exercice ⁽¹⁾	17	(162)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	28	(12)
Impôt sur les bénéfices	45	(174)

⁽¹⁾ Inclut 114 millions d'euros de gains d'IS en application de la convention d'intégration fiscale entre Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB.

La subvention de Crédit Agricole SA à Crédit Agricole CIB est de 114 millions d'euros.

Note 28 : Implantation dans des états ou territoires non coopératifs

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole SA doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA et mises en œuvre par la Direction Générale du Groupe.

Une note de procédure groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole SA. A ce titre, la Direction Finances Groupe et la Direction de la Stratégie et du Développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires

juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Processus de surveillance des risques

Les entités ci-dessous sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole SA et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'Administration du document de référence de Crédit Agricole SA (le cas échéant).

Pays	Raison sociale	Activité	Forme juridique	% détention
Liberia	Purpura Investments Corporation	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Netherton Holding Corp.	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Dell Shipping SA	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Pedestal Investments Corporation	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Solanum Shipping Corporation	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
Panama	Ariel Secretaries SA	Ingenierie patrimoniale	Société à responsabilité limitée	100%
	Saturn Corporate Services SA	Ingenierie patrimoniale	Société à responsabilité limitée	100%
	Vulcan Corporate Services SA	Ingenierie patrimoniale	Société à responsabilité limitée	100%
	Parklight International SA	Financement maritime	Société anonyme	100%
Philippines	CLSA (Philippines) Inc	Courtage	Société anonyme	100%
	CLSA Exchange Capital Inc	Société d'investissement	Société anonyme	60%
	Calyon - Succursale de Manille	Succursale		100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1, Inc	Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2, Inc	Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	64%
	Indosuez WI CARR Securities (Philippines) Inc	En liquidation	Société anonyme	100%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes comptables. Ils concernent notamment le changement des règles de présentation relatives à la compensation des instruments financiers à terme.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 1 de l'annexe aux comptes annuels expose le changement de présentation appliqué par votre société concernant les règles relatives à la compensation des instruments financiers à terme. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de présentation et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans les notes 1, 7 et 12 de l'annexe aux comptes annuels.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Votre direction procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset et Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Pierre Hurstel

6

Informations générales

Renseignements concernant la Société	244
Renseignements complémentaires	247
Honoraires des Commissaires aux comptes	247
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	248
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes	252
Attestation du responsable.....	252
Contrôleurs légaux des comptes.....	253

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

Siège social

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex - France
Tél. : 33 1 41 89 00 00
Site Internet : www.ca-cib.fr

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Législation

Crédit Agricole CIB est une société anonyme de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole CIB est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle françaises, notamment de la Commission bancaire. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, Crédit Agricole CIB est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2009, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir rapport de gestion – paragraphe « Tendances récentes et perspectives ».

Changement significatif

Depuis le Conseil d'Administration du 25 février 2010, arrêtant les comptes aux 31 décembre 2009, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Documents accessibles au public

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés sur le site internet de Crédit Agricole CIB : www.ca-cib.fr ou à son siège social : 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense. Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

Publications de Crédit Agricole CIB

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par le groupe Crédit Agricole CIB pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222.7 du Règlement général de l'AMF.

▲ Documentation de référence

Disponible sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org)

Dates de publication	Nature des documents
14.04.2009	Document de référence 2008 – Enregistrement AMF N°D.09-0235
28.08.2009	Actualisation du document de référence 2008 – Dépôt AMF D.09-0235-A01

▲ Programmes d'émission et prospectus en qualité d'émetteur ou de garant

Disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et visés par la CSSF

Dates de publication	Nature des documents
28.12.2009	2 ^o supplément au document de base du 17 août 2009
17.11.2009	1 ^o supplément au document de base du 17 août 2009 et du 24 septembre 2009
24.09.2009	Document de base relatif au programme d'émissions de titres structurés de 5 milliards d'euros de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Calyon Financial Solutions (France)
24.09.2009	Document de base/Offering circular relatif au programme d'émissions de titres (Structured Euro Medium Term Note) de 40 milliards d'euros de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Calyon Financial Solutions (France)
17.08.2009	Document de base relatif au programme d'émission de warrants et de certificats de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited

▲ Communiqués

Publiés sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr)

Dates de publication	Nature des documents
23/02/2010	Pierre Cambefort est nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB à compter du 1er septembre 2010
27.01.2010	Calyon devient Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à compter du 6 février 2010
16.11.2009	CA Cheuvreux se connecte à cinq nouveaux dark pools européens, et offre ainsi un accès à 65 marchés
10.11.2009	Crédit Agricole SA - Nomination de Jean-Paul Chifflet
10.11.2009	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2009 de Crédit Agricole SA
09.07.2009	Crédit Agricole CIB obtient le feu vert pour la constitution d'une banque de droit chinois
14.05.2009	Crédit Agricole SA, résultats du 1 ^{er} trimestre 2009
13.05.2009	Crédit Agricole CIB et EDF Trading signent un accord de partenariat dans le secteur de l'énergie

6 ► Informations générales

▲ Dépôt de documents au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Disponibles sur le site : www.infogreffe.fr

(N° d'identification de Crédit Agricole CIB : 304 187 701)

Avis de dépôt publiés dans la Gazette du palais : 3 Boulevard du Palais 75004 Paris

Dates

d'enregistrement **Numéro de dépôt** **Nature des documents référencés sous l'intitulé du dépôt**

d'enregistrement	Numéro de dépôt	Nature des documents référencés sous l'intitulé du dépôt
14.09.2009	26026	Augmentation et réduction de capital Continuation d'activité malgré la perte de moitié du capital Reconstitution de la moitié de l'actif net Statuts à jour
12.06.2009	15956	Nomination d'administrateurs
08.06.2009	7360	Comptes sociaux 2008
08.06.2009	7361	Comptes consolidés 2008
11.02.2009	4575	Désignation de mandataires

▲ Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Publiées sur le site : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

Dates de publication	Nature des documents	Numéro d'affaire
06.11.2009	Situation trimestrielle au 30 septembre 2009	0907781
04.09.2009	Situation trimestrielle au 30 juin 2009	0906841
27.05.2009	Comptes annuels 2008	0903918
13.05.2009	Situation trimestrielle au 31 mars 2009	0903031
06.04.2009	Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009	0901712

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Honoraires des Commissaires aux comptes ⁽¹⁾Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB ⁽²⁾

en milliers d'euros	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 507	3 941	69,5 %	64,3 %	3 447	3 078	44,1 %	47,5 %
Filiales intégrées globalement	1 838	1 774	28,3 %	28,9 %	3 859	2 760	49,4 %	42,6 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	59	264	1,0 %	4,3 %	243	201	3,1 %	3,1 %
Filiales intégrées globalement	13	106	0,2 %	1,7 %	170	309	2,1 %	4,8 %
Sous-total	6 417	6 085	99,0%	99,2 %	7 719	6 348	98,7 %	98,0 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	47	42	0,7 %	0,7 %	86	129	1,1 %	2,0 %
Autres à préciser (si >10 % des honoraires d'audit)	19	8	0,3 %	0,1 %	11		0,2 %	
Sous-total	66	50	1,0 %	0,8 %	97	129	1,2%	2,0 %
Total	6 482	6 135	100 %	100 %	7 816	6 477	100 %	100 %

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

en milliers d'euros	Mazars & Guerard				Deloitte				KPMG				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
	0	22	100%	100%	60	-	100%	100%	88	260	100%	100%	403	197	100%	100%

⁽¹⁾ Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.⁽²⁾ Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▲ Avec les sociétés CLSA (BV) et Stichting CLSA Foundation

Administrateurs concernés

MM. Alain Massiera et Jérôme Grivet, directeurs généraux délégués.

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 2 mars 2009 le projet de signature par votre société d'un management agreement concernant CLSA (BV) avec ces deux entités.

Modalités

Ce management agreement du 5 mars 2009, qui fixe des objectifs de renforcement de la gouvernance de CLSA par la création notamment de comités d'audit et de rémunération, ainsi que des modèles de coopération avec le groupe, redéfinit et supprime des champs d'exclusivité.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

▲ Avec Crédit Agricole S.A.

Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés (TSS)

Nature et objet

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de MUSD 1.730.

Modalités

Aucun coupon n'est dû par votre société au titre de l'exercice 2009.

▲ Avec le Crédit Lyonnais

- Cession par votre société au Crédit Lyonnais de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)

Nature et objet

Afin que BFC-AG dispose d'une tutelle en adéquation avec son activité de banque de détail, votre société a cédé le 1er juillet 2005 sa participation dans BFC-AG au Crédit Lyonnais qui en est devenu seul actionnaire de référence.

La cession comporte une clause de retour à meilleure fortune prévoyant un ajustement du prix au cas où les frais de restructuration engagés entre la date de cession et de la date de clôture de l'exercice 2008 seraient inférieurs à MEUR 33.

Modalités

L'application de la clause de retour à meilleure fortune en 2009 fait l'objet d'un différend entre votre société et le Crédit Lyonnais. Conformément à la convention, votre société a notifié ce différend au Crédit Lyonnais par courrier en date du 15 décembre 2009.

- Acquisition par votre société de la participation du Crédit Lyonnais dans l'Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)

Nature et objet

Le 1^{er} juillet 2005, votre société a signé avec le Crédit Lyonnais une convention d'acquisition de sa participation dans l'UBAF. Votre société a acquis la participation de 43,93 % dans l'UBAF pour un prix de MEUR 236. Par ailleurs, votre société a repris les engagements du Crédit Lyonnais dans la société MACO en contrepartie du transfert du Crédit Lyonnais à votre société d'une somme permettant de couvrir la perte résultant de la liquidation éventuelle de la société MACO, telle qu'estimée à la date de signature de la convention.

Votre société s'est engagée à reverser au Crédit Lyonnais 80 % de la différence entre la perte effectivement constatée et le montant transféré à votre société si la perte effectivement supportée par votre société lors de la liquidation de la société MACO est inférieure au montant transféré.

Modalités

Un montant de EUR 2.459.445 a été versé par votre société au Crédit Lyonnais au titre de l'exercice 2009.

- Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par votre société

Nature et objet

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

6 ► Informations générales

Modalités

Le montant de la garantie s'élevait à EUR 33.060.000 au 31 décembre 2009.
Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à EUR 113.515,94.

▲ Avec SNC Doumer

Prêt accordé par votre société à SNC Doumer

Nature et objet

L'immeuble du 9, quai du Président Paul Doumer, siège social de votre société, est détenu par la SNC Doumer. Votre société a consenti à la SNC Doumer un prêt sans marge.

Modalités

Le principal du prêt s'élevait au 31 décembre 2009 à EUR 6.834.427,58 et les intérêts versés au titre de 2009 se sont élevés à EUR 110.399,43.

▲ Avec Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)

Cession du portefeuille de fonds d'investissement de Private Equity détenu votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 26 août 2008 le projet de cession à CACIF du portefeuille de fonds d'investissement de Private Equity détenu par votre société, dans le cadre de la centralisation de la gestion des fonds de Private Equity au sein du groupe Crédit Agricole.

Le prix de cession a été fixé sur la base d'une évaluation du portefeuille confiée à un expert indépendant et doit être ajusté en fonction de différents paramètres tels que déterminés dans la convention signée le 26 novembre 2008.

Modalités

Au cours de l'exercice 2009, deux fonds se sont portés acquéreurs de ce portefeuille en lieu et place de CACIF, conformément aux dispositions de la convention du 26 novembre 2008.

▲ Avec M. Georges Pauget, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 23 février 2010

Nature et objet

L'assemblée générale mixte de votre société, réunie le 14 mai 2009, a approuvé les engagements pris par Crédit Agricole S.A. au titre du régime de retraite de M. Georges Pauget.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 février 2010, a pris acte de la démission de M. Georges Pauget de ses fonctions de président du conseil d'administration à compter du 23 février 2010. Ce dernier a demandé la liquidation de ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2010.

Cet engagement n'est pas supporté par votre société.

Modalités

La rente totale qui lui sera servie par Crédit Agricole S.A. est estimée à EUR 796.260.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec M. Jean-Paul Chifflet, directeur général de Crédit Agricole S.A. et président du conseil d'administration de votre société

Nature et objet

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 10 novembre 2009, a désigné M. Jean-Paul Chifflet en qualité de directeur général de cette dernière à compter du 1^{er} mars 2010.

Dans sa séance du 24 février 2010, le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a autorisé des engagements pris par Crédit Agricole S.A. en sa faveur portant sur son indemnité de rupture, son engagement de non-concurrence et sa retraite.

Modalités

▪ Indemnité de rupture

En cas de cessation du mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie, une indemnité de rupture, soumise à des conditions de performance, sera versée par Crédit Agricole S.A. à M. Jean-Paul Chifflet.

Cette indemnité sera déterminée sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'année civile précédant l'année de la cessation de son mandat. Cette assiette sera dégressive de façon linéaire, par cinquième, par année pleine à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les critères liés à la performance seront des critères budgétaires liés à la performance des métiers du groupe Crédit Agricole S.A. et prenant en compte la croissance interne des activités ainsi que le coût du risque, soit :

- ♦ le PNB des métiers opérationnels (hors compte propre et divers),
- ♦ le résultat d'exploitation des métiers opérationnels (hors compte propre et divers).

En cas de versement effectif d'une indemnité de rupture, M. Chifflet ne pourra faire valoir ses droits à la retraite avant douze mois.

Il est précisé que cette indemnité de rupture inclut toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité relative à l'éventuelle application de l'engagement de non-concurrence.

▪ Engagement de non-concurrence

Crédit Agricole S.A. peut demander, à la cessation du mandat de M. Chifflet et quelle qu'en soit la cause, qu'il s'engage, à compter de cette date, à ne pas exercer, directement ou indirectement, une activité au service d'une entreprise concurrente de Crédit Agricole S.A., que ce soit en qualité de bénévole, de salarié, de mandataire ou d'indépendant. Cet engagement, limité au secteur bancaire, sera d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat.

▪ Retraite

M. Chifflet cotisera aux régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle en vigueur au sein de Crédit Agricole S.A.. Les régimes de retraite supplémentaires sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3 % à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, à 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60 % de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

En raison de l'omission de déclaration à votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Catherine Pariset et Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Pierre Hurstel

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 51 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, avec une observation pour ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB et le rapport général sur les comptes annuels de Crédit Agricole CIB ;
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, figurant en pages 202 à 203 et 240 à 241 du présent document de référence, qui contiennent une observation.

Fait à Courbevoie, le 23 mars 2010

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Patrick Valroff

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Pierre Hurstel	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Catherine Pariset et Pierre Clavié
Siège social : 41 Rue Ibry 92576 Neuilly Sur Seine	Siège social : 63 Rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	M. Pierre Coll
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Denis Picarle	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
Siège social : Faubourg de l'Arche – 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie	63 Rue de Villiers 92208 Neuilly Sur Seine Cedex

Mandats

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

La société Ernst & Young et Autres (ancienne dénomination sociale jusqu'au 30 juin 2006 : Barbier Frinault et Autres) a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour six exercices, par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 10 mai 2000. L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2004 (en remplacement du Cabinet Alain Lainé, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000 pour six exercices). L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale du 16 mai 2006 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société Barbier Frinault et Autres (devenue Ernst & Young et Autres), la société Picarle et Associés pour une durée de six exercices (en remplacement de M. Peuch-Lestrade, dont le mandat était venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 16 mai 2006).

M. Pierre Coll a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit par l'assemblée générale du 30 avril 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur (M. Olivier Peronnet, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000). L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 (annexe I) pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	252
2. Contrôleurs légaux des comptes	253
3. Facteurs de risques	68 à 93 156 à 167 183 à 184
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12 128 à 244
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	13 à 16
5.1.3 Principaux marchés	13 à 16
6. Organigramme	129
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	130
7. Informations sur les tendances	244
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	43 à 49
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	50
10. Principaux actionnaires	184
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾	127 à 241
11.2 États financiers	131 à 137 206 à 209
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	202 à 203 240 à 241
11.4 Dates des dernières informations financières	127
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	93 ; 244
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	244
12. Contrats importants	244
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	245

(1) En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, le rapport de gestion du Groupe, présentés aux pages 55 à 115, 127 à 201 du document de référence 2008 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 14 avril 2009 sous le numéro D.09-235 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2009 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :	
Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes	205
Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes	127
Le rapport de gestion	51
La déclaration du responsable	252
En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :	
Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes	18
Le document d'information annuel	245
Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société	n/a

